



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







*Earl of Harrowby*

**OXFORD UNIVERSITY**



**ST. GILES', OXFORD OX1 3NA**

*Vet. Fr. 7<sup>th</sup> B. 3025*



*Earl of Harrowby.*

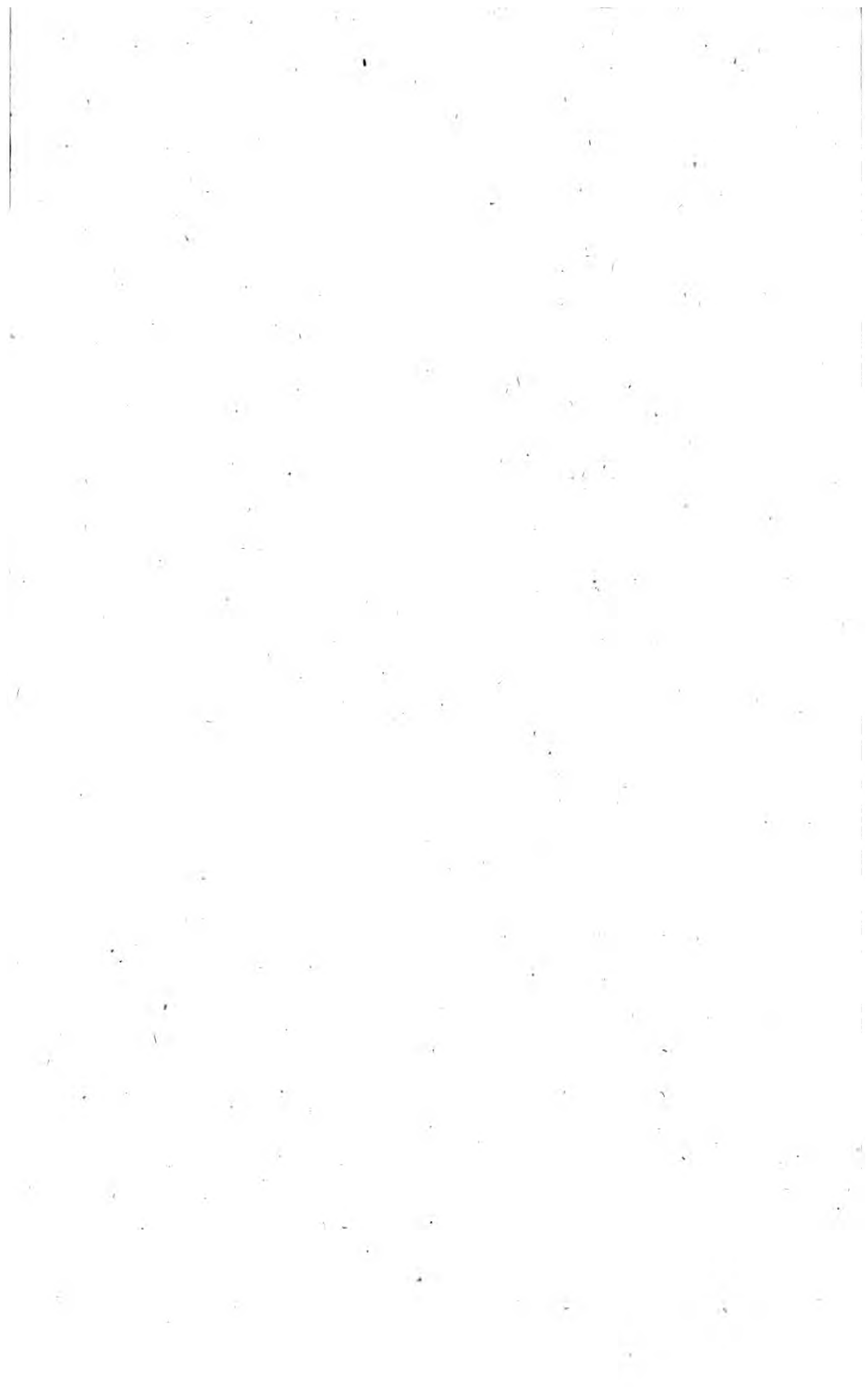
**OXFORD UNIVERSITY**



**ST. GILES', OXFORD OX1 3NA**

*Vet. Fr. 7 2020*





# OEUVRES COMPLÈTES

DE

# DUCLOS,

Historiographe de France, Secrétaire perpétuel  
de l'Académie Française, Membre de celle  
des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Recueillies *pour la première fois*, revues et corrigées sur  
les manuscrits de l'auteur, précédées d'une notice histo-  
rique et littéraire, ornées de six portraits,

Et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment  
des *Mémoires* sur sa vie, des *Considérations sur le goût*, des  
*Fragmens historiques* qui devoient faire partie des MÉMOIRES  
SECRETS, etc., etc.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de  
bois, n.º 243, côté du jardin.



---

## PRÉFACE.

AUSSITÔT que le roi m'eut nommé historiographe, mon premier soin fut de rassembler les pièces qui m'étoient nécessaires. J'ai eu la liberté d'entrer dans les différens dépôts du ministère et j'en ai fait usage long-temps avant d'écrire. J'ai lu une infinité de mémoires, et les correspondances de nos ambassadeurs. J'ai comparé les pièces contradictoires, et souvent éclairci les unes par les autres. Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon m'ont été utiles, pour le matériel des faits dont il étoit instruit; mais sa manie ducale, son emportement contre les princes légitimés et quelques gens en place, sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui. En effet, quelque vrai que soit cet écrivain, quelque désir qu'il ait de l'être, la seule manière d'envisager les faits peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet auteur. J'ai donc contre-



balancé son témoignage par des mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits et nullement passionnés, par des pièces en original. J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime, composée de sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les seigneurs, et sont d'autant plus à portée de voir ce qui se passe, que témoins assidus et en silence, ils n'en observent que mieux ceux qui agissent. J'indiquerai mes sources, lorsque le temps et les circonstances le permettront.

J'ai connu personnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler; j'ai vécu avec plusieurs d'entr'eux, et n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les acteurs.

Je ne me propose pas d'écrire une histoire générale; celle qui embrasseroit toutes les parties du gouvernement, ne pourroit être l'ouvrage d'un seul écrivain. La politique, la guerre, la finance exigeroient chacune une histoire particulière, et un écrivain qui eût fait son objet capital de

l'étude de sa matière. L'article de la finance seroit peut-être le point d'histoire qu'il seroit le plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la politique dépendent des temps, des circonstances, des intérêts relatifs et variables des différentes puissances. Qu'un négociateur ait l'esprit juste, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il soit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou flexible suivant les occasions, sans humeur, et sur-tout connu par sa droiture; je réponds qu'un négociateur, doué de ces qualités, et qu'on trouve quand on le cherche, n'a pas besoin d'avoir pâli sur les livres. Il lui suffit de bien connoître l'état actuel des affaires, et plutôt ce qui est que ce qui a été. D'ailleurs plusieurs négociations imprimées peuvent, jusqu'à un certain point, servir de premiers guides, et préparer l'expérience. Le seul principe toujours subsistant dans toute négociation, est de savoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'art de la guerre, l'homme qui en a le génie, n'a besoin, pour la faire, que de l'avoir faite. Ce n'a guère été l'expérience qui a manqué à nos mauvais généraux; mais le talent et l'application. Il ne me convient pas de prononcer sur un métier que je n'ai pas fait; mais j'ai souvent entendu traiter cette matière par les officiers généraux les plus estimés. Tous prétendoient que, dans un assez petit nombre de mémoires imprimés, on trouve les secours nécessaires pour toute la théorie possible.

Il n'en est pas ainsi de la science économique d'un état, de l'administration des finances, partie du gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes nations, et qui n'est chez aucune au point de perfection où l'on voit, où l'on sent du moins, qu'elle pourroit atteindre. Il seroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes, pour les consigner dans l'histoire, que la finance est, dit-on, le nerf de toutes les opérations civiles et militaires: axiome incontestable, si par la finance

d'un état, on entend l'art de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la misère commune et le luxe particulier, l'épuisement des peuples et l'engorgement des richesses dans la moins nombreuse partie de la nation; l'art enfin d'opérer une circulation prompte et facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puisé. Il n'y a donc eu jusqu'ici que des financiers, et nulle finance dans l'état.

Les historiens de tous les pays et de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de séditions, de révoltes à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger si c'étoit par la surcharge seule, ou, ce qui est plus vraisemblable, par une administration vicieuse. Mézerai, qui s'élève souvent contre les financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présents, crioit avec les malheureux contre leurs oppresseurs; mais il ne révèle pas le secret de leurs crimes. Pourquoi? c'est qu'il l'ignoroit, et n'étoit pas plus en état de



s'en instruire, que ne l'avoient été les historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'histoire d'un règne, dans la même disette de monumens.

Des politiques ont développé leurs négociations, des guerriers ont laissé des mémoires et des ouvrages didactiques. Quels financiers estiment assez sincèrement leurs opérations, pour faire gloire de les publier? Leurs mémoires ne donneroient pas, sans doute, les vrais principes d'une finance d'état; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter. C'est ainsi, qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarrasser la construction. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu dans tous les temps des financiers estimables, qui, n'étant pas en état ou en droit de tracer la vraie route, suivent, le plus honnêtement qu'ils peuvent, les voies tortueuses où on les fait entrer, et laissent leurs stupides confrères admirer ce qu'ils appellent une belle machine. Le secret de la finance est couvert d'un voile que chaque intéressé

s'efforce d'épaissir. Depuis quelques années, la philosophie se portoit sur cet objet intéressant; le voile alloit se déchirer; ceux qu'il couvre étoient déjà dans la consternation, lorsqu'à une occasion, dont je parlerai, on intercepta la lumière. On a renouvelé ce que Julien imagina, dit-on, contre les chrétiens, en fermant leurs écoles. Tout ministre assez présomptueux pour méconnoître son ignorance, ou qui craint de la manifester en cherchant à s'instruire, veut tenir le peuple dans les ténèbres, et ne veut avoir que des aveugles pour témoins de ses démarches. S'il a des lumières, et qu'il ait intérêt d'en abuser, il les redoute dans les autres; on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place savent que le plus audacieux dans son despotisme, est tôt ou tard forcé de subir la loi d'un peuple éclairé. Cet esprit de servitude qu'on veut inspirer à une nation, n'est pas la moindre cause de la dépravation des mœurs; et les mœurs une fois corrompues, fortifient ensuite le despotisme qui

les a fait naître ou favorisées. Tout amour de la gloire s'éteint, et fait place au désir des richesses qui procurent le seul bonheur dont on jouisse dans l'avilissement. Nos aïeux aspiraient à la gloire, bien ou mal entendue; ce n'étoit pas, si l'on veut, le siècle des lumières; mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui que pour l'argent. Les vrais ambitieux deviennent rares. On recherche des places où l'on ne se flatte pas même de se maintenir; mais l'opulence qu'elles auront procurée, consolera de la disgrâce. Les exemples en sont assez communs.

Si l'histoire que j'écris n'est ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le sens que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera quelle est donc celle que je me propose d'écrire. C'est l'histoire des hommes et des mœurs. Je rapporterai sans doute, dans tous les genres, les principaux faits qui me serviront de base; j'en rechercherai les causes, et j'espère en développer quelques-unes d'assez ignorées. Je m'arrête peu sur ces évé-

nemens qui se ressemblent dans tous les âges, qui frappent si vivement les auteurs et leurs contemporains, et deviennent si indifférens pour la génération suivante. Au moral, comme au physique, tout s'affoiblit et disparoît dans l'éloignement. Mais l'histoire de l'humanité intéresse dans tous les temps, parce que les hommes sont toujours les mêmes. Cet intérêt est indépendant des personnages et des époques. Si je rapporte quelques faits peu importants par eux-mêmes, le lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connoître l'esprit d'une nation, et les hommes que j'aurai à peindre, que ne le feroient des détails de sièges et de batailles.

On dit ordinairement que l'histoire ne doit paroître que long-temps après la mort de ceux dont elle parle ; autrement on craint que l'écrivain n'ait pas eu les moyens de s'instruire, ou n'ait trahi la vérité, par égard pour ceux qui existent encore, ou pour leur famille. J'ai prévenu la première de ces craintes, en rendant compte des secours que j'ai eus, et des soins que j'ai



pris. La lecture seule de mon ouvrage dissipera pleinement la seconde.

Je pense, au contraire, que l'histoire, pour être utile, ne sauroit paroître trop tôt. Il seroit à désirer que ceux qui ont eu part au gouvernement, pussent entendre d'avance la voix de la postérité, subir la justice historique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (\*), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du public, se voir enfin tels qu'ils sont dans le miroir de l'histoire.

On m'a souvent pressé de donner quelques morceaux du règne présent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation ; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle utilité peuvent être des exemples bons ou mauvais, pris de

(\*) *Præcipuum munus annalium, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamiâ metus sit.*

l'antiquité? Mais un fils qui voit la justice prompte qu'on rend à son père, s'efforce de mériter le même éloge, ou craint d'encourir un pareil blâme. Averti par des faits récents, il peut être touché de l'honneur ou de la honte que sa mémoire répandra bientôt sur ses enfans. Il se dira quelquefois : On écrit actuellement, et le public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger ; peut-être moi-même en serai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reculés de plusieurs siècles, est d'une toute autre nature. On se glorifie avec raison de descendre d'un grand homme; mais on ne rougit pas d'avoir, pour auteur de sa race, un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet est de venir de loin. J'ai entendu des bourgeois de Paris, excellens citoyens, très-attachés à la monarchie, se faire honneur de descendre de quelques-uns des *seize* de la ligue, qui furent pendus. Ils ne pouvoient se flatter de prouver par là que l'ancienneté de leur bourgeoisie. Il y a encore sur cet article une singu-

larité assez bizarre; la plupart des hommes aimeroient mieux pour auteur un illustre et heureux brigand, qu'un homme uniquement connu par sa vertu. Ils préféreroient Attila à Socrate. Il semble que le temple de la gloire ait été élevé par des lâches qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu que si l'histoire doit être écrite après des recherches exactes et une discussion impartiale, elle ne peut aussi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux grands que par la voix de l'histoire, qu'elle la fasse donc entendre quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu qui se survivent, et *les noms d'histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la patrie, et ceux qui l'ont desservie ou en ont corrompu les mœurs, sont également du ressort de l'histoire. Les premiers ont droit d'y occuper une place honorable; les autres, grands ou petits,

doivent en subir la justice. Persuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles, je ne tirerai point de l'oubli des faits isolés, sans conséquence pour l'état, et dont tout le fruit seroit de mortifier gratuitement une famille. Mais je montrerai, quels qu'ils soient, les coupables envers la nation. D'après ce plan, je parlerai de subalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle et de leurs titres usurpés, servira à porter la lumière dans l'obscurité primitive, où ils fabriquoient les ressorts de leur fortune et des malheurs de l'état, sans prévoir qu'ils dussent jamais comparoître au tribunal de l'histoire. Ce sont les cadavres des criminels que l'on expose à la vue des scélérats de leur espèce.

Comme il y a souvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un historien fidèle peut aisément être soupçonné de satire. Mon caractère en est fort éloigné. Ceux qui m'auront connu, et peut-être y en aura-t-il encore beaucoup

quand mon ouvrage paroîtra, attesteront ma probité, ma franchise, et j'ose dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par son propre vice, et la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne. Ma façon de penser, de parler et d'écrire, étoit assez publique, lorsqu'on m'a confié la fonction d'historiographe. On savoit que je n'étois pas un écrivain servile, et quelques gens m'accusoient du contraire. Je demanderois pardon au lecteur de ce que je dis de moi, s'il n'y avoit pas des circonstances, et celle-ci en est une, où il est permis et même de devoir de se rendre une justice aussi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop sévères, qu'on examine les faits, et qu'on juge soi-même. On remarquera quelquefois dans ces mémoires, l'indignation d'un citoyen, et je ne prétends pas la dissimuler; mais tout lecteur désintéressé ne m'accusera jamais de partialité, ni d'injustice. Il sentira avec quelle satisfaction je rapporte une action louable, et combien je suis affligé de

n'en pas avoir des occasions plus fréquentes.

Je n'ai cherché que la vérité; je ne la trahirai point; je n'ai jamais pensé qu'en me chargeant d'écrire une histoire, on m'ait pris pour l'organe du mensonge. En tout cas on se seroit fort trompé.

FIN DE LA PRÉFACE.





---

MÉMOIRES SECRETS  
SUR LE RÉGNE  
DE LOUIS XIV,  
LA RÉGENCE  
ET LE REGNE  
DE LOUIS XV.

---

RÈGNE DE LOUIS XIV.

L'HISTOIRE du règne de Louis XV commence presque à la naissance de ce prince, né le 15 février 1710; il parvint à la couronne le 1.<sup>er</sup> septembre 1715 à l'âge de cinq ans et demi.

Pour mieux faire connoître les changemens qui sont arrivés dans le gouvernement et dans les mœurs de la nation, je remonterai aux dernières années de Louis XIV.

La guerre de la succession d'Espagne, la seule peut-être que ce prince ait entreprise avec



justice, mit la France à deux doigts de sa ruine ; et , si l'on réfléchit sur nos malheurs , on verra que nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes , et attribuer notre salut à la fortune.

Louis XIV , en plaçant un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne , devoit bien supposer que cet accroissement de puissance dans sa maison , réveilleroit la jalousie et la crainte de l'Europe.

L'Angleterre et la Hollande reconnurent d'abord Philippe V ; la Savoie et la Bavière se déclarèrent pour lui ; l'Empereur seul fit des protestations ; les autres puissances restèrent neutres. Tout paroisoit tranquille , et tout fut bientôt en armes. Puy-Ségur se mit , sans obstacle , en possession des Pays - Bas. Si l'on eût pris la précaution de retenir les garnisons hollandaises qui occupoient les places , jusqu'à ce que Philippe V fût affermi sur le trône , on mettoit la Hollande hors d'état d'entrer en guerre. Il n'y a jamais eu d'expérience pour notre gouvernement ; nous éprouvons toujours les mêmes disgrâces , parce que nous faisons toujours les mêmes fautes. Nous venons de voir dans la guerre présente , en 1755 , les Anglois enlever nos matelots , sans crainte de représailles. En faisant parade de modération , nous n'avons excité que le mépris , et nous nous sommes mis

hors d'état de défense. Suivons notre conduite dans la guerre de la succession. La voix publique oblige d'envoyer d'abord en Italie Catinat, d'autant plus capable d'y inspirer la confiance, qu'il y avoit remporté deux victoires à Stafarde et à la Marsaille ; mais on confie en même temps les troupes d'Espagne au prince de Vaudemont, Lorrain, créature née de l'Empereur, ami déclaré du roi d'Angleterre Guillaume III, et père d'un général de l'armée ennemie.

Catinat s'aperçoit que le duc de Savoie (\*), notre allié apparent, notre ennemi caché, en combattant pour nous en soldat, nous trahit comme général ; il en donne avis. Le caractère connu de Victor suffit pour appuyer les soupçons ; mais Catinat n'a pas la faveur de la cour ; et, lorsqu'on est forcé de le croire, il est déjà rappelé, pour prix de sa prudence, et remplacé par le maréchal de Villeroi, protégé de madame de Maintenon.

Les choix du roi n'étoient pas toujours approuvés, mais ils étoient toujours applaudis. La cour s'empressa de complimenter le nouveau général. Le maréchal de Duras (\*\*) fut le seul qui

(\*) Victor Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sicile, et ensuite de la Sardaigne.

(\*\*) Mort en 1704, père du maréchal d'aujourd'hui en 1760.

lui dit : *Je garde mon compliment pour votre retour* ; il en fut dispensé.

Villeroi, s'étant laissé prendre dans Crémone, les ennemis le rendirent sans rançon, ce qui nous coûta plus cher que si l'on eût payé pour le faire retenir. Le chevalier de Lorraine, son ami, voulut lui persuader de quitter l'armée pour la cour. Villeroi le refusa, prétendant, disoit-il, par des succès brillans, réparer son malheur ; car c'est toujours ainsi que l'ineptie nomme ses fautes. Après la perte de la bataille de Ramillies, et quatre ans d'incapacité prouvée en Flandre comme en Italie, bafoué du public, chansonné par les soldats, bons juges des généraux, il ne céda qu'aux ordres du roi en quittant l'armée. Sa protectrice n'osa le soutenir ; on écoutoit encore la voix de la nation.

Si la faveur plaçoit les généraux, il en étoit ainsi des ministres. Le département de la guerre étoit entre les mains du plus honnête homme, mais aussi du plus incapable de son emploi.

Chamillard, produit à la cour pour faire la partie du roi au billard, étoit conseiller au parlement. La dissipation du courtisan nuisit à l'application du magistrat. Il négligea un procès dont il étoit rapporteur. La partie condamnée lui fit voir qu'il avoit oublié une pièce décisive ; et

il s'agissoit de vingt mille livres. Chamillard, dont la fortune étoit très-bornée, se condamna lui-même sur-le-champ, courut tout Paris pour emprunter la somme, la restitua au plaideur, et renonça dès ce moment à sa profession.

Ce trait m'en rappelle un du même genre, que le lecteur honnête ne regardera pas comme une digression déplacée. Courtin, intendant de Picardie, ménagea tellement les terres du duc de Chaulnes, son ami, qu'il s'aperçut enfin qu'il avoit surchargé de quarante mille livres d'autres paroisses ; il les paya et demanda son rappel. Sur les instances qu'on lui fit pour le faire rester, il répondit qu'il ne vouloit ni se ruiner, ni passer sa vie à faire du mal (\*).

Le goût du roi pour Chamillard, lui fit supposer tous les talens du ministère ; d'ailleurs ce prince croyoit les lui inspirer. Les malheureuses influences des ministres incapables ne se bornent pas à leurs personnes. Il fallut que le duc de la Feuillade, dont l'unique mérite étoit d'être gendre de Chamillard, commandât notre armée au siège de Turin ; car le duc d'Orléans, depuis

(\*) Courtin fut depuis ambassadeur à Londres, et conseiller d'état. Il maria sa fille avec Roque de Varangeville, gentilhomme normand, ambassadeur à Venise. La présidente de Maisons et la maréchale de Villars étoient filles de ce Varangeville.

régent, chef en apparence , étoit en tutelle sous la Feuillade et Marsin. Ce prince, qui avoit des talens militaires, voulut inutilement sortir des lignes pour attaquer le prince Eugène : la Feuillade s'y refusa ; et Marsin, intérieurement de l'avis du prince, n'osa pas insister contre celui d'un gendre de ministre ; tout son courage se borna à se faire tuer en combattant.

Tels sont les effets de la puissance des ministres. Ce fut ce qui donna occasion au comte de Grammont de répondre au roi, qui s'étonnoit de la stupidité d'un ambassadeur à notre cour : *Vous verrez, sire, que c'est le parent de quelque ministre.*

Cependant le caractère de la nation étoit encore entier, et le cœur du soldat françois a toujours été le même. Après la bataille d'Hochstet, Marlborough ayant reconnu, parmi les prisonniers blessés, un soldat qu'il avoit remarqué dans l'action, lui dit : *Si ton maître avoit beaucoup de soldats comme toi, il seroit invincible. Ce ne sont pas,* répondit le prisonnier, *les soldats comme moi, qui lui manquent, ce sont les généraux comme vous. Il y en avoit ; mais . . . . .* Si Louis XIV n'eût suivi que ses propres lumières, il eût puni et récompensé avec assez de discernement. Il a fait des exemples dont nous avons perdu l'usage, quoique nous en ayons eu



des occasions très-graves. La Boulaie fut mis à la Bastille, pour avoir rendu Exilés; la Mothe exilé, pour avoir remis Gand; la Jonquière dégradé des armes, pour avoir mal défendu le Port-Mahon; le prince de la Tour-d'Auvergne (\*), Langallerie (\*\*) et Bonneval (\*\*\*) furent pendus en effigie, pour désertion aux ennemis.

Le même esprit de justice fit donner la pairie au maréchal de Boufflers, qui fit dans Lille la plus belle défense. Les ennemis avoient été les premiers à lui donner des marques de distinction. Le prince Eugène le conduisit lui-même à

(\*) Ce prince d'Auvergne étoit neveu du cardinal de Bouillon, et frère cadet de l'abbé, depuis cardinal d'Auvergne, qui lui avoit cédé son droit d'aînesse.

(\*\*) Des Gentils, marquis de Langallerie, lieutenant général, après avoir déserté aux ennemis en 1706, imagina ensuite de se faire chef d'une espèce de théocratie. Il s'engagea, par un traité signé avec un bacha, à s'emparer de Rome et de l'Italie pour le Sultan, moyennant un secours de troupes soudoyées par les Turcs, et quelques vaisseaux. Il devoit avoir, pour récompense, quelques îles de l'Archipel, qu'il tiendrait en souveraineté, sous la protection de la Porte. Ses folies firent tant d'éclat, que l'Empereur le fit enlever et enfermer dans le château de Raab ou Javarin, en Hongrie, où il mourut en 1717.

(\*\*\*) C'est ce comte de Bonneval qui revint pendant la régence, et obtint des lettres de grâce, épousa une Biron, et passa depuis en Turquie, où il est mort, dans la dignité de bacha à trois queues.

Douai, le plaçant avec le chevalier de Luxembourg (\*) dans le fond du carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur de France. Ces honneurs, de la part du prince Eugène, étoient d'autant plus remarquables, que, dans tout le cours de cette guerre, il traita généralement nos prisonniers avec hauteur et dureté.

Il haïssoit personnellement le roi. Après la bataille d'Oudenarde, en 1708, adressant la parole à Biron, prisonnier, et depuis maréchal de France, en 1735, qui dînoit entre lui et Marlborough, il loua beaucoup la valeur que les Suisses avoient montrée. *C'est une belle charge, ajouta-t-il, que celle de colonel général des Suisses; mon père l'avoit; à sa mort, mon frère pouvoit lui succéder; le roi lui préféra un fils naturel. Le roi est le maître; mais on n'est pas fâché quelquefois de faire repentir du mépris.*

Marlborough, bien différent du prince Eugène, eut toujours les plus grands égards pour ses prisonniers, et donna l'exemple des procédés d'humanité qui ont régné depuis dans les guerres.

Louis, que la prospérité avoit enivré, ne man-

(\*) Le chevalier de Luxembourg, nommé ensuite prince de Tingri, enfin maréchal de Montmorénci.

qua ni de constance, ni de courage dans ses disgrâces. A l'âge de soixante-dix ans, il forma le projet de commander ses armées en personne, et de reprendre Lille. Il n'étoit plus question, comme dans ses premières campagnes, de traîner à sa suite un faste asiatique : tout devoit être porté au nécessaire. Le plan de cette campagne se concertoit entre le roi, Chamillard, les maréchaux de Boufflers et de Villars. On ne vouloit le déclarer à madame de Maintenon qu'au moment du départ, pour la dispenser du voyage. Elle en fut instruite, et fit avorter le projet; mais elle résolut aussi de punir Chamillard d'avoir été fidèle au secret du roi. Tant que le ministre n'avoit fait des fautes que contre l'état, il avoit été protégé : dès ce moment, elle releva tout ce qu'elle avoit excusé, et la place de Chamillard fut donnée à Voisin, nouvelle créature de madame de Maintenon, et qui n'étoit pas d'un caractère à suivre son devoir au préjudice des volontés de sa protectrice. On n'étoit pas encore dans l'usage d'exiler les ministres qu'on renvoyoit. Le roi revoyoit sans peine ceux qu'il avoit disgraciés, témoin Arnaud de Pomponne, qui revint en place; témoin Chamillard lui-même, à qui le roi permit dans la suite de le venir voir, et qu'il recevoit avec attendrissement.

Madame de Maintenon fut plus implacable.



Chamillard s'étoit retiré dans une petite terre (l'Étang) peu distante de Versailles ; ses parens et amis allèrent l'y voir. Elle en fut choquée, et le trouvant trop près de la cour, lui fit dire de s'en éloigner ; de sorte qu'il fut obligé d'acheter, dans le Maine, la terre de Courcelle, où il se réfugia contre une persécution ignorée du roi seul.

Nos armes ne furent pas plus heureuses sous Voisin que sous Chamillard. Je ne m'arrête point sur des événemens dont les histoires sont pleines. Il suffit de considérer que la perte des batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, de Malplaquet ; la prise de Tournai, de Lille et de quantité d'autres places, mettoient les ennemis en état de pénétrer dans l'intérieur du royaume. Des partis vinrent jusqu'aux portes de Paris, et enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le Dauphin. D'un autre côté, le fanatisme des Cévennes, enflammé par celui des persécuteurs, formoit une armée de révoltés dont un gouvernement sage auroit fait des défenseurs. Ce monarque si absolu, qui, après cinquante ans de victoire, avoit offensé les souverains par sa hauteur, alarmé l'Europe par ses conquêtes, ruiné ses sujets par son faste, étoit près d'abandonner sa capitale pour se retirer au delà de la Loire. Ce prince, qui tant de fois avoit dicté les conditions de la paix, étoit réduit

à l'implorer sans pouvoir l'obtenir. Pressé de toutes parts, dénué de secours : *Je ne puis donc*, dit-il en plein conseil, et versant des larmes, *je ne puis faire ni la paix ni la guerre.*

Les impôts dont les peuples étoient accablés ne suffisoient pas aux dépenses nécessaires. La surcharge des impositions, la dureté de la perception, tarissoient chaque jour la source des richesses de l'état. Les ministres de ce temps-là ne soupçonnoient pas, et ceux d'aujourd'hui semblent ignorer encore, que l'impôt forcé est destructif de l'impôt même ; ou plutôt la plupart des ministres n'ont, dans tous les temps, pensé qu'à jouir de leur place, sans la remplir ; à plaire au roi, en satisfaisant le besoin ou la fantaisie du moment sans s'inquiéter du sort de l'état. La levée des milices dépeuploit les campagnes des sujets les plus nécessaires. J'ai vu, dans mon enfance, ces recrues forcées conduites à la chaîne comme des malfaiteurs. Pour dérober au roi la connoissance de ces horreurs, on faisoit paroître devant lui une troupe de bandits bien payés, qui juroient au nom de tout un peuple.

Au fléau de la guerre s'étoit joint celui de la famine. L'hiver de 1709 avoit détruit le germe des moissons. La misère fut extrême dans les campagnes, dans les villes et jusque dans Paris. Le luxe même, le dernier sacrifice que l'on fait,

n'osoit paroître. Les seuls en état de s'y livrer le renfermoient dans l'intérieur de leurs maisons. Les étrennes d'usage à la cour furent supprimées, et celles de quarante mille pistoles, que le trésor royal présentoit au roi, furent envoyées pour aider au paiement des troupes.

La faim éteint tout autre sentiment; les clameurs s'élevèrent. Les placards injurieux s'affichoient aux carrefours, aux pieds des statues du roi. Le Dauphin n'osoit plus venir à Paris, au milieu d'un peuple qui le suivoit avec des cris de douleur, lui demandoit du pain, et à qui il ne pouvoit en donner.

Pour satisfaire aux besoins les plus urgens, le roi, en 1709, fit convertir sa vaisselle en espèces, et accepta celle qu'on lui offrit. Cette opération se fit contre l'avis du chancelier de Pontchartrain et du contrôleur général des Marets. Ils représentoient que cette foible ressource manifestoit notre misère aux ennemis sans y remédier. Le total en effet ne monta pas à trois millions. La même chose s'étoit pratiquée avec aussi peu de succès en 1688, quoique le roi y eût sacrifié des meubles de toute espèce, dont le travail étoit d'un prix inestimable. On a recouru, dans la guerre présente, à ce moyen avec plus de raison, puisque le prêt des troupes alloit manquer.

L'établissement du dixième des revenus,

en 1710, fut d'une toute autre importance pour l'état, et en fit peut-être le salut, quoiqu'on ne le levât pas avec la rigueur qu'on a exercée depuis. Les autres impôts étoient déjà si multipliés, que cette nouvelle surcharge excita beaucoup de murmures. Les états de Languedoc allèrent jusqu'à offrir d'abandonner au roi l'administration de tous leurs biens, pourvu qu'on leur en délivrât le dixième net. Cependant les états de cette province ne manquent pas de complaisance. Asservis au corps épiscopal, ils suivent toutes les impulsions de cet ordre, composé de cadets de noblesse, presque tous nés ou élevés dans l'indigence, et qui, parvenus à l'opulence par les grâces du roi, et en désirant encore, n'ont rien à lui refuser; d'ailleurs le poids des charges porte légèrement sur le haut clergé. C'est de cette assemblée qu'est sorti le projet de la capitation, projet que Pontchartrain, tout contrôleur général qu'il étoit alors, rejeta long-temps par l'abus qu'il en prévoyoit. Ce zèle ecclésiastique et désintéressé vient encore de donner l'idée d'une taxe sèche de dix-sept millions. Sous prétexte de rétablir la marine, l'archevêque de Narbonne, la Roche-Aymon, maître des états par les prérogatives de sa place, s'avise, pour faire sa cour, d'offrir un vaisseau; les états n'osent le contredire; les autres provinces et les différens

corps sont obligés de suivre cet exemple , sous peine de passer pour mal affectionnés. Le prélat, un des plus bornés de son ordre, et peut-être par là même élevé de la pauvreté aux plus hautes dignités de l'église, est fait à l'instant premier duc et pair ecclésiastique, en attendant le chapeau de cardinal.

Louis XIV résista long-temps à la proposition du dixième. Le jésuite Tellier, son confesseur, le voyant rêveur et triste, lui en demanda le sujet. Le prince lui dit que la nécessité des impôts ne l'empêchoit pas d'avoir des scrupules qui augmentoient sur le dixième. Tellier lui dit que ces scrupules étoient d'une âme délicate; mais que, pour le soulagement de sa conscience, il consulteroit les casuistes de sa compagnie. Peu de jours après, l'intrépide confesseur assura son pénitent qu'il n'y avoit pas matière à scrupule, parce que le prince étoit le vrai propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. Vous me soulagez beaucoup, dit le roi, me voilà tranquille. Sur la décision du jésuite, l'édit fut publié.

Les secours que Louis XIV tiroit de ses sujets, commencèrent à lui faire sentir qu'un roi est un homme qui a besoin de ses semblables. Le préambule de l'édit du dixième est d'un style moins despotique que les édits précédens. Ce prince, dans ses temps de prospérité, choqué



qu'un magistrat eût dit : *Le roi et l'état*, l'interrompit, en disant : *L'état, c'est moi*. Cela doit être, quand le chef ne se sépare pas lui-même du corps. Les lois font la sûreté des princes qui les respectent.

L'adversité parut changer un peu les idées de Louis XIV. Le prévôt des marchands, Bignon, étant venu, à la tête de la ville, haranguer le roi pendant le siège de Lille, le roi, touché du zèle de ses sujets, se servit du mot de *reconnoissance*; mais il ne put s'empêcher de laisser paroître l'altération que lui causoit un terme si nouveau de sa part. Ses égards s'étendoient alors jusque sur des particuliers dont il avoit besoin. Samuel Bernard ayant refusé des engagements assez forts pour des fournitures d'argent, le contrôleur-général des Mârets lui donna un rendez-vous à Marli, où l'ayant présenté au roi, ce prince fit à Bernard le plus grand accueil. La tête du financier fut enivrée de la réception, et il fit tout ce que voulut des Mârets.

Les revers que Louis XIV éprouvoit, furent encore aggravés dans les conférences tenues à Gertruidenberg. Le prince Eugène et Marlborough y firent les propositions les plus dures, sans néanmoins s'écarter dans les expressions du respect qu'ils devoient personnellement au roi; au lieu que les Hollandois parlèrent en bourgeois

insolens qui abusent de leur fortune. Les conditions que les ennemis exigeoient, prouvoient assez qu'ils ne vouloient absolument point de paix, et tendoient à l'invasion et au démembrement du royaume. Louis alloit jusqu'à offrir des subsides, pour aider à détrôner son petit-fils, Philippe V. Ils prétendoient qu'il s'en chargeât seul. Tous les François en furent indignés, et l'on fut forcé de continuer la guerre (\*).

Il seroit assez difficile de juger quel eût été le sort de la France, si les intérêts n'eussent changé par la mort de l'empereur Joseph. Si les Anglois ne vouloient pas voir une branche de la maison de France sur le trône d'Espagne, ils craignoient autant la réunion de cette couronne à celle de l'Empire, sur une tête de la maison d'Autriche; et commencèrent à écouter les propositions de la France. Marlborough devint suspect à la reine d'Angleterre; et la femme de ce général,

(\*) J'ai lu, dans un mémoire signé de la main du prince Eugène, le plan et les moyens détaillés et très-bien combinés du démembrement de la France. Tercier, mon confrère de l'académie des belles-lettres, qui faisoit, pour le premier Dauphin, l'extrait des plus importantes négociations, me communiqua ce mémoire. Nous doutions de la signature; mais, après l'avoir confrontée à celles de plusieurs lettres du prince Eugène, nous n'avons pu la méconnoître. Comment ce mémoire nous est-il parvenu? Je l'ignore. Il doit être au dépôt.

commençant à déplaire par des tracasseries de cour, fut bientôt d'autant plus insupportable à la reine, qu'elle en avoit été la favorite. Le commandement fut ôté à Marlborough, et donné au duc d'Ormond. Dans ces circonstances, l'impératrice douairière, mère de l'empereur Joseph, écrivit à Louis XIV, pour lui faire part de la mort de ce fils ; elle ajoutoit que sa consolation étoit l'espérance de voir bientôt son second fils roi d'Espagne et des Indes, etc. On juge bien que la lettre fut renvoyée sans réponse.

L'intrépidité froide de Philippe V dans les combats lui avoit gagné le cœur des Espagnols. S'il n'avoit pas les talens d'un général, il avoit du moins la sagesse de ne pas décider des opérations militaires ; mais dans l'action à Luzara, il étoit au milieu du feu, examinant tout avec une curiosité tranquille, et s'en expliquant ensuite avec autant de discrétion que de discernement, nommant ceux dont il avoit distingué la valeur, et ne parlant qu'en général des foiblesses qu'il avoit remarquées.

L'armée de ce prince manquoit souvent des choses les plus nécessaires. Comment au plus fort d'une guerre qu'on pouvoit nommer guerre civile, les finances d'Espagne n'eussent-elles pas été en désordre, puisque, dans les temps les plus tranquilles de la monarchie, l'état a souvent



éprouvé des détresses? Depuis que les rois d'Espagne, devenus maîtres des mines du Mexique et du Pérou, ont sacrifié les richesses réelles aux richesses de fiction, les Espagnols ne sont plus à cet égard que les caissiers de l'Europe. Ce qui a fait dire par Boccalini, que *l'Espagne est à l'Europe, ce que la bouche est au corps: tout y passe et rien n'y reste* (\*).

Philippe V éprouva que la plus grande ressource d'un roi est l'amour de ses sujets. La nation espagnole, celle où l'honneur s'est le mieux conservé, jalouse du serment qu'elle avoit fait à Philippe, fit des actes héroïques pour l'y maintenir, et y parvint seule. Les Espagnols livrèrent leur argenterie pour le paiement des troupes; celle des églises y fut employée; l'honneur étouffa, chez un peuple dévot, des scrupules dont l'hypocrisie se seroit prévalu ailleurs. Les curés ne

(\*) J'ai lu, dans une lettre de l'évêque de Rennes, Vauvray, notre ambassadeur à Madrid, en . . . . . que les conseillers d'Aragon, n'étant pas payés de leurs gages, avoient prié le roi de leur permettre de demander l'aumône. Je ne dois pas oublier à ce sujet, qu'en 1701, il arriva par la flottille, pour le général des jésuites, une caisse de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on l'ouvrit, et l'on y trouva des billes d'or recouvertes de chocolat. Le gouvernement en fit faire de la monnaie, et l'on envoya une vraie caisse de chocolat aux jésuites qui n'osèrent réclamer autre chose.

prêchoient que la fidélité au roi. On déclara ennemi de l'état quiconque ne concourroit pas au salut commun. L'archiduc, au milieu de Madrid, ne put empêcher le peuple de crier : *Vive Philippe V* (\*) ! Le marquis de Mansera, homme centenaire, vouloit suivre le roi dans sa retraite ; mais ce prince le lui défendit. L'archiduc essaya de se faire prêter serment par Mansera, qui répondit qu'il l'avoit prêté au roi, et ne ne le trahiroit pas. L'archiduc respecta la vertu de ce vieillard, et le laissa tranquille (\*\*).

La dernière classe des sujets ne montrait pas moins de fidélité que les grands. La reine, obligée de sortir de Madrid, confia toutes ses pierres, et entr'autres, la fameuse perle la Pérégrine, à un valet françois nommé Vasu, qui les apporta en France.

Cette princesse, fille du duc de Savoie, Victor Amédée, et sœur cadette de la duchesse de Bourgogne, étoit adorée des Espagnols, et sa mé-

(\*) Un trait que sa singularité peut faire excuser dans des mémoires, c'est que l'archiduc étant maître de Madrid, les courtisanes les plus perdues se répandirent parmi ses troupes, et en firent périr plus qu'une bataille. Pour ne pas rendre équivoque leur patriotisme, elles se vantoient de s'être refusées aux troupes du roi.

(\*\*) Il mourut à 107 ans, n'ayant vécu bien des années que de chocolat et de fruits glacés.

moire y est encore en vénération. Long-temps depuis sa mort , le peuple voyant passer la seconde femme de Philippe V, continuoit de crier : *Viva la Savoyana !* Supérieure à toutes les disgrâces , elle ne parut jamais touchée que des maux de ses sujets : aucun péril n'ébranla son courage. Si elle eût perdu la couronne d'Espagne , elle étoit déterminée à passer dans les Indes. Elle mourut, le 14 février 1714, trop tôt pour le bonheur des peuples et l'exemple des rois.

Jamais l'archiduc ne dut mieux comprendre qu'il ne régneroit pas en Espagne, que lorsqu'il fut maître de la capitale. Si la force donne des trônes , ils ne s'affermissent que par l'amour des peuples. L'archiduc ne vit dans Madrid qu'éloignement pour lui et attachement pour Philippe. Cependant la guerre continua encore quelque temps entr'eux depuis la pacification des autres puissances.

Pendant que Louis XIV éprouvoit toutes les disgrâces de la guerre , il eut à soutenir les plus grands malheurs domestiques. Il vit , en moins d'un an , s'éteindre trois générations. Le Dauphin , son fils unique , meurt le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne , devenu Dauphin , meurt l'année suivante , le 18 février , n'ayant survécu que six jours à sa femme , morte le 12. Trois se-

maines après, le 8 mars, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les suivit au tombeau. Paris vit le même char funèbre renfermer le père, la mère et l'enfant. Le duc d'Anjou, aujourd'hui Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. La duchesse de Ventadour, sa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux qu'elle osoit se charger de l'événement, éloigna les médecins; et pleine des idées funestes qui naissoient de tant de morts précipitées, lui donna du contre-poison (\*). Que ce remède ait été nécessaire ou non, on eut le bonheur de conserver un enfant si précieux à l'état.

Le public ne trouva rien que de naturel dans la mort du premier Dauphin, attaqué de la petite vérole; mais il n'en fut pas ainsi de la mort du duc, de la duchesse de Bourgogne et du duc de Bretagne. Enlevés tous trois presque au même instant, on ne doutoit point que ce ne fût l'effet du poison. Fagon, premier médecin du roi, et Boudin, médecin des enfans de France, le disoient sourdement avec une timidité apparente et concertée, qui n'en étoit que plus persuasive. Maréchal, premier chirurgien, soutenoit le con-

(\*) Cet antidote fut donné par la comtesse de Vérue, qui l'avoit apporté de Turin, où elle avoit été empoisonnée, étant maîtresse du duc de Savoie, Victor.

traire, et citoit plusieurs exemples récents de pareilles maladies; mais il paroissoit moins persuadé lui-même, que chercher à consoler le roi, en écartant des images noires. Le jeune duc d'Anjou, foible et languissant, qu'on disoit arraché à la mort par un antidote, sembloit prouver que le père et la mère avoient péri par le poison. On ajoutoit que le premier accès de la maladie de la duchesse de Bourgogne avoit été une douleur vive à la tempe, suivie de la fièvre, après une prise de tabac d'Espagne; que, sur cette déclaration de la princesse, on avoit inutilement cherché la tabatière, qui ne s'étoit plus trouvée.

Ces soupçons répandus dans tout le royaume, tomboient uniquement sur le duc d'Orléans, depuis régent, et formèrent bientôt un cri d'accusation publique. Il en fut si consterné, qu'il demanda au roi de se constituer prisonnier avec Hombert, célèbre chimiste, dont il avoit pris des leçons, jusqu'à ce que la calomnie fût démontrée et détruite. Le roi, prévenu par les ennemis de son neveu, fut près d'accepter sa proposition; mais il en fut détourné par Maréchal, qui eut le courage de représenter qu'un tel éclat ne serviroit qu'à tourner en certitude dans l'imagination du peuple des soupçons qui se détruiraient d'eux-mêmes; au lieu que la justification du duc d'Orléans laisseroit toujours à sa réputa-



tion la tache d'une accusation indigne de lui, et que la démonstration de son innocence passeroit encore pour l'indulgence d'un roi qui ne veut pas déshonorer son sang. Maréchal rappela à ce sujet au roi, ce qu'il lui avoit entendu dire à lui-même sur son neveu.

Le duc d'Orléans avoit eu une maladie, pendant laquelle Maréchal l'avoit vu assidument. Ils eurent ensemble plusieurs conversations sur des matières de sciences. Maréchal, frappé de l'étendue d'esprit et de la quantité de connoissances de ce prince, en parla au roi. Sire, lui dit-il, si M. le duc d'Orléans étoit un simple particulier sans fortune, il auroit plus de dix moyens de gagner honnêtement sa vie, et c'est d'ailleurs le meilleur homme du monde. Le roi, en convenant des talens du prince, acheva de le peindre par un seul trait : *Savez-vous, dit-il, ce que c'est que mon neveu ? c'est un fanfaron de crimes.*

L'affaire en resta-là ; mais les soupçons ont subsisté long-temps. On ne vouloit pas faire attention que Fagon et Boudin étoient intéressés à justifier l'insuffisance de leur art. Le premier étoit la créature de madame de Maintenon, dont il partageoit le ressentiment contre le duc d'Orléans, qui se l'étoit attiré par des propos indiscrets sur elle. Le second perdoit tout à la mort

des princes , devoit son existence à Fagon , et s'étoit déjà tellement aliéné le duc d'Orléans , qu'il croyoit en avoir tout à craindre dans la suite , s'il ne travailloit à le perdre. Madame de Maintenon avoit des desseins plus intéressans qu'une petite vengeance de femme.

Elle ne pouvoit pas croire la mort du roi fort éloignée. Pendant la minorité du successeur , Philippe V restant en Espagne , la régence regardoit le duc de Berri , dont le génie seroit aisément subjugué par celui du duc d'Orléans. Si le duc de Berri mouroit , ce qui en effet arriva , le duc d'Orléans se trouveroit régent. Elle imagina donc , pour sa propre sûreté , si elle survivoit au roi , de se faire un appui contre un prince qu'elle redoutoit.

De tout temps elle avoit travaillé à l'élévation des enfans naturels du roi , et sur-tout à celle du duc du Maine , dont elle avoit été la gouvernante. Nous verrons par quels degrés le roi tâcha d'élever ses enfans naturels au comble de la puissance.

Madame de Maintenon , voulant perdre le duc d'Orléans dans l'esprit du public , n'y trouvoit que trop de facilité. Ce prince , incapable d'une action noire ou basse , avoit à force d'imprudences , d'indiscrétions et de mœurs crapuleuses , donné de lui la plus mauvaise opinion , que l'i-



dée même qu'on avoit de son esprit aggravait encore. On parloit souvent alors d'empoisonnement, et les soupçons ayant été une fois dirigés contre le duc d'Orléans, se réveilloient à chaque occasion.

Un cordelier (\*), nommé Augustin le Marchand, d'un couvent de Poitou, ayant apostasié, s'étoit engagé dans les troupes françoises qui servoient en Espagne. Il déserta depuis et passa dans celles de l'archiduc. Sans m'arrêter sur les différentes aventures de ce misérable, il suffit de dire qu'il fut véhémentement soupçonné d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne, et alloit être arrêté, lorsqu'il prit la fuite. Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces et l'atteignit à Bressuire en Poitou, dans un couvent de cordeliers. On le conduisit à la Bastille, où le lieutenant de police d'Argenson fut seul chargé de l'interroger. On trouva dans un sac que ce moine portoit sur lui, des paquets d'arsenic, dont il prétendoit se servir pour différens remèdes. Sa vie passée, ses correspondances chez les Autrichiens, et plusieurs contradictions ou obscurités dans ses réponses, donnèrent lieu de croire qu'il étoit un instrument de la maison d'Autriche, contre laquelle on étoit alors horri-

(\*) Il étoit fils du greffier de Loyal, diocèse de St.-Malo; arrêté à Bressuire, le 22 mai 1712.

blement prévenu. On ne doutoit point que Mansfeldt , ambassadeur de Léopold à Madrid , n'eût empoisonné , par le moyen de la comtesse de Soissons, la reine d'Espagne , Marie d'Orléans , fille de Monsieur , et femme de Charles II. La mort du prince électoral de Bavière , désigné roi d'Espagne par le premier testament de Charles , fut attribuée aux mêmes moyens. D'ailleurs , un mémoire du prince Eugène , adressé au général Merci , et trouvé dans sa cassette prise après sa défaite en Franche-Comté , portoit : *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites , et si l'on n'y peut réussir par les armes , il faut recourir aux grands et extraordinaires remèdes.* Ces expressions , tout équivoques qu'elles sont , ne présentent pas un sens favorable.

Si les imputations faites à la maison d'Autriche étoient alors fondées , ce que je n'oserois assurer , il faut avouer que la cour de Vienne est bien changée. Jamais prince n'y a été ennemi plus redouté , plus haï , que le roi de Prusse actuel ; et jamais l'Impératrice-reine n'a été soupçonnée du moindre dessein odieux.

Quoi qu'il en soit , le cordelier , après trois mois de détention à la Bastille , fût transféré en Espagne , et enfermé dans la tour de Ségovie , où il a vécu plus de vingt ans.

Ce qui faisoit supposer que le duc d'Orléans eût pu entrer dans un projet contre le roi d'Espagne, c'étoit l'accusation qu'on lui avoit déjà intentée d'avoir voulu détrôner Philippe V, lorsqu'il en commandoit l'armée.

La vérité du fait étoit que, dans un moment où les affaires de Philippe V paroissoient désespérées, on crut que ce prince abandonneroit l'Espagne, pour aller régner dans les Indes. Les amis du duc d'Orléans lui conseillèrent alors de prétendre à la couronne d'Espagne, du chef de son aïeule Anne d'Autriche. Il se prêta au projet, en cas d'abandon de la part de Philippe V ; et revenant en France, il laissa deux officiers affidés, Flote et Renaud, pour ménager les esprits à cet égard. On ignore jusqu'où ses deux agens usèrent de leurs pouvoirs; mais ils furent arrêtés l'un et l'autre; et le roi d'Espagne, excité par la princesse des Ursins, sa favorite, et l'ennemie du duc d'Orléans, écrivit en France pour en demander justice (1709).

Il falloit que les accusations fussent graves; car le chancelier de Pontchartrain eut ordre du roi de tout disposer pour instruire le procès en forme. On étoit à la veille d'arrêter le duc d'Orléans, lorsque le chancelier représenta au roi qu'il seroit contre le droit des gens de poursuivre en France un homme accusé d'un crime

commis en pays étranger. Si le duc d'Orléans, dit-il, est coupable en Espagne, on peut et l'on doit y faire son procès; mais il est innocent à l'égard de la couronne de France; il ne peut donc être poursuivi dans un royaume qui doit être son asile. Ce moyen de défense n'étoit pas sans réplique dans le cas d'un crime de lèse-majesté contre un roi de la maison de France; mais Louis XIV jugea à propos de s'en contenter, et l'affaire fut abandonnée.

Celle du cordelier n'avoit pas le moindre trait au duc d'Orléans. J'ai lu toute l'instruction, et je n'y ai pas vu que d'Argenson ait été à portée de rendre, dans cette circonstance, d'autre service au duc d'Orléans, que de dire la vérité. Il lui en fit pourtant sa cour, en lui faisant entendre qu'il avoit saisi cette occasion de détruire dans l'esprit du roi beaucoup d'autres préventions fâcheuses.

Il me semble que s'il avoit subsisté quelque opinion défavorable au duc d'Orléans, elle auroit dû disparaître à la régence. Cependant la calomnie s'est encore fait sourdement entendre. Mais comment peut-on imaginer qu'un prince, tremblant sous Louis XIV, eût osé commettre les crimes les plus hardis, et se seroit arrêté au dernier, lorsqu'il s'agissoit de monter sur le trône, et qu'il étoit tout-puissant. La vie de Louis XV

est la démonstration de l'innocence du duc d'Orléans.

Après cette digression, revenons aux princes qui y ont donné lieu.

Louis Dauphin, fils unique de Louis XIV, avoit dans le caractère de la douceur et de la bonté; son éloge ne s'étend pas plus loin. Né avec un esprit borné, il n'y suppléa par aucunes connoissances acquises. Élevé par Bossuet et Montausier, il prouva que la culture produit peu sur un fonds ingrat; sans vices ni vertus d'éclat, il passoit sa vie aussi obscurément que son rang le pouvoit permettre, n'ayant de ressource contre l'ennui que la table et la chasse. C'étoit enfin le meilleur des hommes et le plus médiocre des princes. Il respectoit et craignoit beaucoup le roi, qu'il croyoit aimer, et qu'il traitoit plus en roi qu'en père, comme il en étoit traité plus en sujet qu'en fils. Le Dauphin étoit chéri du peuple, parce qu'il étoit très-populaire, et que, n'ayant aucun crédit, on ne pouvoit lui imputer aucun des maux dont on étoit affligé.

Sans délicatesse de sentiment, ni même de galanterie, il eut quelques maîtresses (\*), et finit,

(\*) On ne lui a connu qu'une fille naturelle, qu'il eut de la Raisin, fameuse comédienne. On la nomma mademoiselle Fleuri. La princesse de Conti-Vallière la maria, en juin 1715,



comme son père, par un mariage de conscience. Mademoiselle Choin fut celle qui le fixa; elle avoit été en qualité de fille d'honneur auprès de la princesse de Conti-Vallière, sœur naturelle du Dauphin. Elle n'étoit pas jolie; mais, avec beaucoup d'esprit et le plus excellent caractère, elle se fit aimer et estimer de tous ceux qu'elle voyoit. J'en ai connu quelques-uns. Elle n'eut jamais ni maison montée, ni même d'équipage à elle, et s'étoit bornée à un simple logement chez la Croix, receveur-général des finances, près le petit St.-Antoine. Son commerce avec le Dauphin fut long-temps caché, sans en être moins connu. Ce prince partageoit ses séjours entre la cour du roi son père, et le château de Meudon. Lorsqu'il y devoit venir, mademoiselle Choin s'y rendoit de Paris dans un carrosse de louage; et en revenoit de même, lorsque son amant retournoit à Versailles.

Malgré cette conduite simple d'une maîtresse obscure, tout sembloit prouver un mariage secret. Le roi, dévot comme il étoit, et qui d'abord avoit témoigné du mécontentement, finit par offrir à son fils de voir ouvertement mademoiselle Choin, et même de lui donner un appartement à Versailles; mais elle le refusa constamment, et à d'Avaugourg, officier de gendarmerie. Le roi signa le contrat, mais en particulier. Elle mourut en 1716.

persista dans le genre de vie qu'elle s'étoit prescrit. Au surplus, elle paroissoit à Meudon tout ce que madame de Maintenon étoit à Versailles, gardant son fauteuil devant le duc et la duchesse de Bourgogne et le duc de Berri, qui venoient souvent la voir, les nommant familièrement *le duc*, *la duchesse*, sans addition de *monsieur* ni de *madame*, en parlant d'eux et devant eux. Le duc de Bourgogne étoit le seul pour qui elle employât le mot de *monsieur*, parce que son maintien sérieux n'inspiroit pas la familiarité; au lieu que la duchesse de Bourgogne faisoit à mademoiselle Choin les mêmes petites caresses qu'à madame de Maintenon. La favorite de Meudon avoit donc tout l'air et le ton d'une belle-mère, et comme elle n'avoit le caractère insolent avec personne, il étoit naturel d'en conclure la réalité d'un mariage. Si je me suis permis ces petits détails domestiques, c'est qu'ils donnent les notions les plus justes des personnages.

Pour achever de faire connoître mademoiselle Choin, j'ajouterai un trait sur son désintéressement. Le Dauphin, à la veille d'un départ pour l'armée, lui ayant donné à lire un testament par lequel il lui assuroit la plus grande fortune, elle le déchira en disant: *Tant que je vous conserverai, je ne puis manquer de rien; et si j'avois le malheur de vous perdre, mille écus de rente*



*me suffiroient.* Elle le prouva à la mort du Dauphin ; car elle se retira aussitôt dans son ancien et premier logement de Paris, où elle a passé près de vingt ans dans la pratique de toute sorte de bonnes œuvres ; vivant avec un petit nombre de vrais amis qui lui restèrent, et délivrée d'une foule de plats courtisans, qui s'éloignèrent d'elle sans préparatifs ni pudeur. Elle mourut en 1710.

A la mort du premier Dauphin, le roi en fit prendre le titre au duc de Bourgogne (\*). Si ce prince eût régné, ç'eût été le règne de la justice, de l'ordre et des mœurs. Pour le faire complètement connoître, peut-être même pour en relever le mérite, je ne dissimulerai pas les travers de sa première jeunesse ; on ne peut les imputer qu'à l'éducation de son enfance, âge où la faiblesse même des organes rend les impressions si

(\*) Le nouveau Dauphin ne voulut être appelé que *Monsieur* ; on n'appeloit le premier que *Monseigneur*. Ce titre étoit devenu une espèce de nom propre, puisque le roi l'employoit lui-même en parlant de ce Dauphin, comme il disoit *Monsieur*, en parlant de son frère ; mais en leur adressant la parole, il traitoit l'un de fils, l'autre de frère. Lorsque le duc de Beauvilliers entendoit quelqu'un appeler le duc de Bourgogne *Monseigneur*, il demandoit si on le prenoit pour un évêque. Cependant le roi ordonna au parlement de traiter le nouveau Dauphin de *Monseigneur*, en le haranguant. Ce qui fit que le premier président commença la harangue par ces mots : *Monseigneur, car le roi veut*

fortes, qu'elles subsistent souvent pendant tout le cours de la vie. C'est presque au moment de la naissance que l'éducation devrait commencer ou se préparer. Ces premières et précieuses années des princes sont abandonnées à des femmes ignorantes, foibles, présomptueuses, adulatrices, et ne leur parlant que de leur puissance future. Quand les enfans de l'état passent entre les mains des hommes, ces gouverneurs, s'ils sont dignes de leur place, trouvent plus à détruire qu'à édifier dans leur élève.

Le jeune prince, élevé au milieu d'une cour superstitieuse où la dévotion et encore plus l'hypocrisie commençoient à être à la mode, ne fut instruit que des pratiques d'une dévotion minutieuse qu'on substitua à des principes de vertu. Telles furent les leçons de son enfance. Il passa heureusement entre les mains des hommes ; il y

*qu'on vous nomme ainsi, etc.* A la mort du premier Dauphin, le deuil fut d'un an. Les pairs, les ducs et les grands officiers eurent ordre de draper, et le roi en donna la permission au marquis de Beauveau, comme parent, la sixième aïeule de Louis XIV étant Beauveau. Voisin, qui fut depuis chancelier, obtint la même distinction pour le marquis de Châtillon, son gendre, en faveur de plusieurs alliances avec la maison royale. Ce Châtillon a été nommé depuis duc et pair, et gouverneur du Dauphin actuel.

Les deux fils naturels du roi reçurent, à cette occasion, des visites comme frères du Dauphin.

en avoit alors ; et quand les rois les cherchent, ils les trouvent ou les font naître. Le sage Beauvilliers, le vertueux Fénelon, l'un gouverneur, l'autre précepteur, éprouvèrent combien il est difficile d'effacer les premières impressions. Leur élève, avec toutes ses habitudes dévotes, ne laissoit voir que hauteur, dureté, inapplication, mépris de tous les devoirs qui ne se remplissoient pas à l'église. Dans la campagne qu'il fit en Flandre, il fut accompagné par le roi d'Angleterre, Jacques III, qui, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, servit comme volontaire dans l'armée. Au lieu de lui témoigner le respect dû à un prince malheureux, il le traitoit avec une légèreté offensante. Gamache, un des menins du duc de Bourgogne, révolté d'une indécence si soutenue, lui dit en franc chevalier : *Votre procédé avec le chevalier de Saint-Georges est apparemment une gageure ; si cela est, vous l'avez gagnée : ainsi traitez-le mieux dorénavant.* Une autre fois, ennuyé des puérités du prince : *Vous avez, lui dit-il, beau faire des enfantillages, le duc de Bretagne, votre fils, seroit encore votre maître.* Après une longue station à l'église, pendant qu'on dispoit les troupes : *Je ne sais, lui dit Gamache, si vous aurez le royaume du ciel ; mais, pour celui de la terre, le prince Eugène et*

*Marlborough s'y prennent mieux que vous.*  
 Enfin les germes d'un bon naturel, presque étouffés par la première éducation, se développèrent tout à coup. Beauvilliers et Gamache se firent écouter. Bossuet n'avoit pu communiquer ses lumières à son élève : Fénelon inspira ses vertus au sien ; mais la régénération fut si prompte que le duc de Bourgogne la dut principalement à lui-même.

Socrate se glorifioit d'avoir rectifié, par les efforts de la philosophie, le caractère vicieux qu'il tenoit de la nature. Le duc de Bourgogne auroit pu se donner le même éloge ; mais il attribuoit son changement à un principe qui lui défendoit de s'en glorifier ; il en donnoit tout l'honneur à la religion ; ce qui lui faisoit une vertu de plus qu'à Socrate. Il étoit né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé. Il se fit tempérant, indulgent, patient, modeste, humain, économe, appliqué à ses devoirs.

Ses maximes étoient que *les rois sont faits pour les sujets, et non les sujets pour les rois ; qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens des lois ; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes ; jamais de présens, parce que n'ayant rien à eux, ils ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples.* Ces



paradoxes étoient l'effet de son discernement , et il avoit le courage de les avancer au milieu de la cour.

S'étant refusé un meuble dont il avoit envie , mais qu'il trouva trop cher , il répondit à un courtisan qui lui conseilloit de se satisfaire : *Les sujets ne sont assurés du nécessaire , que lorsque les princes s'interdisent le superflu.*

En remplissant les devoirs religieux qui inspirent aux peuples le respect pour la Divinité , il y sacrifioit les plaisirs , non pas les affaires. Le roi son aïeul , embarrassé quelquefois , et peut-être un peu humilié d'une dévotion plus gênante que la sienne , lui dit un jour de fête de se trouver au conseil de l'après-midi ; *à moins* , ajouta-t-il , *que vous n'aimiez mieux aller à vêpres.* Le prince vint au conseil ; mais il refusa le même jour d'assister à un bal , parce que ce n'étoit pas un devoir , et qu'il préféroit le repos de la nuit , qui le préparoit au travail du lendemain. Il approuva fort que la princesse , sa femme , s'y trouvât ; son devoir étoit de plaire. Il ne blâmoit aucun des plaisirs , tels que bals , fêtes , spectacles ; mais il ne les pardonnoit qu'à l'oisiveté.

Plein de respect pour le roi et de retenue sur le gouvernement , il n'en faisoit la critique que par sa conduite. Les libertins auroient pu crain-



dre son règne; les philosophes l'auroient béni; les prêtres n'auroient peut-être pas été les plus contents d'un prince qui auroit mis les intérêts de la religion avant les leurs.

Le roi, reconnoissant de jour en jour les qualités supérieures de son petit-fils, ordonna aux ministres d'aller travailler chez lui. Insensiblement il se trouva à la tête de toutes les affaires, et s'attira, de la part de son aïeul même, ce respect personnel qui est dû à la vertu. Les puissances étrangères espéroient que ce prince, en faisant respecter la France, sans la faire redouter, pourroit assurer la paix et le bonheur de l'Europe. Sa mort fut donc un malheur pour l'humanité entière.

Le pape Clément XI (Albani) témoigna sa douleur par des obsèques pontificales (\*).

La duchesse n'avoit précédé que de six jours son mari au tombeau. Jamais princesse n'eut plus qu'elle l'art de plaire. Séduisante par mille agréments, elle gagna bientôt l'amitié du roi et de madame de Maintenon. N'osant, par discrétion, donner le nom de mère à la vieille sultane, elle la nommoit sa tante. A la faveur des caresses,

(\*) Ces obsèques se faisoient anciennement à Rome pour nos rois, et à Paris pour les papes. La cour de Rome les refusa pour Henri III, qu'elle regardoit comme excommunié; et l'on cessa de les faire à Paris pour les papes.



elle hasardoit souvent des plaisanteries assez fortes. *Savez-vous bien, ma tante*, disoit-elle un jour devant le roi, *pourquoi les reines en Angleterre gouvernent mieux que les rois ? C'est que les hommes gouvernent sous le règne des femmes, et les femmes sous celui des rois*. Sa vivacité l'emportoit quelquefois trop loin ; mais elle saisissoit bien les momens. Un jour qu'elle remarqua que le roi étoit importuné de la dévotion du duc de Bourgogne : *Je désirerois*, dit-elle, *mourir avant mon mari, et revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise, ou une tourière de Sainte-Marie*. Elle savoit aussi prendre un ton plus sérieux, et le sentiment le lui inspiroit dans les occasions. Un jour qu'on la pressoit de jouer dans le salon de Marly pendant le plus grand feu de la guerre : *Eh ! avec qui voulez-vous que je joue ? Avec des femmes qui tremblent pour leurs maris, leurs enfans, leurs frères ? Et moi, qui tremble pour l'état !*

S'étant aperçu que madame la duchesse et la princesse de Conti, deux filles naturelles du roi, jalouses des progrès qu'elle faisoit dans le cœur de leur père, avoient haussé les épaules de toutes ses petites folies, elle affecta de dire devant elles, en sautant et riant : *Je sais bien que tout ce que je dis et fais devant le roi, n'a pas le sens*

*commun ; mais il lui faut du bruit de ma part, et il en aura. Cela n'empêchera pas*, ajouta-t-elle, en les regardant et continuant de rire, *que je ne sois un jour leur reine.*

Cet enfant, si séduisant et si cher au roi, n'en trahissoit pas moins l'état, en instruisant son père, alors duc de Savoie et notre ennemi, de tous les projets militaires qu'elle trouvoit le moyen de lire. Le roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans la cassette de cette princesse après sa mort. *La petite coquine*, dit-il à madame de Maintenon, *nous trompoit.*

Comme j'aurai à traiter ce qui concerne les jésuites, je ferai connoître d'avance ici, à l'occasion de la mort de la duchesse de Bourgogne, l'opinion qu'on avoit d'eux à la cour, dans le temps le plus brillant de leur règne.

L'acte de catholicité qui doit être le plus libre, est sans doute la confession, quant au choix du ministre ; et jamais il n'y en eut de plus contraint dans la maison royale, et sur-tout dans la famille. Le Dauphin a communément pour confesseur celui du roi, son père. Cet usage pourroit faire regretter la confession aux rois protestans.

Toutes les consciences de la maison royale étoient, sous Louis XIV, entre les mains des jésuites ; mais il ne tint qu'à lui de s'apercevoir

combien la crainte qu'il inspiroit, ou le désir de lui plaire, y avoient de part.

Dès que la duchesse de Bourgogne parut en danger, le jésuite La Rue, son confesseur ordinaire, se présenta pour la disposer à la mort. Dans ce moment, où l'on ne craint plus les rois mêmes, elle montra une telle répugnance, que l'habile jésuite, pour épargner à sa compagnie un plus grand éclat, dit à la princesse, que si elle avoit plus de confiance en un autre que lui, il iroit le chercher. Elle lui nomma sur-le-champ Bailli, prêtre de la paroisse de Versailles. Celui-ci ne s'étant pas trouvé, elle demanda un père Noël, récolet; ce qui prouve un éloignement très-décidé pour les jésuites, d'autant plus que Bailli étoit fort suspect de jansénisme, la plus noire des taches aux yeux du roi. Les jansénistes avoient alors l'estime publique. Ce dégoût marqué pour la société, n'étoit pas un exemple unique. Henri-Jules de Bourbon-Condé avoit réclamé en mourant le père de La Tour, général de l'Oratoire, l'horreur des jésuites (\*), et

(\*) Les jésuites cherchèrent long-temps et inutilement à perdre le père La Tour. Le roi, fatigué des tentatives multipliées, imposa silence. *Il y a deux ans, dit-il, que je le fais observer, sans qu'il m'en soit rien revenu de répréhensible. Il faut qu'il soit plus sage qu'on me dit, ou plus fin que nous; qu'on ne m'en parle plus.*

peu agréable au roi. Il est vrai que Henri-Jules se conduisit en courtisan jusque dans la manière de mourir. Il envoyoit chercher le père La Tour dans un carrosse de louage, et on l'introduisoit comme en bonne fortune, par un escalier dérobé; tandis que, sous prétexte d'un mieux dans la maladie ou du sommeil du prince, on refusoit la principale porte de l'appartement à un père Lucas, jésuite, confesseur en titre, et qui, sur la nouvelle du danger, étoit accouru de Rouen, pour se saisir de l'âme du prince; mais elle lui échappa.

Tous les ans à Pâques, le prince envoyoit une chaise de poste qui amenoit de Rouen et remenoit ce père Lucas: pour cette fois-ci, il en vint par la messagerie, et retourna par la même voie.

La princesse Louise - Marie Stuart, fille de Jacques II, répudia, en mourant, son jésuite pour le curé de St.-Germain. Son frère en fit autant, lorsqu'il fut en danger de mourir de la petite vérole. La reine d'Espagne, première femme de Philippe V, changea, en mourant, son jésuite contre un dominicain.

Les jésuites voyoient souvent se vérifier le mot du premier président de Harlai. Des jésuites se trouvant à son audience avec des oratoriens: *Mes pères*, dit le caustique magistrat, en s'adressant aux premiers, *il faut vivre avec vous*;

et se tournant vers les oratoriens , *et mourir avec vous.*

Les malheurs domestiques de Louis XIV , tels que nous venons de les voir , n'étoient pas adoucis par la certitude de la paix. On espéroit y parvenir , depuis que la négociation étoit entamée avec les Anglois ; mais il se trouvoit encore bien des obstacles de la part de leurs alliés (\*). La victoire que le maréchal de Villars remporta sur eux à Denain les rendit plus traitables. Villars , d'une figure distinguée , d'un air avantageux , d'un caractère qui l'étoit encore plus , fanfaron , mais très-brave , sachant mieux que personne se prévaloir de la part qu'il avoit à un heureux succès , et en usurper le reste , étoit un général fait pour des François , à qui la gaîté unie au courage inspire la confiance. Un homme de ce caractère frappe et saisit plus leur imagination qu'un homme modeste , à moins qu'il ne soit d'un ordre supérieur et reconnu , tel qu'un Turenne. Lorsque

(\*) Les préliminaires , convenus entre la France et l'Angleterre , furent communiqués aux autres puissances , dès le mois de février 1711. Les conférences pour la paix générale s'ouvrirent à Utrecht , le 29 janvier 1712. Les ministres hollandais essayèrent d'y parler comme à Gertruidenberg ; mais le cardinal de Polignac leur imposa silence : *Messieurs , leur dit-il , les circonstances sont changées , il faut changer de ton. Nous traiterons chez vous , de vous , et sans vous.*



Villars entra dans le monde, sa mère lui dit : *Parlez toujours de vous au roi, et jamais à d'autres.* Il parla de lui à tout le monde, et n'en réussit que mieux. Quoi qu'il en soit, il a été utile à la France.

L'affaire de Denain, suivie de plusieurs autres succès, fit regretter aux alliés de n'avoir pas accepté les conditions offertes à Gertruidenberg; et tous les articles de la paix furent bientôt arrêtés. Celui qui demanda le plus de discussion, regardoit les renonciations.

Nous avons vu que l'Angleterre exigeoit, pour préliminaire, que jamais les couronnes de France et d'Espagne ne pussent se réunir sur une même tête. Il s'agissoit donc de faire renoncer Philippe V, pour lui et sa postérité, à la couronne de France, et que les ducs de Berri et d'Orléans fissent une pareille renonciation à la couronne d'Espagne, sur laquelle ils avoient des prétentions communes du chef d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, aïeule du duc d'Orléans et bisaïeule du duc de Berri. Celui-ci avoit de plus les droits qu'il tenoit de Marie-Thérèse, son aïeule, femme de Louis XIV. Ces renonciations étoient jugées d'autant plus nécessaires, que Philippe V, avant que de passer en Espagne, avoit pris, pour la conservation de ses droits à la couronne de France, des lettres patentes,



telles que Henri III les avoit en allant régner en Pologne. D'ailleurs, Philippe V, dès le commencement de son règne, en 1703, avoit donné une déclaration interprétative du testament de Charles II, pour assurer les droits du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne; et ceux du duc de Berri faisoient un article du testament même.

Notre ministre opposoit « que par les lois » fondamentales de France, le prince le plus » proche de la couronne, est l'héritier nécessaire; qu'il succède, non comme héritier simple, » mais comme maître du royaume, non par choix, » mais par le seul droit de naissance; qu'il ne » doit sa couronne ni à la volonté de son prédécesseur, ni au consentement de qui que ce » soit, mais à la constitution de la monarchie, » à Dieu seul; qu'il n'y a que Dieu qui puisse la » changer, et que toute renonciation seroit inutile ».

Milord Bolinbrocke répondit : « Vous êtes » persuadés, en France, qu'il n'y a que Dieu » qui puisse abolir cette loi sur laquelle le droit » de votre succession est fondé; mais vous nous » permettrez aussi de croire, dans la Grande- » Bretagne, qu'un prince peut renoncer à ses » droits par une cession volontaire; et que ce- » lui en faveur de qui cette renonciation se

» fait, peut être soutenu avec justice dans ses  
 » prétentions par les puissances qui ont accepté  
 » la garantie du traité. Enfin, monsieur, la rei-  
 » ne m'ordonne de vous dire que cet article est  
 » d'une si grande conséquence, tant à son pro-  
 » pre égard qu'à celui de toute l'Europe, qu'elle  
 » ne consentira jamais à continuer des négocia-  
 » tions de paix, à moins qu'on n'accepte l'expé-  
 » dient qu'elle a proposé, ou quelque autre aussi  
 » solide (\*) ».

Louis, qui avoit si souvent dicté des condi-  
 tions, n'étoit plus en état de rejeter, pas même  
 de discuter, celles qui lui étoient prescrites. Il  
 fallut consentir aux renonciations. Les Anglois  
 n'étoient pas encore séparés de leurs alliés, l'af-  
 faire de Denain n'étoit pas arrivée, et il y avoit  
 autant de vérité que de compliment dans la lettre  
 du maréchal de Villars au duc d'Ormond, gé-  
 néral anglois, qui venoit de remplacer Marlbo-  
 rough : *Les ennemis du roi ont déjà senti qu'ils  
 n'ont plus avec eux les braves Anglois.*

Le ministère de France parut si opposé à la  
 renonciation, que celui d'Angleterre offrit pour  
 Philippe V l'alternative ou de garder l'Espagne

(\*) Voyez le rapport du comité secret, imprimé à Lon-  
 dres, où se trouve le mémoire du 23 mai 1712, de la cour  
 de Londres, la réponse du marquis de Torcy, ministre de  
 France, et la réplique du lord Bolinbrocke.

et les Indes, en renonçant actuellement pour lui et sa postérité au trône de France, ou d'y conserver tous ses droits, en cédant la couronne d'Espagne au duc de Savoie, et recevant en échange les royaumes de Naples et Sicile, la Savoie, le Piémont, le Montferrat et le duché de Mantoue; et, au cas que lui ou quelqu'un de ses descendans parvînt à la couronne de France, tous ces états échangés y seroient réunis, à l'exception de la Sicile, qui passeroit à la maison d'Autriche. Louis XIV n'oublia rien pour engager son petit-fils à accepter le dernier parti; mais Philippe avoit reçu trop de preuves de l'attachement des Espagnols, pour les abandonner. Il ne balança pas, et, le 5 novembre 1712, il fit en plein *cortès* (\*) sa renonciation à la couronne de France. Le jour suivant, il en donna avis à son frère, le duc de Berri, par une lettre communiquée à *la junte* (\*\*), et qu'il accompagna d'un modèle de renonciation à la couronne d'Espagne, pour les ducs de Berri et d'Orléans.

La renonciation faite, au nom de ces deux princes, dans les *cortès* d'Espagne, y avoit toute la force et l'authenticité possibles. Il n'en étoit

(\*) Les états-généraux se nomment en Espagne *las cortes*.

(\*\*) *La junte*, en Espagne, répond au conseil d'état en France.

pas ainsi de celle de Philippe en France. Il falloit qu'elle y fût ratifiée avec le même appareil que les deux autres l'avoient été à Madrid. Louis XIV offroit de faire enregistrer au parlement une déclaration contenant les renonciations respectives; mais les Anglois, et sur-tout leurs alliés, pour rompre la négociation, et pour continuer la guerre, exigeoient la sanction des états-généraux de France. Ils savoient combien les renonciations et les sermens avoient déjà été illusoires. Louis XIII les avoit faits, lors de son mariage avec Anne d'Autriche; Louis XIV les avoit renouvelés à la paix des Pyrénées, en épousant Marie-Thérèse: cela n'avoit pas empêché l'invasion de la Franche-Comté et d'une partie des Pays-Bas espagnols, après la mort de Philippe IV. Quelle forme plus sacrée pouvoit-on donner aux nouvelles renonciations, sans la sanction des états?

Louis, accoutumé à concentrer tout l'état dans sa personne, ne concevoit pas qu'on pût réclamer une autorité confirmative de la sienne. Cependant la paix devenoit tous les jours plus nécessaire, et il falloit contenter les alliés. Un comité, composé des ducs de Beauvilliers, de Chevreuse, de Charost, de Humières, de Saint-Simon et de Noailles, fut chargé de chercher un moyen de parvenir au but qu'on se proposoit, sans l'assemblée des états.

On proposa de convoquer les princes du sang, les ducs et pairs, les ducs vérifiés ou héréditaires non pairs, les officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre qui représenteroient la noblesse. Mais le corps de la noblesse ne pouvoit être régulièrement représenté que par des députés nommés par elle-même ; le clergé ne se croiroit pas représenté par les pairs ecclésiastiques, si la noblesse ne croyoit pas l'être par les ducs et les officiers de la couronne. Le tiers paroîtroit à l'instant, et les parlemens, qui en sont la principale partie, ne seroient pas satisfaits de l'unique personne du chancelier, qui d'ailleurs ne seroit regardé que comme officier de la couronne. On en concluoit que cette assemblée ne seroit qu'une fausse image d'états, qui, sans en avoir le poids et l'autorité, n'en blesseroit pas moins le roi qui n'en voudroit ni la réalité, ni l'apparence.

Saint-Simon, ivre jusqu'à la manie de son titre de duc et pair, prétendoit que l'assemblée des princes du sang, des pairs, des ducs héréditaires et des officiers de la couronne, représenteroit parfaitement les parlemens de la première, de la seconde et du commencement de la troisième race.

Les monumens de ces temps-là sont si obscurs, qu'ils se prêtent à toutes sortes de systè-



mes. Le duc de Saint-Simon avançoit que dans ces parlemens (*placita*), il ne se trouvoit que les grands vassaux laïques et ecclésiastiques, ces derniers par leur titre seul de grands vassaux. L'armée qui étoit proprement la noblesse, assemblée dans le Champ de Mars, sans délibérer elle-même, attendoit et recevoit les décisions, les lois des *placita*.

Les discussions de notre comité ne décidoient pas l'affaire; Bolinbrocké la termina sur la forme avec les alliés, comme il avoit déjà fait sur le fond avec notre ministre.

Depuis long-temps, la France et l'Angleterre jouent le principal rôle dans les guerres générales de l'Europe. Dès que ces deux puissances, qui fournissent les subsides, sont d'accord, les autres sont bientôt obligées d'accéder. Dans le système actuel, la nation la plus riche fait la loi.

La reine d'Angleterre consentoit à la paix, et Bolinbrocké, son ministre, avoit intérêt de la faire, pour abaisser le parti de Marlborough. D'ailleurs, dans un voyage qu'il avoit fait en France pour discuter les préliminaires, il avoit été très-sensible aux égards que le roi lui marquoit. Quoique ce prince fût alors dans un état d'humiliation, l'Europe étoit depuis si long-temps accoutumée à le regarder comme le grand roi, que l'impression en subsistoit encore. Un



étranger, quel qu'il fût, se trouvoit très-flatté des moindres distinctions de ce monarque. Buis, plénipotentiaire des Hollandois, qui dans les conférences avoit déclamé si indécemment contre le roi, étant venu ensuite ambassadeur en France, devint un de ses plus passionnés admirateurs.

Bolinbrocke fit donc approuver aux alliés le projet de déclaration que le roi avoit offert sur les renonciations. Il leur fit voir que si la France étoit jamais assez puissante pour revenir contre ses engagemens, rien ne l'arrêteroit; mais que l'intérêt des puissances réunies de l'Europe, seroit la plus sûre des garanties : la force étant toujours entre les princes l'interprète des traités.

Les principes, ou les préjugés nationaux, sont inaltérables. On est généralement persuadé en France, que si la famille royale, la branche directe venoit à s'éteindre, l'aîné de la branche espagnole passeroit sur le trône de France, au préjudice de tous les princes du sang qui ne seroient pas sortis de Louis XIV, Louis XV, etc. On n'est pas moins convaincu que les deux couronnes ne seroient pas réunies sur la même tête (\*).

(\*) Louis XV ayant la petite vérole au mois d'octobre 1728, et le courrier ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que le roi, son neveu, étoit mort; il fit aussitôt assembler *la junte*, et déclara qu'il alloit passer en France

La forme des renonciations étant convenue , les ducs de Berri et d'Orléans se rendirent, le 15 mars 1713 , au parlement , où se trouvèrent le duc de Bourbon , le prince de Conti, princes du sang ; les deux légitimés , le duc du Maine et le comte de Toulouse ; cinq pairs ecclésiastiques , et ce qu'il y avoit de pairs laïques en état d'y assister. Le chancelier ( de Pontchartrain ) n'ayant point eu ordre du roi d'y aller , ne fut pas fâché de s'en dispenser , sachant mieux que personne la valeur de cette cérémonie.

Le duc de Shrewsbury et Prior , plénipotentiaires d'Angleterre , le duc d'Ossone , plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht et qui étoit pour lors à Paris , étoient placés dans une des lanternes ou tribunes , chacun ayant une copie des pièces dont on alloit faire le rapport , pour en suivre la lecture.

Les gens du roi ayant exposé le sujet de l'assemblée , le doyen du parlement ( le Nain ) lut avec le second de ses fils , laissant la couronne d'Espagne au prince des Asturies , son aîné , qui la préféroit , et qui fit dans la chapelle sa renonciation en forme à celle de France. Les ordres étoient donnés pour partir le lendemain ; mais le courrier apporta , au moment du départ , la nouvelle de la convalescence du roi. Je tiens ce fait de la duchesse de Saint-Pierre , dame du palais de la reine d'Espagne , et du maréchal de Brancas , ambassadeur de France à Madrid , présents à la cérémonie de la renonciation du prince des Asturies.

la lettre de cachet et les lettres patentes du mois de décembre 1700, qui conservoient à Philippe V et à sa branche, quoiqu'absente et non régnicole, les droits à la couronne de France. On lut tout de suite sa renonciation, qui fut mise en marge des registres, pour annuler les lettres patentes.

De là, on passa aux renonciations des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne, pour eux et pour leur postérité mâle et femelle.

Les conclusions du procureur général, et l'arrêt du parlement furent lus et approuvés; les magistrats sortirent pour prendre la robe rouge, revinrent se placer aux hauts sièges, et l'arrêt fut prononcé en pleine audience et à portes ouvertes.

Je dois observer que le roi d'Espagne, prenant dans ses qualités celles de roi de Navarre et de duc de Bourgogne, le parlement mit dans l'enregistrement, *sans approbation des titres*.

Je me permettrai de rapporter ici un fait assez puéril en soi; mais qui n'en fera que mieux connoître dans quel esprit un gouverneur et un précepteur, alors deux hommes de mérite, étoient cependant obligés, sous les yeux de Louis XIV, d'élever des princes qui pouvoient éventuellement monter sur le trône, ce qui venoit même d'arriver à Philippe V.

Le premier président (de Mesme), ayant ouvert la séance par un compliment au duc de Berri, ce prince, qui avoit appris une réponse de six lignes, dit et répéta plusieurs fois: Monsieur. . . .; mais sa timidité naturelle, augmentée par le spectacle de l'assemblée, ne lui permit pas d'ajouter un mot; de sorte que le premier président, ayant attendu le peu de temps qu'auroient pu durer deux phrases, s'inclina profondément, comme si la réponse eût été finie, et termina l'embarras du duc de Berri et des assistans.

Ce prince, affligé du déconcertement où il s'étoit trouvé, ne levoit pas les yeux, et garda un silence morne jusqu'à Versailles. Pour ajouter le dépit à la douleur, à son arrivée, la princesse de Montauban, Bautru-Nogent, vint au devant de lui, et avec une flatterie plate et un engouement de femme de chambre félicita le pauvre prince sur l'éloquence qu'il avoit fait paroître au parlement. Elle ne disoit pas un mot qui ne fût un coup de poignard pour une âme déjà noyée dans la douleur. Le prince, n'y pouvant plus tenir, s'échappa brusquement, et lorsqu'il fut en liberté, s'abandonna aux larmes et aux cris. N'osant nommer le roi, il s'emportoit contre le duc de Beauvilliers, son gouverneur, qu'il accusoit de sa mauvaise éducation. J'étois cadet, disoit-il en sanglotant, j'avois autant de disposi-

tions que mes aînés : on a eu peur de moi ; on ne m'a appris qu'à chasser ; on n'a cherché qu'à m'abrutir ; on y a réussi ; on m'a rendu incapable de tout. Cet état violent dura deux heures, avec des apostrophes réitérées à la princesse de Montauban. On eut beaucoup de peine à le calmer, et à lui persuader que le compliment qu'elle lui avoit fait, n'étoit qu'une fade adulation sans malice. Pour donner encore un échantillon des platitudes de cour, je noterai ici que la duchesse de Berri étant accouchée d'un fils qui vint à sept mois, les plus robustes courtisans se trouvèrent nés à pareil terme, ce qui n'empêcha pas l'enfant de mourir au bout de huit jours.

Les renonciations ayant été acceptées, la paix fut bientôt conclue entre la France et les alliés, excepté l'Empereur. Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril, et publiée à Paris le 25 mai 1713. Ce traité, et ceux qui en furent la suite, sont si connus et se trouvent dans un si grand nombre de livres, que je n'en rapporterai pas les articles. Une chose peu importante, mais assez singulière, c'est que l'abbé de Polignac, un de nos plénipotentiaires à Utrecht, obtint le chapeau de cardinal à la nomination de Jacques III comme roi d'Angleterre, dans le temps que l'abbé signoit les articles qui excluoiert ce prince du trône, dont on assuroit



la possession à la branche protestante d'Hanovre.

Par un accord particulier de la reine Anne, avec Louis XIV, cette princesse convint de faire payer sept cent cinquante mille livres de douaire à la reine, Marie d'Est, veuve du roi Jacques II; et pour éviter toute difficulté sur les quittances qu'elle n'auroit pas pu signer: *Reine d'Angleterre, de France, etc.*, il fut convenu qu'elle signeroit simplement: *Marie, reine.*

Quoique l'union des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande eût été faite sous le titre de Grande-Bretagne, les Stuarts y avoient encore beaucoup de partisans. Une association nombreuse d'Écossois avoit présenté, en 1711, à la reine Anne, une adresse par laquelle ils l'assuroient de leur fidélité, puisqu'ils l'avoient reconnue, quoiqu'elle ne dût pas être leur reine, ayant un frère à qui ils la supplioient d'assurer la couronne, et de lui donner en attendant cent mille livres sterlings de pension.

La reine auroit travaillé de grand cœur à se donner ce frère pour successeur, si elle eût eu la moindre espérance d'y réussir; et avoit toujours su gré à Louis XIV d'avoir donné asile à cette famille malheureuse; et ces sentimens n'avoient pas peu contribué à la disposer à la paix. Dès qu'elle fut conclue, cette princesse désira



que Louis XIV acceptât, en signe d'amitié, l'ordre de la Jarretière; et ce prince ne s'y fût pas refusé, sans la crainte qu'il eut d'affliger la reine Marie.

Le 6 mars de l'année suivante, le prince Eugène au nom de l'Empereur, et le maréchal de Villars au nom du roi, signèrent la paix à Rastadt; et le 7 septembre, elle fut conclue avec l'Empire à Bade, par le maréchal de Villars, le comte du Luc-Vintimille et Contest, maître des requêtes.

On ne fit dans le traité de Bade aucune mention de Philippe V, que l'Empereur ne reconnoissoit pas pour roi d'Espagne; comme Philippe ne reconnoissoit pas Charles VI pour empereur.

Les conditions de la paix n'étoient pas assez agréables au roi, pour qu'il en reçût les complimens avec plaisir; aussi refusa-t-il d'en recevoir (\*).

Croiroit-on, si l'on ne savoit jusqu'où peut aller la témérité d'une favorite, que la princesse des Ursins arrêta pendant plusieurs mois la

(\*) Louis XV a pareillement, et par les mêmes raisons, refusé les complimens sur la paix avec les Anglois, conclue à Paris, le 10 février 1763, et publiée le 21 juin de la même année. Les préliminaires furent signés le 3 novembre 1762.

conclusion de la paix ? Cette femme a joué un rôle si singulier, même dans les affaires générales, qu'il est à propos de la faire connoître.

Anne-Marie de la Trémouille, veuve de Talleyran, prince de Chalais, épousa ensuite le duc de Bracciano, de la maison des Ursins, dont elle resta encore veuve en 1698. Le duché de Bracciano ayant été vendu pour payer les dettes de la maison des Ursins, elle prit le nom de princesse des Ursins.

Lorsqu'on fit la maison de la première femme de Philippe V, fille du duc de Savoie, Victor Amédée, la princesse des Ursins fut nommée dame d'honneur de la reine, se rendit bientôt maîtresse absolue de l'esprit du roi et de la reine, et rien ne se faisoit en Espagne que par ses conseils. Quoiqu'elle eût par elle-même le plus grand crédit, elle étoit encore appuyée par la France. La marquise de Maintenon, ayant intérêt de prévenir favorablement Louis XIV pour la princesse des Ursins, la lui peignoit comme une Française zélée, dont il pouvoit se servir pour gouverner lui-même son petit-fils. C'étoit le prétexte : le vrai motif de madame de Maintenon étoit d'être instruite par sa protégée de tous les secrets de la correspondance d'Espagne. Torcy, uniquement attaché à Louis XIV, ne s'étoit jamais asservi à communiquer ses dépêches à madame de

Maintenon ; aussi ne l'aimoit-elle point. Aucune femme régnante ne pardonne à un ministre de ne la pas préférer à son maître.

La princesse des Ursins, ivre de sa faveur, crut pouvoir tout se permettre. Elle intercepta une dépêche que l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, écrivoit au roi, et dans laquelle, en faisant un tableau de la cour d'Espagne, il disoit que la princesse des Ursins exerçoit un empire despotique sur tout ce qui l'approchoit, excepté sur un nommé Boutrot d'Aubigny, son intendant, par qui elle étoit subjuguée, et avec qui elle couchoit. Il ajoutoit, par égards, qu'on les croyoit mariés. La princesse, ne se trouvant offensée que du dernier mot, eut l'impudence d'envoyer la lettre à Louis XIV, et d'écrire en marge : *Pour mariée, non.*

Un procédé si leste n'étoit ni dans les mœurs du roi, ni dans la pruderie de madame de Maintenon. Le prince renvoya la lettre à son petit-fils, et en exigea de chasser madame des Ursins. L'ascendant qu'elle avoit sur Philippe céda, pour le moment, à la dévotion et à l'obéissance que Louis avoit toujours inspirée à sa famille.

La princesse des Ursins, éloignée de la cour d'Espagne, et rejetée de celle de France, resta quelque temps dans une espèce d'exil à Toulou-

se. Madame de Maintenon n'osa d'abord la défendre ; mais elle regrettoit sa correspondance d'Espagne. Elle laissa donc refroidir le ressentiment du roi , fit valoir, par degrés, la douleur qu'avoit causée au roi et à la reine d'Espagne le sacrifice de leur favorite, l'utilité dont elle pouvoit être à Madrid, les remords qu'elle avoit de sa conduite, et sur-tout d'avoir déplu au roi ; de sorte que ce prince, croyant corriger quand il punissoit, consentit au retour de l'exilée, rappela l'abbé d'Estrées, qui ne pouvoit être désormais que désagréablement à Madrid ; et, pour l'en dédommager, on lui donna l'ordre du Saint-Esprit. C'est le premier exemple de cette grâce accordée à un ecclésiastique non prélat.

Le roi et la reine d'Espagne avoient un goût si décidé pour la princesse des Ursins, que son absence la leur avoit rendue plus chère. Elle reparut à Madrid avec plus d'éclat et d'autorité que jamais. Dans un voyage qu'elle fit aux eaux de Bagnères, pour sa santé, elle fut accompagnée par un détachement de gardes du corps. Elle continua son commerce avec d'Aubigny, mais avec plus de discrétion, par la crainte qu'elle avoit de Louis XIV, et sur-tout qu'on ne la soupçonnât d'être mariée.

D'Aubigny, respectueux en public pour sa maîtresse, la traitoit quelquefois en particulier

avec l'empire qu'un amant trop inférieur, soi mépris, soit système, prend communément sur une femme d'un haut rang, ce qui ne contribue pas peu à la lui attacher.

Quelque brillante que fût la position de la princesse des Ursins, elle ne la crut pas sûre. Elle s'étoit déjà vue sacrifiée aux volontés de Louis XIV, elle pouvoit l'être encore; elle résolut donc de se faire un état indépendant, en se procurant une souveraineté, et jeta ses vues sur la ville et le canton de la Roche, en Ardenne, *Rupes Ardennæ*, à douze lieues de Luxembourg. Elle engagea le roi d'Espagne, qui ne savoit rien lui refuser, à faire de cet article une des conditions de la paix qui se traitoit à Utrecht. Pour rendre Louis XIV plus favorable à cette prétention, elle offroit de stipuler dans le traité la réversion, après sa mort, de la souveraineté de la Roche à la couronne de France. Elle avoit un projet ultérieur qu'elle ne déclaroit pas encore, c'étoit de proposer dans la suite au roi de la faire jouir des droits de souveraineté en Touraine, en échange de la Roche. Elle goûtoit d'avance le plaisir d'étaler sa gloire dans sa patrie, et doutoit si peu de l'acceptation du roi, qu'elle envoya d'Aubigny choisir près de Tours un canton agréable, un terrain propre à bâtir un château vaste et commode, et l'étendue nécessaire



pour les jardins. D'Aubigny exécuta les ordres de la princesse de la manière la plus conforme à la destination du château. On étoit étonné de voir faire une si prodigieuse dépense par un simple particulier, que l'on connoissoit pour fils d'un procureur de Paris, et dans un lieu sans justice ni seigneurie, circonstances qui auroient paru assez indifférentes, si l'on n'eût su pour qui et pour quoi se faisoit un tel établissement. Nous allons voir que la princesse des Ursins n'a jamais pu en jouir. Ce château, nommé Chanteloup, resta à d'Aubigny pour prix de ses services. Il se maria après la mort de sa maîtresse, et mourut en 1733, laissant une fille unique très-riche, qui épousa le marquis d'Armantières-Confans (\*).

Les plénipotentiaires d'Espagne étant chargés par leurs instructions d'appuyer la demande de la princesse des Ursins, elle crut qu'il étoit de sa dignité d'avoir à Utrecht une manière de ministre à elle: ce fut le baron de Capres Bournonville, qui se fit assez mépriser par le contraste de sa naissance et de sa commission. Aucun des ministres ne voulut traiter avec lui, ni le reconnoître. Les dégoûts, les humiliations,

(\*) Cette terre, accrue de beaucoup d'autres possessions, vient d'être achetée par le duc de Choiseul, ministre de la guerre.



qu'il affronta dans Utrecht, firent sa fortune en Espagne, et il se crut bien dédommagé. L'honneur qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus qu'il ne vaut.

Les recommandations de Philippe V, et les sollicitations de la princesse des Ursins, furent inutiles. Louis XIV avoit d'abord vu avec assez d'indifférence, les prétentions de cette ambitieuse; mais la marquise de Maintenon, réduite à voiler sa grandeur réelle, ne put digérer que sa protégée prétendit se faire ostensiblement souveraine, chercha les moyens de la perdre dans l'esprit du roi, et ne tarda pas à les trouver. Les plénipotentiaires d'Espagne sollicitoient vivement en faveur de madame des Ursins; mais ceux de Hollande ne voulurent absolument consentir à rien : la paix ne se concluoit point. Louis XIV, impatient d'en recevoir la nouvelle, apprit les motifs du retardement, en fut indigné; et madame de Maintenon approuvant fort la colère où il étoit, il fit ordonner aux plénipotentiaires de son petit-fils, de signer sur-le-champ, Sans quoi, ajouta-t-il, l'Espagne ne devoit plus rien espérer de la France.

La princesse des Ursins, voyant échouer son projet de souveraineté personnelle, ne songea plus qu'à régner précairement à Madrid; mais elle conçut bientôt de plus hautes espérances.

La reine d'Espagne, attaquée d'humeurs froides, languissoit depuis long-temps, et mourut le 14 février 1717. Madame des Ursins s'imagina qu'il ne seroit pas impossible de lui succéder. Voici sur quoi elle se fondoit.

Philippe V, né avec un caractère doux et paresseux, élevé dans la soumission à l'égard du duc de Bourgogne, son frère aîné, à qui il étoit d'abord destiné à obéir, en avoit contracté toutes les dispositions à se laisser conduire ; et madame des Ursins en faisoit, depuis plusieurs années, l'expérience par elle-même. Ce prince d'ailleurs, nourri dans la dévotion, avec une âme timorée, étoit partagé d'un tempérament brûlant, qui lui rendoit une femme nécessaire. Il n'avoit découché d'avec la sienne, que cinq jours avant sa mort ; et quoiqu'elle fût dans un état fort dégoûtant, il usa toujours des droits d'époux. Il avoit plus de besoins que de sentimens ; car le jour même qu'on portoit à l'Escorial le corps de la reine, il alla à la chasse ; et, en revenant à cheval, ayant aperçu de loin le convoi, il s'en approcha pour le voir passer.

Madame des Ursins étoit trop âgée pour avoir des enfans ; mais le roi avoit trois fils qui paroissent assurer la succession, et avec son ardeur et ses scrupules, il lui suffisoit de trouver une femme, et qu'elle fût la sienne.

Pour resserrer de plus en plus l'intimité, madame des Ursins se fit nommer, ou se constitua elle-même gouvernante des enfans, qui ne pouvoient pas être en meilleures mains pour leur conservation, que dans celles de la personne dont c'étoit le plus grand intérêt. Elle tira le roi du palais où la reine étoit morte; et, au lieu de le mener dans un autre, tel que Buenretiro, où la cour pouvoit être logée, elle le conduisit à l'hôtel de Medina-Coeli, afin que le peu de logement en écartât l'affluence des courtisans. Il n'approchoit du roi que trois ou quatre hommes pour l'amuser, sous le nom de *recreadores*, dont la princesse étoit sûre. Son appartement n'étoit séparé de celui du roi que par une galerie découverte. Le prétexte de conduire les enfans chez leur père, autorisoit assez la gouvernante à traverser librement la galerie; mais elle vouloit voir le roi à d'autres heures; et, pour ne pas avoir de témoins de son assiduité, elle donna ordre d'enclorre de planches cette galerie. Il se trouva que l'ordre fut donné un samedi au soir. Les ouvriers faisant scrupule de travailler un dimanche, le contrôleur des bâtimens demanda au père Robinet, jésuite françois, confesseur du roi, si l'on pouvoit travailler un tel jour. Le courtisan voulut d'abord éluder la question; mais étant pressé de répondre, l'honnête

homme prit le dessus : *Oui*, dit brusquement le père Robinet, *travaillez le dimanche, même le jour de Pâques, si c'est pour détruire la galerie*. La princesse des Ursins ayant donné les dispenses, la galerie fut faite.

Dès ce moment, la cour ne douta point que le roi n'épousât madame des Ursins ; mais Robinet rompit absolument ce mariage.

Le roi, aimant à s'entretenir des nouvelles de France avec son confesseur, lui demanda un jour ce qui se disoit de nouveau à Paris : *Sire*, répondit Robinet, *on y dit que votre majesté va épouser madame des Ursins. Oh ! pour cela, non*, dit le roi sèchement, et passa.

Madame des Ursins, instruite de ce dialogue court, mais intéressant, comprit qu'elle devoit abandonner son projet ; mais, ne pouvant monter sur le trône, elle songea du moins à y placer celle qui lui paroîtroit la moins propre à l'occuper, qui lui en eût l'obligation, et la laissât régner. Elle jeta les yeux sur Élisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme (\*). Elle imagina que

(\*) Élisabeth Farnèse, née le 25 octobre 1692, étoit fille d'Odoard Farnèse et de Dorothee Sophie, fille de l'électeur palatin, Philippe Guillaume, de la branche de Neubourg. Cette même Dorothee Sophie, étant veuve, épousa François Farnèse, duc de Parme, frère de son premier mari Odoard.

cette princesse, renfermée dans le petit palais de Parme, n'ayant reçu aucune éducation relative à un grand état, devoit ignorer toute espèce d'affaires, et se trouveroit trop heureuse, non-seulement d'un choix si inattendu, mais d'avoir, en arrivant dans une grande cour, une amie qui voulût bien la conduire. Elle confia ses desseins à l'abbé Jules Albéroni, agent du duc de Parme à Madrid, et lui demanda des éclaircissemens sur la princesse de Parme. L'abbé, qui vit dans l'instant la porte de la fortune ouverte devant lui, répondit suivant les désirs de celle qui l'interrogeoit, et lui dit, vrai ou faux, tout ce qui pouvoit la confirmer dans son projet.

Madame des Ursins, sûre de faire accepter par le roi quelque femme qu'elle eût proposée, lui en parla, la fit agréer, et la demande en fut faite en forme. Pendant que le mariage se traitoit, et presque au moment de la conclusion, madame des Ursins apprit que la princesse de Parme avoit en effet eu peu d'éducation, mais qu'elle avoit beaucoup d'esprit naturel et du caractère. Ce n'étoient pas des qualités que madame des Ursins désirât dans son élève. Elle en fut alarmée, et dépêcha un courrier pour suspendre tout. Il arriva à Parme le jour même, 16 août, que le mariage alloit y être célébré par le cardinal Gozzadini, légat *à latere*, en vertu de la pro-



curation du roi d'Espagne, envoyée au duc de Parme, oncle de la princesse, pour représenter sa majesté catholique.

L'oncle et la nièce prirent sur-le-champ leur parti. On enferme le courrier; on lui propose l'alternative, ou de mourir à l'instant, ou de recevoir une somme considérable, moyennant quoi il resteroit caché jusqu'au lendemain, qu'il paroîtroit en public, comme ne faisant que d'arriver. Il est inutile de dire que le courrier ne balançâ pas sur le choix. Le mariage fut célébré, et le courrier ne parut que le jour suivant. On en avoit dépêché un autre dès la veille, avec une lettre, par laquelle la princesse mandoit au roi d'Espagne, que le mariage avoit été célébré, et qu'elle partoît pour se rendre auprès de sa majesté. Elle partit en effet, et s'embarqua à Sestri di Levanti; mais, n'ayant pu supporter la mer, elle débarqua à Gênes, se rendit par terre à Antibes, et traversa une partie de la France, jusqu'à la frontière d'Espagne. Le roi lui fit rendre, sur la route et dans les lieux où elle séjourna, tous les honneurs qu'elle voulut recevoir. En arrivant à Pampelune, elle trouva Albéroni, et lui dit qu'elle étoit résolue de chasser madame des Ursins, dès le premier moment qu'elle la verroit. Albéroni lui représenta le danger de ce dessein, et tâcha de la détourner par la crain-



te du roi, sur qui madame des Ursins avoit le plus grand empire. Pour réponse, la reine tira une lettre de sa poche, et la jetant sur une table : Lisez, dit la reine, et vous ne serez plus si effrayé. Cette lettre étoit du roi d'Espagne, qui mandoit à la reine de chasser madame des Ursins, et finissoit par ces mots : *Au moins, prenez bien garde à ne pas manquer votre coup tout d'abord; car si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera, et nous empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue reine.*

Albéroni n'eut plus rien à dire, et la reine continua sa route, moins disposée à recevoir les premiers services de madame des Ursins, qu'à se venger du dernier outrage qu'elle avoit été sur le point d'en éprouver.

Le roi, qui n'avoit rien su du courrier de madame des Ursins pour rompre le mariage, fut charmé d'apprendre qu'il alloit bientôt jouir d'une femme, et s'avança au-devant d'elle, jusqu'à Guadalajara, à douze lieues de Madrid.

Quelles que fussent les raisons dont madame des Ursins prétendoit se servir pour s'excuser auprès de la reine du contre-ordre sur le mariage, elle avoit commencé par se faire nommer *camarera-mayor* de cette nouvelle reine, comme elle l'étoit de la précédente, et alla, pour lui

faire sa cour, jusqu'à Quadraqué, sept lieues plus en avant que le roi. S'étant présentée devant elle, on se retira pour les laisser en liberté ; un moment après, on entendit parler fort haut : la reine appela ses officiers, criant qu'on fit sortir cette folle qui lui manquoit de respect. Madame des Ursins, tout interdite, demandoit en quoi et quel étoit son crime. La reine, sans lui répondre, ordonna à Damezagua, lieutenant des gardes du corps, commandant le détachement, de faire monter cette femme dans un carrosse avec deux officiers sûrs, de la faire partir sur-le-champ, et de ne la quitter qu'à Bayonne. Damezagua voulut représenter qu'il n'appartenoit qu'au roi de donner un pareil ordre. *N'en avez-vous pas un*, lui dit fièrement la reine, *de m'obéir en tout, sans réserve et sans représentation?* Il l'avoit en effet, sans que personne en eût connoissance. Étonné que la reine en fût instruite, il vit qu'il n'avoit qu'à obéir.

Albéroni, exilé d'Espagne, et passant en Italie par la France, coucha une nuit à Aix. Le marquis, depuis maréchal de Brancas, commandant à Aix, ayant ordre de ne lui rendre aucuns honneurs, se borna à lui envoyer faire compliment par un secrétaire. En même temps, un officier, nommé Lottier, qui avoit été attaché au duc de Vendôme, et fort lié chez ce prince avec

Albéroni, demanda au marquis de Brancas la permission d'aller voir cet ancien ami. Le marquis, loin de la lui refuser, y applaudit, et engagea Lottier à faire parler le cardinal. Celui-ci les retint tous deux à souper, et dans la conversation raconta ce que je viens de rapporter; et je le tiens du maréchal de Brancas, à qui son secrétaire et Lottier en rendirent compte dès le soir même.

Madame des Ursins fut donc mise dans un carrosse, avec une femme de chambre et deux officiers des gardes, sans autres habits ni linge que ce qu'elle avoit sur le corps, et partit à huit heures du soir par un froid très-vif, le 23 décembre 1714.

Le jour suivant, la reine arriva l'après-midi à Guadalajara. Le roi vint lui présenter la main à la descente du carrosse; la conduisit à la chapelle où ils furent mariés; de là, dans une chambre, où ils se mirent au lit; et ils ne se levèrent que pour aller à la messe de minuit.

Le roi, qui permit à Lanti et à Chalais, neveux de la princesse des Ursins, d'aller la joindre, les chargea d'une lettre, par laquelle il lui témoignoit qu'il étoit touché de son sort; mais qu'il n'avoit pu résister à la volonté de la reine, et qu'il lui conservoit ses pensions.

La reine ne changea rien à sa maison, toute

composée de créatures de madame des Ursins. On étoit bien sûr qu'il ne lui en resteroit point après sa chute. Cette reine, si ignorante, disoit-on, de l'esprit des cours, n'en douta pas un instant.

Cependant madame des Ursins avoit marché toute la nuit. Un profond silence régnoit dans le carrosse ; elle ne pouvoit se persuader ce qui lui arrivoit, et ne doutoit point que le roi, indigné d'un pareil traitement, ne fit courir après elle. Son illusion dura jusqu'à l'arrivée de ses neveux, qui la joignirent en chemin, et lui remirent la lettre du roi. Elle ne laissa échapper ni soupir, ni plainte, en la lisant, et ne donna pas la moindre marque de foiblesse. Ses conducteurs, accoutumés à la respecter et la craindre, étoient aussi frappés qu'elle de cet événement, et la quittèrent à St.-Jean-de-Luz, où elle n'arriva que le 14 janvier 1715. Quand elle fut libre de son escorte, ses neveux lui apprirent que le soir même de sa disgrâce, la reine avoit écrit au roi, qu'il avoit paru ému à la lecture de la lettre, mais n'avoit donné aucun ordre.

Madame des Ursins, n'espérant plus rien de l'Espagne, et se flattant de quelque ressource en France, y dirigea sa marche. Arrivée à Bayonne, elle envoya faire des complimens à la reine douairière d'Espagne, Marie - Anne de Neu-

bourg, qui les rejeta, et ne trouva d'asile à Paris que chez le duc de Noirmoutier, son frère, où beaucoup de gens vinrent la voir, moins par intérêt que par curiosité. Pour achever ce qui concerne cette favorite, j'ajouterai qu'elle obtint enfin une audience du roi chez madame de Maintenon, et qu'elle n'eut pas lieu d'en être satisfaite. Peu de jours après elle essuya un dégoût des plus marqués. La reine d'Espagne, prévoyant la régence du duc d'Orléans, et de quelle importance seroit l'union entre les deux monarchies, détrompa le roi d'Espagne sur ce prince. Flote et Renaud, qui étoient toujours prisonniers, furent mis en liberté et déclarés innocens. Philippe V manda au roi, qu'ayant reconnu l'injustice des accusations contre le duc d'Orléans, il avoit le plus grand désir de se réconcilier avec lui. Le duc d'Orléans écrivit là-dessus, de concert avec le roi, à Philippe V, dont il reçut la réponse la plus obligeante. Comme madame des Ursins avoit été le principal auteur de cette affaire, le duc d'Orléans crut qu'il étoit de son honneur de lui faire sentir son mépris, et lui fit défendre par le roi de se trouver en aucun lieu où lui et toute sa famille pouvoient se rencontrer. Elle vit qu'il falloit penser à une retraite, et auroit choisi la Hollande; mais les états-généraux la refusèrent.



Quinze jours avant la mort du roi, craignant de se trouver à la discrétion du duc d'Orléans, elle partit, cherchant partout un asile, passa à Chambéri, à Gênes, et s'arrêta enfin à Rome. Ses pensions de France et d'Espagne lui furent toujours exactement payées par les ordres de Philippe V et du duc d'Orléans. Le goût de la cour est si adhérent dans le cœur de ceux qui l'ont suivie long-temps, qu'ils ne peuvent vivre que là, dussent-ils y ramper. Madame des Ursins, ne pouvant jouir de la réalité, s'en consola par l'image. Elle s'attacha à la maison du prétendant, Jacques III, dont elle faisoit les honneurs, et professoit l'étiquette. Elle mourut le 5 décembre 1722, à quatre-vingts ans passés.

Il est à propos que je rapproche encore quelques faits, qui ont concouru avec ceux que je viens de rapporter.

Lorsque madame des Ursins prit, après la mort de la première reine, tant de précautions pour dérober ses desseins aux yeux du public, en retenant le roi dans une retraite inaccessible, elle attira plus que jamais l'attention de la cour sur ses desseins, et le mystère en fit la publicité. Personne ne douta qu'elle ne tendît et ne réussît à épouser le roi. Le marquis de Brancas, ambassadeur de France en Espagne, en fut persuadé. Il étoit de son devoir d'en instruire son maî-



tre ; mais sachant, par l'exemple de l'abbé d'Estreées, que la poste, ni les courriers n'étoient pas une voie sûre, il demanda un congé à Louis XIV, pour affaires importantes, l'obtint, et disposa tout pour son départ.

Madame des Ursins, soupçonnant qu'elle étoit l'objet de ce voyage, fit partir la veille le cardinal del Giudice (\*), pour aller à la cour de France prévenir et détruire tout ce que Brancas pourroit dire, en demander le rappel, et faire agréer au roi un mariage dont il n'étoit encore instruit que par les nouvelles publiques. L'agrément d'une pareille alliance n'étoit pas facile à obtenir. La princesse de Parme, lorsqu'elle fut destinée au roi d'Espagne, étoit déjà promise au duc de la Mirandole, qui tenoit à honneur la grandesse et la place de grand écuyer. Les articles alloient être signés avec le domestique, quand on les dressa pour le maître.

Telles étoient les instructions du cardinal en

(\*) Le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, étoit frère du duc Giovenazzo, conseiller d'état, c'est-à-dire ministre, créé grand de la troisième classe, pour trois générations. Leur père, né à Gênes, étoit venu s'établir à Naples, où il avoit fait une fortune immense dans le commerce. Le fils du duc de Giovenazzo, et neveu du cardinal del Giudice, fut le prince de Cellamare, ambassadeur en France, dont il sera question pendant la régence.

partant de Madrid. Le marquis de Brancas pénétra le motif de ce départ précipité. Quoiqu'il ne pût le suivre que le lendemain, il fit tant de diligence qu'il l'atteignit à Bayonne, où, le trouvant couché, il passa outre, emmena tous les chevaux de poste en poste, arriva à la cour deux jours avant le cardinal, et eut le temps d'apprendre au roi l'état de l'Espagne.

Quoique Louis XIV fût fort mécontent du mariage de son petit-fils, il jugea cependant les choses trop avancées pour s'y opposer, et se contenta d'en recevoir froidement la proposition, sans donner ni refuser son agrément; mais cette affaire acheva de perdre dans son esprit madame des Ursins. Elle s'aperçut bientôt qu'elle étoit mal à la cour de France; mais, au lieu d'en accuser sa propre conduite, elle s'en prit au peu d'habileté, ou même à la mauvaise volonté du cardinal. Elle en fut d'autant plus persuadée qu'il réussit personnellement à notre cour. Il avoit d'ailleurs à celle d'Espagne un crédit qui, sans balancer celui de madame des Ursins, en étoit indépendant. Ces sortes de sultanes veulent qu'on n'existe que par elles et pour elles. Elle lui tendit un piège où il tomba forcément.

Tout le monde sait que le pape Clément XI, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, reconnut ensuite l'archiduc Charles dans le

moment qu'il vit les troupes autrichiennes sur les terres de l'Église. La crainte est le principe et le ressort de la politique romaine, depuis que la raison a éteint les foudres du Vatican.

Macannas, jurisconsulte espagnol, fiscal ou procureur général du conseil de Castille, fut chargé par le ministère d'examiner de quel poids étoit dans l'affaire présente, le parti pour ou contre que prenoit le pape. Macannas fit un ouvrage plein d'érudition, fort de principes, et terrible dans les conséquences contre la cour de Rome. Depuis Luther et Calvin, personne ne l'avoit attaquée si fortement. Cet adversaire étoit même plus dangereux que des hérésiarques, parce qu'en discutant le temporel, il respectoit et professoit tous les dogmes. Il réduisit enfin les prétentions de la cour de Rome à leur juste valeur, c'est-à-dire à peu de chose.

L'ouvrage de Macannas fut approuvé du roi et du conseil ; mais, par ménagement pour Rome, on en avoit suspendu la publication. Madame des Ursins le fit répandre pour embarrasser le cardinal del Giudice, et le mettre dans la nécessité de se perdre, comme ministre, avec les cours de France et d'Espagne, ou comme grand inquisiteur avec celle de Rome.

Le cardinal auroit bien désiré garder la neutralité ; cela ne lui fut pas possible. Le nonce et

l'inquisition d'Espagne jetèrent les hauts cris, écrivirent au grand inquisiteur, le forcèrent de se montrer sur la scène, et de donner un mandement contre Macannas et son livre. Un mandement d'inquisiteur, daté de Marly et affiché dans Paris, y parut une chose fort bizarre. C'étoit contre un Espagnol; mais cet Espagnol soutenoit des maximes françoises, et qui devroient être de tout pays.

D'un autre côté, le roi d'Espagne, encouragé par madame des Ursins, protégea Macannas; le cardinal fut rappelé de France, et reçut en chemin l'ordre de ne pas rentrer dans Madrid.

Les choses en étoient là, lorsque tout changea de face par la disgrâce de madame des Ursins. La nouvelle reine, voulant détruire tout ce qu'avoit fait cette favorite, fit rappeler le cardinal del Giudice, qui fut chargé du ministère.

La cabale italienne commença à se former à la cour. La reine, le cardinal et Albéroni en étoient le point de réunion. Les grands et tous ceux qui avoient le cœur espagnol, formoient le parti contraire, et la domesticité intime du roi, presque toute composée de François, influoit dans les affaires, et se faisoit considérer. Les François, vivant bien avec les Espagnols, devinrent suspects à la reine. Le plus considéra-

ble d'entr'eux étoit le père Robinet , jésuite , qui avoit succédé dans la place de confesseur au père d'Aubenton , que madame des Ursins avoit fait renvoyer , pour avoir quelquefois lutté de crédit contr'elle. Quoique Robinet fût le parfait contraste de d'Aubenton , son poste seul lui donnoit une autorité qu'il n'ambitionnoit point , et sa vertu lui procura bientôt tout ce que son prédécesseur tenoit de l'intrigue. Madame des Ursins eut sujet de s'apercevoir qu'elle n'avoit pas autant gagné au change que le roi et l'Espagne.

Jamais confesseur ne convint mieux à sa place , et n'y fut moins attaché que le père Robinet. Plein de vertus et de lumières , pénétré des plus saines maximes , zélé François , également passionné pour l'honneur de l'Espagne , sa seconde patrie ; ce fut lui qui conseilla au roi de réformer la nonciature , lorsque le pape reconnut l'archiduc pour roi d'Espagne. Une action juste et raisonnable causa sa disgrâce.

L'archevêché de Tolède , valant neuf cent mille livres de rente , étoit vacant ; le cardinal del Giudice le fit demander au roi par la reine. Le prince , avant de se déterminer , voulut consulter son confesseur. Celui-ci fut d'un avis tout différent , et représenta que le cardinal , ayant déjà toute la fortune convenable à sa dignité , il falloit



répartir les grâces, dont la masse est toujours inférieure à celle des demandes et souvent des besoins. Il proposa pour Tolède, Valero Leza, Espagnol, préférable à un étranger, et dont le choix seroit applaudi par toute la nation. Ce Valero, étant curé de campagne, avoit rendu les plus grands services à Philippe V, dans le temps que la couronne étoit encore flottante sur sa tête. Le roi lui avoit donné l'évêché de Badajoz. Il fut évêque comme il avoit été curé, ne voyant dans cette dignité que des devoirs de plus à remplir, et ne paroissant jamais à la cour. Il est vrai que la résidence n'est pas un mérite si rare en Espagne qu'en France, où le roi auroit toujours la commodité d'assembler sur-le-champ à Paris un concile national. Robinet fit sentir au roi que les Espagnols, à la valeur, à l'amour, à la constance desquels il devoit sa couronne, se croiroient tous récompensés dans la personne d'un compatriote tel que Valero, et que c'étoit enfin répandre sur les pauvres le revenu de l'archevêché de Tolède, par les mains d'un prélat qui n'en savoit pas faire un autre usage. Le roi le nomma (mars 1715).

La reine et son ministre furent outrés de la victoire de Robinet. Les suites les effrayèrent. Ils se liguèrent contre une vertu si dangereuse, et à force de séductions et d'intrigues, ils parvin-



rent à faire renvoyer de la cour un homme qui ne demandoit qu'à s'en éloigner.

Robinet, emportant avec lui, pour tout bien, l'estime et les regrets de l'Espagne, se retira dans la maison des jésuites de Strasbourg, où il vécut et mourut tranquille, après avoir plus édifié sa société qu'il ne l'avoit servie.

L'exil de Macannas avoit précédé la retraite de Robinet, et le roi, en l'exilant, lui donna une pension considérable. L'impulsion à laquelle ce prince obéissoit, n'altéroit point son jugement : vrai caractère de la foiblesse.

Il ne suffisoit pas d'avoir privé le roi de son confesseur, il falloit le remplacer. Il ne pouvoit pas plus s'en passer que de femme, quoiqu'une femme lui fût encore plus nécessaire qu'un confesseur. L'une étoit pour ses besoins, l'autre pour ses scrupules.

La reine ne crut pas mieux faire que de rappeler d'Aubenton, que madame des Ursins avoit chassé. C'étoit d'abord un mérite auprès de la reine; et d'ailleurs ce jésuite ayant déjà éprouvé que sa place n'étoit pas inattaquable, en seroit plus souple. Elle en jugea bien pour elle, et l'Espagne s'en trouva plus mal.

D'Aubenton étoit un de ces hommes que la société n'abandonne pas dans la disgrâce, qui sont quelquefois dans le cas d'être noyés, mais qui

surnagent enfin : elle ne s'y trompe guère. L'interrègne de d'Aubenton n'avoit pas été oisif. En sortant d'Espagne, il avoit passé à Rome, où il fut fait assistant du général, et employa son loisir à fabriquer la fameuse bulle *Unigenitus*, dont il sera grandement question.

Quoique ces mémoires regardent particulièrement la France, ses relations avec les différentes puissances m'obligent de parler des autres cours, pour l'intelligence de ce qui se passoit à la nôtre.

Depuis que la paix étoit signée, les peuples commençoient à respirer, plus soutenus par l'espérance de l'avenir que par leur situation présente; mais le roi, aussi humilié par les conditions de la paix que par les malheurs de la guerre, avoit encore l'âme flétrie de ses disgrâces domestiques. Le duc de Berri mourut au milieu des réjouissances de la paix, le 4 mai 1714. De toute la famille royale, il ne restoit qu'un foible rejeton, qu'on n'espéroit pas de conserver; les princes du sang éloignés de la tige directe, étoient en petit nombre. Le roi se laissa persuader qu'il y pouvoit suppléer par des princes adoptifs. Il avoit deux fils naturels, le duc du Maine, et le comte de Toulouse. Le premier avoit épousé une princesse du sang, de la branche des Bourbon-Condé, dont il avoit deux fils.

Par un édit enregistré au parlement le 2 août 1714, le roi appela à la couronne les princes légitimés et leurs descendans, au défaut des princes du sang; et par une déclaration du 23 mai de l'année suivante 1715, le roi, en confirmant son édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang. Quelqu'opinion qu'il eût de sa puissance, il sentit si bien à quel degré il élevoit des enfans naturels, qu'il leur dit : *Je viens de faire pour vous ce que j'ai pu ; c'est à vous à l'affermir par votre mérite.*

Ce ne fut que par degrés que ces princes parvinrent à une telle élévation. Louis XIV pensoit bien différemment, lorsqu'aux premières propositions de marier le duc du Maine, il répondit : *Ces enfans-là ne sont pas faits pour se marier.* Étant devenu dévot, il en accorda enfin la permission par principe de conscience.

Le premier pas, déjà assez difficile, avoit été de faire légitimer des enfans, sans nommer la mère, la marquise de Montespan, dont le mari vivoit. Le procureur général Harlai, homme à moyens, y pourvut ; ce qui lui mérita ou lui valut dans la suite la place de premier président. Il imagina l'essai du chevalier de Longueville (\*),

(\*) Il étoit fils de Charles-Paris d'Orléans, duc de Lon-

qu'on fit légitimer le 7 septembre 1672. Sur cet exemple, le duc du Maine fut légitimé le 20 décembre 1673. Le comte de Toulouse et les enfans naturels du roi le furent successivement, et, en 1680, des lettres patentes donnèrent à ces enfans le droit de se succéder les uns aux autres, suivant l'ordre des successions légitimes.

Les distinctions suivirent bientôt. Le duc du Maine fut fait chevalier du Saint-Esprit à seize ans, et commanda la cavalerie dès sa première campagne, honneur qui ne s'accorde aux princes du sang qu'après en avoir servi au moins une à la tête de leurs régimens. Le comte de Toulouse fut chevalier du Saint-Esprit avant quinze ans.

En 1694, une déclaration du roi donna aux légitimés le rang intermédiaire entre les princes du sang et au-dessus de tous les ducs et pairs. Pour préparer cette grâce, on fit revivre, par

gueville, tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, et de la maréchale de la Ferté, dont le mari vivoit. La maréchale de la Ferté et la duchesse d'Olonne, sa sœur, étoient d'Angennes; ce furent-elles qui, après la vie la plus libertine, imaginèrent, dans leur vieillesse, de faire jeûner leurs gens. Ce chevalier de Longueville fut tué au siège de Philisbourg, en 1688, et la maison de Longueville totalement éteinte, en 1694, en la personne de l'abbé de Longueville, mort fou.

un arrêt, en faveur du duc de Vendôme, le rang que Henri IV avoit donné, en 1610, à César de Vendôme, son fils naturel, et aïeul de celui à qui Louis XIV le rendoit; mais il ne prit séance qu'après les nouveaux légitimés.

Pour ne pas choquer les princes du sang, et que leur traitement et celui des légitimés ne fût pas en tout le même, il fut ordonné que ceux-ci, en allant se placer, ne traverseroient point le parquet (\*) comme les premiers; que le premier président, en leur demandant leur voix, les nommeroit du nom de leur pairie, au lieu qu'il ne nomme point les princes du sang; que cependant le premier président les salueroit du bonnet, ce qu'il ne fait pas pour les pairs; qu'ils prêteroiient serment, ce que ne font pas les princes; et que leurs descendans mâles, ayant des pairies, entreroient au parlement à vingt ans. Les princes

(\*) L'honneur de traverser le parquet au parlement, en allant se placer, étoit anciennement réservé au premier prince du sang. Le duc d'Enghien, qui fut depuis le grand Condé, le traversa un jour à la suite de son père, qui voulut l'en détourner. *Allez votre train*, dit le fils, *nous verrons qui osera m'en empêcher.*

Le salut du bonnet, que le premier président refuse aux ducs et pairs, et qu'il accorde aux présidens à mortier, est encore une de ces graves bagatelles qui ont occasionné bien des discussions, du schisme entre les pairs et les magistrats, et qui ne touchent que les parties intéressées.



du sang y entrent à quinze ans commencés (\*), et les pairs à vingt-cinq ans faits. On régla quelques autres articles de cérémonial ou d'étiquette très-importans pour ceux que cela regarde, et fort peu intéressans pour d'autres.

En 1710, le roi fit inscrire sur les registres du grand-maître, que les fils du duc du Maine auroient, comme petits-fils de sa majesté, les rangs, honneurs et traitemens dont jouissoit leur père.

Le roi faisoit de temps en temps quelques actes qui annonçoient et préparoient la grandeur où il vouloit élever ses fils naturels. A la mort de la veuve du duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, il prit le deuil pour quinze jours (\*). La duchesse d'Angoulême, veuve d'un bâtard de Charles IX, ne participa à aucuns de ces honneurs, apparemment parce que son mari n'étoit pas un Bourbon. Elle vécut long-temps dans le couvent de Ste.-Élisabeth, d'une pension de deux mille livres ; le

(\*) Les princes du sang peuvent à tout âge, même dans l'enfance, suivre le roi à un lit de justice. Gaston, frère de Louis XIII, se trouva, à six ans, au lit de justice du 2 octobre 1614 ; Louis de Bourbon, comte de Soissons, âgé de dix ans, à celui du 11 mai 1604 ; Philippe de France, frère de Louis XIV, âgé de près de onze ans, à celui du 7 septembre 1651.

(\*\*) Elle étoit fille du chancelier Séguier, veuve en premières nocés du duc de Sully.



malheur des temps en ayant suspendu le paiement, elle seroit morte de misère, si une vieille demoiselle de ses amies ne l'eût retirée chez elle dans une campagne. Sa vertu, et peut-être la dignité de son maintien, la faisoient estimer et considérer du roi, à qui elle faisoit quelquefois sa cour. C'étoit à peu près tout ce qu'elle en retiroit (\*). Ainsi, grandeur de misère est voisine.

On n'omettoit rien pour préparer le public à l'élévation des légitimés. Le père Daniel, jésuite, fut chargé et eut soin d'appuyer dans son Histoire de France sur les grands établissemens des bâtards de nos rois. Sitôt que l'ouvrage parut, le roi en parla avec éloge, en recommanda la lecture; il falloir le lire ou l'avoir lu. Daniel en eut le brevet d'historiographe de France avec une pension. J'espère que ces mémoires ne me feront pas regarder comme historien à gages, quoique je sois content des miens.

Les princes du sang s'étoient peu inquiétés du rang intermédiaire donné aux légitimés; ils étoient même assez contents de voir un ordre entr'eux et les ducs; mais ils furent révoltés de l'assimilation. Les ducs et pairs, outrés du rang

(\*) Elle se nommoit Françoise de Nargonne, sœur d'un page de son mari. Elle mourut en 1713, cent quarante ans après la mort de son beau-père.

intermédiaire, se consoloient un peu par l'humiliation des princes du sang; ne doutant point qu'après la mort du roi, ces princes n'attaquassent les légitimés, et que la destruction d'une partie n'entraînât celle de l'autre. Les magistrats jugeoient l'édit contraire à nos lois et à nos mœurs; et ceux des citoyens à qui le choix des maîtres est indifférent, parce qu'ils n'y gagnent ni n'y perdent, n'y prirent aucun intérêt.

Le comte de Toulouse, homme sage et sensé, répondit aux complimenteurs que cela étoit fort beau, pourvu que cela pût durer, et lui donner un ami de plus. Valincourt, de l'académie françoise, et particulièrement attaché à ce prince, lui dit pour tout compliment : *Monseigneur, voilà une couronne de roses que je crains qui ne devienne une couronne d'épines, quand les fleurs en seront tombées.*

Madame de Maintenon, premier mobile de cette affaire, s'étoit servie, pour la conduire, du chancelier Voisin qu'elle avoit fait succéder à Pontchartrain. La retraite volontaire de celui-ci dans cette circonstance, faisoit penser qu'il n'avoit pas voulu être l'instrument d'un tel ouvrage (\*). Voisin, moins instruit et dès là plus hardi,

(\*) L'édit qui appelle les légitimés à la couronne, fut enregistré le 2 août, et le chancelier de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet.

se prêta volontiers à tout ; madame de Maintenon lui fit aussi conserver la place de secrétaire d'état , afin de l'employer à plus d'une œuvre. Elle avoit grand soin de ne laisser approcher du roi que ceux qui , par une intrépide adulation , l'affermissoient dans l'opinion où il étoit , de concentrer en lui seul l'état constitutif de la monarchie.

Cependant comme le roi laissoit entrevoir des doutes sur le succès de sa volonté dans l'avenir , on résolut d'en tirer parti , en lui faisant donner à ses fils une telle puissance , qu'ils pussent se soutenir par eux-mêmes. Ils étoient déjà en possession des plus grands gouvernemens , du commandement des Suisses , des carabiniers , de l'artillerie et de l'amirauté. Il ne falloit plus que prévenir les dangers de la régence d'un prince , qui , fortifié de son nom seul , pourroit s'emparer de la puissance absolue , et faire perdre aux enfans naturels tout ce qu'ils avoient obtenu de l'amour de leur père. Madame de Maintenon craignoit d'ailleurs de tomber dans la dépendance d'un prince qui n'étoit pas content d'elle.

On ranima les bruits que la mort des princes avoit fait naître contre le duc d'Orléans. On persuada au roi qu'il seroit également dangereux et injuste de laisser l'unique rejeton de la famille royale à la merci d'un prince , qui , depuis les

renonciations, ne verroit entre le trône et lui qu'un enfant dont il tiendrait la vie entre ses mains. On ajouta qu'il étoit de sa religion de prendre, par un testament, toutes les précautions possibles contre un ambitieux sans scrupule et sans remords, dont il falloit prévenir ou enchaîner le pouvoir.

Le mot de testament étoit cruel à l'oreille d'un roi toujours traité en immortel; mais l'idée de régner encore après sa mort en adoucissoit l'image. L'assiduité que le travail de Voisin lui donnoit auprès du roi, le mettoit à portée de saisir les momens favorables, et d'en avertir les intéressés. Ce fut lui qui écrivit de sa main le testament que le roi signa le 2 août; le jour même que l'édit qui rendoit les légitimés habiles à succéder à la couronne, fut enregistré au parlement. On ignora absolument pendant plus de trois ans ce qui s'étoit passé à ce sujet; mais les domestiques intimes et mesdames de Caylus, d'O, de Dangeau et de Lévi, qui formoient la société habituelle du roi et de madame de Maintenon, remarquoient depuis quelque temps dans ce prince une inquiétude, une inégalité d'humeur, un air sombre qui déceloient une agitation intérieure, dont madame de Maintenon feignoit d'ignorer la cause.

Le roi sortit enfin de cette situation, et s'a-

dressant au duc du Maine en présence du service domestique : *Quelque chose que je fasse et que vous soyez de mon vivant , vous pouvez n'être rien après ma mort ; c'est à vous de faire valoir ce que j'ai fait.* Deux jours après , la reine d'Angleterre se trouvant avec le roi , voulut le louer sur son attention à pourvoir par un testament au gouvernement du royaume. *Je l'ai fait*, lui dit-il ; *du reste , il en sera peut-être de ce testament comme de celui de mon père ; tant que nous sommes , nous pouvons ce que nous voulons , et après notre mort , moins que les particuliers.*

Le jour suivant , le premier président et le procureur général ayant été mandés au lever du roi , le suivirent seuls dans son cabinet , où ce prince leur mettant en main un paquet cacheté , leur dit : *Messieurs , voilà mon testament. Qui que ce soit (\*) que moi ne sait ce qu'il contient. Je vous le remets pour le déposer au parlement , à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon estime et de ma confiance. L'exemple du testament du roi mon père ne me*

(\*) Le chancelier Voisin le savoit , puisqu'il avoit écrit le testament ; madame de Maintenon ne devoit pas l'ignorer ; et le duc du Maine en étoit vraisemblablement instruit par elle. Voyez , quant aux dispositions , le testament et le codicile imprimés.



*laisse pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir.* Ces deux magistrats furent aussi frappés du ton que des paroles qu'ils venoient d'entendre.

L'édit du roi portant que son testament seroit déposé au greffe du parlement, pour n'être ouvert qu'après sa mort, fut enregistré le 30 août. Par ce testament, Louis XIV établissoit un conseil de régence dont le duc d'Orléans devoit être le chef, et la personne du jeune roi étoit mise sous la tutelle et garde du conseil de régence. Le testament fut mis dans un trou creusé dans l'épaisseur du mur d'une tour du palais, sous une grille de fer et une porte fermée de trois serrures.

Le discours adressé aux deux magistrats, le propos tenu à la reine d'Angleterre, et dont elle fit part au duc et à la duchesse de Lauzun, l'apostrophe faite au duc du Maine en présence de témoins, ne laissoient pas douter au duc d'Orléans que le testament ne fût contre ses intérêts. Il se tint dans le silence, et sentit dès lors qu'on pourroit attaquer un testament que le testateur même jugeoit attaquable.

Ayant assez fait connoître combien les bruits semés contre le duc d'Orléans étoient calomnieux, j'oserai soutenir que le testament n'en étoit ni moins sage, ni moins régulier. Quelque mal fondée que fût l'opinion qu'on avoit du ca-



ractère du duc d'Orléans , elle étoit presque générale. Il n'étoit donc pas prudent de le rendre maître absolu de l'état et de la personne du jeune roi , d'en confier la garde à celui qui avoit le moins d'intérêt à la conservation de cet enfant. La proximité du sang ne donne pas d'ailleurs un droit décidé à la régence. Charles V , dit le Sage , par un testament de 1374 , avoit préféré à ses trois frères , pour le gouvernement du royaume , son beau-frère le duc de Bourbon. Après la mort de Charles V , les arbitres que les quatre oncles de Charles VI choisirent pour régler leurs prétentions , déférèrent à la vérité la régence au duc d'Anjou , l'aîné ; mais ils remirent l'éducation et la surintendance de la maison du jeune roi aux ducs de Bourgogne et de Bourbon , les plus éloignés de la couronne.

Louis XI confia le gouvernement de la personne de Charles VIII , son fils , et la principale administration du royaume à la dame de Beaujeu , sœur aînée de Charles , préférablement au duc d'Orléans , qui fut depuis Louis XII. Les états généraux confirmèrent cette disposition ; et comme , Charles VIII étant dans sa quatorzième année , il ne pouvoit y avoir de régent , les états nommèrent au roi un conseil de dix personnes. Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples ; mais j'en conclurai que le testament de Louis XIV

pouvoit très-bien se soutenir, si le duc du Maine eût eu l'âme d'un comte de Dunois, et que le parlement n'eût pas été flatté de faire un régent, comme il avoit déjà fait les deux dernières régences, les trois seules dont il ait décidé; ce qui ne contribua pas peu à l'initier dans l'administration de l'état vers laquelle il marche le mieux qu'il peut.

Pendant que le roi s'occupoit d'assurer la tranquillité du royaume, il eut la douleur d'apprendre la mort de la reine Anne, pour qui il avoit de l'amitié, de la reconnoissance, et à qui il en devoit. Cette perte lui auroit encore été plus sensible, si elle fût arrivée avant la conclusion de la paix, qui peut-être ne se seroit pas faite. L'électeur d'Hanovre, Georges I.<sup>er</sup>, monta sur le trône d'Angleterre, et le gouvernement changea absolument.

Le nouveau ministère poursuivit à outrance tout le conseil de la feue reine. Le duc d'Ormond, qui avoit succédé à Marlborough dans le commandement des troupes, se réfugia en France. Le grand trésorier Horley, comte d'Oxford, fut cité au parlement, et près de perdre la tête. Bolinbroke, qui avoit eu plus de part que personne à la paix, ne sauva sa vie qu'en passant en France, où je l'ai fort connu. Dans plusieurs séjours que j'ai faits à sa campagne, j'ai appris de

lui, sur le gouvernement anglois, des détails assez intéressans que j'aurai peut-être occasion de rapporter.

Le lord Stairs vint, en qualité d'ambassadeur, relever en France le lord Schewsbury. Stairs étoit un Écossois de beaucoup d'esprit, instruit, aimable dans la société particulière, et très-avantageux en traitant avec nos ministres; audacieux jusque dans son maintien, par caractère et par principe; il paroissoit s'en être fait un système de conduite. Il essaya même d'être insolent avec le roi. Dans une audience particulière qu'il eût de ce prince, il lui parla avec peu de retenue sur les travaux qui se faisoient à Mardick, et qui pouvoient, disoit-on, suppléer au port de Dunkerque. Le roi l'écouta tranquillement, et pour toute réponse, lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* Ce fut ainsi qu'il le congédia. Stairs le raconta à plusieurs personnes, entr'autres au maréchal de Noailles, et ajouta : *J'avoue que la vieille machine m'a imposé.*

Le roi refusa depuis de lui donner audience, et le renvoya pour les affaires au marquis de Torcy, dont Stairs reçut une leçon assez vive. Croyant pouvoir abuser du caractère doux et poli du ministre, il s'échappa un jour devant lui en

propos sur le roi. Torcy lui dit froidement : *Monsieur l'ambassadeur , tant que vos insolences n'ont regardé que moi , je les ai passées pour le bien de la paix ; mais si jamais , en me parlant , vous vous écartez du respect qui est dû au roi , je vous ferai jeter par les fenêtres.* Stairs se tut, et de ce moment fut plus réservé.

Les dernières années de la vie du roi étoient aussi tristes que les premières avoient été brillantes. La mort du duc et sur-tout de la duchesse de Bourgogne , faisoit un vide affreux dans sa vie privée ; cette princesse en étoit tout l'agrément. Madame de Maintenon , aussi blasée pour lui qu'il l'étoit pour elle , cherchoit inutilement à lui procurer quelques dissipations par des concerts, des prologues d'opéra pleins de ses louanges , par des scènes de comédie , que des musiciens et les domestiques de l'intérieur jouoient dans sa chambre. L'ennui surnageoit ; ce qui faisoit dire à madame de Maintenon : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable !*

Au défaut d'amusemens, le confesseur lui donna l'occupation d'une guerre de religion par le projet de la constitution *Unigenitus* , que si peu de gens attaquent ou défendent de bonne foi. On a tant écrit sur cette matière si ennuyeuse de sa nature, que je n'en parlerai que

pour développer quelques – uns des ressorts peu connus, qui auront un rapport direct à l'état, ou qui contribueront à faire connoître l'esprit de la cour. La constitution, digne tout au plus d'exercer des écoles oisives, est devenue une affaire d'état, qui l'agite depuis un demi-siècle, et qui, ayant commencé par l'intrigue, continué par le fanatisme, auroit dû depuis longtemps avoir fini par le mépris.

De tout temps la théologie s'est alliée avec la philosophie régnante. Les premiers chrétiens instruits étoient platoniciens. Le péripatétisme a été long-temps, en Sorbonne, aussi respecté que la théologie. Si depuis la révolution que Descartes a commencée, les théologiens se sont éloignés des philosophes, c'est que ceux-ci ont paru ne pas respecter infiniment les théologiens. Une philosophie qui prenoit pour base le doute et l'examen, devoit les effaroucher. La question qui divise aujourd'hui l'église ou ses ministres, remonte à la plus haute antiquité. Le libre arbitre, la distinction du libre et du volontaire, ont occupé les philosophes avant la naissance du christianisme, et la controverse entre les jansénistes et les molinistes, n'étoit autre chose, dans son origine, que la question philosophique sur la liberté théologiquement traitée. Les discussions sur la grâce étant devenues le fond du procès, le jar-



gon et les subtilités scolastiques ont tellement brouillé les idées, que les uns ni les autres ne se sont entendus, ou ne l'ont jamais été par les gens raisonnables. Il semble qu'après tant de disputes et de difficultés insolubles, on auroit dû faire pour la philosophie, comme pour la théologie, un mystère de la liberté et de la grâce.

Quoi qu'il en soit, l'affaire du jansénisme et du molinisme existoit avant le règne de Louis XIV. Les plus célèbres partisans du jansénisme vivoient à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, ce berceau de la première philosophie et de la bonne littérature. Les jésuites, puissans à la cour, avoient des principes opposés à Port-Royal, plus humainement raisonnables, mais peut-être aussi moins conformes à la lettre de l'Évangile. Les premiers, savans logiciens, éloquens, amers ou plaisans, suivant le besoin, avoient une sévérité de mœurs, assez ordinaire dans un parti persécuté, et qui fait, sinon des imitateurs, du moins des admirateurs, des disciples et des partisans.

Les jésuites, souples, adroits, insinuans, indulgens en morale, aussi réguliers dans leur vie que leurs antagonistes, pouvoient le paroître moins, parce qu'ils étoient plus répandus dans le monde et à la cour, dont ils dirigeoient les consciences.



Je ne rappellerai point ici Baïus, Molina, Jansénius, et tant d'autres athlètes de la théologie. Je laisse à l'écart des disputes qui ont enfanté tant de volumes, lus par un très-petit nombre de contemporains, et que la postérité laissera dans l'oubli où sont ensevelis les réalistes, les nominaux, et tous ces disputeurs qui se croyoient faits pour l'immortalité.

Il y a eu tant de variation dans les opinions avant et depuis la constitution *Unigenitus*, que des noms de sectes sont devenus des noms de parti. Les savans de Port-Royal seroient indignés, s'ils revenoient, de voir comprendre, sous le même nom qu'eux, la canaille des convulsionnaires.

Pour l'intelligence des faits, il suffit de prévenir que le public appelle communément aujourd'hui molinistes, les jésuites ou leurs partisans, et jansénistes, leurs adversaires, de quelque état que soient les uns et les autres.

Les jésuites ont été les premiers qui aient changé les notions primitives, pour perdre leurs adversaires. Ils les firent envisager à la cour, non-seulement comme des hérétiques, mais comme des républicains, ennemis de l'autorité royale. Ce fut sous ce double aspect qu'on les fit regarder à Louis XIV dès son enfance. Les protestans ayant un culte extérieur qui les faisoit re-

connoître, il les jugeoit bien moins dangereux que les jansénistes, qu'il croyoit des ennemis cachés. Sa dévotion ayant augmenté à mesure que ses passions diminuoient, et la jalousie sur son autorité n'ayant fait que se fortifier avec l'âge, il crut devoir être de plus en plus en garde contre une secte et un parti. Sa prévention sur cet article, étoit une espèce de manie, et donna quelquefois des scènes risibles. Par exemple, le duc d'Orléans, allant (1706) commander l'armée d'Italie, voulut emmener avec lui Angrand de Fontpertuis, homme de plaisir, et qui n'étoit pas dans le service. Le roi, l'ayant su, demanda à son neveu pourquoi il prenoit un janséniste. Lui janséniste, dit le prince ! N'est-ce pas, reprit le roi, le fils de cette folle qui couroit après Arnaud ? J'ignore, répondit le prince, ce qu'étoit la mère ; mais pour le fils, loin d'être janséniste, je ne sais s'il croit en Dieu. On m'avoit donc trompé, dit ingénument le roi, qui laissa partir Fontpertuis, puisqu'il n'étoit d'aucun danger pour la foi. Les jésuites profitoient de ces préventions, pour perdre leurs adversaires, et le confessionnal du roi, dont ils étoient en possession, leur étoit d'un merveilleux secours pour leurs desseins.

La place de confesseur est, chez tous les princes catholiques, une espèce de ministère plus ou

moins puissant, suivant l'âge, les passions, le caractère et les lumières du pénitent.

Le père La Chaise occupa long-temps ce poste, et procura beaucoup de considération à sa société.

Souple, poli, adroit, il avoit l'esprit orné, des mœurs douces, un caractère égal. Sachant à propos alarmer ou calmer la conscience de son pénitent, il ne perdoit point de vue ses intérêts, ni ceux de sa compagnie, qu'il servoit sourdement, laissant au roi l'éclat de la protection. Persécuteur voilé de tout parti opposé, il en parloit avec modération, en louoit même quelques particuliers. Il monroit sur sa table le livre des Réflexions morales du père Quesnel de l'Oratoire, et disoit à ceux qui paroisoient étonnés de son estime pour un auteur d'un parti opposé à la société : Je n'ai plus le temps d'étudier, j'ouvre ce livre, et j'y trouve toujours de quoi m'édifier et m'instruire. A sa mort, en 1709, le roi en fit publiquement l'éloge, rappela les occasions où le père La Chaise avoit pris contre lui la défense de plusieurs gens accusés ou suspects, et ajouta : *Je lui disois quelquefois : Vous êtes trop doux. Ce n'est pas moi qui suis trop doux, me répondoit-il ; c'est vous, sire, qui êtes trop dur.* Ils se connoissoient bien l'un l'autre.

Peu de jours avant sa mort, il dit au roi : Sire, je vous demande en grâce de choisir mon successeur dans notre compagnie. Elle est très-attachée à votre majesté ; mais elle est fort étendue, fort nombreuse, et composée de caractères très-différens, tous passionnés pour la gloire du corps. On n'en pourroit pas répondre dans une disgrâce, et un mauvais coup est bientôt fait. Le roi fut si frappé de ce propos, qu'il le rendit à Maréchal, son premier chirurgien, qui, dans le premier mouvement de son effroi, le rapporta à Blouin, premier valet de chambre, et à Boulduc, premier apothicaire, ses amis particuliers, de qui j'ai appris dans ma jeunesse plusieurs anecdotes.

Ce que le père La Chaise pensoit de sa compagnie, doit se supposer de tout autre ordre religieux attaché à la cour par le confessionnal. Il seroit à souhaiter que ce ministère ne fût jamais confié qu'à un séculier. Le roi de Sardaigne, Victor Amédée, dit à un de nos ministres, vivant encore, et de qui je le tiens, que son confesseur jésuite étant au lit de la mort, le fit prier de le venir voir, et que le mourant lui tint ce discours : Sire, j'ai été comblé de vos bontés ; je veux vous en marquer ma reconnoissance. Ne prenez jamais de confesseur jésuite ; ne me faites pas de questions ; je n'y répondrois pas.

Le sujet le plus capable de faire regretter le père La Chaise, fut celui qui lui succéda, le père Tellier. Né en Basse-Normandie, il étoit le fils d'un procureur de Vire. Animé d'un orgueil de mauvais ange, avec un corps robuste, un esprit ferme et capable d'un travail opiniâtre, sans la moindre vertu sociale, il avoit tous les vices d'une âme forte. Possédé du désir de dominer, d'asservir tout à sa compagnie, et sa compagnie à lui-même, appliqué sans relâche à son objet, il étoit craint de ceux qu'il obligeoit, dont il faisoit des esclaves, et abhorré de tous les autres, même de sa compagnie, qu'il rendit puissante et odieuse. Si jamais les jésuites sont détruits en France, Tellier aura été le principal auteur de leur ruine. Tel étoit le directeur de la conscience de Louis XIV.

Le premier instant où il parut à la cour, annonça ce qu'il alloit être. Il étoit fort au-dessus de la foiblesse de rougir de sa naissance. Le roi, lui ayant demandé, sur la ressemblance de nom, s'il étoit parent de Tellier de Louvois. *Moi, sire!* répondit le confesseur, en se prosternant, *je ne suis que le fils d'un paysan, qui n'ai ni parens, ni amis.* Cet aveu ne lui fit tort ni honneur dans l'esprit d'un roi accoutumé à regarder presque du même œil le peuple et ce qu'il appelloit de la bourgeoisie, et qui vouloit qu'on



fût tout à lui. Fagon , premier médecin , en jugea mieux. Attentif au discours , au maintien , aux courbettes du jésuite : *Quel sacre !* dit-il , en se retournant vers Blouin.

Tellier commença par afficher une vie retirée et presque farouche. Il sentit que , pour régner partout , il lui suffiroit de subjuguier son pénitent , et n'y réussit que trop. Il savoit que madame de Maintenon ménageoit plus les jésuites qu'elle ne les aimoit. Lors de l'établissement de St.-Cyr , elle leur préféra les lazaristes pour la direction de cette communauté ; et , sur ce qu'on lui en demanda la raison : C'est , dit-elle , que je veux être maîtresse chez moi. Tellier ne pouvoit donc pas s'empêcher de voir , dans les égards pour les jésuites , moins de confiance en eux que de respect humain pour le roi. Il en ressentoit un dépit vif , s'en vengeoit dans l'occasion , et accoutumoit le roi à partager ses sentimens , en le faisant servir d'instrument à sa vengeance.

On avoit fait beaucoup de bruit dans l'église , au sujet des cérémonies chinoises ; on accusoit les jésuites de faire dans ce pays-là un monstrueux alliage de christianisme et d'idolâtrie. L'affaire avoit très-mal tourné pour eux à Rome même , et avec flétrissure pour le père Tellier , dont on avoit mis à l'index un assez mauvais li-



vre, qu'il s'étoit avisé de faire sur cette matière. L'orgueilleux jésuite voulut, par une ostentation de crédit en France, imposer au pape, et l'obliger de compter désormais avec la société; mais il eut en même temps l'adresse de choisir un moyen qui pût également élever les jésuites et plaire à la cour de Rome : ce fut la destruction de Port-Royal. Tellier prit la voie la plus sûre, en représentant au roi cette maison comme le foyer du jansénisme et de l'esprit républicain.

La première religion pour Louis XIV étoit de croire à l'autorité royale. D'ailleurs, ignorant dans les matières de doctrine, superstitieux dans sa dévotion, il poursuivoit une hérésie réelle ou imaginaire comme une désobéissance, et croyoit expier ses fautes par la persécution. Cependant, il balançoit encore. Le grand nombre d'hommes célèbres sortis de Port-Royal (\*) combattoit dans son esprit en faveur de cette maison.

Il étoit dans cette perplexité, lorsque Maréchal, dont j'ai déjà parlé, eut occasion d'aller dans ce canton-là. Le roi, plus sûr de la candeur

(\*) Tels que les trois Arnaud, Antoine, Henri et Robert; Nicole, Pascal, Le Roi, abbé de Haute-Fontaine, à qui les Lettres Provinciales sont adressées, Le Nain de Tillemont, Le Maître de Saci, et le célèbre avocat Le Maître, Hamont, Hermant, Lancelot, auteur des meilleures grammaires et méthodes générales, françoise, latine, grecque

d'un bon domestique, que du rapport d'un ministre, le chargea d'observer tout et de lui en rendre compte. Maréchal le lui promit, et, à son retour, lui dit : *Ma foi ! sire, j'ai bien examiné ; je n'ai vu là que des saints et des saintes.* Le roi soupira et se tut. Tellier revint à la charge, et persuada à son pénitent qu'il n'y avoit rien de si dangereux que ces vertus extérieures qui couvrent le poison de l'hérésie. Le lieutenant de police, d'Argenson, qui fut depuis garde des sceaux, ami des jésuites, et dont on peut faire des portraits différens et tous vrais, fut chargé de cette exécution militaire. Port-Royal fut détruit avec la fureur qu'on eût employée contre une ville rebelle, et le scandale qu'on déploie dans un mauvais lieu.

Tellier, voulant affermir de plus en plus son empire sur l'esprit du roi par les démarches où il l'engageroit, entreprit de perdre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Son premier crime étoit de ne rien devoir aux jésuites, et de s'être élevé par sa naissance et sa vertu ; le second, de jouir dans le public d'une considé-

italienne, espagnole, dites de Port-Royal, Barcos de Saint-Cyran, Bourseis, Le Tourneux, Sainte-Marthe et quantité d'autres ; sans compter ceux qui leur devoient leur éducation, tels que le duc de Beauvilliers, le duc de Luynes, pour qui fut faite la Logique de Port-Royal.

ration qui lui donnoit, auprès du roi, beaucoup d'influence dans la distribution des bénéfices, département qui procure tant de courtisans à celui qui en est chargé (\*). Tellier manœuvra tant à Rome par ses agens, qu'il y fit condamner les *Réflexions morales* du père Quesnel, sur le Nouveau Testament, dont le cardinal avoit été l'approbateur. Ce prélat retira aussitôt son approbation; mais sans condamner l'ouvrage, qui, depuis nombre d'années, faisoit l'édification de

(\*) La feuille des bénéfices a toujours été administrée suivant le caractère de celui qui l'a eue. Le père La Chaise les donnoit volontiers aux gens de condition; le mérite s'y trouvoit quand il pouvoit; mais, en tout, les choix faisoient moins crier. Le père Tellier donnoit au fanatisme; le régent, aux sollicitations de toute espèce; le cardinal de Fleury, à la politique, aux convenances bien ou mal jugées; Boyer, évêque de Mirepoix, au cagotisme; le cardinal de La Rochefoucauld chercha communément la vertu et le mérite, dans le peu de temps qu'il a gouverné ce ministère; l'évêque d'Orléans d'aujourd'hui est celui qui a eu et qui aura toujours le moins d'autorité dans sa place, qu'il ne doit qu'à son peu de consistance. On y vouloit quelqu'un qu'on pût déplacer sans choquer le public; et c'étoit, à cet égard, le meilleur choix qu'on pût faire. Il y en a eu de plus haï que lui, aucun de si méprisé. Le régent fit souvent des choix scandaleux; les autres nominateurs ne les ont pas toujours évités; mais les plus pernicioeux à l'église et à l'état, ont été ceux de Boyer, parce que la sottise et l'ignorance choisissent encore plus mal que le vice éclairé.

l'église , et avoit fait celle du pape même , Clément XI, que les jésuites forçoient à le condamner.

Tellier commença par faire attaquer le cardinal par deux ou trois évêques de bas ordre , sans naissance ni mérite , qui aspiroient à des sièges plus relevés que les leurs , et dont l'ambition étoit une insolence.

Le schisme entre le cardinal et Tellier fut bientôt public. Le roi, voulant rétablir la concorde, chargea le duc de Bourgogne de cette affaire. Le cardinal seroit allé au-devant de la paix ; mais le jésuite n'en vouloit point. Madame de Maintenon , dont la nièce avoit épousé le neveu du cardinal , s'intéressoit fort à cette éminence , et , pour éclairer les menées du confesseur , engagea l'évêque de Meaux, Bissi, à se lier avec lui, comptant en faire son espion ; mais Tellier en fit bientôt le sien auprès d'elle. Résolu de perdre le cardinal, il prit la voie la plus courte et la plus sûre , qui fut de l'accuser de jansénisme auprès du roi. Le livre de Quesnel avoit déjà été condamné à Rome par un décret ; Tellier entreprit de le faire condamner par une constitution. Tous les évêques , valets de la société , reçurent du confesseur des ordres et des modèles de lettres ou de mandemens. Malheureusement pour le jésuite, une lettre originale sur ce sujet tom-

ba entre les mains du cardinal de Noailles, et devint publique (\*). Le duc de Bourgogne, qui, dans son attachement à la religion, savoit en séparer les ministres, dit aussi-tôt qu'il falloit chasser le père Tellier. Le roi fut près de le faire ; mais sa répugnance à changer un confident aussi intime qu'un confesseur, le retint ; en peu de jours, tout fut oublié ; et le duc de Bourgogne, par respect pour le roi, prit le parti du silence.

Tellier étant échappé de cet orage, n'en fut que plus furieux contre le cardinal, et chercha dans le livre de Quesnel les propositions dont il pourroit faire le sujet de la constitution. Il eut soin d'en choisir qui fussent contraires à la doctrine moliniste ; mais comme elles se trouvoient conformes à celle de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, un de ses ouvriers lui représenta le danger d'attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme. *Saint Paul et saint Augustin, dit le fougueux jésuite, étoient des têtes chaudes qu'on mettroit aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre.*

(\*) Cette matière seroit si ennuyeuse pour la plupart des lecteurs, que je renvoie ceux qui voudroient en être plus particulièrement instruits, aux Mémoires sur la constitution, au journal de l'abbé Dorsanne, etc.



Pour rendre l'œuvre agréable au pape , on eut soin de favoriser, dans ce projet de bulle, les maximes ultramontaines. Le tout fut envoyé au père d'Aubenton, assistant du général des jésuites, pour y mettre la dernière main avec le cardinal Fabroni, pensionnaire de la société; et Tellier engagea le roi à demander lui-même au pape cette constitution désirée, disoit le confesseur, par tous les évêques de France.

La bulle étant dressée, Fabroni et d'Aubenton allèrent la communiquer au pape. Quelque rapide qu'en fut la lecture, le saint père crut entendre un manifeste contre l'écriture et les pères. Il en fut effrayé; mais Fabroni, qui avoit toujours été le docteur consultant du pape, avoit conservé sur lui l'ascendant d'un précepteur sur son disciple. Il le prit donc avec sa hauteur ordinaire, tandis que d'Aubenton, d'un ton modeste, faisoit observer au pontife combien cette bulle étoit favorable aux maximes de la cour de Rome, et quel honneur ce seroit de les voir canoniser en France par une constitution demandée par un roi absolu, qui la feroit enregistrer dans tous les tribunaux du royaume.

Quelque flatté que fût le pape d'une si belle victoire en France, il craignoit l'opposition des cardinaux sur le dogme. La congrégation nommée pour en juger, n'avoit pas encore été con-



sultée. Le roi, d'ailleurs, avoit exigé que la bulle seroit examinée, quant à ce qui concerne les libertés de l'église Gallicane, par le cardinal de la Trémouille, notre ambassadeur à Rome, et on ne lui avoit rien communiqué en forme. Le pape se rendit enfin, sur la promesse positive, que toutes ces conditions seroient remplies avant que la constitution parût.

Les consultants les plus timides s'absentèrent, les plus instruits et les plus fermes furent éloignés. On ne montra que le dispositif et la fin au cardinal de la Trémouille. Il pouvoit demander plus, sans y entendre davantage; les cardinaux Carpegua et Cassini, que le pape consulta avant la signature, n'oublièrent rien pour l'empêcher. Fabroni et d'Aubenton l'emportèrent, et le saint père céda avec des remords sur le fond, et des craintes sur les suites.

La révolte des esprits à Rome, fut générale; les cardinaux crièrent hautement que la doctrine de l'église étoit renversée. Le saint père en versa des larmes; mais à chose faite dans cette cour, il n'y a point de remède. Albani, neveu du saint père, et ses créatures firent sentir aux cardinaux opposans, combien il seroit dangereux de se séparer de leur père commun, de donner atteinte à son infailibilité, et au contraire l'avantage de faire adopter en France les maximes de Rome.

Ce qui acheva de les décider, fut la confiance qu'Albani leur fit d'une lettre que Tellier avoit suggérée à Louis XIV, et par laquelle ce prince promettoit au pape de faire rétracter par le clergé les quatre célèbres propositions de l'assemblée de 1682. En peu de jours, les ignorans crurent à la bulle, les politiques la soutinrent. Cette bulle, présentée au roi, le 3 octobre, reçut d'abord en France le même accueil qu'à Rome. Bissi même en parut indigné; Tellier lui ferma la bouche: ce prélat avoit la promesse du chapeau de cardinal; mais la nomination n'étoit pas faite; il craignit de le perdre, et cette crainte en fit le plus vif apôtre de la bulle.

Le parlement ne fut pas docile. Il n'y a rien de si embarrassant, pour la cour, que ces hommes qui ont leur honneur à conserver, peu de chose à perdre, et rien à prétendre, quand ils se renferment dans leur devoir.

La quatre-vingt-onzième proposition condamnée est si vraie, que la proposition contraire est une hérésie politique dans tous les gouvernemens. *La crainte d'une excommunication injuste*, disoit Quesnel, *ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir*. Si ce principe, condamné par la bulle, est faux, il n'y a aucun souverain qui soit en sûreté contre un sujet superstitieux.

Tellier, pressé sur cet article, cherchoit à distinguer l'excommunication injuste de la fausse ; mais ces subtilités scolastiques ne sont pas faites pour les bons esprits, et sont inintelligibles ou dangereuses pour le peuple.

Aussitôt que la constitution fut traduite, et entre les mains de tout le monde, chaque société devint une école de théologie. Toutes les conversations furent infectées de la fureur de dogmatiser ; et comme le caractère national ne perd pas ses droits, une dissertation dogmatique étoit coupée par un vaudeville.

A voir l'opposition des parlemens, la division du haut clergé, la résistance du second ordre, la révolte de presque tous les corps séculiers et réguliers, il eût été impossible de prévoir la fortune que cette bulle a faite. Il est pourtant à désirer aujourd'hui, pour le bien de la paix, que cette constitution, ayant triomphé du mépris, soit l'objet d'un respect universel. C'est l'unique moyen de la faire oublier.

Tellier sentoit bien que la plupart des évêques qu'il avoit à ses ordres, donnoient moins de poids à sa cabale qu'ils n'en recevoient eux-mêmes. Bissi ne procuroit pas un grand éclat au parti ; Tellier entreprit de le décorer d'un nom qui pût balancer la considération personnelle du cardinal de Noailles.

Il n'y avoit, à cet égard, personne à préférer au cardinal de Rohan, prélat d'une naissance illustre, formé par les Grâces pour l'esprit et la figure, magnifique dans sa dépense, avec des mœurs voluptueuses et galantes, dont une représentation de grand seigneur couvroit le scandale. Cet éminent prélat se reposoit de la doctrine sur des savans dont il étoit le bienfaiteur, et des fonctions épiscopales sur un domestique mitré. Ces premiers princes de l'église ne regardent pas autrement les évêques *in partibus*, quoique souvent très-estimables, qui leur sont attachés (\*).

Le cardinal de Rohan, comblé de biens et d'honneurs, paroissoit n'avoir rien à prétendre, lorsque la mort du cardinal de Janson fit vaquer la place de grand aumônier (\*\*).

(\*) Le cardinal d'Auvergne, qui n'avoit qu'une vanité d'éducation, car il étoit au-dessous de l'orgueil, disoit un jour naïvement, je l'ai entendu : Tous mes domestiques, excepté l'évêque de Mécènes, ont été malades cet hiver.

(\*\*) Le cardinal de Janson, Toussaint de Forbin, avoit été pauvre dans sa jeunesse, comme le sont presque tous les cadets de noblesse, que recrute le corps épiscopal. Il n'avoit eu long-temps, pour subsister, que la chapelle du château de l'Aigle, en Normandie, valant huit cents livres, que lui avoit donnée le marquis de l'Aigle. Janson, dans sa plus haute fortune, garda, par reconnaissance, cette chapelle, dont il laissoit le revenu à un desservant. Étant grand



Tellier profita de la conjoncture pour engager le cardinal. Il alla le trouver , et lui proposa brusquement d'entrer dans la ligue , et la grande aumônerie pour prix de l'engagement. Le caractère du cardinal l'éloignoit des intrigues qui pouvoient troubler ses plaisirs. D'ailleurs il étoit attaché d'inclination , de respect et de reconnoissance au cardinal de Noailles , qui l'avoit élevé comme son fils , le chérissoit , et qui , ne pouvant en faire un saint , le laissoit un homme aimable dans la société , et un prélat tranquille dans l'église.

Rohan fut effrayé de la proposition ; mais sa douceur naturelle l'empêcha de répondre avec la

aumônier , il disoit noblement , devant toute la cour , qu'il étoit toujours l'aumônier du marquis de l'Aigle. Sa fortune commença par la coadjutorerie de l'évêché de Digne. Il faut que ce siège porte bonheur , mérite ou non : l'évêque d'Orléans , Jarente , l'a occupé. Janson fut ensuite évêque de Marseille , puis de Beauvais. Étant ambassadeur en Pologne , il contribua beaucoup à l'élection de Jean Sobieski , dont il eut la nomination au cardinalat. Il fut sept ans chargé des affaires de France à Rome , grand aumônier à son retour , et mourut en mars 1713 , laissant la réputation d'un grand négociateur et d'un politique honnête homme. Le roi dit plusieurs fois qu'il auroit fait Janson ministre , s'il ne savoit pas qu'il ne falloit jamais de cardinaux , ni même d'ecclésiastiques dans le ministère. C'étoit du cardinal Mazarin même qu'il tenoit cette leçon ; le cardinal de Fleury a , dit-on , donné la même à son élève.



hauteur qui lui convenoit , ou avec l'indignation que méritoit l'insolent jésuite. Il chercha des excuses dans la reconnoissance qu'il devoit au cardinal de Noailles , et que la princesse , sa mère , lui avoit recommandée en mourant. Tellier traita ses sentimens d'enfances. Le cardinal , pressé de plus en plus , offrit la neutralité ; le jésuite la rejeta , déclarant qu'il falloit opter , prendre parti pour ou contre la société. Le cardinal demanda du temps pour y réfléchir. Je vous donne trois jours , reprit Tellier en le quittant , pour y penser ; mais pensez aussi que la grande aumônerie ne peut pas être long-temps vacante.

Le cardinal , interdit de l'audace du jésuite , en alla rendre compte au maréchal de Tallard , dont le fils avoit épousé la nièce du cardinal. Le maréchal , qui prétendoit se servir des Rohan pour entrer au conseil , ne vit dans l'impudence du jésuite , que la preuve d'un énorme crédit , et dit au cardinal qu'il devoit être flatté du poids qu'on donnoit à son nom ; qu'il laisseroit à des prélats subalternes les disputes et les platitudes scolastiques ; qu'il ne seroit qu'un grand seigneur de représentation ; qu'il devoit à son honneur , et par conséquent à sa conscience , de ne pas laisser échapper la place de grand aumônier ; que , s'il cédoit à de vains scrupules , il se verroit éclipser par Bissi fait pour le suivre partout. Le



maréchal, qui ne croyoit pas aux consciences de cour, ni à la reconnoissance, traita de fausse délicatesse celle dont le cardinal se piquoit dans une occasion unique. Il le séduisit par des louanges, l'effraya de la puissance des jésuites, et le livra enfin au père Tellier. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan devint, malgré lui, le chef d'une cabale. Une compassion, assez voisine du mépris, le sauva de la haine publique. Il ne prêta guère que son nom, son palais et sa table aux prélats du parti, et sa voix au père Tellier dont il recevoit bénévolement les ordres, et l'avouoit quelquefois avec humilité.

Comme je n'écris pas une histoire ecclésiastique, mais celle des hommes de mon temps, je ne rapporterai que des faits purement humains.

Le roi, voulant faire recevoir une bulle que son confesseur lui faisoit croire qu'il avoit demandée, il ordonna une assemblée des évêques qui se trouvoient à Paris. Il y en avoit quarante-huit, non compris le cardinal de Noailles, et ils s'assemblèrent pendant quatre mois, sans pouvoir parvenir à l'unanimité des sentimens. Enfin quarante, à la tête desquels étoit Rohan, et derrière eux Tellier, acceptèrent la bulle; et huit unis à Noailles, demandèrent des explications.

Les acceptans ne s'accordoient pas trop en-

tr'eux, du moins quant aux propos qu'ils tenoient dans les cercles, où la politique, la théologie, la philosophie, la morale, etc., se traitent plus gaîment que dans les lieux qui y sont consacrés.

Bissi et quelques autres, crioient que la constitution étoit admirable. L'évêque de Soissons, Brulart de Sillery, un des acceptans, avouoit en soupirant, que toute l'affaire, du commencement à la fin, n'avoit été qu'un mystère d'iniquité contre le cardinal de Noailles; que quelque parti qu'il eût choisi, à moins qu'il n'eût été déshonorant pour lui, on eût pris l'opposé. L'évêque du Mans, du Crevy, disoit : *Je n'ai jamais lu le livre de Quesnel, mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien; et, si par notre acceptation de la bulle nous avons mis la foi à couvert, nous n'y avons pas mis la bonne foi.* Crillon, évêque de Vence, et depuis archevêque de Narbonne, demandoit à de Langle, évêque de Boulogne, un des opposans, s'il prétendoit corriger le pape : *Croyez-vous, répondit de Langle, que le pape soit incorrigible?*

Le cardinal de Noailles, ayant donné un mandement pour suspendre l'acceptation de la bulle, les acceptans en devinrent furieux. Rien ne peint mieux l'opinion qu'on avoit des acceptans, même à la cour, qu'une plaisanterie de la duchesse de Bourbon, fille naturelle du roi. Ce prince se

plaignant devant elle, chez madame de Maintenon, du chagrin que lui causoit la division des évêques : *Si l'on pouvoit, disoit-il, ramener les neuf opposans, on éviteroit le schisme ; mais cela ne sera pas facile. Eh bien ! sire, dit en riant la duchesse, que ne dites-vous aux quarante de revenir à l'avis des neuf ! ils ne vous refuseront pas. On voit quelle idée l'on avoit de la souple conscience des quarante prélats.*

Cette orageuse constitution ne put être enregistrée au parlement qu'avec des modifications, et cela ne satisfaisoit pas les jésuites, qui vouloient l'enregistrement pur et simple.

Tellier eut un nouveau désagrément. L'évêque de Soissons, Sillery, mourut. Dans ses derniers momens, l'horreur des intrigues dont il avoit été complice, frappa son imagination ; il déclama contre la bulle, exhalant ses remords par des hurlemens qu'on entendoit de la rue.

Le pape n'étoit pas plus content des modifications de la bulle, que d'une opposition formelle ; on lui proposa un concile national, qu'il goûtoit encore moins. On lui envoya cependant Amelot en qualité de ministre plénipotentiaire, pour en tirer du moins quelques explications, ou demander la tenue d'un concile national.

C'est avec dégoût que je m'arrête sur une matière qui n'intéressera personne un jour ; mais

ayant été la seule affaire dont le roi ait été occupé et tourmenté dans les derniers temps de sa vie, je fais céder le dégoût au devoir d'historien.

La seule distraction que Louis XIV ait eue dans ses malheurs domestiques, fut l'audience publique qu'il donna à un ambassadeur de Perse, qui venoit, disoit-on, témoigner l'admiration du roi, son maître, pour le plus grand monarque de la chrétienté. Jamais le roi n'avoit paru avec plus de magnificence que le jour qu'il reçut cet hommage. Il portoit dans sa parure toutes les pierreries de la couronne; sa vieillesse, son air d'abattement même, inspiroient une sorte de pitié respectueuse, et ajoutoient à sa majesté.

Beaucoup de personnes prétendirent que cet ambassadeur n'étoit qu'un aventurier, produit pour tirer le roi de sa mélancolie, en lui rappelant sa grandeur passée. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dipi, interprète des langues orientales, étant mort subitement, entre le jour de l'entrée et celui de l'audience, on trouva un curé de campagne qui, ayant voyagé en Perse, fit les fonctions de Dipi; et ce curé, d'après les conversations qu'il eut avec cet ambassadeur, en porta le même jugement.

Il fallut en revenir au désagréable objet de la

bulle. Tellier vouloit absolument qu'elle fût enregistrée sans la moindre modification, et persuada à son pénitent de tenir à ce sujet un lit de justice. Le roi, pour s'en dispenser, manda le premier président de Mesmes, le procureur général d'Aguesseau, les trois avocats généraux, Joly de Fleury, Chauvelin et Lamoignon, aujourd'hui chancelier. Le premier président et les deux derniers avocats généraux étoient livrés aux jésuites. D'Aguesseau, le plus instruit des magistrats du royaume, plein de probité, de candeur et de religion, étoit jaloux des droits de l'église et du roi; mais la douceur de son caractère fit craindre à sa femme (Ormesson) qu'il ne se laissât intimider par la présence du monarque. *Allez, lui dit-elle en l'embrassant, oubliez, devant le roi, femme et enfans; perdez tout, hors l'honneur.* Il n'écouta que son devoir, et parla au roi avec autant de lumière et de force que de respect. Fleury le seconda, et les autres n'osèrent les contredire. Le roi, moins touché des raisons que blessé de la résistance, fut près de priver d'Aguesseau et Fleury de leurs charges.

Le confesseur, ayant vu l'inutilité de cette conférence, dit au roi qu'il ne restoit d'autre moyen qu'un lit de justice, pour réduire un parlement rebelle et un prélat hérétique; qu'il falloit faire



enlever le cardinal de Noailles , le conduire à Pierre-Encise , et de là à Rome , où il seroit dégradé en plein consistoire ; suspendre d'Aguesseau de ses fonctions , et en charger par commission Chauvelin , qui feroit le réquisitoire.

Le roi répugnoit à tant de violence ; mais le fougueux confesseur effraya son pénitent du grand intérêt de Dieu , et le projet fut au moment de s'exécuter. Tellier en douta si peu , qu'il écrivit à Chauvelin pour lui détailler le plan de l'opération ; mais, Chauvelin ayant été ce jour-là même attaqué de la petite-vérole dont il mourut , la lettre tomba en main tierce , et il s'en répandit des copies.

J'ai sous les yeux , dans le moment où j'écris , ce qu'on prétend être l'original de cette lettre , et j'avoue que la signature ne m'en paroît pas exactement conforme à celle des trois lettres de Tellier , auxquelles je viens de la confronter au dépôt des affaires étrangères.

Je soupçonne cette lettre une de ces fraudes pieuses que les différens partis se permettent , et dont l'usage remonte à la primitive église.

Quoi qu'il en soit , je n'en suis pas moins certain du projet de Tellier , et de la manière dont il échoua , qui a été ignorée du jésuite même. Mademoiselle Chausseraie en eut tout le mérite. Il est à propos de la faire connoître.

Elle étoit fille d'un gentilhomme poitevin, nommé le Petit de Verno et d'une Brissac, veuve du marquis de la Porte-Vesins. Ayant perdu père et mère, elle seroit restée dans l'indigence, ou du moins dans l'obscurité, si le marquis de Vesins, son frère utérin, n'en eût pas eu pitié. Il lui procura de l'éducation, et engagea par son exemple les Biron, les Villeroi, les Brissac à s'intéresser pour une orpheline qui leur appartenoit de fort près du côté maternel, et dont ils ne vouloient pas d'abord entendre parler. Elle leur fut enfin présentée; bientôt elle leur plut par sa figure et ses manières, et ils la firent entrer chez Madame, belle-sœur du roi, en qualité de fille d'honneur. Grande, bien faite, et d'une figure agréable, elle avoit beaucoup d'esprit et encore plus de jugement, et une physionomie de candeur et une naïveté dont elle eut l'adresse de conserver l'extérieur et le ton, lorsque l'usage de la cour lui en eut fait acquérir toute la finesse. Le roi, qui la vit souvent chez Madame, prit pour elle le goût qu'inspirent naturellement celles qu'on nomme vulgairement de bonnes créatures, espèce si rare dans les cours, et à qui ce titre, une fois confirmé, permet des familiarités que d'autres n'oseroient pas prendre. Elle eut des amis dans tous les temps, dans toutes les classes, dans les partis les plus

opposés, et obligea les ministres à des égards pour elle, sans les rendre ses ennemis. Ils lui firent une fortune considérable, qu'elle augmenta encore dans la régence. Elle se retira à un certain âge de chez Madame, dont elle conserva les bontés, et continua d'aller de temps en temps faire sa cour au roi, qui lui donnoit toutes les audiences particulières qu'elle vouloit. Elle a passé toute sa vie dans l'intrigue, et l'habitude lui en avoit fait un besoin. Elle a rendu gratuitement mille services, ignorés de ceux qui les recevoient et qu'elle ne connoissoit pas, souvent par le seul plaisir d'intriguer, ou pour traverser des intrigantes à gages ; elle en fit renoncer au métier. Ce fut elle qui sauva le cardinal de Noailles.

Quand elle alloit passer quelques jours à Versailles, elle logeoit chez la duchesse de Ventadour, son amie, le rendez-vous de la cabale jésuitique. L'intimité qui régnoit entre la duchesse et elle, l'indifférence, l'inattention que celle-ci avoit et affectoit encore davantage pour les affaires de la constitution, faisoient que, sans lui confier précisément ce qui se machinoit, on ne se cachoit pas d'elle. Mais, pour cette fois, le cardinal de Rohan, supposant que tout ce qui se trouvoit dans sa société ne pouvoit pas avoir d'autres intérêts que les siens, confia le secret à

la Chausseraie : Afin, dit-il, qu'étant notre amie, elle jouisse d'avance du triomphe de la bonne cause. Il lui déclara donc que l'ordre d'enlever le cardinal de Noailles, devoit s'expédier le lendemain. Elle applaudit à cette sainte violence avec un transport dont Rohan fut la dupe, et conçut à l'instant le projet de sauver Noailles, pour qui elle avoit un respect que lui avoit inspiré l'abbé Digné, son parent et son ami. Elle se procura le jour même un tête à tête avec le roi. Elle avoit avec lui cette liberté qu'on prend avec quelqu'un qu'on a bien persuadé qu'on l'aime.

*Sire, lui dit-elle, je ne vous trouve pas aussi bon visage qu'hier; vous avez l'air triste; je crois qu'on vous donne du chagrin. Tu as raison, répondit le roi, j'ai quelque chose qui me tracasse; on veut m'engager dans une démarche qui me répugne, et cela me fâche..... Je respecte vos secrets, sire, poursuivit-elle; mais je parierois que c'est pour cette bulle où je n'entends rien. Je ne suis qu'une bonne chrétienne qui ne m'embarrasse pas de leurs disputes. Si ce n'est que cela, vous êtes trop bon: laissez-les s'arranger comme ils voudront. Ils ne pensent qu'à eux, et ne s'inquiètent ni de votre repos, ni de votre santé. Voilà ce qui m'intéresse, moi, et ce qui doit intéresser tout*

*le royaume. Tu fais bien, mon enfant, reprit le roi en secouant la tête; j'ai envie de faire comme toi. Faites donc, sire, dit-elle; au diable toutes ces querelles de prêtres! reprenez votre santé; et tout ira bien.*

Ce fut avec de pareils propos que la Chausseraie déranger toute la machine. Le lendemain, dès quatre heures du matin, elle monta en chaise de poste, et se fit précéder à l'archevêché par un homme de confiance, un peu plus que son ami, et de qui je tiens ce détail. Elle rendit compte de tout au cardinal, lui recommanda de ne point sortir de Paris, où l'on craindrait de révolter le public par un acte de violence, repartit aussitôt pour Versailles, et rentra dans sa chambre avant que personne eût encore paru. Vers midi, elle trouva chez la duchesse la cabale fort consternée, et sut qu'après la prière, le roi avoit dit au père Tellier, qu'il ne falloit plus penser au parti proposé; que le confesseur ayant voulu insister, le roi avoit coupé court si sèchement et avec tant d'humeur, qu'il n'y avoit pas lieu d'y revenir, sans s'exposer à se perdre. La Chausseraie en instruisit le cardinal par un exprès, et tout fut fini à cet égard.

Tellier n'en fut que plus ardent à presser le lit de justice; mais il n'y réussit pas mieux. Tout alloit bientôt changer de face.



Le roi dépérissait à vue d'œil ; cependant, le 9 août, il courut encore le cerf dans sa calèche, qu'il mena lui-même. Le dimanche, 11, il tint conseil, et se promena ensuite dans les jardins de Trianon ; mais il en revint si abattu, que ce fut sa dernière sortie. Le mardi, 13, il fit effort pour donner l'audience de congé à l'ambassadeur de Perse. Il ne cessa de s'habiller que le 19 ; mais il continua jusqu'au 23 de tenir conseil, de travailler avec ses ministres, et de manger en présence des courtisans qui avoient les entrées. Les soirs, madame de Maintenon, les dames familières de Caylus, d'O, de Dangeau et de Levi, les légitimés, le chancelier et le maréchal de Villeroy, se rendoient chez le roi où il y avoit concert. Cela dura jusqu'au 25, jour de saint Louis.

Le roi, qui avoit fait venir la gendarmerie, s'étoit flatté, jusqu'au 22, d'en faire la revue lui-même, et s'étoit fait préparer un lit ; mais, se trouvant trop foible, il en chargea le duc du Maine. Le duc n'auroit pas laissé d'être embarrassé de remplir une telle fonction aux yeux du public, par préférence au duc d'Orléans, et en sa présence. Pour éviter le parallèle, il fit suggérer au jeune Dauphin, par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, l'envie de voir la revue, afin que le duc du Maine ne parût la faire que sous les ordres du Dauphin. Le roi y consentit,

et il falloit que l'arrangement eût été préparé de loin ; car le petit uniforme de capitaine de gendarmerie se trouva fait à point nommé pour l'enfant, qui, depuis quelques jours, venoit de quitter la robe. Le duc d'Orléans affecta de paroître à la tête des compagnies de son nom ; il y salua le Dauphin, et se retira ensuite.

Le 25, jour de la saint Louis, sur les sept heures du soir, les musiciens s'arrangeoient déjà pour le concert, lorsque le roi se trouva mal ; on les fit sortir, et l'on appela les médecins, qui jugèrent qu'il étoit temps de faire recevoir au roi les sacremens. Tellier vint aussitôt le confesser ; et, sur les onze heures, le cardinal de Rohan et le curé de la paroisse arrivèrent, et l'on administra au roi le viatique et l'extrême-onction.

Cette cérémonie achevée, le roi fit venir le duc d'Orléans, et lui parla bas environ un quart-d'heure.

Le duc d'Orléans prétendit depuis, que le roi, en lui témoignant autant d'amitié que d'estime, l'avoit assuré qu'il lui conservoit tous les droits de sa naissance, lui avoit recommandé le royaume et la personne du roi futur, et avoit ajouté : *S'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. J'ai fait les dispositions que j'ai crues les plus sages ; mais, comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque cho-*

*se qui ne soit pas bien, on le changera.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne n'entendit un mot de ce que dit le roi. Le lendemain, 26, le roi, après la messe, fit approcher de son lit les cardinaux de Rohan et de Bissi, en présence de madame de Maintenon, du père Tellier, du chancelier, du maréchal de Villeroy, et des officiers du service intérieur : *Je meurs*, dit-il, en s'adressant aux deux prélats, *dans la foi et la soumission à l'église; je ne suis pas instruit des matières qui la troublent; je n'ai suivi que vos conseils, j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu; si j'ai mal fait, vous en répondrez devant Dieu, que j'en prends à témoin.* Les deux cardinaux ne répondirent que par des éloges sur sa conduite; car il étoit destiné à être loué jusqu'au dernier instant de sa vie.

Le moment d'après, le roi dit : *Je prends encore Dieu à témoin que je n'ai jamais haï le cardinal de Noailles; j'ai toujours été fâché de ce que j'ai fait contre lui: mais on m'a dit que je le devois faire.* Là dessus Blouin, Fagon et Maréchal se demandèrent à demi-haut : *Ne laissera-t-on pas voir au roi son archevêque, pour marquer la réconciliation?* Le roi, qui les entendit, déclara que, loin d'y avoir de la répugnance, il le désiroit, et ordonna au chancelier de faire venir l'archevêque, *Si ces messieurs,*

dit-il, en regardant les deux cardinaux, *n'y trouvent point d'inconvénient*. Ils n'en trouvoient que trop pour eux : le moment étoit critique, et la réponse embarrassante. Laisser le vainqueur de l'hérésie mourir entre les bras d'un hérétique, étoit d'un grand scandale à leurs yeux. Ils se retirèrent dans l'embrasement d'une fenêtre, pour en délibérer avec le confesseur, le chancelier et madame de Maintenon. Tellier et Bissi jugèrent l'entrevue fort dangereuse, et la firent juger telle à madame de Maintenon. Rohan et le chancelier, portant leurs vues dans l'avenir, ne contredirent ni n'approuvèrent ; et tous se rapprochant du lit, recommencèrent leurs éloges sur la délicatesse de conscience du roi, et lui dirent que cette démarche pourroit exposer la bonne cause au triomphe de ses ennemis ; qu'ils approuvoient cependant que l'archevêque pût venir, s'il vouloit donner sa parole au roi d'accepter la constitution.

Le timide prince se soumit à leurs avis, et le chancelier écrivit en conséquence à l'archevêque. Noailles sentit douloureusement ce dernier trait de ses ennemis, répondit avec respect ; mais n'accepta pas les conditions, et ne put voir le roi.

Dès lors ce ne fut qu'un ingrat, un rebelle, et l'on n'en parla plus, afin que le roi mourût en paix.

Dans la même matinée, le roi se fit amener le Dauphin par la duchesse de Ventadour, et lui adressa ces paroles, que j'ai copiées littéralement d'après celles qui sont encadrées au chevet du lit du roi, au dessus de son prie-Dieu :

*Mon cher enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume ; ce que je vous recommande le plus fortement, est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu . . . Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes . . .*

*Tâchez de conserver la paix avec vos voisins.*

*J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imites pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites.*

*Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connoître le meilleur, pour le suivre toujours.*

*Soulagez vos peuples le plutôt que vous pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.*

*N'oubliez jamais les grandes obligations que vous avez à madame de Ventadour. Pour moi, madame, en se retournant vers elle, je suis bien fâché de n'être plus en état de vous en marquer ma reconnoissance.*

Il finit, en disant à monsieur le Dauphin : *Mon cher enfant, je vous donne de tout mon cœur*



*ma bénédiction*; et il l'embrassa ensuite deux fois avec de grandes marques d'attendrissement.

La duchesse de Ventadour, voyant le roi s'attendrir, emporta le Dauphin. Le roi fit entrer successivement les princes et les princesses du sang, leur parla à tous; mais séparément au duc d'Orléans et aux légitimés qu'il fit venir les premiers. Il remercia tous ses officiers domestiques des services qu'ils lui avoient rendus, et leur recommanda le même attachement pour le Dauphin.

L'après-dînée, le roi, s'adressant à tous ceux qui avoient les entrées, leur dit : *Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné; j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez toujours servi, de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez marqués: je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous tout ce que j'aurois bien voulu. Je vous demande, pour mon petit-fils, la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. J'espère que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi; je vous demande pardon: adieu, messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi.*

Le mardi, 27, le roi, n'ayant auprès de lui que madame de Maintenon et le chancelier, se fit apporter deux cassettes dont il fit tirer et brûler beaucoup de papiers, et donna pour les autres ses ordres au chancelier. Il fit ensuite appeler son confesseur, et, après lui avoir parlé bas, il fit venir le comte de Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier l'ordre de porter son cœur aux jésuites, et de l'y placer vis-à-vis celui de Louis XIII, son père.

Ce fut avec le même sang-froid, qu'il fit tirer d'une cassette le plan du château de Vincennes, et l'envoya à Cavoie, grand maréchal-des-logis, pour faire les logemens de la cour et y conduire *le jeune roi*, ce furent ses termes. Il lui arriva même quelquefois de dire: *Dans le temps que j'étois roi*. Puis, s'adressant à madame de Maintenon: *J'avois toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas cette résolution si pénible*. Madame de Maintenon lui dit que ce moment étoit effrayant quand on avoit de l'attachement au monde et des restitutions à faire. *Je ne dois, comme particulier*, reprit le roi, *de restitutions à personne; pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. Je me suis bien confessé, mon confesseur veut que j'aie une grande confiance en*

*Dieu, je l'ai toute entière.* Quel garant que le père Tellier pour la conscience d'un roi!

Le mercredi, 28, le roi, s'entretenant avec son confesseur, aperçut dans la glace deux domestiques qui pleuroient au pied de son lit. *Pourquoi pleurez-vous*, leur dit-il, *m'avez-vous cru immortel ? mon âge a dû vous préparer à ma mort.* Puis, regardant madame de Maintenon : *Ce qui me console de vous quitter, c'est l'espérance que nous nous rejoindrons bientôt dans l'éternité.* Elle ne répondit rien à cet adieu, qui parut lui répugner beaucoup. Bolduc, premier apothicaire, m'a assuré qu'elle avoit dit en sortant : *Voyez le rendez-vous qu'il me donne ! cet homme-là n'a jamais aimé que lui.* Ce propos, que je ne garantirois pas, parce que les principaux domestiques ne l'aimoient point, seroit plus de la veuve de Scarron, que d'une reine. Elle alla tout de suite à St.-Cyr, comptant y rester.

Un empyrique de Marseille, nommé le Brun, se présenta avec un élixir qu'il annonçoit comme un remède sûr contre la gangrène, qui faisoit beaucoup de progrès à la jambe du roi. Les médecins, n'espérant plus rien de son état, lui laissèrent prendre quelques gouttes de cet élixir, qui parut le ranimer ; mais il retomba bientôt. On lui en présenta une seconde prise,

en lui disant que c'étoit pour le rappeler à la vie. *A la vie, ou à la mort*, dit-il, en prenant le verre, *tout ce qu'il plaira à Dieu*. Il demanda ensuite une absolution générale à son confesseur.

Depuis que le roi s'étoit alité, la cour se rapprochoit sensiblement du duc d'Orléans, bientôt la foule avoit rempli son appartement ; mais le jeudi, 29, le roi ayant paru se ranimer, ce mieux apparent fut si exagéré, que le duc d'Orléans se trouva seul.

Le roi, s'étant aperçu de l'absence de madame de Maintenon, en montra du chagrin, et la demanda plusieurs fois : elle revint aussitôt, et lui dit qu'elle étoit allée unir ses prières à celles de ses filles de St.-Cyr.

Le lendemain, 30, elle demeura auprès du roi jusqu'au soir, que, lui voyant la tête embarrassée, elle passa dans son appartement, partagea ses meubles entre ses domestiques, et retourna à St.-Cyr, d'où elle ne sortit plus.

Depuis ce moment, le roi n'eut que de légers instans de connoissance, et passa ainsi la journée du samedi, 31. Sur les onze heures du soir, le curé, le cardinal de Rohan, et les ecclésiastiques du château, vinrent dire les prières des agonisans. Cet appareil rappela le mourant à lui-même ; il répondit d'une voix forte aux prières ; et reconnoissant encore le cardinal de

Rohan, il lui dit : *Ce sont les dernières grâces de l'église.* Il répéta plusieurs fois : *Mon Dieu, venez à mon aide ; hâtez-vous de me secourir!* et tomba dans une agonie, qui se termina par sa mort, le dimanche, 1.<sup>er</sup> septembre, à huit heures un quart du matin.

Le lecteur qui aura vu le journal historique du père Griffet, jésuite, copié d'après celui du marquis de Quincy, trouvera quelque différence entre la relation qu'il a faite de la dernière maladie du roi, et ce que je viens d'en écrire. Le père Griffet en donne lui-même la raison. *Cette relation, dit-il, avoit été communiquée au père Tellier qui, n'ayant presque pas quitté le roi pendant sa dernière maladie, devoit être instruit mieux que personne de tout ce qui s'étoit passé dans la chambre.* Je le crois. Il ajoute : *Ce père, ayant examiné cette relation, y fit quelques observations, que nous avons vues écrites de sa main.* Je le crois encore, comme si je l'avois vu moi-même. *Le marquis de Quincy, poursuit-il, fit plusieurs changemens à son manuscrit, pour le conformer à ces observations.* Je le vois bien.

Pour moi, j'ai écrit d'après les mémoires les plus exacts, et les témoins oculaires les plus fidèles; mais je n'ai communiqué ma relation à personne qui eût intérêt de l'altérer. Aussi le



père Griffet et moi ne sommes pas en contradiction : nous différons seulement par nos omissions. Griffet, d'après Tellier, supprime ce qui concerne le cardinal de Noailles. Ils ont supposé, sans doute, que d'autres s'en chargeroient, et ne se sont pas trompés. J'ai omis l'exhortation du cardinal de Rohan au roi, en lui administrant le viatique. On supposera aisément que le cardinal fit un discours très-pieux, et l'on en trouvera des modèles dans les rituels.

Revenons un peu sur nos pas, et voyons les divers mouvemens qui agitoient la cour, depuis qu'on prévoyoit la mort prochaine du roi.

Quelques avantages que le duc du Maine pût attendre du testament, il ne pouvoit se dissimuler ceux que le duc d'Orléans tireroit de sa naissance. Il n'ignoroit pas que l'édit de 1714, qui donnoit aux légitimés le droit de succession à la couronne, n'avoit pas eu l'applaudissement de la nation ; que les princes du sang réclameraient un jour contre l'édit ; que le testament de Louis XIII ayant été annulé (\*), celui de Louis XIV pourroit avoir le même sort ; et qu'au point d'élevation où il se trouvoit, il a-

(\*) Lorsque le testament de Louis XIII fut cassé au lit de justice de 1643, le président Barillon, soit dérision, soit excès de flatterie pour la reine-mère Anne d'Autriche, proposa d'aller jusqu'à ôter ce testament des registres.

voit autant à craindre qu'à espérer de l'avenir.

Le duc d'Orléans ne pouvoit pas douter que le testament ne lui fût défavorable; mais il ne doutoit pas davantage du parti qu'il tireroit de sa naissance et de ses qualités personnelles. Il se regardoit donc déjà comme régent du royaume, et prenoit d'avance des mesures sur la forme du gouvernement. Il se proposoit d'établir des conseils pour les différentes parties de l'administration. Nous verrons bientôt comment il exécuta ce plan. Celui qu'il approuva sur les jésuites, mérite d'être rapporté, quoiqu'il soit resté sans exécution. Le procureur général d'Aguesseau, appuyé du duc de Noailles et de l'avocat général Fleury, proposèrent de chasser absolument du royaume toute la société des jésuites, comme on venoit de faire en Sicile. Le duc de Saint-Simon, qui ne les aimoit pas, prétend, dans ses mémoires, que ce fut lui qui fit rejeter ce projet, comme ne convenant pas dans un temps de régence, où l'on devoit ménager Rome et l'Espagne. (\*)

(\*) Cette conférence se tint à Versailles, chez le duc de Noailles, le dimanche 18 août. Le mémoire doit se trouver dans les porte-feuilles du maréchal de Noailles, et des héritiers de d'Aguesseau et de Fleury. J'en ai parlé au fils du dernier : mais, comme les Fleury d'aujourd'hui ne pensent pas comme leur père en 1715, je n'en ai pas tiré des réponses nettes.

On proposa ensuite de mander à Versailles, aussitôt après l'établissement de la régence, les supérieurs des trois maisons de Paris. Le régent les recevoit avec bonté, leur témoigneroit de l'estime pour leur compagnie, leur recommanderoit de ne s'occuper que de leurs exercices, les exhorteroit avec une douceur mêlée de fermeté à concourir à la paix, leur parleroit enfin de façon, que, sans menaces directes, on leur fît comprendre qu'ils auroient tout à craindre, en s'écartant de la route qu'on leur traçoit.

L'instant d'après, le régent devoit faire venir le père Tellier seul, lui déclarer que ses fonctions étant finies, il étoit temps pour lui de se reposer; que les circonstances exigeoient qu'il se retirât à la Flèche, où il trouveroit tout ce qui peut contribuer à la commodité et à l'agrément, outre six mille livres de pension, payées d'avance; et le congédier sans attendre sa réponse.

Au sortir de cette courte audience, deux hommes sûrs, fermes et polis, devoient s'emparer du père Tellier et de son frère compagnon, les faire monter en carrosse, et les conduire tout de suite à la Flèche, pendant qu'on enleveroit les papiers du jésuite.

L'intendant de la province, prévenu des ordres du régent, auroit reçu et installé Tellier indépendant des jésuites, en lui défendant, de la

part du roi, d'écrire ou de recevoir aucune lettre que par la voie de l'intendance où elle seroit vue. L'intendant devoit encore laisser ou changer à son gré le frère servant, et les autres valets de Tellier, payés par le roi; et répondre enfin de toute sa conduite.

Dans l'intervalle du voyage des trois supérieurs à Versailles, les pères Tournemine, Doucin et l'Allemand, devoient être enlevés et leurs papiers saisis; les deux derniers mis au cachot, dans des prisons séparées, ignorées du public, et à la place d'un grand nombre de malheureux qu'ils y avoient fait périr; Tournemine, traité différemment en considération de sa naissance, confiné pour le reste de ses jours dans le donjon de Vincennes, avec tous les secours pour la vie animale; mais sans encre, ni papier, ni la moindre espèce de correspondance extérieure. En renvoyant de Versailles les trois supérieurs, on les auroit avertis de ne tirer aucune conséquence fâcheuse pour la compagnie, de ce qu'ils apprendroient à leur arrivée à Paris, ni du traitement fait à trois brouillons pernicioeux à l'état, tyrans de leurs confrères, à qui ils n'étoient pas moins odieux qu'au public.

A l'égard du pape et de sa constitution, le duc d'Orléans se proposoit de prodiguer les termes de respect et de soumission au saint père;

de lui représenter qu'un temps de minorité, et l'autorité précaire d'un régent n'étoient pas capables d'opérer ce que le roi le plus absolu n'avoit pu faire; l'exhorter à donner la paix à l'église; laisser cependant voir toute la fermeté d'un parti pris; enfin, en employant les expressions les plus respectueuses, tenir la cour de Rome elle-même en respect. La foiblesse de Clément XI, qui lui avoit fait donner la bulle, l'auroit empêché de la soutenir; il l'eût ou retirée ou regardée comme non avenue.

Le procédé étoit encore moins embarrassant avec le nonce Bentivoglio, homme sans mœurs, d'une vie scandaleuse, qui entretenoit publiquement une fille d'opéra, dont il avoit un enfant, que nous avons vu depuis sur le théâtre, sous le nom de *la Duval*, et que le public n'a jamais voulu nommer autrement que la *Constitution*, à cause de son père, porteur de la bulle. Il ne s'agissoit que d'instruire le nonce du nouveau plan de gouvernement; lui accorder des audiences rares et courtes; le renvoyer communément au ministre des affaires étrangères; et, pour peu qu'il voulût cabaler, ou élever le ton, le menacer de mander le débordement de sa vie au pape, et de lui faire perdre ainsi le chapeau de cardinal; donner en conséquence de nouvelles instructions au jésuite Lafiteau, aujourd'hui évêque de Siste-



ron, chargé alors de cette affaire à Rome, où il vivoit comme Bentivoglio à Paris; avertir les jésuites que leur conduite seroit éclairée à Rome, à Paris et dans les provinces; renvoyer tous les évêques chacun dans son diocèse, les contenir par leurs parens qui cherchent à s'avancer, et faire tenir la main à la résidence par le procureur général; remettre en vigueur la règle qui ne s'étoit relâchée que depuis l'affaire de la constitution. Par cette règle, toute correspondance avec Rome étoit interdite aux ecclésiastiques. Tellier en avoit affranchi les prélats, et jusqu'aux moines de son parti. Auparavant, aucun évêque n'y pouvoit écrire que par la voie du ministre des affaires étrangères, qui devoit voir les lettres et les réponses; et cette permission s'accordoit rarement. Le commerce nécessaire pour les bulles et pour les dispenses, se faisoit uniquement par les banquiers. Il y avoit peu d'années (en 1705), que l'archevêque d'Arles, Mailly, depuis archevêque de Reims, et cardinal, avoit été sévèrement réprimandé par le roi, pour avoir écrit de lui-même au pape, et en avoir reçu un bref, quoiqu'il ne fût question que d'un présent de reliques. Les liaisons avec le nonce n'étoient pas moins interdites; prélats, prêtres ou moines, ne le voyoient que pour causes connues du ministre. Les bonnes lois ne manquent pas en France;

mais il n'y a point de ministre en faveur, qui, pour étendre son pouvoir, n'en ait fait plier quelqu'une; et la longue compression d'un ressort en fait perdre l'élasticité.

Le gouvernement des affaires ecclésiastiques étoit destiné au cardinal de Noailles. Ce triomphe de Mardochéé éloignoit les cardinaux de Rohan et de Bissi. Peut-être n'auroient-ils pas fait beaucoup de résistance. Rohan auroit préféré la vie voluptueuse d'un grand seigneur, au commerce dégoûtant que la constitution le forçoit d'avoir avec un tas de pédans, qui, sans cela, n'étoient pas faits pour passer au delà de ses antichambres. Bissi, affranchi du joug du père Tellier, et n'ayant plus rien à prétendre, n'auroit pas été fâché de faire oublier par quelles voies il s'étoit élevé.

Tous ces projets pouvoient être bons, et le duc d'Orléans les approuvoit; mais, pour les exécuter, il falloit d'abord qu'il fût régent, et il y avoit très-grande apparence que Louis XIV nommoit par son testament un conseil de régence, et non un régent; mais ce qui étoit encore plus difficile, il auroit fallu au duc d'Orléans un caractère plus ferme et plus suivi qu'il ne l'avoit.

Le président de Maisons vint lui donner un conseil, qui, s'il n'étoit pas d'un traître, étoit au moins d'un fou. Il lui conseilla de venir à main

armée au parlement, au moment de la mort du roi, de forcer le dépôt, et d'enlever le testament. Le duc d'Orléans le remercia de son zèle, et rejeta un parti qui auroit indigné et aliéné toute la nation.

On lui suggéra un autre dessein, qu'il fut près d'adopter, et qui, conduit avec prudence et fermeté, pouvoit réussir.

Comme il n'y avoit encore que les deux dernières régences où le parlement fût intervenu, il falloit, disoit-on, par un coup d'éclat, lui faire perdre l'idée qu'il pût prétendre à les donner.

Pour y parvenir, on se proposoit d'assembler dans une des pièces de l'appartement du roi, au moment de sa mort, les pairs, les ducs héréditaires, les officiers de la couronne, et les secrétaires d'état. Tous étant en séance, le duc d'Orléans, ayant à côté de lui le duc de Bourbon, seul prince du sang en âge, le duc du Maine et le comte de Toulouse, auroit, d'un air de confiance et d'autorité, déclaré que, vu la nécessité pressante de pourvoir à l'administration de l'état, et son droit à la régence, il prenoit dès ce moment le timon du gouvernement, et les prioit de l'aider de leurs lumières; qu'il ne soupçonnoit pas que personne pût ni voulût s'y opposer. Si le duc du Maine, ou quelques-uns de ses amis secrets, eussent pris la parole, et mou-

tré de l'opposition , les autres auroient applaudi à une action qui relevoit leur dignité, les associoit au gouvernement, et auroient imposé au peu de mécontents.

L'acte dressé, faire assembler les troupes, et marcher tout de suite au parlement, non pour faire approuver, mais pour notifier la régence ; y déclarer le plan de gouverner par des conseils, sans nommer encore ceux qui devoient y entrer, et tenir ainsi chacun en respect, par l'espérance ou la crainte de s'en ouvrir ou de s'en fermer l'entrée ; flatter le parlement d'y être admis, et prodiguer ces éloges qui persuadent si aisément la tourbe, mais d'un ton qui ne lui permet que l'approbation ; faire lire ensuite le testament, pour en approuver les dispositions qui ne regarderoient pas la régence, et annuler le reste. Le duc du Maine, encouragé par le chancelier et le premier président, ses amis, supposé qu'ils fussent demeurés tels après l'opération de Versailles, auroit peut-être entrepris de réclamer ; le duc d'Orléans devoit lui imposer silence avec hauteur. On étoit sûr du lieutenant de police d'Argenson, qui, disposant de la populace, auroit fait recevoir le prince avec des acclamations sur le chemin, aux abords et dans les salles du palais.

Reinold, colonel des gardes suisses, étoit a-

lors mécontent du duc du Maine; et le duc de Guiche, colonel des gardes françoises, qui se vendit six cent mille livres au duc d'Orléans, pour le soutenir, en cas de besoin, le jour qu'il vint demander la régence au parlement, se seroit donné pour moins à un régent déjà reconnu par les pairs.

Le duc d'Orléans méditoit encore, dit-on, la réforme de quantité d'abus, l'abolition des survivances, le remboursement successif des brevets de retenues, et beaucoup d'autres réglemens que le public désire, et n'aura jamais. Il y a long-temps que de bons François en sont réduits à souhaiter l'excès du mal, d'où sortira peut-être le remède. Je vois dans tous les temps les mêmes sottises et les mêmes clameurs; je n'espère pas que la réformation nous soit réservée.

La reine de Pologne, d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, vint se retirer à Blois. Elle avoit voulu autrefois se faire voir en France, sa patrie, sous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, et aller de là à la cour; mais elle rompit son voyage, sur ce qu'elle apprit que la reine ne lui donneroit pas la main (\*). Le dépit la rendit ennemie de la France; elle eut grande part à

(\*) La reine-mère de Louis XIV donna la main à Marie de Gonzague, reine de Pologne, le jour de son mariage.



la ligue d'Ausbourg. Après la mort de Sobieski, elle alla à Rome, où, n'ayant pu obtenir le traitement qu'avoit eu Christine, reine héréditaire, elle en sortit, et vint se fixer à Blois en 1714.

Sa sœur, qui épousa le marquis de Bethune, étoit grand'mère de la maréchale de Belle-Isle.

AVANT de nous engager dans le récit des événemens du règne présent, rappelons quelques traits de la vie privée de Louis XIV, qui le feront mieux connoître que des portraits tracés par la passion pour ou contre lui. Sa taille, son port, sa beauté dans sa jeunesse, la noblesse de ses traits dans un âge plus avancé, ses grâces naturelles, la dignité de ses propos, la majesté de sa personne, l'auroient fait distinguer au milieu de toutes les cours. Tel fut l'extérieur de Louis XIV, dont j'ai vu les restes dans mon enfance. Voyons son intérieur. Ce prince avoit l'esprit droit, un jugement sain, un goût naturel pour le beau et pour le grand, le désir du vrai et du juste. Une éducation soignée pouvoit étendre son esprit par des connoissances, on ne pensa qu'à le resserrer; fortifier son jugement par l'usage des affaires, on ne chercha qu'à l'obscurcir, en l'écartant du travail; développer ou rectifier son caractère, on desiroit qu'il n'en eût

point. Une mère, aussi avide qu'incapable de gouverner, subjuguée par le cardinal Mazarin, s'appliquoit à perpétuer l'enfance de son fils, qui ne fut, jusqu'à vingt-trois ans, que la représentation de la royauté. Élevé dans la plus grossière ignorance, il n'acquît pas les qualités qui lui manquoient, et ne conserva pas tout ce qu'il avoit reçu de la nature.

A la mort du cardinal Mazarin, Louis annonça qu'il alloit gouverner par lui-même; et, dès qu'il ne fut plus ostensiblement asservi, il crut régner. En butte alors à tous les genres de séduction, il se laissa persuader qu'il étoit parfait, et, dès ce moment, il fut inutile de l'instruire. Il céda toujours aux impulsions de ses maîtresses, de ses ministres ou de son confesseur. Il croyoit voir une obéissance servile à ses volontés, et ne voyoit pas que ses volontés lui étoient suggérées. Quelquefois les choses n'en allèrent pas plus mal. Par exemple, Colbert fait supprimer la charge de surintendant des finances, et le roi croit les gouverner, parce qu'il se charge de toutes les signatures que faisoit Fouquet. Cependant Colbert s'empare heureusement de la véritable administration. Il égale la recette à la dépense; forme une marine; étend le commerce; établit et multiplie, peut-être trop, les manufactures; encourage les lettres, les

sciences et les arts. Tout fleurit, c'est alors le siècle d'Auguste : voici le contraste.

Louvois, d'un génie puissant, d'une âme féroce, jaloux des succès et du crédit de Colbert, excite la guerre, dont il a le département. Il persuade au roi de s'emparer de la Franche-Comté et des Pays-Bas espagnols, au mépris des renonciations les plus solennelles. Cette guerre en amène successivement d'autres, que Louvois avoit le malheureux talent de perpétuer. Celle de 1688 dut sa naissance à un dépit de l'orgueilleux ministre. Le roi faisoit bâtir Trianon; Louvois, qui avoit succédé à Colbert dans la surintendance des bâtimens, suivoit le roi qui s'amusoit dans ces travaux. Ce prince s'aperçut qu'une fenêtre n'avoit pas autant d'ouverture que les autres, et le dit à Louvois; celui-ci n'en convint pas, et s'opiniâtra contre le roi, qui insistoit, et qui, fatigué de la dispute, fit mesurer les fenêtres. Il se trouva qu'il avoit raison, et comme il étoit déjà ému de la discussion, il traita durement Louvois devant tous les ouvriers. Aman(\*) humilié, rentra chez lui la rage dans le cœur, et là, exhalant sa fureur devant ses familiers, tels que les deux Colbert, Villacerf et Saint-Pouange, Tilladet et Nogent : *Je suis perdu*, s'écria-

(\*) C'est sous ce nom que Racine a désigné Louvois dans la tragédie d'Esther.

t-il, *si je ne donne de l'occupation à un homme qui se transporte sur des misères. Il n'y a que la guerre pour le tirer de ses bâtimens ; et par dieu ! il en aura, puisqu'il en faut à lui ou à moi.*

La ligue d'Ausbourg, qui se formoit, pouvoit être désunie par des mesures politiques. Louvois souffla le feu qu'il pouvoit éteindre ; et l'Europe fut embrâsée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite. Voilà les grands événemens par les petites causes. On doit distinguer deux hommes dans Louvois, *ce fondateur du despotisme des secrétaires d'état*. C'étoit sans doute un ministre supérieur pour conduire une guerre ; ce qu'il fit pour faire réussir le siège de Gand, est admiré par tous les militaires ; mais, si on le considère comme citoyen, c'étoit un monstre : il eût immolé l'état à son ambition, à son humeur, au moindre élan de l'amour-propre. Eh ! que nous importent des talens dont on auroit pu nous épargner le malheureux emploi ! En lisant l'histoire, je ne rencontre point d'éloge ampoulé d'un prince ou d'un ministre, que je ne m'attende à quelque disgrâce pour l'état. Nous admirons quelques-unes de leurs opérations, et nous n'entendons plus les gémissemens des malheureux qu'ils ont faits, et qui étoient nos pères. Préférons à ces

météores brillans et destructeurs, l'administration d'un honnête homme, qui regarde un état comme une famille dont il fait partie, et meurt sans laisser aux historiens une matière intéressante pour les lecteurs. Si le temps me permet d'écrire ces mémoires jusqu'à nos jours, j'aurai occasion de parler de certains ministres aussi coupables que Louvois, et à qui je ne pourrai pas donner les mêmes éloges. Le chancelier Le Tellier, père de Louvois, qui connoissoit les talens de son fils, et l'opinion que le roi avoit des siens, l'avoit proposé à ce prince comme un jeune homme d'un bon esprit, quoiqu'un peu lent, mais propre au travail, et capable de s'instruire, si sa majesté prenoit la peine de le diriger. Louis, flatté d'être créateur, donna des leçons à Louvois, qui les recevoit en novice. Ses progrès furent graduels, mais rapides. Le roi s'étant une fois persuadé que c'étoit lui qui faisoit tout, le ministre fit bientôt faire tout ce qu'il vouloit lui-même; il se rendit maître absolu du militaire; et comme l'extérieur de la puissance en procure souvent la réalité, il s'attribua des honneurs et des privilèges jusqu'alors inconnus. Il assujétit les généraux à lui rendre compte directement. Le vicomte de Turenne fut le seul qui, ayant par lui-même une trop forte existence pour s'y soumettre, conserva avec le roi une cor-



respondance directe ; ce qui n'empêchoit pas le ministre de voir toutes les lettres, et de concerter avec le roi les réponses.

De la part d'un ministre puissant, une pré-tention vaut un droit ; et l'usurpation le confirme, au point que le plus mince des successeurs, dans quelque département que ce soit, en jouit, et en peut librement abuser.

La plus digne action de Louvois donna la première atteinte à sa faveur. Louis XIV lui ayant communiqué, peu de temps après la mort de la reine (\*), le dessein d'épouser madame de Maintenon, il n'oublia rien pour l'en détourner ; et, voyant que c'étoit un parti pris, il tira du moins parole du roi, que le mariage ne seroit jamais déclaré. La cérémonie se fit dans une chapelle des cabinets, par l'archevêque de Pa-

(\*) Elle mourut le 30 juillet 1683. Quelques-uns fixent, en 1686, le mariage du roi avec madame de Maintenon. Il y a apparence qu'il se fit plutôt. Louis avoit encore besoin de femme, étoit dévot ; et madame de Maintenon trop prude et trop ambitieuse pour n'être pas sage. La maréchale de Noailles, mère du maréchal d'aujourd'hui, étoit si persuadée de la nécessité d'un second mariage, qu'elle dit à madame de Montespan, après la mort de la reine : *Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira.* La maréchale a tenu ce propos à plusieurs personnes, et entr'autres au président Hénaut, de qui je le tiens.

ris, Harlay, en présence de Louvois, de Montchevreuil et de Bontems, premier valet de chambre, qui servit la messe, dite par le père La Chaise.

Quelque temps après, Louvois sut que le mariage alloit se déclarer. Il en donna avis à l'archevêque, qui avoit aussi reçu la parole du roi, et le pria de venir s'unir à lui, pour représenter les engagemens pris avec eux. Avant même l'arrivée du prélat, Louvois, se jetant aux pieds du roi, le conjura de lui ôter la vie, plutôt que de faire cet affront à la couronne. Louis voulut l'écarter; mais Louvois, lui serrant les genoux, ne le quitta point qu'il n'en eût obtenu une ratification de sa parole; et l'archevêque, qui vint ensuite, la fit confirmer. Madame de Maintenon employa inutilement tous les ressorts de la séduction, le roi la pria de ne lui en plus parler. On conçoit le ressentiment qu'elle en conserva; elle résolut de perdre Louvois, d'en préparer les moyens, et d'en saisir les occasions.

Les fureurs exercées dans le Palatinat en 1689, excitèrent une indignation générale. Madame de Maintenon n'eut pas besoin d'en exagérer l'atrocité; la religion étoit inutile: l'humanité suffisoit pour servir de texte. Louvois, après avoir fait incendier Worms et Spire, eut encore la barbarie de proposer de brûler Trèves, pour

empêcher les ennemis d'en faire leur place d'armes. Le roi en fut révolté, et le lui défendit. Deux jours après, Louvois revint à la charge, et dit au roi, qu'une délicatesse de conscience l'empêchoit, sans doute, de consentir à la destruction de Trèves; mais que guerre et pitié ne s'accordant pas, lui, Louvois, pour en décharger la conscience du roi, avoit pris le tout sur soi, et venoit d'envoyer l'ordre de cette exécution militaire. Le roi, ordinairement si maître de lui, se transporte de colère, saisit les pincettes, et veut en frapper Louvois. Madame de Maintenon se jette au-devant, et laisse échapper le ministre effrayé. Le roi le rappelle, et, les yeux enflammés: *Dépêchez un courrier, qu'il arrive à temps; s'il y a une seule maison de brûlée, votre tête en répondra.* Il ne fallut point de second courrier, le premier n'étoit pas parti. Les dépêches étoient prêtes; mais Louvois, déjà sur ses gardes, par la façon dont la première proposition avoit été reçue, avoit suspendu le départ jusqu'à ce qu'il eût vu le succès de sa tentative. Le premier courrier passa, dans l'esprit du roi, pour avoir porté l'ordre sanguinaire; et le second, pour en avoir empêché l'exécution.

Cependant le roi s'aliénoit de plus en plus; des choses moins graves combloient la mesure; et quelquefois des actions louables du ministre

achevoient d'aliéner madame de Maintenon. Voici un exemple de l'un et de l'autre.

Le roi voulut faire en personne le siège de Mons. Louvois, préférant avec raison d'appliquer les fonds aux dépenses nécessaires, dissuada ce prince d'emmenner madame de Maintenon et ses familières, et Louis partit seul. Pendant le siège, Louis, se promenant un matin autour du camp, trouva une garde de cavalerie mal placée, et la plaça autrement. L'après-dînée, il retrouva cette garde changée de poste, et demanda à l'officier qui l'avoit mis là. Il répondit que c'étoit M. de Louvois. *Lui avez-vous dit que c'étoit moi qui vous avois placé? — Oui, sire. — N'admirez-vous pas Louvois?* dit le roi à ceux qui le suivoient; *il croit savoir la guerre mieux que moi.* Que cela fût, ou non, le ministre ne devoit pas en faire montre si publiquement. Le roi en fut apparemment piqué; car il en reparloit encore après la mort de Louvois.

Au retour de Mons, le roi continuoit de travailler avec son ministre; mais c'étoit avec un froid, une humeur qui ne laissoient pas douter d'une disgrâce, qui ne fut prévenue que par la mort de Louvois. Le 16 juillet, au milieu d'un travail avec le roi, chez madame de Maintenon, il se trouva si mal, qu'il n'eut que le temps de se retirer et de rentrer chez lui. Son fils, qu'il

demanda en arrivant , accourut , et le trouva mort (\*).

Dès que le roi l'apprit , il envoya chercher Chamlay , et lui offrit la place de secrétaire d'état de la guerre , quoique Barbesieux en eût la surveillance , depuis six ans qu'il travailloit sous son père. Chamlay avoit toujours passé pour le meilleur maréchal des logis d'une armée. Recherché par tous les généraux , estimé du roi , et , qui plus est , de Turenne , il n'en étoit pas moins cher à Louvois ; ce qui prouve qu'il étoit nécessaire à tous. Le roi , ne pouvant faire un

(\*) On sut , par l'ouverture de son corps , qu'il avoit été empoisonné ; et l'on prétendoit que le poison avoit été mis dans un pot à l'eau qu'il avoit toujours sur sa cheminée , dont il buvoit , quand il se sentoit échauffé par le travail. Comme il faisoit alors très-chaud , il avoit bu un coup de cette eau , avant d'aller chez le roi. On arrêta un frotteur ; mais , peu de jours après , il fut relâché ; et la famille garda là-dessus un silence qui fit beaucoup parler. Les propos commençoient à se calmer , lorsqu'ils furent ranimés par la mort singulière d'un Italien nommé Seroni , médecin , domestique de Louvois , et qui étoit demeuré chez Barbesieux. Seroni , s'étant enfermé dans sa chambre , jeta les hauts cris , comme un homme tourmenté de convulsions , sans vouloir ouvrir sa porte , et criant à ceux qui vouloient lui apporter du secours , qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit. Il expiroit , quand on força la porte. Les bruits , étouffés avec le même soin que la première fois , firent naître mille soupçons ; mais on ne savoit sur qui les porter.



meilleur choix pour le département de la guerre, le pressa fort de s'en charger. Mais Chamlay fit valoir les titres de Barbesieux, et finit par dire : *Si votre majesté ne veut pas absolument donner la place au fils, je la supplie de nommer tout autre que moi, qui ne puis me revêtir de la dépouille de son père, mon ami et mon bienfaiteur.* L'action de Chamlay étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut étonné que des éloges. Un tel procédé mérite bien sa place dans l'histoire ; de pareils faits ne surchargeront pas ces mémoires. Barbesieux fut nommé le soir même. Il n'étoit pas encore majeur ; mais le roi, qui s'imagina avoir créé le père, déclara qu'il formeroit également le fils. Avec beaucoup d'esprit, il avoit pour le travail une facilité qui devient inutile, quand elle est sans suite et sans application. Il fut dix ans décoré du titre de ministre, poursuivi par les affaires, et courut après les plaisirs qui le tuèrent. A sa mort en 1710, Chamillard, déjà contrôleur général, eut de plus le département de la guerre. Le roi, en le nommant, s'expliqua encore, comme il avoit fait sur Barbesieux. La création de Chamillard étoit plus difficile ; il n'avoit pas l'esprit de Barbesieux ; et avec des vertus qui manquoient à Louvois, on auroit désiré qu'il en eût les talens. On a vu comment, et pour-

quoi il fut sacrifié à madame de Maintenon.

Depuis la mort de Louvois , la guerre continuée pendant six ans avec assez de succès , n'en avoit pas rendu la paix moins nécessaire à l'état. Par le traité de Riswick , où elle fut conclue , Louis , obligé de renoncer au projet de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre , et d'en reconnoître pour roi le prince d'Orange , sous le nom de Guillaume III , n'en conserva que plus d'aversion pour ce prince. La haine de Louis venoit de ce que le prince d'Orange , petit-fils de Charles I.<sup>er</sup> , roi d'Angleterre , avoit refusé d'épouser la fille naturelle du roi et de la duchesse de la Vallière. Louis ne concevoit pas qu'un prince d'Orange pût dédaigner une telle alliance. Celui-ci n'avoit d'abord rien négligé pour ramener le roi ; mais ne pouvant réussir : *Si je ne puis , dit-il , avoir son amitié , j'aurai du moins son estime.* Il la méritoit à bien des égards , et ne parloit de Louis qu'avec dignité. Un jeune lord , à son retour de France , ayant dit à Guillaume , que ce qui lui avoit paru de plus singulier à la cour de Louis , étoit que ce prince eût une vieille maîtresse ( madame de Maintenon ) , et un jeune ministre ( Barbesieux ) , il lui répondit : *Cela doit vous apprendre , jeune homme , qu'il n'a besoin ni de l'un ni de l'autre* (\*).

(\* ) Guillaume n'avoit pas toujours été si circonspect. N'é-

Louis ne pouvoit pas ignorer combien il avoit fallu négocier pour conclure la paix, et gagner le duc de Savoie, que l'orgueil de Louvois avoit si fort aliéné. Il devoit savoir que tous les resentimens ne s'éteignent pas à la paix. Au lieu d'en profiter pour soulager les peuples, et réparer les malheurs de la guerre, on donna à Compiègne le spectacle d'un camp de Darius; et cette image de la guerre exigea les mêmes dépenses que la réalité.

Depuis que le roi avoit prétendu gouverner par lui-même, il n'avoit admis dans ses conseils aucun prince du sang. Il ne vouloit élever que ceux qu'il pouvoit anéantir, comme il les avoit créés. Un ministre étoit tout dans la faveur, et rien après sa chute. Le premier maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, tenoit à ce sujet un propos qui, pour être bas, n'en étoit que tant encore que stathouder, et se trouvant à la représentation d'une pièce, à peine eut-il entendu le début d'un prologue à sa louange, qu'il fit retirer l'acteur. *Ce coquin, dit-il, me prend pour le roi de France.* On soupçonna cette scène d'avoir été concertée. Le prince Eugène en usa, après la bataille d'Hochstet, d'une manière encore plus offensante. Il invita les prisonniers françois à un opéra; et, au lieu d'une pièce suivie, fit chanter cinq prologues de Quinault, pleins d'éloges pour Louis XIV. *Vous voyez, dit-il aux François, que j'aime à entendre les louanges de votre maître.*

plus expressif. *Il faut, disoit-il, tenir le pot de chambre aux ministres, tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête, quand ils n'y sont plus.* Il ajoutoit : *Quelque ministre des finances qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent.* Voilà de grandes qualités de courtisan ; je doute que ce soit celles d'un homme propre à élever un roi.

Louis n'aimoit que l'esprit qui pouvoit contribuer à l'agrément de sa cour, à ses plaisirs, à ses fêtes, à la gloire de son règne ; l'esprit, enfin, dont il ne pouvoit être ni embarrassé, ni jaloux. Il protégea Molière contre les faux dévots ; mais la dévotion, vraie ou fausse, n'avoit pas encore alors percé à la cour. A l'égard de ceux qui l'approchoient et qui pouvoient le juger, il préféroit la soumission aux lumières ; et disoit quelquefois, *qu'il craignoit les esprits* : crainte assez ordinaire aux princes, et à la plupart de ceux qui les représentent, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes assez d'esprit pour ne pas craindre le parallèle. Il goûtoit une satisfaction puérile à voir baisser les yeux à ceux qu'il regardoit. Tout fléchissoit devant un monarque, dont la plus forte passion étoit d'être absolu et de le paroître. Son fils, sans aucun crédit, fut toujours devant lui, autant dans la crainte que

dans le respect. Tout mérite qui pouvoit le blesser, lui portoit ombrage. Son frère, Monsieur, ayant remporté une victoire à Cassel, reçut un froid éloge, et ne commanda plus. Il n'oublioit rien de ce qui inspiroit une sorte de vénération pour sa personne. Lorsque Monsieur venoit lui faire sa cour au dîner, il y restoit debout, jusqu'à ce que le roi lui ordonnât de s'asseoir sur un tabouret, et quelquefois il le faisoit mettre à table, pourvu qu'il arrivât avant que le roi fût assis. Si Louis faisoit sentir sa majesté aux grands de sa cour, il la déposoit dans sa domesticité intérieure. Nul maître ne fut plus aisé à servir ; il laissoit volontiers prendre à ses valets une espèce de familiarité ; et plusieurs en usoient avec beaucoup d'adresse : il n'étoit pas indifférent de les avoir pour amis. Ils ont élevé ou renversé bien des fortunes ; et peut-être en est-il ainsi dans toutes les cours. Louis aimoit à leur voir marquer des égards par les seigneurs. Ayant envoyé un valet de pied porter une lettre au duc de Montbason, ce duc, qui la reçut au moment où il alloit se mettre à table, força le valet, aux yeux de la compagnie, d'y prendre la première place, et le reconduisit ensuite jusqu'à la cour, comme étant venu de la part du roi. Ce prince ne s'attendoit pas, sans doute, à cet excès de politesse, qu'un autre eût pu



prendre pour une dérision ; mais il en sut gré, puisqu'il en reparla quelquefois avec complaisance.

Tout ce qui pouvoit rappeler à Louis XIV un temps de foiblesse dans le gouvernement, révoltoit son âme. C'est ce qui lui rendit toujours désagréable le séjour de la capitale, d'où il avoit été obligé de sortir dans son enfance pendant les troubles de la fronde. Cette répugnance pour Paris à coûté des milliards au royaume pour les bâtimens du superbe et triste Versailles, qu'on nommoit alors un favori sans mérite ; assemblage de richesses et de chefs-d'œuvre, de bon et de mauvais goût. En fuyant le peuple dont la misère n'auroit blessé que ses yeux, il vouloit que sa cour fût également nombreuse et brillante. Il remarquoit exactement l'assiduité et les absences des courtisans. Si l'on demandoit une grâce pour un homme peu assidu, et fait pour la cour, il ne donnoit souvent d'autre raison du refus, sinon que ne le voyant jamais, il ne le connoissoit pas. S'il adressoit la parole à quelqu'un qui ne fût pas de ses familiers, c'étoit une distinction qui faisoit la nouvelle du jour. Il choissoit parmi ceux qui se présentoient pour Marly ; mais il vouloit toujours qu'on le demandât, dût-on être refusé.

Si Louis n'habita pas sa capitale, il voulut être

instruit de tout ce qui s'y passoit; et les rapports ténébreux de la police étoient souvent des délations. Une autre espèce d'inquisition dont Louvois fut l'inventeur, et qui s'est conservée, est la violation du secret de la poste, attentat contre la foi publique. Tout citoyen est comptable de ses actions; le gouvernement a le droit de les éclairer; mais il n'en a aucun sur la pensée écrite, et une lettre est la pensée écrite. On ne doit pas entendre ce qui se dit à l'oreille d'un ami. On ne peut donner atteinte à cet égard à la liberté du citoyen, que lorsqu'il s'est rendu justement suspect à l'état.

Un autre motif éloignoit encore Louis XIV de sa capitale; il craignoit d'abord d'exposer le scandale de ses amours aux yeux de la bourgeoisie, la seule classe de la société où la décence des mœurs subsiste ou subsistoit encore. Mais bientôt il se lassa de tant de circonspection. Madame de la Vallière fut la première maîtresse déclarée, et il la fit duchesse de Vaujour. Cette femme d'un caractère doux, incapable de nuire, même de se venger, en cédant à sa foiblesse pour le roi, regrettoit sa vertu. Ses remords, encore plus que les dégoûts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut trente-six ans dans la plus dure pénitence. Elle n'étoit pas encore retirée de la cour, que la

marquise de Montespan (\*) lui avoit déjà enlevé le cœur du roi.

Le scandale d'un double adultère fit le plus grand éclat; et le roi s'en inquiéta si peu, qu'il se fit suivre dans ses campagnes et dans les villes frontières par ses deux maîtresses, l'une et l'autre dans le même carrosse que la reine. Les peuples accouroient, pour voir, disoient-ils, les trois reines. Louis ne gardoit plus de mesures. La cour se tenoit chez la nouvelle favorite. Les couches de la première avoient été secrètes, sans être ignorées; celles de la seconde étoient publiques.

(\*) Elle rejeta d'abord les propositions du roi, et conseilla à son mari de l'emmener dans ses terres. Montespan s'opiniâtra à demeurer à la cour; et, lorsque sa femme eut cédé aux poursuites du roi, il fut exilé en Guyenne, après avoir été quelque temps à la Bastille pour les propos qu'il tenoit, et la folie qu'il fit de prendre le deuil comme veuf. La femme, de son côté, quitta les armes et les livrées de son mari, et prit celles de sa maison, qui étoit Rochechouart. Cet exemple fut suivi depuis par madame de Maintenon, et l'a été de nos jours. Le roi, croyant ne pouvoir pas faire duchesse madame de Montespan, du vivant de son mari, qu'il ne vouloit ou n'osoit faire duc, et qui même eût refusé de l'être par un tel canal, la nomma surintendante de la maison de la reine, et par là lui donna le tabouret. On n'a pas été depuis si embarrassé.

La place de surintendante avoit été créée pour la comtesse de Soissons, Mancini, qui fut forcée de donner sa démission.

La marquise de Thianges, sa sœur, faisoit avec elle les honneurs des fêtes brillantes que le roi donnoit sans cesse. L'abbesse de Fontevault, autre sœur pleine d'esprit, de grâces et d'érudition, aimée et respectée de tout son ordre, y maintenoit la règle par son exemple, tant qu'elle étoit dans le cloître ; ce qui ne l'empêchoit pas de venir par intervalles montrer son voile et sa croix dans cette cour de volupté. Personne n'y trouvoit d'indécence, et l'on en auroit été édifié, si le roi l'avoit voulu. En effet, il est le seul prince dont l'exemple n'ait pas fait autorité pour les mœurs publiques. Les courtisans les plus dissolus étoient encore obligés à une sorte de décence extérieure ; autrement ils auroient craint de lui déplaire. Quelques-uns n'osoient pas même juger intérieurement leur maître. Ils respectoient en lui ce qu'ils se seroient crus coupables d'imiter ; semblables à certains payens que la pureté de leurs mœurs n'empêchoit pas d'adorer un Jupiter séducteur et adultère.

Madame de Montespan, belle, et avec ce tour d'esprit alors, dit-on, particulier aux Rochouart, étoit haute, capricieuse, dominée par une humeur qui n'épargnoit pas même le roi. La reine en éprouvoit des hauteurs, et disoit souvent : *Cette... me fera mourir* ; au lieu que la duchesse de la Vallière, par ses respects, ses sou-

missions, par sa honte même, sembloit lui demander pardon d'être aimée : aussi en fut-elle toujours traitée avec bonté (\*).

Je ne parle point de madame de Fontange, dont la vie fut si courte. Je ne réveille point les bruits sur madame de Soubise, qui fortifia souvent les soupçons par son affectation à les écarter. Je ne rappelle les galanteries du roi que pour mieux faire connoître ce prince et sa cour. Je ne m'arrêterai point sur les commencemens de madame de Maintenon, si connus par tant de mémoires. Je n'envisagerai que le changement de scène qui se fit à la cour par elle, ou à son occasion.

Tant que le roi avoit été occupé de ses amours, la cour avoit été galante ; aussitôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste et hypocrite. On s'étoit empressé aux fêtes, aux spectacles : on courut à la chapelle ; mais le roi étoit toujours le dieu à qui s'adressoit un nouveau culte. Il ne tint qu'à lui de s'en s'apercevoir quelquefois. Un jour que ce prince devoit venir au salut, les

(\*) La reine, étant allée la voir aux Carmélites, voulut la faire asseoir comme duchesse ; mais cet honneur lui rappelant ses foiblesses, elle pria la reine de l'en dispenser. *Je ne suis et ne dois plus*, dit-elle, *être que religieuse*. Lorsqu'elle apprit la mort de son fils le duc de Vermandois : *Il faut donc*, dit-elle, *que je pleure sa mort avant d'avoir achevé de pleurer sa naissance*.



travées étoient pleines de dévots et dévotes de cour. Brissac, major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes, que le roi ne viendrait point, et les fait retirer. Les travées se vident à l'instant; il n'y reste que la marquise de Dangeau et trois ou quatre autres femmes. Un quart d'heure après, Brissac remplace les gardes. Le roi, en arrivant, est étonné d'une solitude si extraordinaire : Brissac lui en dit la raison; le roi en rit, et peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquoit pour le salut, par le respect et la crainte qu'on témoignoit pour sa personne.

Le roi, ayant commencé à tourner vers la dévotion, madame de Maintenon l'y porta de plus en plus. Dans les situations fâcheuses et subalternes où elle avoit passé sa vie, elle avoit affiché la pruderie; il ne s'agissoit pas de changer de rôle à un âge où tant d'autres le prennent. Ce n'étoit plus que par là qu'elle pouvoit s'assurer du roi. Née dans la misère, elle avoit souvent été obligée, pour en sortir, de se plier aux différens caractères; cette habitude lui fut d'un grand secours auprès du roi. Elle savoit que le foible de ce prince, jaloux de son autorité, étoit de paroître tout faire par lui-même; elle en tiroit jusqu'aux moyens de le faire vouloir ce qu'elle désiroit. Toujours dans la

contrainte, d'abord pour subsister, ensuite pour s'élever, enfin pour régner, elle ne fut jamais heureuse, et n'a mérité l'excès ni des satires ni des éloges dont elle a été l'objet.

Le travail des ministres et des généraux avec le roi, se faisoit chez elle et en sa présence. Ils comprirent qu'ils ne lutteroient pas de crédit contr'elle; ne pouvant la renverser, ils se soumirent, et discutoient avec elle les affaires avant de les rapporter devant le roi. Jamais elle ne prenoit la parole qu'il ne l'interrogeât, et elle répondoit avec une réserve, un air de désintéressement qui écartoit toute apparence de concert entr'elle et le ministre. Si le roi venoit à soupçonner quelque intérêt de leur part, il prenoit le parti opposé, et s'ils osoient insister, il leur faisoit une sortie terrible. Il se repaissoit alors de l'opinion de son indépendance, et quand il avoit bien savouré cette idée, femme, ministres, ou confesseur, avoient pour long-temps la faculté de lui faire adopter les leurs.

Si le roi étoit flatté de l'air soumis de madame de Maintenon dans les affaires, il l'en dédommageoit par plus de marques de respect et de galanteries, qu'il n'en avoit jamais témoigné à ses maîtresses, ni à la reine. Aux promenades de Marly, enfermée dans une chaise pour éviter les moindres impressions de l'air, elle voyoit le

roi marcher à côté, se découvrant chaque fois qu'il se baïsoit pour lui parler. C'étoit encore ainsi qu'on la vit placée sur une éminence, au camp de Compiègne, entourée de toute la cour, le roi debout à côté, pour répondre à ses questions, et la duchesse de Bourgogne assise sur un des bâtons de la chaise.

Dans l'appartement, il étoit encore moins possible de méconnoître une reine : assise dans une espèce de confessionnal, elle se levoit un instant, quand Monseigneur ou Monsieur entroient, et parce qu'ils venoient rarement dans cet intérieur. Elle ne se dérangeoit nullement pour les princes et princesses du sang, qui n'y étoient admis que par audiences demandées, ou lorsqu'elle les envoyoit chercher pour quelque sèche réprimande. Jamais elle n'appela la duchesse de Bourgogne que *mignonne*, et celle-ci ne la nommoit que *ma tante*. A l'égard des fils et petits-fils de France, c'étoit toujours, et même en présence du roi, le Dauphin, la Dauphine, le duc de Berri, etc., sans addition de monsieur ni de madame, bagatelles qui ne mériteroient pas d'être rappelées, si elles ne servoient à constater l'état de madame de Maintenon. Le roi lui laissoit tout l'empire qui ne le gênoit pas lui-même ; car, sur cet article, il étoit sans aucun égard. S'il arrivoit chez madame de Maintenon, et qu'il la trou-

vât incommodée, quelquefois avec la fièvre, cela ne l'empêchoit pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimoit l'air. Il ne souffroit pas la moindre contrariété sur ses voyages. On essaya en vain de rompre celui de Fontainebleau, à cause de la grossesse de madame de Bourgogne ; ou de la faire au moins dispenser du voyage : représentations inutiles, il fallut partir. Elle fit une fausse couche, et il en fut consolé par la satisfaction d'avoir été obéi. L'âge et la dévotion sembloient endurcir un cœur naturellement peu sensible.

La révocation de l'édit de Nantes fut l'acte le plus terrible de cette dévotion fanatique. Louis prétendoit régner sur les consciences. La France, déjà ruinée par la guerre, le luxe et les fêtes, fut dépeuplée par les proscriptions ; et les étrangers se sont enrichis de nos pertes. Louis ne fut que l'instrument aveugle de tant de barbarie. On lui peignoit des couleurs les plus noires ces hérétiques, à qui son aïeul Henri devoit principalement la couronne ; on ne lui parloit point de la ligue. Madame de Maintenon, née dans le sein du calvinisme, craignit de rendre sa foi suspecte, en intercédant pour ses premiers frères. Louvois, qui frémissait de devenir inutile, s'il n'entretenoit comme un feu sacré, celui de la guerre, espéroit enflammer tout le protestantisme de

l'Europe. Il n'eut pas même pour excuse l'aveuglement du fanatisme, il ne fut que barbare. D'autre part, des moines ignorans, des prêtres forcenés, des évêques ambitieux, criaient qu'il ne falloit qu'un Dieu, un roi, une religion, et persuadoient à un prince enivré de sa gloire, que ce prodige lui étoit réservé. Une telle entreprise passe le pouvoir des rois. Les esprits se séduisent, les cœurs s'avilissent ; mais les consciences se révoltent.

Deux religions sont sans doute un malheur dans un état ; mais un gouvernement éclairé, sage, ferme et vigilant, est le seul et sûr moyen de les contenir. Si l'on se bernoit à donner les places, les dignités, les distinctions à la religion nationale et dominante, la secte méprisée tomberoit d'elle-même. Si deux religions ne peuvent rester absolument tranquilles dans un état, le seul remède est de les tolérer toutes, subordonnées à la dominante. Les haines partagées s'affoiblissent ; une émulation de régularité et de mœurs peut naître de la division. L'Angleterre et la Hollande doivent peut-être autant leur tranquillité religieuse à la multiplicité des sectes qu'à leur police.

Il est fâcheux pour l'honneur de Bossuet, dont le nom étoit d'un si grand poids dans les affaires de religion, qu'il n'ait pas employé son éloquence



à défendre l'esprit de l'Évangile contre les furieux apôtres du dogme. Au lieu de ces volumes théologiques qu'on ne lit plus, il auroit donné des exemples du christianisme. Ce père la Chaise, dont on vantoit la douceur, ne pouvoit-il persuader à son pénitent qu'il n'expiroit pas le scandale de sa vie passée, par des actes de fureur. Mais ce confesseur étoit un ministre qui craignoit de hasarder sa place, un prêtre timide qui trembloit devant celui qu'il voyoit à ses pieds. Loin d'entreprendre de les excuser, avouons que l'un et l'autre furent complices de la persécution. Le ministre de la guerre fut un des casuistes du roi. Le chancelier le Tellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang qui proscrivoit trois millions de citoyens; et prêt à descendre dans le tombeau, se fit l'application sacrilège du cantique de Siméon.

Les gémissemens des vrais chrétiens étoient étouffés par des acclamations de louanges fanatiques. Les thèses d'apparat étoient dédiées au vainqueur de l'hérésie. La fureur du panégyrique avoit passé du théâtre dans les chaires. Les jésuites, sur-tout, se signalèrent, en exaltant la puissance et la piété de Louis; ils flattoient son orgueil et prévenoient ses remords. On ne lui parloit que de conversions opérées à sa voix, et des dragons étoient ses missionnaires, portant

le fer et la flamme. Il se croyoit un apôtre , et se voyoit canonisé au milieu des monumens de ses adultères.

Le jésuite Tellier en usa dans la suite pour la constitution , comme Louvois avoit fait contre les protestans. Mêmes intrigues , même inquisition , séductions , menaces et tourmens. Si la tyrannie fut plus sourde , elle n'en fut pas moins cruelle ; et Louis en fut toujours l'instrument.

Tel fut ce prince surnommé le Grand , titre si prodigué aux princes tant qu'ils vivent , et que la postérité confirme si rarement. Louis le dut à ses premières prospérités , au concours des hommes célèbres en tous genres qui ont illustré son règne. Quand il n'en seroit que l'époque , un prince en recueille la gloire , et l'on peut en rapporter beaucoup à Louis XIV. Son ardeur pour la gloire , son goût pour le grand et le noble , le désir de lui plaire , dont il faut encore lui faire honneur , puisque ses qualités personnelles l'inspiroient en partie , les récompenses , les distinctions qu'il accorda souvent au mérite ; tout concourut à rendre son règne le plus brillant qu'il y ait eu depuis Auguste. Les lettres , les sciences , les arts , tous les talens naissoient à sa voix , et portoient son nom au delà de l'Europe ; ses bienfaits allèrent chercher le mérite chez les étrangers. On se glorifioit alors d'être

François, ou d'être connu en France. Les louanges idolâtres que des gens de lettres lui prodiguoient, n'étoient pas absolument fausses de leur part, et pourroient être excusées. La majesté de sa personne, le faste même de sa cour, le culte qu'ils lui voyoient rendre, saisissoient leurs imaginations; l'enthousiasme devenoit contagieux; l'encens des adorateurs les enviroit eux-mêmes (\*).

Cependant, les rayons qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. Ils éblouissent au loin, et n'y portent point cette chaleur vivifiante, qui anime une nation. Tout

(\*) Tous ne sont pas de si bonne foi. Quelques écrivains ne se prostituent que trop à ceux dont ils espèrent ou qu'ils craignent. Le plus médiocre des princes, avec huit ou dix pensions répandues sur des écrivains de différentes nations, seroit sûr de se faire célébrer comme un grand homme. Ces trompettes de la renommée ne sont pas chères. J'ai eu la curiosité de relever, dans les manuscrits de Colbert, l'état des pensions que Louis XIV donna aux gens de lettres françois ou étrangers. Le total ne monte qu'à soixante-six mille livres, savoir, cinquante-deux mille trois cents livres aux François, et quatorze mille livres aux étrangers. Tous ceux qui en furent gratifiés, reconnurent sans difficulté ce prince pour Louis-le-Grand. Leo Allatius, bibliothécaire du Vatican, refusa noblement la pension de quinze cents livres, pour laquelle il étoit nommé, parce que la cour de Rome étoit alors brouillée avec celle de France.

fleurissoit à la cour; et la substance du peuple étoit l'aliment du luxe. Les grâces, disons mieux, la reconnaissance du monarque, car il en doit, ne s'étendoit point sur un peuple, dont il tiroit sa force et son éclat; sur les cultivateurs, genre d'hommes plus précieux que des artistes, des poëtes et des orateurs. Malheureusement, ceux-ci flattent l'orgueil des princes, leur dispensent la gloire, trompent la postérité, et presque les contemporains. On ne connoîtroit pas la vérité, si des écrivains désintéressés, amis de l'humanité, n'avoient le courage de réclamer pour les hommes contre leurs oppresseurs. Je crois remplir ce devoir sacré. Je suis très-éloigné de vouloir dépriser les talens par leurs abus. C'est le premier, le plus beau, le seul luxe utile d'un grand état; mais dans un édifice on ne doit pas préférer les ornemens à la base.

Je n'ai dissimulé ni les bonnes qualités, ni les défauts de Louis XIV; mais il seroit injuste de lui reprocher toutes ses fautes. Nous avons vu le peu d'éducation qu'il avoit reçu. Ajoutons le soin qu'on avoit pris d'altérer les vertus qu'il pouvoit avoir, et voyons ce qu'on doit imputer à ceux qui l'approchoient. Jamais prince n'a été l'objet de tant d'adorations. Les hommages qu'on lui rendoit, étoient un culte, une émulation de servitude, une conspiration d'éloges, qu'il

ne rougissoit pas de recevoir, puisqu'on ne rougissoit pas de les lui donner. La dédicace de sa statue à la place des Victoires fut une apothéose. Les prologues d'opéra l'enivroient de l'encens le plus infect, au point qu'il les chantoit naïvement lui-même. L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, si glorieux et si bas, fonde un prix à l'académie, pour célébrer à perpétuité les vertus de Louis XIV, comme un sujet inépuisable. On venoit le matin dans la chapelle du Louvre, entendre le panégyrique de saint Louis; et le soir, à l'assemblée, on assistoit avec plus de dévotion à celui de Louis XIV. Ce n'étoit point à son insçu; on alloit sans pudeur lui communiquer le sujet de chaque éloge. Ce n'a pas été sans contradiction de la part de quelques serviles académiciens, que je suis venu à bout de dénaturer le sujet du prix : tant l'âme qui a rampé, a de peine à se relever (\*). Le duc de

(\*) Rien ne peint mieux l'impression que la présence du roi faisoit dans les esprits, que ce qui arriva à Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. Il étoit sujet à des vapeurs, que, dans tout autre qu'un prince, on auroit appelé folie. Il s'imaginoit quelquefois être transformé en chien, et aboyoit alors de toutes ses forces. Il fut un jour saisi d'un de ces accès dans la chambre du roi. La présence du monarque imposa à la folie sans la détruire. Le malade se retira vers la fenêtre; et mettant la tête dehors, étouffa sa voix le plus qu'il put, en faisant toutes les grimaces de l'aboiement.



Grammont, fils du premier maréchal de ce nom, demanda au roi un brevet d'historiographe, pour être un flatteur en titre. Si on lui en préféra d'autres, la vérité n'y gagna pas davantage.

Faut-il s'étonner qu'au milieu d'une cour d'empoisonneurs, Louis ait pu tomber dans un délire d'amour-propre et d'adoration de lui-même ? Les maladies seules pouvoient lui rappeler qu'il étoit un homme. Il ne concevoit pas qu'on pût séparer l'état de sa personne ; on ne lui avoit pas appris que, pour accoutumer les sujets à confondre ces deux idées, le prince ne doit jamais séparer leur intérêt du sien. Louvois, en inspirant à Louis XIV un esprit de conquête, lui avoit persuadé qu'il pouvoit disposer des biens et du sang de ses peuples. De là sortirent ces armées immenses, qui forcèrent nos ennemis d'en opposer de pareilles, mal qui s'est étendu, et qui continue de miner la population de l'Europe. J'ai observé, dans ma jeunesse, que ceux qui avoient le plus vécu sous son règne, lui étoient le moins favorables. Ces impressions se sont effacées, à mesure que les malheureux qui gémissaient sous lui, ont disparu. Mais comme il subsiste des monumens de sa gloire, son règne sera toujours une époque remarquable dans les fastes de la monarchie.

On peut regretter une certaine dignité qui fai-

soit alors respecter les hommes en place. Il y a aujourd'hui moins de décence dans nos mœurs. Je sais que de tout temps on a exalté les vertus antiques. Ces discours répétés d'âge en âge, prouvent que les hommes sont au fond toujours les mêmes. Cependant il y a des siècles où le vice se montre plus ou moins à découvert, et jamais on ne s'est moins caché que pendant et depuis la dernière régence; on pourroit m'objecter l'hypocrisie, ce vice méprisable et odieux, si connu dans les dernières années de Louis XIV; mais il y avoit de moins les vicieux que fait naître l'exemple.

Quelle que soit ma façon de voir et de juger, j'ai exposé si fidèlement les faits, que je ne prive pas le lecteur de la faculté de porter un jugement différent du mien.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. The second part outlines the procedures for handling discrepancies and errors, stating that any such issues should be reported immediately to the relevant department. The third part details the requirements for the annual audit, including the submission of all supporting documents and the preparation of a comprehensive report. The final part concludes with a statement of assurance regarding the integrity and accuracy of the financial data presented.

The information provided in this document is intended for the use of the internal audit team. It is not to be distributed outside of the organization. Any questions regarding the content should be directed to the Finance Department. The document is subject to change without notice.

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY





**PHILIPPE D'ORLÉANS,**  
*Régent du Royaume;*  
*Né en 1674, Mort en 1723.*



---

MÉMOIRES SECRETS  
SUR LE RÉGNE  
DE LOUIS XIV,  
LA RÉGENCE  
ET LE RÉGNE  
DE LOUIS XV.

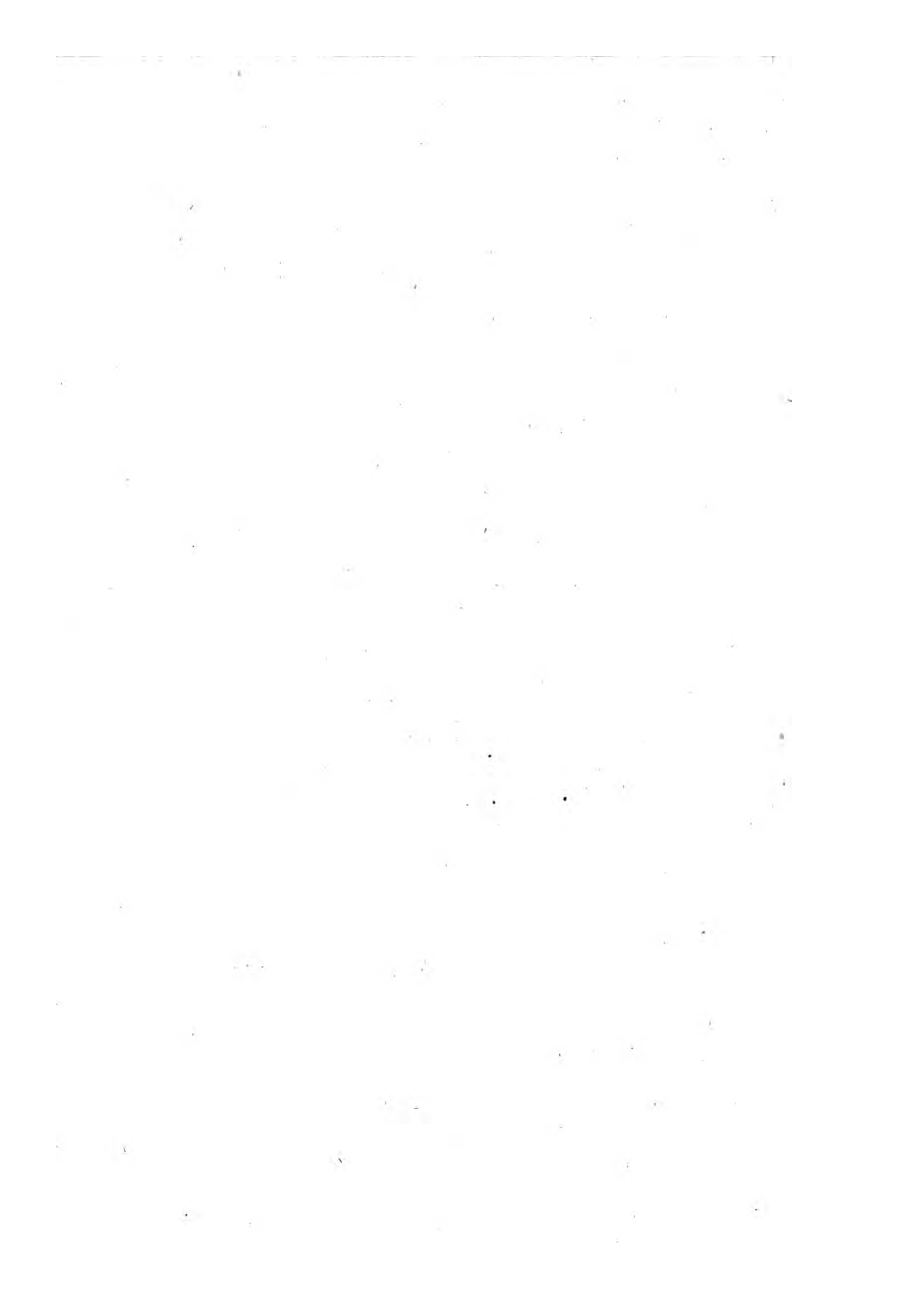
---

RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.

**C**ONSIDÉRONS maintenant les principaux personnages qui vont paroître sur la scène. Le duc d'Orléans étoit d'une figure agréable, d'une physionomie ouverte, d'une taille médiocre ; mais avec une aisance et une grâce qui se faisoient sentir dans toutes ses actions. Doué d'une pénétration et d'une sagacité rares, il s'exprimoit avec vivacité et précision. Ses réparties étoient promptes, justes et gaies. Ses premiers jugemens étoient les plus sûrs, la réflexion le rendoit indécis. Des lectures rapides, aidées

d'une mémoire heureuse, lui tenoient lieu d'une application suivie; il sembloit plutôt deviner qu'étudier les matières. Il avoit plus que des demi-connoissances en peinture, en musique, en chimie, en mécanique. Avec une valeur brillante, modeste en parlant de lui, et peu indulgent pour ceux qui lui étoient suspects sur le courage, il eût été général, si le roi lui eût permis de l'être; mais il fut toujours en sujétion à la cour, et en tutelle à l'armée. Une familiarité noble le mettoit au niveau de tous ceux qui l'approchoient; il sentoit qu'une supériorité personnelle le dispensoit de se prévaloir de son rang. Il ne gardoit aucun ressentiment des torts qu'on avoit eus avec lui, et en tiroit avantage pour se comparer à Henri IV. Son insensibilité à cet égard, venoit de son mépris pour les hommes; il supposoit que ses serviteurs les plus dévoués auroient été ses ennemis, pour peu que leur intérêt les y eût portés. Il soutenoit que l'honnête homme étoit celui qui avoit l'art de cacher qu'il ne l'est point; jugement aussi injuste pour l'humanité, que déshonorant pour celui qui le porte. Il tenoit cette manière de penser de l'homme le plus corrompu, l'abbé, depuis cardinal Dubois, qui ne croyoit pas à la vertu, ni à la probité, et n'étoit pas fait pour y croire.

Le duc d'Orléans avoit eu successivement





B. Hojer. Sc.

*Guillaume Cardinal*  
**DUBOIS,**  
*Premier Ministre.*  
*Né en 1656, mort en 1723.*

quatre (\*) gouverneurs, qui moururent à si peu de distance l'un de l'autre, que Benserade disoit qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à ce prince. Saint-Laurent, officier de Monsieur, et homme du plus grand mérite, fut le précepteur; mais il mourut trop tôt pour son élève. Il avoit pris, pour copier les thèmes du jeune prince, l'abbé Dubois, moitié scribe, moitié valet du curé de St.-Eustache. Lorsque Saint-Laurent mourut, le prince étoit assez grand, pour que les sous-gouverneurs, à qui Dubois s'étoit attaché à plaire, dissuadassent Monsieur de prendre un précepteur en titre, et Dubois en continua les fonctions. La mémoire des gouverneurs et du précepteur fut toujours chère au duc d'Orléans; mais Dubois lui fit perdre celle de leurs leçons.

Il est assez curieux de connoître l'origine de cet homme singulier. Fils d'un apothicaire de Brive, après avoir fait quelques études, il fut précepteur du fils du président de Gourgues. On prétend qu'il se maria ensuite secrètement. La misère lui inspirant le désir d'aller tenter fortune, d'accord avec sa femme qu'il laissa en

(\*) Le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de la Vieuville et le marquis d'Arcy, chevalier des ordres, et conseiller d'état d'épée. Les sous-gouverneurs furent La Bertière et Fontenay.



Limosin, il se rendit à Paris. Ignoré par sa propre obscurité, il entra au collège de St.-Michel, pour y faire les fonctions les plus basses. Né avec de l'esprit, il acquit bientôt assez de littérature pour qu'un docteur de Sorbonne le retirât chez lui. Ce premier maître étant mort, le curé de St.-Eustache le prit à son service. Ce fut là qu'il fut connu de Saint-Laurent, ami du curé. Souple, insinuant, prévenant, il obtint, sinon l'amitié, du moins la compassion de Saint-Laurent, qui le prit et l'employa sous lui, comme nous l'avons vu. On l'habilla convenablement, pour lui donner la vraie figure d'un abbé, relever un peu son extérieur piètre et bas, et le rendre présentable. Il s'insinua, par degrés, dans l'esprit du jeune prince, et finit par s'en emparer après la mort de Saint-Laurent.

Comme l'intimité laisse bientôt voir le caractère, l'abbé sentit qu'il seroit méprisé de son élève, s'il ne le corrompoit lui-même; il n'y oublia rien, et malheureusement n'y réussit que trop. On ne fut pas long-temps à s'apercevoir du crédit de l'abbé sur le prince; mais, le peu d'importance du personnage le sauvant alors de la jalousie, on ne fut pas fâché d'avoir quelqu'un dont on pût se servir, dans l'occasion, comme d'un instrument sans conséquence.

Le dessein que le roi prit de faire épouser

mademoiselle de Blois, sa fille naturelle, au duc de Chartres, mit l'abbé Dubois en œuvre. Le roi, qui sentit bien que Monsieur, tout soumis qu'il étoit, répugneroit à la proposition, et que la hauteur allemande de Madame en seroit indignée, pensa d'abord à s'assurer du consentement du duc de Chartres. Il sut que personne n'y réussiroit mieux que l'abbé Dubois, et le fit charger de cette commission. L'abbé avoit déjà persuadé à son disciple qu'il n'y avoit ni vice, ni vertu; mais n'ayant pas été à portée d'attaquer ni même de connoître les maximes de l'honneur du monde, cela devenoit une entreprise. Il étoit plus difficile de détruire des préjugés d'orgueil que des principes de morale, et ces préjugés ne laissoient pas d'être fondés en raison. Dubois vint à bout d'en triompher, en effrayant le duc de Chartres de la puissance du roi, et en lui présentant l'appât d'une augmentation de crédit et de dignité personnelle, par la continuation des honneurs du fils de France, supérieurs à ceux de petit-fils.

Le mariage fut conclu, malgré les incertitudes du duc de Chartres, les répugnances de Monsieur et les fureurs de Madame, qui donna un soufflet à son fils, à la première déclaration qu'il lui en fit.

Le duc de Chartres trouva d'ailleurs, dans la

femme qu'il épousoit, figure, esprit, vertu et noblesse de caractère; mais elle s'étoit fait sur sa naissance une illusion singulière. Elle s'imaginoit avoir fait à son mari autant d'honneur qu'elle en avoit reçu. Fièrè de sa naissance, qu'elle devoit au roi, elle ne faisoit pas la moindre attention à la marquise de Montespan, sa mère. On la comparoit assez plaisamment à Minerve, qui, ne reconnoissant point de mère, se glorifioit d'être fille de Jupiter. Cette manie ne l'empêchoit pas de se prévaloir avec ses frères et ses sœurs, des honneurs qu'elle ne devoit qu'à son mariage. Moins sensible à l'amour qu'aux respects qu'elle exigeoit de son mari, elle eut toujours plus de dépit que de jalousie des maîtresses qu'il prit, et n'auroit pas fait les moindres avances pour le ramener.

Tant de hauteur fortifia le goût du duc d'Orléans pour une vie libre, qui devint quelquefois crapuleuse. Humain, compatissant, il auroit eu des vertus, si l'on en avoit sans principes; l'abbé Dubois les lui avoit fait perdre. La sujétion où le roi le tenoit, lui faisoit donner de grands éloges à la liberté angloise (\*). Il est vrai que celle qu'il

(\*). Il aimoit à raconter que le grand prieur de Vendôme, exilé de la cour de Louis XIV, étoit allé à Londres, où il devint amoureux d'une maîtresse de Charles II. Ce prince, l'ayant prié de cesser ses poursuites, sans pouvoir l'obtenir

désiroit pour lui, il la laissoit aux autres. Il eut quelquefois des rivaux qui ne s'en cachotent pas trop. A l'égard de ses sociétés, il n'y étoit ni difficile, ni gênant. Dès qu'on lui plaisoit, on devenoit son égal. Malgré ses talens et les ressources de son esprit, il ne pouvoit se suffire longtemps à lui-même ; la dissipation, le bruit, la débauche, lui étoient nécessaires. Il admettoit dans sa société des gens que tout homme qui se respecte n'auroit pas avoués pour amis, malgré la naissance et le rang de quelques-uns d'entr'eux. Le régent, qui, pour se plaire avec eux, ne les en estimoit pas davantage, les appelloit ses *roués*, en parlant d'eux et devant eux. La licence de cet intérieur étoit poussée au point, que la comtesse de Sabran lui dit un jour, en plein souper, que *Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'âme des princes et des laquais*. Le régent, loin de s'en fâcher, en rit beaucoup, parce que le mot lui parut plaisant. Le curé de St.-Côme, Godeau, fit, dans un prône, un tableau dont l'application étoit

lui défendit l'entrée de son palais. Le grand prieur n'en eut que plus d'affectation à suivre cette femme aux spectacles, aux promenades, et toujours aux yeux du roi, qui fut enfin obligé de s'adresser à Louis XIV, et de le prier de rappeler le grand prieur. Louis se fit obéir à Londres, l'exilé revint trembler à Versailles.

frappante contre le régent. Le prince, à qui l'on en parla, dit, sans s'émouvoir : *De quoi se mêle-t-il ? je ne suis pas de sa paroisse.*

Quant à la religion, il seroit difficile de dire quelle étoit celle du régent ; il étoit de ceux dont on dit qu'ils cherchent maître. Sans faire attention que le respect pour la religion importe plus aux princes qu'à qui que ce soit, le régent affectoit et affichoit une impiété scandaleuse. Les jours consacrés pour la dévotion publique, étoient ceux qu'il célébroit par quelques débauches d'éclat ; son impiété étoit une sorte de superstition. Ces excès, ou ces petitesesses, dévoient un homme qui n'est rien moins que ferme dans ses sentimens, et veut s'étourdir sur ce qui le gêne. En cherchant à douter de la Divinité, il couroit les devins et les devineresses, et montrait toute la curiosité crédule d'une femmelette. Il y a grande apparence que, s'il fût tombé dans une maladie de langueur, il auroit recouru aux reliques et à l'eau bénite. J'ai rapporté le trait par lequel le roi l'avoit si bien caractérisé. Madame ne le connoissoit pas moins, lorsqu'elle disoit : *Les fées furent conviées à mes couches, et chacune douant mon fils d'un talent, il les eut tous ; malheureusement on avoit oublié une fée qui, arrivant après les autres, dit : Il aura tous les talens, excepté celui d'en faire bon usage.*



Madame aimoit tendrement son fils, quoiqu'elle en blâmât fort la conduite. Cette princesse, avec un sens droit, étoit attachée à la vertu, à l'honneur, aux bienséances, à l'étiquette de son rang. Une santé inaltérable qui l'empêchoit de connoître aucune délicatesse pour elle, la faisoit paroître dure pour les autres, en qui elle ne supposoit pas plus de besoins. Franche jusqu'à la grossièreté, bienfaisante, capable d'amitié, elle ne cherchoit point à plaire, elle ne vouloit être aimée que de ceux qu'elle estimoit. Elle aimoit fort sa nation, et il suffisoit d'être Allemand pour en être accueilli. Tous ses parens lui étoient chers, et son inclination se régloit sur la proximité du sang, même à l'égard de ceux qu'elle n'avoit jamais vus. Elle estimoit sa belle-fille, et l'auroit aimée, si elle eût été légitime. Sa sévérité sur les devoirs excitoit en elle la plus forte indignation contre la duchesse de Berri, sa petite-fille. On ne pouvoit louer dans celle-ci que la figure et les grâces; car beaucoup d'esprit, dont elle abusa toujours, n'est pas un sujet d'éloge. Sans avoir les bonnes qualités de son père, elle en outroit tous les vices. Il avoit été son précepteur à cet égard; elle devint bientôt son émule, et le surpassa.

Nous avons vu la vanité bizarre que la duchesse d'Orléans tiroit de sa naissance; sa fille



rougissoit de lui devoir la sienne. Une telle opposition d'idées et une trop parfaite égalité d'orgueil ne devoient pas maintenir l'union entre la mère et la fille ; les dissensions étoient donc continuelles et alloient souvent jusqu'à l'éclat. La duchesse d'Orléans s'en affligeoit , parce qu'elle étoit mère , ce sentiment la préservoit de la haine pour sa fille ; mais celle-ci , qui avoit renoncé à tout sentiment honnête , ne dissimuloit ni son mépris , ni son aversion. Le duc d'Orléans se contentoit de la désapprouver , et n'osoit la réprimander.

Le père et la fille vivoient dans une telle intimité , que des bruits , qui n'avoient été que des murmures sourds , devinrent des propos publics , et allèrent jusqu'au duc de Berri. Sa religion ne lui permettoit pas de les croire ; mais , comme il aimoit éperdument sa femme , il étoit importuné des assiduités de son beau-père ; et ce tiers incommode lui donnoit une humeur qu'il ne contenoit pas toujours. Il étoit d'ailleurs effrayé des discours impies que le père et la fille affectoient devant lui. C'étoit entr'eux deux un assaut d'irréligion et de mépris des mœurs. Leur impiété étoit autant une manie qu'un vice. La princesse railloit imprudemment son mari sur une dévotion qui étoit , pourtant , l'unique préservatif qu'il eût contre des soupçons qu'elle de-

voit tâcher de détruire. Le père et la fille n'avoient, pour se justifier, que l'excès d'une folle imprudence ; mais la folie de leur conduite , et leur indifférence sur les propos du public , n'étoient pas une preuve d'innocence ; et la cour, qui n'avoit ni la vertu, ni la religion du duc de Berri, n'étoit pas si réservée dans ses jugemens. Le duc d'Orléans en fut averti, et s'en indigna d'horreur ; sa fille n'en fut révoltée que d'orgueil ; et ni l'un ni l'autre ne se contraignirent davantage.

Si le duc d'Orléans étoit amoureux de sa fille, il n'en étoit pas jaloux, et vit toujours avec assez d'indifférence le débordement de sa vie. A peine eut-elle épousé le duc de Berri, qu'elle eut des galanteries, où le respect qu'on devoit à son rang l'obligeoit de faire les avances. Le commerce qu'elle eut avec La Haye, écuyer de son mari, fut porté à un degré de frénésie incroyable. Non contente de laisser éclater sa passion, elle proposa à son amant de l'emmener en Hollande. La Haye frémit à cette proposition, et se vit obligé, pour ne pas être la victime de sa discrétion sur un pareil délire, d'en faire part au duc d'Orléans. Il fallut tour à tour effrayer et flatter cet esprit égaré, pour que le projet ne perçât pas jusqu'au roi. Peu à peu l'accès se dissipa ; et cette furieuse céda enfin à l'impossibilité de

se satisfaire, ou à la crainte de rendre sa folie funeste à son amant.

Lorsque son mari fut attaqué à Marly de la maladie dont il mourut, au lieu de venir de Versailles pour le voir, elle se contenta d'en demander la permission au roi, qui répondit qu'étant grosse elle feroit peut-être une imprudence, mais qu'elle en étoit la maîtresse. Elle ne vint point, et son mari mourut sans l'avoir vue, et sans en avoir prononcé le nom.

La duchesse de Berri, malgré son orgueil, trembloit devant le roi, et rampoit devant madame de Maintenon. Nous verrons bientôt le reste de sa vie, qui fut courte, répondre à ses commencemens.

Reprenons la suite des faits. Le lendemain de la mort du roi, le parlement s'assembla pour décider de la régence. Le duc d'Orléans, les princes et les pairs s'y rendirent, et dès huit heures tout étoit en place.

On sait que Louis XIV nommoit par son testament, au lieu d'un régent, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans ne seroit que le chef, et que le duc du Maine devoit avoir le commandement des troupes de la maison du roi.

Comme le procès-verbal de cette séance du 2 septembre, et celui du lit de justice, où le jeune roi vint se faire reconnoître le 12, sont

entre les mains de tout le monde, je me contenterai d'y renvoyer le lecteur, et rappellerai seulement quelques circonstances qui ne se trouvent pas dans l'imprimé.

Le duc d'Orléans étoit également occupé et inquiet d'un jour si décisif. Le premier président s'étant vendu au duc du Maine, le duc d'Orléans acheta le colonel des gardes françoises, le duc de Guiche-Grammont; en conséquence, le régiment occupa sourdement les avenues du palais, et les officiers avec des soldats d'élite, mais sans l'uniforme, se répandirent dans les salles. L'abbé Dubois affecta de mener, dans une des lanternes, Stairs, ambassadeur d'Angleterre, pour insinuer que la cour de Londres, en cas d'événement, appuieroit le duc d'Orléans. Ces différentes mesures furent superflues, le personnel des concurrens décida de tout.

Le duc d'Orléans, en réclamant les droits de sa naissance, n'oublia pas de dire des choses flatteuses pour le parlement. Sa contenance ne fut pas d'abord bien libre; mais il se raffermir par degrés, à mesure que les esprits paroissoient lui devenir favorables. Enfin, la régence lui ayant été déferée, il y eut encore, sur la tutelle du jeune roi, et sur le commandement des troupes de sa maison, quelques discussions qui don-

noient au régent et au duc du Maine un air de cliens aux pieds de la cour. Les amis du premier, sentant que la seule égalité de rôle le dégradait, lui conseillèrent de remettre la séance à l'après-midi, pour régler le reste. Ce conseil fut un coup de parti. Le régent leva la séance, et se rendit chez lui, où il eut le temps de reprendre ses esprits. Il fit venir le procureur général d'Aguesseau, et le premier avocat général, Joli de Fleury. Ces deux magistrats, les plus éclairés du parlement, n'ont point encore eu de successeurs. Le premier, plein de lumières, de connoissances et de probité, cherchoit, voyoit et vouloit toujours le bien. L'autre, avec autant d'esprit, mais plus fin, distinguoit du premier coup-d'œil, entre deux biens, celui qui lui convenoit le mieux, et savoit le faire envisager comme le meilleur.

L'un et l'autre comprirent également qu'il ne s'agissoit plus d'examiner si l'exécution du testament eût été préférable ou non, à la régence déjà déférée au duc d'Orléans. Ils sentirent le danger de séparer l'autorité militaire d'avec l'administration politique. Le régent, appuyé des princes et des pairs contre les légitimés, se seroit bientôt servi de l'autorité qu'il avoit déjà obtenue, pour s'emparer de celle qui lui seroit refusée; ce qui ne pourroit se faire sans troubler



l'état; au lieu que le duc du Maine étant dépouillé de tout, sa timidité répondoit de la paix.

Les choses, ainsi disposées au Palais-Royal, ne trouvèrent plus de difficulté dans la séance de l'après-midi. Le parlement aima mieux faire un régent, que de risquer qu'il se fît de lui-même. Quelques-uns, en annulant le testament de Louis XIV, n'étoient pas fâchés d'insulter au lion mort, et de paroître accorder librement ce qui ne manqueroit pas de leur échapper.

Je vois, dans les lettres du prince Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, que Philippe V s'étoit flatté d'obtenir la régence, et de la faire administrer, en son nom, par un représentant. Cellamare écrit qu'il a sondé les dispositions de tous ceux qui pourroient servir le roi d'Espagne, et que tous déclarèrent que la proposition seule révolteroit la nation entière; mais que tous aussi avouoient ouvertement que, si le roi mineur venoit à manquer, Philippe V ne trouveroit aucune difficulté à passer sur le trône de France. Cellamare cite, parmi ceux à qui il s'est ouvert, la maison de Condé, le duc de Guiche, colonel des gardes, Courtanvaux, capitaine des cent-suiſses, le maréchal de Barwic, le cardinal de Polignac, le marquis de Torcy, secrétaire d'état, le duc de Noailles et le maréchal d'Estées; ces deux derniers particulièrement atta-



chés au duc d'Orléans. Les instructions de Cellamare alloient jusqu'à lui ordonner de faire une protestation contre tout régent qui seroit préféré à Philippe V ; il fut assez sage pour n'en rien faire.

Le duc du Maine, qui, si le testament eût subsisté, devoit jouer un rôle principal, en fit un bien misérable. Ce n'étoit pas un Dunois que son mérite légitimât. Il ne sut ni retenir, ni remettre l'autorité, et s'en laissa dépouiller. La duchesse du Maine, espèce de petit monstre par la figure, vive, ambitieuse, avec de l'esprit, et ce qui peut rester de jugement à un vieil enfant gâté par les louanges de sa petite cour, entreprit, dans la suite, de relever son mari, et pensa le perdre.

Le régent, au sortir du parlement, se rendit à Versailles, auprès du roi, et passa ensuite chez Madame, qui lui dit : *Mon fils, je ne désire que le bien de l'état et votre gloire ; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur, et j'en exige votre parole.* Il la donna. *C'est de ne jamais employer ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde, et qui sacrifieroit l'état et vous au plus léger intérêt.* La suite fera voir que Madame avoit plus de jugement que son fils n'avoit de parole.

Le régent commença par de grandes réformes

dans la maison , les bâtimens et les équipages du roi. Louis XIV n'ayant donné aucun ordre pour ses funérailles , on se conforma à l'économie que Louis XIII avoit prescrite pour les siennes. Les entrailles furent portées à Notre - Dame, et le cœur aux Jésuites.

Louis XIV avoit ordonné qu'aussitôt après sa mort, on conduisît le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air. Le régent le désiroit, pour être plus à portée de Paris et de ses plaisirs. Les médecins de la cour, plus commodément logés à Versailles qu'ils ne seroient à Vincennes, trouvoient que l'air le plus pur étoit celui du lieu qui leur étoit le plus commode ; et toute la domesticité, par le même intérêt, approuvoit la médecine. Le régent manda les médecins de Paris, qui, par des raisons peut-être aussi désintéressées que celles des médecins de la cour, se déclarèrent pour Vincennes ; et le roi y fut conduit le 9, sans traverser Paris. Le même jour le corps de Louis XIV fut porté à St.-Denis. L'affluence fut prodigieuse dans la plaine. On y vendoit toutes sortes de mets et de rafraîchissemens. On voyoit, de toutes parts, le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse, et plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures, en voyant passer le char qui renfermoit le corps.

Le régent, dans son premier travail avec les secrétaires d'état, se fit présenter la liste de toutes les lettres de cachet, et il y en eut beaucoup dont ils ne purent lui dire les motifs. Il fit rendre la liberté à tous ceux qui n'étoient pas détenus pour crime réel, et il s'en trouva peu de ceux-là : presque tous étoient des victimes de ministres et du père Tellier. Il sortit, entr'autres, un chevalier d'Aremberg, d'un cachot où il étoit depuis onze ans, pour avoir procuré l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. Je l'ai vu quelquefois depuis dans ma jeunesse ; et quoiqu'il ne fût pas âgé, la rigueur de sa prison lui avoit donné l'air de la décrépitude. Il se trouva encore à la Bastille un Italien arrêté depuis trente-cinq ans, le jour qu'il étoit arrivé à Paris. Il représenta que sa liberté seroit désormais son plus grand malheur, et qu'il réclamerait inutilement des parens qui, peut-être, ne vivroient plus, ou dont il seroit méconnu. Le régent ordonna qu'il fût bien traité à la Bastille, avec liberté de sortir et de rentrer. L'état dans lequel parurent les prisonniers de la bulle, faisoit horreur. Ce premier acte de justice fit donner au régent les plus grands éloges ; et il n'est pas inutile d'observer que l'ouverture des prisons ne se fit que deux jours après le convoi de Louis XIV, et par conséquent ne fut pas la cau-

se de la joie que le peuple y fit paroître ; mais, le désir et l'espoir d'un meilleur état étant toujours le seul bien qu'on lui laisse, il applaudit à toute révolution dans le gouvernement, en attendant qu'il se détrompe encore.

Dès que le roi eut tenu son premier lit de justice, le régent rendit au parlement le droit de remontrances (\*), dont il n'étoit plus question depuis long-temps. Il nomma aussi les différens conseils qu'il avoit annoncés. Celui de régence, auquel tous les autres devoient être subordonnés, fut composé en partie de membres nommés par le testament. La Vrillière en fut le secrétaire ; Pontchartrain y entra aussi, mais sans fonction, et tous les deux sans voix. Le maréchal de Tallard, quoique nommé dans le testa-



(\*) Par l'édit de 1667, il avoit été ordonné que, dans le cas où le parlement croiroit devoir faire des remontrances, elles seroient présentées dans les huit jours après l'envoi des édits, ordonnances ou déclarations, passé lequel temps, les édits, etc., seroient censés enregistrés. Par édit de 1675, il fut ordonné que tout enregistrement se feroit sur le premier réquisitoire du procureur général, sauf à faire des remontrances dans les huit jours qui suivoient ; mais sans que l'exécution des édits, ordonnances, etc., pût être suspendue. Les remontrances étant devenues inutiles, on n'en faisoit plus. Le régent fit rendre au parlement le droit de remontrances, par une déclaration du roi, du 15 septembre 1715.

ment, ne pouvant se faire employer, alloit criant partout qu'il ne lui restoit, pour son honneur, que de se faire inscrire le testament sur le dos. Il fut dans la suite admis au conseil de régence.

Le public, touché de la vertu et de la persécution qu'avoit éprouvée le cardinal de Noailles, applaudit à sa nomination de chef du conseil de conscience. Il y avoit peu de jours que tout trembloit sous la bulle : en vingt-quatre heures tout devint ou se déclara contre.

Le parlement fut flatté de voir d'Aguesseau, Joli de Fleury et l'abbé Pucelle entrer au conseil de conscience, et Roujault, Goeslard et l'abbé Mingui admis dans celui des affaires de l'intérieur du royaume.

Le père Tellier, nommé confesseur par le codicile de Louis XIV, se voyant sans fonction, attendu l'âge du roi, demanda au régent quelle étoit sa destination présente. *Cela ne me regarde pas*, répondit le prince, *adressez-vous à vos supérieurs.*

A peine les conseils alloient – ils s'assembler, qu'il survint une difficulté dans celui des finances, le seul où il y eût des conseillers d'état. Pour connoître sur quoi elle portoit, il faut se rappeler que, lors de la signature du traité de Bade, la Houssaye, conseiller d'état et troisième ambassadeur avec le maréchal de Villars et le comte



du Luc, prétendit signer avant le comte, et ne céder qu'aux gens titrés ou grands officiers de la couronne. Le roi, au lieu de décider de la question, rappela la Houssaye, et envoya Saint-Contest, qui, n'étant que maître des requêtes, voulut bien signer après le comte du Luc. D'après cet exemple, les conseillers d'état demandoient la préséance sur le marquis d'Effiat, chevalier des ordres, mais ni titré, ni grand officier de la couronne. Le régent, après force négociations, nomma d'Effiat vice-président du conseil des finances; et les conseillers d'état y acquiescèrent d'autant plus volontiers, qu'ils s'assuroient ainsi la préséance sur tout autre qui, n'étant titré ni grand officier, deviendrait simple membre du conseil. En effet, lorsqu'une affaire obligeoit les conseillers d'état de venir au conseil de régence, ils se plaçoient après les maréchaux de France, et au-dessus des autres membres de la régence; et le maître des requêtes rapportoit debout.

Le succès des conseillers d'état donna lieu à une prétention des maîtres des requêtes, savoir: de rapporter assis au conseil de régence, à moins que ceux qui n'étoient ni ducs, ni grands officiers, ni conseillers d'état, ne fussent aussi debout. Le régent, toujours embarrassé d'ordonner, souffrit pendant plus d'un an que les chefs



ou présidens des autres conseils, rapportassent eux-mêmes les affaires; et la plupart s'en acquittoient fort mal. Le maréchal de Villars écrivoit de façon que personne, ni lui-même, ne pouvoit lire son écriture. Le maréchal d'Estrées s'embrouilloit si fort, en rapportant, qu'il rendoit souvent l'affaire inintelligible. Cela ne finit qu'à la mort du chancelier Voisin. D'Aguesseau trancha la difficulté, en obligeant les maîtres des requêtes de rapporter debout.

Amelot, après avoir inutilement sollicité à Rome la tenue d'un concile national, revint à Paris, et disoit librement que le pape gémissoit d'avoir donné sa constitution. Le père Tellier ne cessoit d'écrire que le roi la désiroit, et le pape le dit formellement dans l'exorde de la bulle. Ce pontife, qui se piquoit de latinité, avoit composé cet exorde; mais Jouvenci avoit corrigé le thème, dont le cardinal Fabroni et le jésuite d'Aubenton avoient fourni la matière. *Si le père Tellier, ajoutoit le pape, ne m'avoit pas persuadé du pouvoir absolu du roi, je n'aurois jamais hasardé cette constitution.* Amelot, excité par la confiance du pape, lui dit : *Mais pourquoi, saint père, au lieu de cette condamnation in globo de tant de propositions différentes, ne vous êtes-vous pas borné à quelques-unes de vraiment repréhensibles, qu'on peut trouver*

*dans quelque livre que ce puisse être, quand on les cherche bien ? — Eh ! mon cher Amelot, que pouvois-je faire ? le père Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans le livre de Quesnel plus de cent propositions censurables : il n'a pas voulu passer pour menteur ; on m'a tenu le pied sur la gorge, pour en censurer plus de cent ; je n'en ai mis qu'une de plus, et l'on en vouloit cent trois. Ce récit simple dispense de toutes réflexions.*

Le désordre des finances exigeoit la plus forte attention du gouvernement. On a, depuis quelques années, fait tant d'ouvrages bons ou mauvais sur l'agriculture, le commerce, et les finances, qu'il faut espérer que les vrais principes seront enfin connus. Il n'y aura plus qu'à désirer des ministres instruits, et plus attachés à l'état qu'à leurs places. Sans entrer dans une discussion systématique sur ces matières, je me bornerai à rapporter les événemens.

Le maréchal de Villeroi étoit le chef de représentation du conseil des finances, et n'a jamais été autre chose, quelque poste qu'il ait occupé. Il avoit eu une des belles figures qu'on pût montrer dans un bal, un carrousel ; magnifique, avec l'air et les manières d'un grand seigneur, esprit borné et sans culture, de la vieille galanterie, un jargon de cour, de la morgue, haut ou

plutôt glorieux, et plus bas que respectueux auprès du feu roi et de madame de Maintenon.

Le duc, depuis maréchal de Noailles, président de ce même conseil des finances, en étoit le véritable maître, et donnoit principalement sa confiance à Rouillé du Coudrai, parfaitement honnête homme avec beaucoup d'esprit et de littérature, mais aimant le vin jusqu'à l'ivresse, débauché jusqu'au scandale, et ne se retenant sur rien. Un jour qu'en plein conseil, et en présence du régent, il s'exprimoit avec sa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : *M. Rouillé, il y a ici de la bouteille. Cela se peut M. le duc,* répliqua Rouillé, *mais jamais de pot de vin.* Le trait fut d'autant mieux senti, que les Noailles passoient pour ne se pas contraindre sur les affaires; et Rouillé avoit les mains si nettes, qu'une compagnie de traitans lui ayant présenté une liste de leurs associés, où il trouva des noms en blanc, il leur en demanda la raison; ils lui répondirent que c'étoient les places dont il pouvoit disposer : *Mais, si je partage avec vous, leur dit-il, comment pourrai-je vous faire pendre, au cas que vous soyez des fripons?*

A l'égard du duc de Noailles, en le décomposant, on en auroit fait plusieurs hommes, dont quelques-uns auroient eu leur prix. Il a (car il vit encore) beaucoup et de toutes sortes d'esprit,

une éloquence naturelle, flexible et assortie aux différentes matières; séduisant dans la conversation, prenant le ton de tous ceux à qui il parle, et souvent par là leur faisant adopter ses idées, quand ils croient lui communiquer les leurs; une imagination vive et fertile, toutefois plus féconde en projets qu'en moyens. Sujet à s'éblouir lui-même, il conçoit avec feu, commence avec chaleur, et quitte subitement la route qu'il suivoit pour prendre celle qui vient la traverser. Il n'a de suite que pour son intérêt personnel, qu'il ne perd jamais de vue. Maître alors de lui-même, il paroît tranquille, quand il est le plus agité. Sa conversation vaut mieux que ses écrits; car en voulant combiner ses idées, à force d'analyser, il finit par faire tout évaporer. Ses connoissances sont étendues, variées, et peu profondes. Il accueille fort les gens de lettres, et s'en est servi utilement pour des mémoires. Dévot ou libertin suivant les circonstances, il se fit disgracier en Espagne, en proposant une maîtresse à Philippe V. Il suivit ensuite madame de Maintenon à l'église, et entretint une fille d'opéra au commencement de la régence, pour être au ton régnant. Le désir de plaire à tous les partis lui a fait jouer des rôles embarrassans, souvent ridicules, et quelquefois humilians. Citoyen zélé, quand son intérêt propre le lui permet, il s'appliqua à rétablir

les finances , et y seroit peut-être parvenu , si le régent l'eût laissé continuer ses opérations. Quelque fortune que le duc de Noailles se fût procurée , ce ne pouvoit être un objet pour l'état. On auroit du moins évité la secousse du pernicieux système de Law, qui n'a enrichi que des fripons, grands ou petits, ruiné la moyenne classe la plus honnête et la plus utile de toutes, bouleversé les conditions, corrompu les mœurs, et altéré le caractère national.

Comme il n'y a rien de fixe dans l'étiquette et le cérémonial de France, attendu que les ministres ont intérêt que cela soit ainsi, pour être toujours maîtres, dans les occasions, de décider suivant les affections particulières; le service qui se fit à St.-Denis pour le feu roi, donna lieu à des discussions assez vives, entre le parlement et les ducs et pairs, qui portoient les honneurs. Le régent se garda bien de prononcer. Il aimoit assez la division entre les corps, et disoit quelquefois : *divide et impera* ; mais il entroit dans sa conduite au moins autant de foiblesse que de politique. Il affectoit encore de mépriser l'étiquette ; il y en a cependant des articles qui, au premier coup d'œil, paroïtroient un pédantisme, et seroient approuvés par un jugement plus réfléchi. Dans beaucoup d'occasions, l'étiquette entretient la subordination, supplée aux mœurs, et quelquefois



les conserve. Elle est si peu indifférente de nation à nation, que c'est toujours par une diminution de puissance et de considération qu'un prince se relâche de son étiquette à l'égard d'un autre.

Chacun voyant dans la régence qu'on pouvoit régler ses droits sur ses prétentions, la duchesse de Berri, plus autorisée que personne, prit quatre dames du palais, quoiqu'aucune fille de France n'eût jamais eu qu'une dame d'honneur et une dame d'atour (\*). Elle voulut aussi avoir une compagnie de gardes. Le régent lui représenta inutilement que jamais fille de France, ni reine, excepté la reine régente, mère de Louis XIV, n'avoit eu cette distinction : il fallut la satisfaire; mais il donna en même temps une pareille compagnie de gardes à sa mère, Madame, veuve de Monsieur.

Au défaut du titre de reine, la duchesse de Berri, cherchant à s'en attribuer les honneurs et même à les outrepasser, traversa Paris, depuis le Luxembourg où elle logeoit, jusqu'aux Tuileries, entourée de ses gardes, avec trompettes et timbales sonnantes. Le maréchal de Villeroy représenta au régent que cet honneur n'appartenoit à qui que ce fût qu'au roi, dans le lieu où il est; or il habitoit alors les Tuileries, où on l'amena le 30 décembre 1715, pour la commodité des conseils

(\* ) Voyez les états de la France avant la régence.

et celle du service. La duchesse de Berri fut donc obligée de s'en tenir à ce premier essai de trompettes et de timbales, qui restèrent depuis au Luxembourg. Elle voulut s'en dédommager par une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Elle parut sous un dais à l'opéra, et le lendemain à la comédie, quatre de ses gardes sur le théâtre et les autres dans le parterre. Le cri fut général, et, de dépit, elle se renferma depuis dans une petite loge où elle étoit *incognito*; et comme la comédie se jouoit alors trois fois la semaine sur le théâtre de l'opéra au Palais-Royal, la loge servoit aux deux spectacles.

Le chevalier de Bouillon, qui se faisoit alors nommer le prince d'Auvergne, donna le projet des bals de l'opéra, qui détourneraient des bals particuliers, où il arrivoit souvent du désordre; au lieu qu'une garde militaire maintiendrait la police à l'opéra. Le projet fut approuvé, et valut six mille livres de pension au prince d'Auvergne pour son droit d'avis. La proximité de l'appartement du régent, fit qu'il s'y montra souvent, en sortant de souper, dans un état peu convenable à l'administrateur du royaume. Dès le premier bal, le conseiller d'état Rouillé y vint ivre, parce que c'étoit son goût et son usage; et le duc de Noailles dans le même état, pour faire sa cour.

Si le régent eût eu dessein de maintenir les lois et le bon ordre , il auroit profité du duel entre Ferrant , capitaine au régiment du roi, et Girardin , capitaine aux gardes , pour faire un exemple ; mais il se contenta de leur faire perdre leurs emplois. Sans s'expliquer trop ouvertement , il insinuoit que les duels étoient un peu trop passés de mode. Il permit à Caylus de venir se purger du sien contre le comte d'Auvergne. Le régent défendit cependant les voies de fait au duc de Richelieu et au comte de Bavière qui, ayant eu ensemble quelques paroles vives, avoient pris un rendez-vous. Peu de temps après, le duc de Richelieu et Gacé, fils du maréchal de Matignon, se battirent et se blessèrent légèrement. Le parlement les décréta, et le régent les envoya à la Bastille. Tout se borna au plus amplement informé, sans garder prison. Peu de temps après, Jonsac d'Aubeterre et Villette, frère de la comtesse de Caylus, se battirent aussi. Le parlement procéda contr'eux ; mais ils sortirent du royaume. Cette affaire réveilla celle de Ferrant et Girardin, qui furent effigiés.

Plus d'un an avant la mort de Louis XIV, Stairs, ambassadeur d'Angleterre en France, avoit cherché à se lier avec le futur régent. Il sentit bien que, si le duc du Maine avoit l'autorité, élevé dans les principes du roi, il seroit favorable

à la maison de Stuart. Il se tourna donc vers le duc d'Orléans; et, par le moyen de l'abbé Dubois, eut des conférences secrètes, et persuada à ce prince que le roi Georges et lui avoient les mêmes intérêts. Pour gagner d'autant mieux sa confiance, il convenoit que Georges étoit un usurpateur à l'égard des Stuarts; mais il ajoutoit que si le foible rejeton de la famille royale en France venoit à manquer, toutes les renonciations n'empêcheroient pas que lui, duc d'Orléans, ne fût regardé comme un usurpateur à l'égard du roi d'Espagne. Il ne pouvoit donc, disoit Stairs, avoir d'allié plus sûr que le roi Georges. L'abbé Dubois, qui avoit les vues que nous verrons dans la suite, s'appliqua continuellement à inspirer ces sentimens à son maître.

A peine le duc d'Orléans étoit-il déclaré régent, que Stairs vint le trouver. Il lui parla d'une conspiration, vraie ou fausse, qui étoit, disoit-il, près d'éclater à Londres contre le roi Georges, et lui proposa un traité de garantie pour les successions de France et d'Angleterre. Quoi qu'il en fût de la conspiration de Londres, le comte de Marr, à la tête d'un parti en Écosse en faveur du prétendant, faisoit assez de progrès, pour que l'on conseillât à ce prince d'aller le fortifier par sa présence. Il partit de Bar, et traversoit la France, pour aller s'embarquer

en Bretagne. Stairs en fut averti, et vint demander au régent de faire arrêter ce prince qui devoit passer à Château-Thierry. Le régent, voulant à la fois fomenter les troubles d'Écosse, et faire montre de zèle pour le roi Georges, donna, en présence de Stairs, des ordres à Contade, major des gardes, d'aller à Château-Thierry, surprendre le prétendant à son passage. Contade, homme intelligent et bien instruit des intentions secrètes du régent, partit, bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stairs, se fiant peu aux démonstrations du régent, résolut de délivrer, par un coup de scélérat, le roi Georges de toutes ses craintes. Il apprit par ses espions que le prétendant étoit chaché à Chaillôt, dans une maison du duc de Lauzun, d'où il devoit se rendre en Bretagne. Il chargea Douglas, colonel irlandois, à la solde de France, d'aller s'embusquer à Nonancourt, avec trois assassins. Ils demandèrent en arrivant et avec tant de vivacité, si l'on n'avoit point vu passer une chaise, qu'ils en devinrent suspects à une madame l'Hôpital, maîtresse de la poste, femme d'esprit et de résolution. La nouvelle du voyage du prétendant s'étoit déjà répandue depuis qu'il avoit disparu de Bar; et l'empressement de ces courriers fit juger qu'ils avoient de mauvais desseins. En effet, on sut depuis, que les trois satellites de



Douglas étoient des scélérats déterminés, qui, avant que de partir de Londres, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris et exécutés après avoir fait leur coup. La maîtresse de la poste les assura que depuis quelques jours il n'étoit pas passé de chaises; qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer, ou du moins sans être vues, et qu'ils pouvoient être sûrs que rien ne leur échapperait. Douglas, après être resté deux heures inutilement sur la porte, mit un de ses gens en sentinelle, donna ses ordres au second, en lui parlant à l'oreille, et emmena le troisième avec lui pour aller en avant sur le chemin de Bretagne. La maîtresse détacha aussitôt un de ses gens sur la route de Paris, pour veiller à l'arrivée de la chaise, et la détourner chez une amie sûre, qu'elle alla prévenir en sortant par les derrières de sa maison. A son retour, elle apprit qu'un des deux Anglois, qui par son état paroissoit supérieur à l'autre, s'étoit jeté sur un lit où il reposoit. Elle dit à celui qui étoit sur la porte, qu'il seroit aussitôt averti dans la maison que dans la rue, et lui proposa de boire un coup. Il rentra, et un postillon affidé, l'ayant excité à boire, l'enivra complètement. En même temps elle enferma à double tour celui qui reposoit, et envoya chercher la maréchaussée; l'Anglois enfermé fut saisi sur le lit où il dormoit. Il entra en fureur de se voir arrêté, et se

réclama de l'ambassadeur. On lui répondit que jusqu'à ce qu'il eût justifié qu'il appartenait au comte de Stairs, il demeureroit en prison, où l'on fit aussi partir celui qui étoit ivre.

Pendant ce temps-là, le prétendant arriva, et fut conduit dans la maison où il étoit attendu. Madame l'Hôpital alla l'y trouver, et lui expliqua ce qui se passoit. Le prétendant, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, et demeura caché à Nonancourt, pour y prendre des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas, bientôt instruit de ce qui venoit de se passer à l'égard des deux Anglois de Nonancourt, s'en retourna à Paris. Peu de jours après, le prétendant partit, déguisé en ecclésiastique, dans une chaise que lui procura sa libératrice. Il lui donna une lettre pour la reine d'Angleterre, à qui elle alla rendre compte de tout à Saint-Germain. La reine lui donna son portrait, le prétendant lui envoya aussi le sien; la situation de la mère et du fils ne leur permettant pas d'autres marques de reconnoissance. La bonne madame de l'Hôpital, contente du service qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au régent de ce qu'elle avoit dépensé, et demeura vingt-cinq ans maîtresse de la poste, que son fils et sa belle-fille tiennent encore. L'audacieux Stairs, pour

voiler son crime, eut l'impudence de parler de l'emprisonnement de ses assassins, comme d'un attentat au droit des gens. On lui fit sentir combien, pour son honneur, il lui convenoit de se taire, et il se tut.

Nesmond, évêque de Bayeux, mourut cette année. C'étoit un homme simple, naïf, plein de vertu. Il dit un jour à un curé, qui s'excusoit de s'être trouvé à un repas de noces, sur l'exemple de Jésus-Christ aux noces de Cana : *Ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie*. On ne connut qu'à sa mort ses charités cachées à de pauvres familles de son diocèse. Il faisoit remettre secrètement, chaque année, trente mille livres au roi Jacques II.

Le maréchal de Chamilli (Bouton), célèbre par sa belle défense de Grave, mourut aussi cette année. Il avoit été beau et bien fait, et avoit servi, dans sa jeunesse, en Portugal, où il avoit été fort aimé d'une religieuse. C'est à lui que les Lettres Portugaises sont adressées.

Quoique le régent eût donné parole à Madame, de ne jamais employer l'abbé Dubois, il lui donna une place de conseiller d'état, au grand scandale de la magistrature. Ce qui déterminina principalement le régent, fut qu'aucun prélat ne demanda la place, ne voulant pas être précédé au conseil par l'abbé Bignon, simple ecclésiasti-

que. On n'en fut pas moins révolté, de voir un tel personnage succéder à un des plus dignes prélats du royaume, Fortin de La Hoquette, archevêque de Sens. Il avoit refusé l'ordre du Saint-Esprit, *n'ayant pas, dit-il, la naissance exigée par les statuts.* On lui offrit d'altérer sa généalogie ; il répondit : *Je ne veux pas dégrader l'ordre par ma naissance, et encore moins me dégrader moi-même par un mensonge.* Le roi lui ayant offert de le dispenser des preuves, il répondit qu'il ne vouloit pas servir d'exemple à la violation des règles, et persista dans son refus (\*).

Si l'entrée de l'abbé Dubois au conseil marquoit peu de considération pour le public, le régent et la duchesse de Berri le respectoient encore moins par leurs mœurs.

Le régent donnoit aux affaires la matinée plus ou moins longue, suivant l'heure où il s'étoit couché. Il y avoit un jour fixe destiné aux ministres étrangers ; les autres jours se partageoient entre les chefs des conseils ; vers les trois heures

(\*) Le maréchal Fabert avoit déjà refusé l'ordre du Saint-Esprit, par les mêmes motifs que La Hoquette. Le maréchal de Catinat fit le même refus, parce que ses preuves de noblesse n'auroient pas été totalement complètes. Le roi loua leur modestie et ne les pressa pas. Ce sont les trois seuls exemples de pareils refus, quoique plusieurs chevaliers aient eu occasi on deles imiter.

il prenoit du chocolat, et tout le monde entroit, comme on fait aujourd'hui au lever du roi. Après une conversation générale d'une demi-heure, il travailloit encore avec quelqu'un, ou tenoit conseil de régence. Avant ou après ce conseil, ou ce travail, il alloit voir le roi à qui il témoignoit toujours plus de respect que qui que ce fût, et l'enfant le remarquoit très-bien.

Entre cinq et six heures, toutes affaires cessoient; il alloit voir Madame, soit dans son appartement l'hiver, soit à St.-Cloud, dans la belle saison; et lui a toujours marqué beaucoup de respect. Il étoit rare qu'il passât un jour sans aller au Luxembourg, voir la duchesse de Berri. Vers l'heure de souper, il se renfermoit avec ses maîtresses, quelquefois des filles d'opéra, ou autres de pareille étoffe, et dix ou douze hommes de son intimité, qu'il appeloit tout uniment ses *roués*. Les principaux étoient Broglie, l'aîné du maréchal de France, premier duc de son nom; le duc de Brancas, grand-père de celui d'aujourd'hui; Biron, qu'il fit duc; Canillac, cousin du commandant des mousquetaires, et quelques gens obscurs par eux-mêmes et distingués par un esprit d'agrément ou de débauche. Chaque souper étoit une orgie. Là régnoit la licence la plus effrénée; les ordures, les impiétés étoient le fond ou l'assaisonnement de tous les propos, jusqu'à



ce que l'ivresse complète mît les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvoient encore marcher, se retiroient ; l'on emportoit les autres : et tous les jours se ressembloient. Le régent, pendant la première heure de son lever, étoit encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui auroit fait signer ce qu'on auroit voulu.

Quelquefois le lieu de la scène étoit au Luxembourg, chez la duchesse de Berri. Cette princesse, après plusieurs galanteries de passage, s'étoit fixée au comte de Riom, cadet de la maison d'Aydie, et petit-neveu du duc de Lauzun. Il avoit peu d'esprit, une figure assez commune, et un visage bourgeonné qui auroit pu répugner à bien des femmes. Il étoit venu de sa province pour tâcher d'obtenir une compagnie, n'étant encore que lieutenant de dragons, et bientôt il inspira à la princesse la passion la plus forte. Elle n'y garda aucune mesure, et la rendit publique. Riom fut logé magnifiquement au Luxembourg, entouré de toutes les profusions du luxe ; on alloit lui faire la cour, avant de se présenter chez la princesse, et l'on en étoit toujours reçu avec la plus grande politesse ; mais il n'en usoit pas ainsi avec sa maîtresse : il n'y a point de caprices qu'il ne lui fît essayer. Quelquefois, étant prête à sortir, il la faisoit rester ; il lui marquoit du dé-

goût pour l'habit qu'elle avoit pris, et elle en changeoit docilement. Il l'avoit réduite à lui envoyer demander ses ordres pour sa parure et pour l'arrangement de sa journée; et, après les avoir donnés, il les changeoit subitement, lui faisoit des brusqueries, la réduisoit aux larmes, et à venir lui demander pardon des incartades qu'il lui avoit faites. Le régent en étoit indigné, et fut souvent prêt à faire jeter Riom par les fenêtres; mais sa fille lui imposoit silence, lui rendoit les traitemens qu'elle recevoit de son amant, et il finissoit par faire à sa fille les soumissions que Riom exigeoit d'elle. Si ces différentes scènes n'avoient pas eu tant de témoins, elles seroient incroyables. Ce qui étoit encore inconcevable, c'étoit la politesse de Riom avec tout le monde, et son insolence avec la princesse. Il devoit ce système de conduite au duc de Lauzun, son oncle. Celui-ci, s'applaudissant de voir son neveu faire, au Luxembourg, le même personnage qu'il avoit fait lui-même avec mademoiselle de Montpensier, lui donnoit des principes de famille, et lui avoit persuadé qu'il perdrait sa maîtresse, s'il la gâtoit par une tendresse respectueuse, et que les princesses vouloient être gourmandées. Riom avoit profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, et le succès en prouvoit l'efficacité. Cette princesse, si haute a-

vec sa mère , si impérieuse avec son père , si orgueilleuse avec tout l'univers , rampoit devant un cadet de Gascogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverse , notamment avec le chevalier d'Aydie , cousin de Riom ; mais ce ne fut que des fantaisies courtes , et la passion triompha jusqu'à la fin.

Les soupers , les bacchanales , les mœurs du Luxembourg étoient les mêmes qu'au Palais-Royal , puisque c'étoient à peu près les mêmes sociétés. La duchesse de Berri , avec qui les seuls princes du sang pouvoient manger , soupoit ouvertement avec des gens obscurs que Riom lui produisoit. Il s'y trouvoit même un certain père Reiglet , jésuite , complaisant , commensal , et soi-disant confesseur. Si elle avoit fait usage de son ministère , elle auroit pu se dispenser de lui dire bien des choses dont il étoit témoin et participe.

La marquise de Mouchy (\*), dame d'atour de la princesse , en étoit la digne confidente. Elle vivoit en secret avec Riom , comme la duchesse y vivoit publiquement ; et cette rivale , cachée et commode , réconcilioit les deux amans , quand les brouilleries pouvoient aller trop loin.

(\*) Fille de Forcade , commis des parties casuelles , et d'une femme de chambre de madame de Berri. Mouchy , gentilhomme de Picardie , n'avoit d'autre bien que son nom.

Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que la duchesse de Berri croyoit réparer ou voiler le scandale de sa vie par une chose qui l'aggravoit encore. Elle avoit pris un appartement aux Carmélites de la rue St.-Jacques, où elle alloit de temps en temps passer une journée. La veille des grandes fêtes, elle y couchoit, mangeoit comme les religieuses, assistoit aux offices du jour et de la nuit, et revenoit de là aux orgies du Luxembourg.

Le régent voulut aussi, de son côté, édifier le public, et n'y réussit pas mieux que sa fille. Il marcha en grand appareil à St.-Eustache, le jour de Pâques, et y communia. Le contraste de sa vie habituelle et de cet acte de religion, fit le plus mauvais effet.

Quoique la paix régnât pour nous dans l'Europe, les négociations n'en étoient pas moins vives. L'Anglois traitoit à la fois avec la France et l'Espagne, et cherchoit à étendre son commerce, au préjudice des deux puissances. Notre intérêt étoit de prendre pour modèle la conduite de la maison d'Autriche, tant qu'elle avoit régné sur l'Espagne et dans l'Empire; mais l'abbé Dubois entraînoit le régent vers l'Angleterre, dont il lui vantoit la puissance et les secours, dans le cas où le roi viendroit à mourir.

D'un autre côté, Albéroni, avec le seul titre d'envoyé de Parme à Madrid, gouvernoit la reine,

et par conséquent la monarchie. C'étoit un de ces hommes que la fortune offre quelquefois comme un objet d'émulation aux ambitieux nés dans la poussière. Fils d'un jardinier, il sortit de son état, en entrant dans celui de l'église qui les admet tous, et souvent les confond. Le duc de Parme, ayant quelques affaires à communiquer au duc de Vendôme, général de l'armée espagnole en Italie, lui envoya Rancoveri, évêque de Borgo. Le duc de Vendôme étoit en chemise sur sa chaise percée, lorsqu'on lui annonça l'évêque. Il le fit entrer, et ne se contraignit pas plus en lui donnant audience, qu'il ne faisoit avec l'armée. Tout en parlant d'affaires, il continua les différentes opérations de sa toilette devant le prélat, qui s'en trouva très-scandalisé, et, à son retour, assura que jamais il ne reparoîtroit à une audience si peu décente. Le duc de Parme fit chercher quelqu'un d'intelligent, qui ne fût pas en droit d'être difficile sur le cérémonial. On lui présenta l'abbé Albéroni. Le prince, l'ayant entretenu, jugea qu'il conviendrait fort à la négociation; et que le duc de Vendôme, du caractère dont il étoit, s'embarrasseroit peu de la dignité du personnage, qui d'ailleurs étoit masqué de l'habit ecclésiastique. Albéroni fut reçu comme l'évêque l'avoit été; mais, sans se formaliser de rien, il entrecoupa la conférence de plaisanteries



assorties à la situation, et qui réjouissoient le duc de Vendôme. Ce général, en se relevant de dessus sa chaise, se présenta de façon que l'abbé s'écria : *Ah! culo di Angelo!* Le duc de Vendôme fut si content de l'humeur de l'abbé, qu'il ne voulut traiter qu'avec lui. L'affaire du duc de Parme fut bientôt terminée, et l'abbé, en ayant rendu compte à son maître, vint s'établir commensal de la maison du duc de Vendôme. Son état n'y étoit pas bien décidé. On le voyoit par fois aumônier, secrétaire dans l'occasion, et plus souvent cuisinier, faisant des soupes au fromage pour le duc, et par-dessus tout, en possession de l'amuser par des contes orduriers. Cette faveur subalterne procuroit dans la maison si peu de considération à l'abbé, qu'un des officiers, offensé de ses libertés, lui donna un jour des coups de canne, sans que l'abbé en parût dégradé, et il n'en fut autre chose que de faire rire le duc, qui ne l'en prisait ni plus ni moins qu'il faisoit. A la fin de la campagne, Albéroni suivit en France son maître, qui lui fit donner une pension de mille écus. Il eut alors l'air d'un secrétaire en titre, et retourna en Italie à la suite du duc de Vendôme. Ce général y étant mort, Albéroni se retira à Parme; et son prince, le connoissant propre aux affaires, en fit son résident à Madrid. Ce fut là qu'ayant eu part au mariage de la princesse

de Parme avec Philippe V , il prit le vol qui l'éleva si haut. Il écarta successivement tous ceux qui pouvoient balancer son crédit , et travailloit à se faire cardinal , soit en servant Rome , soit en s'y faisant craindre.

La cour d'Espagne étoit déjà mal avec celle de Rome , au sujet de la Sicile , sur laquelle on avoit fulminé un interdit pour un sujet qui mérite d'être rapporté.

Il faut d'abord se rappeler que, vers 1125, Roger , duc de Sicile, fit ériger ses états en royaume héréditaire par le pape , à condition de relever du Saint-Siège. Mais , par le même acte , il fut convenu qu'il y auroit en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant , tout composé de laïques à la nomination du roi , et absolument indépendant du pape ; que ce tribunal jugeroit souverainement et sans appel toutes les causes civiles et criminelles de laïque à laïque , de laïque à ecclésiastique , et enfin entre ecclésiastiques , archevêques , évêques , prêtres , moines et chapitres , même dans les cas de censures et d'excommunications , sans que ce tribunal fût jamais soumis à rendre compte de sa conduite qu'aux rois , et jamais aux papes ; et sans que le roi pût en aucun cas être sujet à citations , censures ou excommunications. Ce tribunal de la monarchie avoit , depuis son établissement , joui de toute sa

juridiction, lorsqu'en, 1711, un fermier de l'évêque de Lipari porta des pois au marché. Les commis aux droits du roi voulurent faire payer le droit ordinaire d'étalage. Le fermier, sans dire qui il étoit, refusa le paiement, et se fit saisir ses pois. L'évêque, se prévalant de l'immunité ecclésiastique, qui l'exemptoit du droit, sans aucune information, excommunia les commis. Ceux-ci, n'apprenant que par là à qui les pois appartenoient, les rapportèrent aussitôt, et se plaignirent du fermier, qui, par un mot, auroit prévenu l'affaire. L'évêque exigea des réparations si ridicules, que les commis en rendirent compte à leurs supérieurs, dont les représentations les firent excommunier eux-mêmes. Le tribunal de la monarchie, voulant concilier les esprits, se fit excommunier aussi: troisième excommunication pour des pois chiches. La cour de Rome, supportant impatiemment ce tribunal de Sicile, avoit voulu, pour le détruire, profiter d'un nouveau gouvernement qu'elle se flattoit de trouver plus foible que le précédent. L'évêque, jugeant que sa dignité ne le sauveroit pas de la prison, se réfugia à Rome. L'accueil qu'il y reçut, enflammale zèle de plusieurs autres évêques, et chacun, ayant lancé sa foudre, s'enfuit prudemment à Rome, et le pape mit aussitôt la Sicile en interdit. Alors une populace de prêtres et de moines,

n'osant s'exposer aux châtimens dûs à ceux qui observeroient l'interdit, suivirent les prélats. Ce schisme étoit dans toute sa force , lorsque , par le traité d'Utrecht, en 1713, la Sicile fut cédée au duc de Savoie , avec le titre de roi. Le pape ne crut pas devoir plus d'égards à Victor qu'à Philippe V ; mais le nouveau gouvernement de Sicile tint ferme , d'autant qu'il y demeura assez de prêtres sensés pour faire le service , et que les puissances catholiques blâmèrent cette entreprise ecclésiastique. Le parlement de Paris prit fait et cause à ce sujet ; et par arrêt du 15 février 1716, reçut le procureur général appelant comme d'abus ; ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de Louis XIV.

Les jésuites , voulant observer l'interdit , sans renoncer à leurs établissemens , employoient tous leurs manéges pour fomenter la sédition. Le comte Maffeï , vice-roi de Sicile , prit si bien ses mesures , qu'une nuit , tous les jésuites , sans exception de pères ni de frères , sains ou malades , furent enlevés , embarqués sur deux vaisseaux , bientôt débarqués sur les côtes de l'état ecclésiastique , et abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune. Ils se rendirent , comme ils purent , à Rome.

Le pape , très-embarrassé de cette inondation de moines , n'en devint pas plus traitable ; mais

la chambre apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commensaux , on vit tout d'un coup afficher dans Rome un ordre à tous les proscrits de sortir de la ville, sous des peines rigoureuses, et sans leur procurer aucun moyen de se retirer. Il fallut cependant obéir. La faim refroidissant le fanatisme, ils voulurent regagner la Sicile; mais le comte Maffei ne leur permit plus d'y rentrer. Ils se répandirent dans les campagnes d'Italie, où la plupart périrent de misère. Le roi de Sicile fut aussi ferme que le pape étoit opiniâtre. Le pontife, sans lever l'interdit, n'osa pas user contre le prince, ni ses ministres, de censures, dont il prévoyoit qu'ils feroient peu de cas. Les choses restèrent donc de part et d'autre dans le même état, jusqu'au temps où l'Empereur devint maître de la Sicile par la cession de la Sardaigne, dont le roi Victor prit le titre. La prétention ecclésiastique s'évanouit; l'interdit se leva de lui-même; le tribunal de la monarchie resta en pleine puissance de sa juridiction, et le pape se trouva très-heureux que l'Empereur, déjà maître de Naples et de Milan, voulût bien ignorer les suites de l'aventure des pois chiches, et qu'il n'en fût plus parlé.

Je n'entreprends pas d'écrire, comme j'en ai prévenu, une histoire politique qui exigeroit les plus grands détails, et fatigueroit le plus grand



nombre des lecteurs ; mais je me rappellerai les différens objets de négociations qui seront nécessaires pour éclaircir, lier les faits, et faire connoître le caractère et les intérêts de ceux qui auront eu part aux affaires. Il n'est que trop vrai que les traités de paix ne sont que des trêves. A peine a-t-on quitté les armes, que la guerre de cabinet commence. On négocie, on cherche des alliances, pour se mettre en état de recommencer les hostilités avec plus d'avantage.

Jamais la fermentation des cours ne fut plus grande que dans la régence ; mais l'état, fort agité dans son intérieur, demeura tranquille avec ses voisins. Les différens intérêts des princes, en se croisant réciproquement, entretenoient la paix.

Le pape, voyant avec frayeur un puissant armement des Turcs, craignoit pour l'Italie, et demandoit des secours à la France, à l'Espagne et au Portugal. L'Empereur songeoit en même temps à se défendre contre le Turc et à s'agrandir en Italie ; de sorte que le pape le redoutoit autant que le Turc.

L'Espagne négocioit avec l'Angleterre, venoit de conclure le traité de l'Assiento, si favorable aux Anglois ; et la Hollande, ayant son traité de barrière, ne pensoit qu'à se réparer par le commerce.

L'Angleterre, où la succession dans la ligne

protestante n'étoit pas encore bien affermie, craignoit toujours quelque révolution. Quoique le prétendant eût échoué dans son entreprise, le parti Jacobite étoit encore puissant. Les Whigts et les Torys (\*) luttoient continuellement les uns contre les autres. Toutes les puissances avoient besoin de conserver la paix; et la plupart, craignant la guerre, étoient près de la déclarer.

Le régent désiroit plus que personne de maintenir la tranquillité au dedans et au dehors. Stairs et l'abbé Dubois, agissant de concert, lui persuadèrent donc que, si le roi venoit à mourir, les renonciations seroient regardées comme nulles; que le régent ne pourroit monter sur le trône qu'en usurpateur; et qu'alors lui et le roi Georges, ayant des titres pareils, n'avoient d'autre parti à prendre que de s'unir étroitement d'avance, pour se soutenir l'un l'autre, en cas d'événement. Dubois s'assuroit, par cette union, la protection du roi d'Angleterre, dont il connoissoit le crédit sur l'Empereur; quelle autorité celui-ci avoit sur le pape; et l'abbé se promit bien de

(\*) Ces noms ne subsistent plus en Angleterre. Les Whigts étoient originellement le parti républicain, et les Torys, le parti du roi; mais les uns et les autres ayant changé d'intérêt, on ne connoît plus que le parti de la cour et le parti de l'opposition.

profiter de toutes les circonstances que le temps et ses intrigues feroient naître.

Le régent n'eut jamais un désir vif de régner ; le soin qu'il prit de la conservation du roi , en est une preuve convaincante ; mais il croyoit qu'il eût été de son honneur de soutenir les renonciations , si le cas en fût arrivé. En le disculpant des horreurs dont la calomnie l'a chargé , et dont les impressions subsistent encore dans quelques esprits , je suis très-éloigné d'en faire le panégyrique : avec tout l'esprit et les talens possibles , il fut toujours incapable d'un bon gouvernement ; et la régence , quoique tranquille au dehors , a été pernicieuse à l'état , et surtout aux mœurs.

Des mesures sages , des précautions , une défiance prudente de la maison d'Autriche et de l'Angleterre , une union constante avec l'Espagne : tel étoit l'intérêt de la France ; mais ce n'étoit pas celui de l'abbé Dubois. S'il tâchoit de semer la discorde entre deux rois du même sang , il étoit parfaitement secondé dans ce projet par Albéroni , autre scélérat de même étoffe. Celui-ci , maître de la monarchie d'Espagne , imposoit au pape ; et le traité de l'Assiento étoit si favorable aux Anglois qu'on ne doutoit point qu'Albéroni n'en eût reçu des sommes considérables , dont il comptoit acheter le chapeau , s'il

ne pouvoit le conquérir. Comme il avoit remarqué le goût que Philippe V conservoit pour la France, il avoit soin de présenter à ce prince les renonciations comme illusoires; ainsi Dubois et Albéroni s'appliquoient également, chacun de son côté, à inspirer au roi d'Espagne et au régent de l'éloignement l'un pour l'autre.

Quoique la négociation fût déjà entamée avec l'Angleterre, Stairs continuoit de donner des alarmes sur la France, pour procurer au roi Georges des subsides que le parlement n'auroit pas accordés, s'il eût cru la paix affermie. Cette manœuvre a souvent été employée par le ministère anglois, et presque toujours avec succès. Ce ministère travailloit en même temps à rendre septénaire le parlement, qui n'étoit que triennal. La plupart des pairs, mécontents du gouvernement, étoient opposés à ce projet, et désiroient un autre parlement, dont ils étoient toujours sûrs d'être membres; au lieu que ceux de la chambre basse vouloient une prolongation, qui leur épargnoit les brigues qu'ils seroient obligés de faire pour obtenir les suffrages dans une nouvelle élection de députés. Les Whigts, qui dominoient alors, avoient si cruellement persécuté les Torys, qu'ils en craignoient le ressentiment; s'ils reprochoient le dessus dans un nouveau parlement. Les ministres agirent si vivement dans

cette occasion, que le parlement fut prolongé.

Le régent, déjà assez occupé des négociations politiques, étoit encore persécuté par le nonce Bentivoglio, au sujet de la constitution; tandis que Bissi et Rohan, blessés de la faveur du cardinal de Noailles, cherchoient à lui donner des dégoûts. Il s'avisèrent de proposer de bénir de nouveau la chapelle des Tuileries, où le service s'étoit toujours fait, tant que Louis XIV avoit demeuré à Paris, et où le jeune roi entendoit journellement la messe depuis son retour de Vincennes. Leur objet étoit que le cardinal de Rohan eût l'honneur de faire la cérémonie de cette bénédiction, en qualité de grand aumônier. Ils ignoroient que cette question avoit déjà été décidée à l'occasion de la chapelle de Versailles, dont la bénédiction avoit été déférée au cardinal de Noailles, contre la prétention du grand aumônier, le cardinal de Janson. Tout le fruit que Rohan retira de cette tentative, fut de faire ses protestations. Il fit une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Le cardinal de Noailles, en interdisant les jésuites, avoit conservé les pouvoirs aux pères Gaillard, de la Rue, Lignières et du Trévoux : ce dernier avoit le titre de confesseur du régent. Le grand aumônier a le droit de nommer les prédicateurs de la chapelle du roi; et celui qui prêche à la Toussaint, prêche



aussi l'Avent. Rohan, en partant pour Strasbourg, affecta de choisir pour le sermon de la Toussaint, le père de la Ferté, parent ou allié de toute la cour, et dont les pouvoirs finissoient au mois d'août. Le cardinal de Noailles pouvoit l'arrêter tout court, en lui faisant signifier une interdiction personnelle. Il n'en fit rien, voulut éviter un éclat, et se contenta d'en écrire, le lendemain du sermon, au cardinal de Rohan, qui ne fit point de réponse ; mais l'archevêque, las d'attendre cette réponse, fit signifier une interdiction générale aux jésuites, et nommément au père de la Ferté. Il s'étoit fait jésuite malgré le maréchal son père, qui n'en parloit qu'avec emportement, comme de la dernière bassesse. Le duc de la Ferté étant mort sans enfans, le jésuite seroit devenu duc et pair, s'il n'eût pas fait ses vœux ; et l'humeur qu'il en montra quelquefois, en donna aux jésuites, qui le reléguèrent à la Flèche, où il est mort.

Pour prévenir les brigues des jésuites, le régent nomma pour confesseur du roi l'abbé Fleury, si célèbre par son histoire ecclésiastique, et sur-tout par les excellens discours qu'il y a joints. Il avoit été sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Le régent, tourmenté par Stairs, et fatigué par Bentivoglio, pouvoit faire rappeler l'un et

l'autre : le premier, en calmant les inquiétudes du roi Georges, par l'abandon ouvert du prétendant, sans se lier formellement par un traité avec l'Angleterre; le second, en instruisant le pape des mœurs scandaleuses de ce nonce. Il est vrai que le pape pouvoit objecter celles du jésuite Lafiteau, notre ministre à Rome, où il passoit par les grands remèdes, pendant que Bentivoglio s'y préparoit à Paris. La crainte de perdre le chapeau, récompense ordinaire de la nonciature de France (\*), l'auroit rendu aussi souple que le régent l'auroit voulu; mais il falloit plus de fermeté qu'il n'en avoit. S'il en montrait si peu dans les affaires importantes, on peut juger de toutes ses complaisances pour tous ses entours.

La duchesse de Berri se fit donner le château de la Muette; et le prix en fut payé par le roi à d'Armenonville, qui eut en outre la jouissance du château de Madrid dans le bois de Boulogne, la survivance pour son fils Morville, et un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur sa charge de secrétaire d'état. La princesse obtint encore pour La Haye, son ancien amant ré-

(\* ) La France a toujours le choix du nonce. Le pape présente trois sujets entre lesquels elle choisit, et qu'elle peut rejeter tous trois. L'Empereur et l'Espagne ont le même privilège.

formé, une troisième place de gentilhomme de la manche du roi, avec six mille livres de pension, et bientôt on en fit une quatrième pour un protégé de madame de Ventadour.

La duchesse de Berri, ennuyée du deuil de Louis XIV, obligea le régent de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la reine-mère de Suède.

Pour passer les nuits d'été dans le jardin du Luxembourg, avec une liberté qui avoit plus besoin de complices que de témoins, elle en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermoit ou s'ouvroit suivant les occasions.

Le régent acheta pour son fils naturel, le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères, du maréchal de Tessé, qui y gagna deux cent mille livres.

Rouillé du Coudray persuada aussi de rappeler les comédiens italiens, qui avoient été chassés par le feu roi, pour avoir joué la *Fausse prude*, dont le public fit l'application à madame de Maintenon.

La nouvelle troupe prit le titre de *Comédiens du régent*, et fut sous l'inspection de Rouillé, indépendante des gentilshommes de la chambre. Cette nouveauté fit, pendant quelque temps, désertter le Théâtre François, et les farces italiennes

éclipsèrent les chefs - d'œuvre de notre scène.

Les brevets de retenue se donnoient sans mesure et sans choix. Parmi tant de grâces prodiguées ou prostituées, le régent rendit justice au mérite de Vittemant, en le nommant sous-précepteur du roi. Une harangue qu'il avoit faite à la tête de l'université, dont il étoit recteur, l'avoit fait connoître de Louis XIV, qui lui donna la place de lecteur du Dauphin. A peine eut-il commencé les fonctions de sous-précepteur, que le jeune roi parut s'y attacher. Le régent, qui le remarqua, et qui, pendant son administration, s'étudia toujours à donner l'exemple du respect pour le roi, et à chercher ce qui pouvoit lui plaire, voulut lui procurer le plaisir de faire une grâce à Vittemant. Il apporta un jour au roi un brevet d'une abbaye de quinze mille livres de rente en faveur de Vittemant. L'enfant, charmé de faire lui-même cet acte de maître, fit venir Vittemant, et en présence du régent, du maréchal de Villeroi et de l'évêque de Fréjus, lui donna le brevet, en le nommant par le titre de l'abbaye. Vittemant, ne comprenant pas d'abord pourquoi le roi lui donnoit un nouveau nom, le régent prit la parole, et lui expliqua la grâce que le roi lui faisoit. Vittemant se confondit en remerciemens, et dit qu'il étoit comblé des bienfaits du roi; que sa fortune étoit déjà au delà de

ses désirs, et que n'ayant point de parens dans le besoin, il ne sauroit à quoi employer une augmentation de revenus. *Vous en ferez des charités*, lui dit l'évêque de Fréjus. *Eh! pourquoi*, répondit Vittemant, *recevoir l'aumône pour la faire? D'ailleurs, je ne suis pas à portée, à la cour, de connoître ceux qu'il faudroit secourir; un curé s'en acquittera mieux que moi.* Le régent, Villeroi et l'évêque, peu accoutumés à un tel langage, regardèrent d'abord Vittemant comme un habile hypocrite, et le pressèrent, en souriant, d'accepter; mais le refus étoit très-sérieux, rien ne put vaincre sa résistance; il fallut chercher pour cette abbaye un personnage moins étrange, et il ne fut pas difficile à trouver. Le modeste Vittemant ne s'occupa à la cour que de son emploi; et, lorsque ses fonctions furent finies, il se retira à la Doctrine Chrétienne. Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli le nom d'un homme si vertueux; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles pour en fatiguer le lecteur.

La chambre de justice, établie par un édit du mois de mars, commençoit ses opérations, dont les effets furent très-différens de ceux qu'on s'en étoit promis. On s'étoit flatté de retirer, par les taxes, des sommes immenses qui fourniroient aux dépenses les plus urgentes. On devoit, disoit-on, rembourser tous les brevets de rete-



nue, les charges militaires; les rendre libres, n'en plus laisser vendre, de manière que le roi seroit toujours en état de récompenser le mérite, et d'entretenir l'émulation. Beaux projets, sans doute, mais qui ne sont jamais imaginés que par ceux qui n'ont pas le crédit de les effectuer ! Tout le fruit de cette chambre de justice, qui subsista un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations, vraies ou fausses. La consternation se mit dans toute la finance et parmi leurs alliés; l'argent fut caché, et la circulation totalement interceptée. On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple. Le crédit vendu, les protections achetées firent remettre ou modérer les taxes. Celles qui furent payées devinrent la proie des femmes perdues ou intrigantes, et des compagnons de débauche du régent.

L'inutilité de la chambre de justice pour l'état, faisoit chercher d'autres moyens de le libérer. On alla jusqu'à proposer une banqueroute générale. Ceux qui présentèrent ce cruel remède, alléguoient qu'il étoit également impossible de payer l'immensité des dettes, et de laisser subsister l'énormité des impôts, dont le poids écrasoit le peuple. Parmi les créanciers de l'état, beaucoup avoient abusé des malheurs publics; toutes les créances, tant légitimes qu'usuraires, se bornoient presque à la capitale; cela ne regar-

doit ni le corps de la noblesse, ni les laboureurs, ni les artisans. Les cris, disoit-on, seroient grands; mais la libération des impôts exciteroit des applaudissemens capables d'étouffer toutes les clameurs.

On comptoit, dans le préambule de l'édit, s'appuyer sur des motifs de droit justes ou spécieux. La couronne, disoit-on, n'est pas purement héréditaire comme les biens des particuliers, puisque les femmes n'y peuvent succéder. C'est une substitution de mâle en mâle. Le roi n'est qu'un usufruitier qui ne peut s'engager au delà de sa vie. Les biens substitués des particuliers ne répondent pas des dettes; la couronne seroit-elle de pire condition? Le successeur n'est donc pas tenu du fait de son prédécesseur; il ne tient rien de lui, mais de la loi. Si ce principe, ajoutoit-on, peut s'imprimer dans l'esprit de la nation, l'état ne pourra jamais se trouver dans la situation où il est. Chacun sera convaincu qu'en prêtant au roi il ne peut compter que sur la vie et la probité personnelles du prince. Le roi, hors d'état d'emprunter et de séduire par l'appât du gain, se trouveroit dans l'heureuse impossibilité de ruiner ses sujets, et réduit à un gouvernement économe. Les rentiers ne formeroient plus une classe oisive dans l'état. La population excessive de Paris refluerait dans les

provinces. On pourroit craindre qu'un prince dissipateur, ne trouvant pas à emprunter, n'eût recours à la multiplication des impôts; mais l'excès, en cette matière, est dangereux pour la personne même du prince.

On répondoit : N'y a-t-il point d'alternative entre la banqueroute et la perpétuité des impôts? Ne peut-on, par la suppression des dépenses superflues ou abusives, par une régie économe, par un examen réfléchi, une distinction juste de la nature des créances, et sur-tout en prouvant à la nation l'intégrité d'une administration nouvelle et la bonne foi du gouvernement, inspirer la confiance, rétablir la circulation, alléger le poids des impôts, et commencer la libération des dettes légitimes et urgentes? Ne mettra-t-on aucune différence entre ceux qui ont tout sacrifié au service de l'état, et ceux qui ont tiré leur fortune de ses malheurs?

Le régent fut touché de ces représentations, et le projet de la banqueroute fut rejeté. La pitié pour les créanciers légitimes et malheureux, ne servit que de prétexte au refus. Le vrai motif fut l'intérêt personnel des administrateurs des finances qui trouvoient, dans la liquidation, dans la continuation des impôts, dans le renouvellement des traites, mille moyens de se faire des créatures et d'amasser des millions.

Le système de Law a fait autant ou plus de malheureux que la banqueroute, a corrompu les mœurs, et n'a eu aucun des avantages de l'édit proposé. Ce système, considéré en lui-même, a eu ses apologistes, qui ont prétendu qu'il n'a été pernicieux que par l'abus qu'on en a fait, et par la mauvaise volonté de ceux qui avoient intérêt de le faire échouer. D'autres ont soutenu, avec plus de raison, qu'il étoit aussi vicieux dans son principe, qu'il a été funeste dans ses effets. D'autres enfin l'ont toujours réprouvé comme insoutenable dans une monarchie absolue, quelques avantages qu'il pût avoir dans une république et dans un gouvernement mixte. L'expérience n'a que trop justifié ce sentiment.

La meilleure opération de Law fut l'établissement de la banque générale, composée de douze cents actions de trois mille livres chacune. L'avantage s'en fit d'abord sentir ; la circulation fut ranimée, et le succès en eût été assuré, si cette banque générale n'eût pas dégénéré en banque royale : ce qui donna bientôt naissance au malheureux système.

Quelques assemblées de protestans, en Poitou, en Languedoc et en Guyenne, donnèrent de l'inquiétude au gouvernement. Elle augmenta encore par la découverte d'un grand amas de fusils et de baïonnettes, près d'un lieu où les pro-

testans s'étoient assemblés. La crainte d'un soulèvement, et l'horreur de renouveler les barbaries qui avoient suivi la révocation de l'édit de Nantes, agitèrent fort l'esprit du régent. Il fut sur le point d'annuler l'édit et de rappeler les protestans. Il en conféra séparément avec plusieurs membres du conseil, et presque tous l'en détournèrent. La question pour ou contre la liberté, en fait de religion, se décide communément par la passion. L'irréligion, ainsi que la superstition, a son fanatisme; et le régent étant très-susceptible du premier, il fallut lui faire envisager l'affaire en homme d'état, et uniquement du côté de la politique.

Il est indubitable que les consciences doivent être libres; mais la tranquillité de l'état permet-elle que le culte le soit? L'exemple de l'Angleterre et de la Hollande n'est pas exactement applicable à la France, dans son état actuel; 1.° les deux états allégués ont, comme nous, leur culte national; les autres religions n'y sont que tolérées; 2.° elles y sont multipliées, et il est plus facile d'entretenir la paix entre quatre ou cinq religions, qu'entre deux également puissantes, parce que la haine partagée s'affoiblit, et qu'on peut alors se borner à une émulation de bonnes mœurs; 3.° en Angleterre et en Hollande, les hétérodoxes sont aussi nombreux que les ortho-



doxes. L'expérience de leurs malheurs passés leur fait craindre de voir leur nation armée contre elle-même.

En France, les protestans sont en petit nombre relativement aux catholiques. Si l'on accorde aux protestans un culte public, et en tout les mêmes avantages qu'aux autres citoyens, leur nombre croîtra ; l'attrait de la nouveauté leur fera des prosélytes parmi les catholiques mêmes. La dissension naîtra dans les familles ; le zèle religieux deviendra fanatisme ; les esprits s'enflammeront ; une émeute populaire sera le signal de la guerre civile : nous nous trouverons replongés dans les horreurs que nous ne pouvons nous rappeler qu'avec effroi.

L'uniformité de religion seroit le plus grand bonheur de l'état ; mais ce n'est pas l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux efforts d'une prudence humaine. Que, sans annuler formellement l'édit de révocation, ni remettre les protestans dans le même état où ils étoient auparavant, on leur assure celui de citoyens par une déclaration dûment enregistrée. Qu'ils soient libres de leurs sentimens ; n'exigeons plus que, par une complaisance criminelle à leurs yeux, ils viennent partager notre culte ; mais ne leur en permettons point d'extérieur. Que l'exercice de leur religion se renferme dans l'intérieur de

chaque famille. Qu'ils jouissent de tous les droits de citoyens dont ils supportent les charges; mais qu'ils ne puissent aspirer à aucunes places ni emplois publics. Châtions sévèrement quiconque troublera leur tranquillité. Nulle persécution, beaucoup d'indifférence et d'oubli: c'est la mort de toutes les sectes. Ce qui en subsiste par opiniâtreté aveugle, ne fait plus que végéter dans le mépris. La vérité même, constamment méprisée, mais non persécutée, auroit peu de partisans.

Je parle d'après l'expérience. J'ai vu, dans ma jeunesse, une petite ville où les protestans étoient en aussi grand nombre que les catholiques. Un seigneur, d'un caractère bienfaisant, qui en a le domaine, en rendant une exacte justice aux protestans, mais en procurant toutes les distinctions aux catholiques, en favorisant les mariages, a amené les choses au point qu'il n'y reste plus que deux vieillards qui, en persévérant dans leur secte, ont consenti eux-mêmes à l'abjuration de leurs enfans.

La tolérance civile est de droit naturel; mais, pour l'imprimer dans l'esprit d'une nation, il faudroit le règne long d'un prince absolu, conservateur des mœurs par l'autorité et l'exemple, observateur exact et respectueux du culte dominant, fût-il indifférent sur tous. Le régent n'a-

voit malheureusement que la dernière de ces qualités. Elle suffisoit pour le rendre favorable au retour des protestans; mais l'abbé Dubois, voulant à toute force devenir cardinal, sentit qu'il n'auroit rien à prétendre de Rome après un tel éclat; et, comme il étoit le grand casuiste du régent en politique et en religion, il lui fit abandonner son dessein.

Dans ce temps-là, les princes du sang présentèrent une requête au roi, signée de M. le duc, du comte de Charolois et du prince de Conti, contre l'édit de 1711 et la déclaration de 1715, qui donnent au duc du Maine et au comte de Toulouse la qualité de princes du sang, et l'habileté de succéder à la couronne.

Aussitôt les ducs et pairs présentèrent une requête au roi, tendante à faire réduire les princes légitimés au rang de leur pairie.

L'Angleterre, en négociant avec le régent, traitoit aussi avec l'Espagne, dont elle vouloit tirer beaucoup d'avantages pour le commerce; et le régent, qui ne désiroit que d'entretenir la paix, se prêta volontiers aux vues de l'Angleterre. Pour cet effet, il représenta au roi Georges, que ce qui plairoit le plus à l'Espagne, seroit la restitution de Gibraltar. Georges, avec une marine puissante, et maître de Port-Mahon, ne tiroit pas une grande utilité de Gibraltar, et y dé-

pensoit considérablement. Il consentit donc à faire ce sacrifice ; mais craignant de mécontenter les Anglois, il manda au régent que cette affaire ne pouvoit réussir que par le plus grand secret ; qu'il falloit charger un homme fidèle, à Madrid, de traiter directement avec le roi d'Espagne, sans la participation d'Albéroni. Le régent en chargea Louvile, qui avoit été gentilhomme de la chambre de Philippe V, et de tous les François celui que ce prince avoit le plus aimé. On savoit qu'il ne l'avoit sacrifié qu'à regret à la princesse des Ursins ; et l'on ne doutoit pas que Philippe, en le revoiant, ne reprît pour lui tout le goût qu'il avoit eu dès l'enfance.

Les motifs qui firent choisir Louvile, furent précisément ce qui fit tout échouer. Muni de ses instructions, il partit secrètement, et arriva à Madrid, chez le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur. Albéroni en fut instruit par ses espions, dont il avoit grand nombre, conçut les plus vives inquiétudes d'un voyage si mystérieux, et crut qu'il n'avoit d'autre objet que de le perdre dans l'esprit du roi. A peine Louvile étoit-il arrivé, qu'il reçut ordre de sortir sur-le-champ d'Espagne. Il répondit qu'il étoit chargé d'une lettre de créance du roi, et d'une autre du régent qu'il devoit mettre en main propre à sa majesté catholique, et qu'il ne partiroit pas sans avoir exécuté sa com-

mission. La nuit même, il eut une si violente attaque de néphrétique, qu'on lui prépara un bain. Sa réponse n'étant pas propre à rassurer Albéroni, il vint lui-même chez le duc de Saint-Aignan, et trouva Louvile dans le bain. Il lui dit que le roi étoit très-mécontent de son arrivée, qu'il ne vouloit absolument pas le voir, et qu'il n'avoit qu'à remettre ses dépêches, et repartir sur-le-champ. Louvile lui répondit que son devoir lui défendoit le premier article, et que son état ne lui permettoit pas le second. Albéroni, ne pouvant douter de l'impossibilité où Louvile étoit de se remettre en chemin, feignit de le plaindre, lui exagéra la prétendue colère du roi, et promit de faire ses efforts pour faire agréer une excuse, qui cependant ne pouvoit durer qu'autant que la maladie. Au bout de trois jours, Louvile reçut de nouveaux ordres plus absolus encore que les premiers. Voyant enfin qu'il ne pouvoit obtenir d'audience, et soupçonnant qu'Albéroni abusoit du nom du roi, il hasarda de se présenter sur le passage du prince, dans l'espérance d'en être aperçu, et de présenter ses lettres. Mais Albéroni, qui faisoit veiller sur les moindres démarches de Louvile, rendit la tentative inutile, en enveloppant le roi d'un gros de créatures vendues au ministre. Le moment d'après, le secrétaire d'état, Gimaldo, vint trou-



ver Louvile , et lui ordonna positivement , de la part du roi , de partir , le menaçant de le faire enlever de force , s'il différoit d'un instant. Le duc de Saint-Aignan , peut-être mécontent du secret qu'on lui faisoit de l'affaire , et craignant quelque violence , pressa Louvile d'obéir. Il partit donc sans avoir rien fait , et sans que le roi ait jamais rien su de ce qui se passoit sous son nom ; et un insolent ministre fit manquer à l'Espagne la seule occasion qui se soit trouvée de recouvrer Gibraltar. Les mesures étoient si bien prises , que , si Louvile eût pu voir le roi d'Espagne , il lui eût fait aisément accepter et signer les conditions peu importantes qu'exigeoit le roi Georges ; et celui-ci envoyoit aussitôt au roi d'Espagne l'ordre pour le gouverneur de remettre la place ; un corps de troupes paroissoit à l'instant pour en prendre possession , et Gibraltar eût été au pouvoir des Espagnols , avant que le parlement d'Angleterre en eût eu la première nouvelle. Albéroni savoit qu'il étoit odieux aux Espagnols ; qu'il ne tiroit son autorité que de la reine ; qu'il étoit suspect au roi , et que ce prince le chasseroit infailliblement , si les plaintes sur l'administration parvenoient jusqu'à lui. Il n'oublioit donc rien pour écarter tous ceux qui pouvoient décéler ses manœuvres , ou traverser son crédit. Les deux hommes qui l'inquiétoient le plus à la

cour, étoient le cardinal del Giudice, premier ministre de nom, grand inquisiteur et gouverneur du prince des Asturies; l'autre, le jésuite d'Aubenton, confesseur du roi. Celui-ci n'aimoit pas Albéroni; mais il n'osoit pas lutter contre un ministre cher à la reine, et se souvenoit que la princesse des Ursins l'avoit fait chasser, et ne redoutoit pas moins la reine qui n'aimoit pas les jésuites, et n'en avoit jamais voulu aucun pour confesseur.

Albéroni, tout au désir du chapeau de cardinal, savoit que del Giudice étoit indigné qu'on lui destinât un pareil confrère, et n'ignoroit pas que le pape avoit beaucoup de confiance en d'Aubenton, avec qui il étoit même en commerce de lettres. En conséquence, il prit le parti de s'attacher à celui-ci pour perdre l'autre; et tous deux y travaillèrent de concert, chacun dans son genre. Albéroni représenta à la reine qu'il étoit dangereux pour elle de laisser l'héritier de la monarchie entre les mains d'un homme qui lui inspiroit les principes de l'ancien gouvernement; et l'éloigneroit d'une belle-mère; de sorte que, si elle venoit à perdre le roi, elle se trouveroit sans considération, et peut-être reléguée dans un couvent.

D'Aubenton, de son côté, fit entendre au roi que les fonctions de grand inquisiteur ne permettoient pas au cardinal del Giudice de donner les soins nécessaires à l'éducation du prince des

Asturics, qui avoit besoin d'un homme uniquement occupé d'un emploi si important. La reine et le confesseur agirent si efficacement, que la place de gouverneur du prince fut ôtée au cardinal, et donnée au duc de Popoli, Napolitain, homme de beaucoup d'esprit, habile courtisan, foncièrement corrompu, avec toutes les grâces extérieures, qui, en voilant le vice, ne le rendent que plus dangereux. Il étoit véhémentement soupçonné d'avoir empoisonné sa femme, qui étoit de sa maison, héritière de la branche aînée, et dont la mort le laissoit maître de tous les biens.

Peu de jours après, le cardinal reçut ordre de ne plus venir au conseil. Il se démit alors de la place de grand inquisiteur, et bientôt après se retira à Rome.

Le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, frère du cardinal del Giudice, étoit alors ambassadeur d'Espagne en France. Dans la crainte de se perdre auprès du puissant et vindicatif Albéroni, il lui écrivit, le priant de ne pas le confondre avec son oncle, et de lui conserver sa protection auprès de la reine. Albéroni tira grand parti de cette lettre, et affectoit de la montrer, en disant qu'il falloit que le cardinal eût bien des torts, puisqu'il étoit même abandonné par un neveu si sage et si éclairé. Cette

lettre ne prouvoit que l'ambition et la bassesse de Cellamare.

D'Aubenton se vit obligé d'écrire au pape, pour lui exagérer les rares qualités, les vertus même d'Albéroni; mais sur-tout son zèle pour la cour de Rome, et sa puissance en Espagne. Ce dernier article étoit le plus décisif pour prémunir le pape contre les accusations de Giudice et des autres ennemis du ministre. D'Aubenton comptoit qu'après avoir contribué au cardinalat d'Albéroni, celui-ci, n'ayant plus rien à prétendre, l'aideroit à y parvenir. C'est ainsi que ce précieux chapeau peut mettre en mouvement tout le clergé d'une nation, et quelquefois de l'Europe. Albéroni en connoissoit tout le prix, jugeoit que la pourpre le mettroit à couvert de tous les événemens; et sa chute même a prouvé qu'il n'avoit pas tort.

Albéroni, ne craignant plus rien des Espagnols auprès du roi, étoit encore inquiet des Parmesans, que la curiosité de voir la reine pouvoit attirer à Madrid, et n'oublioit rien pour les écarter. La facilité avec laquelle il avoit subjugué la reine, lui faisoit craindre qu'un autre ne prît le même ascendant sur l'esprit de cette princesse. Il vit avec beaucoup de chagrin arriver la nourrice de la reine, avec une espèce de paysan son mari, et un fils capucin. Ces sortes de gens ne paroissent pas ordinairement sur la scène; mais

ils placent et déplacent quelquefois les acteurs qui jouent les plus grands rôles. Albéroni étoit parti de trop bas , pour être en droit de ne pas craindre un capucin , frère de lait de la reine : heureusement celui-ci se trouva un sot ; mais la nourrice , avec la grossièreté de son premier état, voulut être comptée pour quelque chose, et y parvint. Elle étoit fine, adroite, et savoit employer à propos le manège et la hardiesse ; la suite le prouvera.

Le régent, offensé de l'insolence d'Albéroni à l'égard de Louvile, et encore plus indigné de voir à quel point le roi d'Espagne étoit asservi sous un audacieux ministre, se flatta de retirer ce prince de saléthargie, en lui écrivant directement. La lettre étoit forte ; la difficulté étoit de la faire parvenir à l'insçu d'Albéroni. Le régent chargea le père du Trévoux de l'envoyer au père d'Aubenton, qui devoit la rendre uniquement au roi. D'Aubenton la reçut ; mais ayant déjà été près d'être perdu, pour s'être chargé d'une pareille commission de la part du pape, il porta la lettre au ministre.

Albéroni sentit l'effet que cette lettre auroit pu produire sur l'esprit du roi, avant qu'on l'eût préparé à la recevoir. Il se concerta avec la reine, et commença par écrire à Monti, qui étoit alors à Paris, une lettre qu'il le chargeoit de montrer



au régent. Il y disoit que le roi étoit très-mécontent de celle que d'Aubenton avoit remise, comme on le verroit par la réponse. Ensuite, pour outrager le régent sous le nom d'autrui, il protestoit d'un respect et d'un attachement infini pour ce prince, et ajoutoit qu'il étoit au désespoir de tout ce qu'il entendoit dire à Madrid par les ministres étrangers; savoir, que le régent ne pensoit qu'à s'assurer la couronne de France; que lorsque ses mesures seroient prises, la personne du roi ne l'embarrasseroit pas, et que c'étoit l'opinion de toute l'Europe.

Albéroni, de concert avec la reine, s'arrangea pour suggérer au roi une réponse confirmative de la lettre écrite à Monti, et cela ne fut pas difficile.

La retraite continuelle où Philippe V vivoit depuis long-temps, et ses excès avec la reine, l'avoient fait tomber dans un état, que par respect on nommoit des vapeurs, et qui bientôt mérita un autre nom, du moins de la part de ceux qui entroient dans l'intérieur.

La reine et Albéroni saisirent un moment favorable pour lui parler de la lettre du régent, et n'eurent qu'à lui répéter contre ce prince, ce qu'ils faisoient dire par des étrangers dans la lettre à Monti; c'étoit toucher l'endroit sensible. La reine ajouta qu'un roi éclairé, aussi absolu

qu'il l'étoit, ne devoit pas souffrir qu'un régent de France entreprît d'entrer dans le gouvernement d'Espagne, et que, pour lui imposer silence, il suffiroit au roi de répondre que tout se faisoit par ses ordres, et qu'il vouloit être maître chez lui.

Rien ne flatte plus un homme foible, et ne l'entretient mieux dans cet état de foiblesse, que les éloges qu'on lui donne sur sa fermeté. Philippe écrivit donc la lettre telle qu'Albéroni l'avoit dictée à la reine, qui eut soin d'y faire ajouter tous les éloges possibles pour son ministre.

Albéroni, délivré d'inquiétude du côté de la France, s'occupa uniquement de sa promotion au cardinalat. Le pape vouloit engager Albéroni, par l'espoir du chapeau, à terminer, à l'avantage de Rome, les différens de cette cour avec celle d'Espagne, bien résolu d'user ensuite de défaites. Mais Albéroni, trop fourbe lui-même pour ne pas soupçonner les autres, étoit très-déterminé à ne rien accorder, qu'il ne fût pourvu, sauf à éluder ensuite ses engagements. Cette lutte de défiance et de manége dura long-temps; mais comme elle est étrangère à ces mémoires, je ne m'y arrêterai pas.

Le régent vit clairement, par l'obsession où étoit le roi d'Espagne, qu'il n'y avoit rien à en

espérer, et ne pensa plus qu'à conclure avec l'Angleterre un traité qui, par la mésintelligence de la France et de l'Espagne, devenoit nécessaire.

L'abbé Dubois alla joindre à la Haye Stanhope, ministre du roi Georges. Les articles furent arrêtés entr'eux à la fin de novembre; mais on convint de tenir le traité secret, pour donner le temps aux Hollandois de se déterminer à y accéder.

Le parlement enrégistra, cette année, un édit pour le rétablissement de la surintendance des postes en faveur de Torcy, et de celle des bâtimens en faveur du duc d'Antin. L'enregistrement souffrit beaucoup de difficultés, parce que l'édit de suppression portoit qu'elles ne pourroient plus être rétablies, et qu'on trouvoit d'ailleurs que plus de quatre-vingt mille livres de gages pour ces deux places, seroient une charge pour le peuple, sans utilité pour l'état.

Le prince de Courtenay, descendant de mâle en mâle de Louis-lé-Gros, présenta au régent un mémoire en réclamation du titre de prince du sang. Le droit étoit incontestable; mais on éluda la décision, comme on avoit déjà fait plusieurs fois. Ce prince de Courtenay avoit eu deux fils et une fille. L'aîné, étant mousquetaire, fut tué au siège de Mons en 1691, et le roi fit,

à cette occasion, une visite au père. Le second fut tué d'un coup de pistolet en 1750, sans qu'on ait su le motif de cette fin désespérée. Il ne reste aujourd'hui, en 1762, de cette maison, que la comtesse de Beaufremont, sœur cadette des deux frères.

Le Maréchal de Château-Renaud, vice-amiral, mourut cette année. C'étoit un brave et honnête homme, connu par de belles actions sur mer. Le malheur de Vigo n'avoit point donné d'atteinte à sa réputation.

La vice-amirauté fut donnée à Coëtlogon, avec l'applaudissement du public. Trois jours avant la mort de Château-Renaud, dont le fils unique avoit épousé une sœur du duc de Noailles, celui-ci surprit au régent un brevet de retenue de cent vingt mille livres sur la charge de vice-amiral, qui n'avoit jamais été vendue. Coëtlogon, à qui on vint demander le paiement de ce brevet, répondit qu'il n'en paieroit pas un sou; qu'il avoit toujours mérité les honneurs où il étoit parvenu, et n'en avoit jamais acheté. Il s'expliqua enfin si publiquement et si énergiquement, que le duc de Noailles se vit réduit à rapporter cet honteux brevet au régent, qui fit payer cent vingt mille livres aux dépens du roi. La marine, ni le public, ne se contraignirent pas là-dessus pendant quelque temps.

Pour réunir ici ce qui concerne Coëtlogon, j'ajouterai que M. le duc, devenu premier ministre, fit, le 1.<sup>er</sup> janvier 1724, une promotion de maréchaux de France, où Coëtlogon fut oublié, quoique nommé par le public et par les étrangers. M. le duc crut apparemment le dédommager, en le faisant chevalier de l'ordre. Coëtlogon n'en jugea pas ainsi; mais il ne fit pas plus de plaintes qu'il n'avoit fait de sollicitations. Peu d'années après, il se retira au noviciat des jésuites pour ne plus s'occuper que de son salut. Sous le ministère du cardinal de Fleury, le duc d'Antin, appuyé du comte de Toulouse, vint trouver Coëtlogon, pour lui offrir, de la part du cardinal de Fleury, le bâton de maréchal, et telle somme d'argent qu'il voudroit, pour sa démission de la vice-amirauté qu'ils vouloient faire avoir à un petit-fils du duc d'Antin. Coëtlogon, toujours le même, leur dit que, pour le bâton de maréchal, il lui suffisoit de l'avoir mérité; qu'à l'égard de l'argent, il n'en vouloit point; qu'il ne vendoit pas ce qu'il n'avoit pas voulu acheter, et ne feroit point cette injure à la marine. Rien ne put l'ébranler. Le public applaudit à la vertu de Coëtlogon, rappela ses actions passées; et les éloges qu'on lui donna, firent enfin rougir le gouvernement. Quatre jours avant la mort de ce respectable vieillard, on lui envoya



le bâton de maréchal. Son confesseur le lui annonça. Il répondit qu'il y auroit été fort sensible autrefois; mais que, dans l'état où il étoit, il ne voyoit plus que le néant du monde, et pria son confesseur de ne lui plus parler que de Dieu.

La veuve du surintendant Fouquet mourut cette année. Sa vie fut une pratique continuelle des vertus; elle étoit petite-fille, par sa mère, du célèbre président Jeannin, un des ministres de Henri IV.

L'abbé Servien, fils du surintendant Abel Servien, termina sa vie cynique. Avec des mœurs dépravées et un esprit de saillie, il auroit été fait pour briller dans les soupers du régent, s'il eût été moins vieux. C'étoit lui qui, voulant assister à une assemblée de l'académie françoise, où l'on recevoit un médiocre sujet, et ne pouvant percer la foule qui s'y trouve toujours, s'écria : *Il est plus difficile d'entrer ici, que d'y être reçu.* Il n'y a que trop d'occasions de répéter la même chose. Un autre jour, au parterre de l'opéra, un jeune homme, qu'il pressoit vivement, lui dit : *Que me veut donc ce b... de prêtre ?* Monsieur, répondit l'abbé avec le ton doux de ses pareils, *je n'ai pas l'honneur d'être prêtre.*

QUELQUE secret qu'on voulût garder sur le

traité de la Haie , il fallut enfin en parler au maréchal d'Huxelles , le chef du conseil des affaires étrangères , dont la signature étoit nécessaire. Le maréchal , piqué de n'avoir eu aucune communication d'une affaire qui étoit de son département , refusa de signer. Le régent employa inutilement raisonnemens , excuses et caresses : le maréchal parut inflexible , disant qu'on lui couperoit plutôt le poing , que de lui faire signer un pareil traité. Le régent , piqué de tant de résistance , lui envoya le traité , avec ordre de signer à l'instant , ou de quitter sa place , et le maréchal signa. D'Huxelles , avec une figure de philosophe austère , étoit rustre et assez borné , jouant le sage et le Romain. Le maréchal de Villars disoit assez plaisamment de lui : *J'ai toujours entendu dire que d'Huxelles étoit une bonne caboche ; mais personne n'a jamais osé dire que ce fût une bonne tête.* Il n'avoit pas montré beaucoup de capacité dans les conférences pour la paix d'Utrecht , et étoit fort étonné que Menager , un de nos plénipotentiaires , insistât fort sur la pêche de la morue ; il ignoroit que c'est l'école des meilleurs matelots. Pour peu qu'on traitât d'affaires avec le maréchal d'Huxelles , on connoissoit bientôt la portée de son esprit ; l'aventure du traité fit connoître son âme. Lorsqu'on fit au conseil le rapport des articles , il fut de l'avis du traité. Un

des opinans, sachant ce qui s'étoit passé pour la signature, dit, *qu'il n'étoit pas assez instruit de l'affaire, pour opiner en connoissance de cause ; mais qu'il ne risquoit rien d'être de l'avis du maréchal d'Huxelles, qui, sans doute, avoit bien examiné le tout.*

Les principales conditions du traité furent la retraite du prétendant hors d'Avignon, l'expulsion de France de tous les Jacobites, et la destruction du canal de Mardick, qui pouvoit suppléer au port de Dunkerque. Ce traité, après l'accession des Hollandois, du 4 janvier, fut nommé la triple alliance.

La nuit du 1.<sup>er</sup> au 2 de février, le chancelier Voisin mourut subitement. Le régent, l'ayant appris à son lever, envoya chercher le procureur général d'Aguesseau, qui étoit à la messe de sa paroisse. Sur sa réponse qu'il iroit après l'office, le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur-le-champ au Palais-Royal. Durant ces messages, la Rochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'état, le premier, gendre, et les deux autres, beaux-frères de Voisin, apportèrent la cassette des sceaux. Aussitôt que d'Aguesseau fut arrivé, le régent le présentant à la foule que la curiosité avoit attirée dans l'appartement : *Vous voyez, dit-il, un nouveau et très-digne chancelier.* Il le fit tout de suite monter

en carrosse avec lui, le mena aux Tuileries saluer le roi, qui, instruit par le régent, posa la main sur la cassette, et la remit à d'Aguesseau.

Le chancelier revint à l'instant chez lui, et entra dans l'appartement de son frère d'Aguesseau de Valjouan. Celui-ci, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais paresseux, voluptueux, très-singulier, et fort indifférent sur tous les événemens, étoit encore en robe de chambre, et fumoit tranquillement une pipe auprès du feu. *Mon frère*, lui dit d'Aguesseau, *je viens vous annoncer une nouvelle qui vous fera grand plaisir ; je suis chancelier. Vous, chancelier !* lui dit froidement Valjouan, et sans se détourner : *Qu'avez-vous fait de l'autre ? — Il est mort subitement, et le roi m'a donné sa place. Eh bien ! mon frère, j'en suis bien aise*, reprit Valjouan ; *j'aime mieux que ce soit vous que moi*, et continua de fumer sa pipe.

Le même jour, la charge de procureur général fut donnée à Joli de Fleury, premier avocat général. Ces deux choix furent d'autant plus applaudis que personne n'étoit en droit d'en être jaloux.

Je ne m'arrêterai pas à faire connoître le mérite du nouveau chancelier. Son éloge, que j'ai fait donner pour sujet du prix de l'académie françoise,

est entre les mains de tout le monde ; mais l'intérêt de la vérité m'oblige de dire qu'on l'a accusé d'une partialité outrée pour la robe. Il a soustrait au châtement des juges coupables, pour ne pas décrier la magistrature. Le duc de Grammont l'aîné, lui demandant un jour s'il n'y auroit pas moyen d'abrèger les procédures et de diminuer les frais : *J'y ai souvent pensé, dit le chancelier, j'avois même commencé un règlement là-dessus ; mais j'ai été arrêté, en considérant la quantité d'avocats, de procureurs et d'huisiers que j'allois ruiner. Quelle réponse de la part d'un homme d'état !*

Son goût pour les sciences et belles-lettres lui prenoit un temps infini, au préjudice de l'expédition des affaires. On lui reprochoit encore un esprit d'indécision qu'il tenoit, soit de s'être trop exercé au parquet dans la décision du pour et contre, soit de l'abondance de ses lumières, qui l'éblouissoient quelquefois au lieu de l'éclairer. Le comte de Céreste-Branças, conseiller d'état d'épée, et ami du chancelier, m'a dit qu'il lui parloit un jour de la lenteur de ses décisions. *Quand je pense, répondit le magistrat, qu'une décision de chancelier est une loi, il m'est bien permis d'y réfléchir long-temps.*

Le régent, après avoir si bien disposé de la place de chancelier et de celle de procureur gé-



néral, fit un déluge de grâces qui ne furent pas si approuvées (\*).

Les princes seroient trop heureux, s'ils n'avoient à s'occuper que de la politique et du gouvernement temporel de l'état. Malheureusement, les affaires de l'église s'y mêlent toujours; et comme elles sont communément un tissu de manœuvres, de tracasseries et d'intrigues, elles causent plus d'embarras aux princes, que les négociations les plus épineuses avec les puissances

(\*) Il donna l'administration des biens de St.-Cyr au duc de Noailles, qui eut sous lui d'Ormesson, beau-frère du chancelier. Noailles conseilla aussi de détruire Marly, dont les matériaux auroient été à sa disposition; mais on en détourna le régent. Noailles obtint du moins d'en faire vendre les meubles et le linge. Tout s'y donna à si bas prix, que ce fut plutôt un partage qu'une vente, et le remplacement a coûté des sommes immenses au roi.

Le prince de Rohan eut un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur le gouvernement de Champagne, et la survivance de la compagnie des gendarmes pour son fils. Le duc de Chaulnes fit aussi donner à son fils la survivance de la compagnie des cheveu-légers, avec l'augmentation du brevet de retenue jusqu'à quatre cent mille livres.

La survivance de Desmarais, grand fauconnier, lui fut accordée pour son fils; âgé de sept ans.

Maillebois fit porter jusqu'à quatre cent mille livres son brevet de retenue sur sa charge de maître de la garde-robe.

Le prince Charles de Lorraine, en épousant madame de

étrangères. L'affaire de la constitution étoit précisément dans ce cas-là ; et le régent, qui travailloit à affermir la paix au dehors, désiroit la tranquillité au dedans du royaume.

Après avoir mis à la tête du conseil de conscience le cardinal de Noailles ; avoir écarté des affaires le cardinal de Bissi et sa cabale ; avoir chassé de la cour les jésuites ; exilé de Paris Tellier, Doucin, et les autres brouillons de la société, il n'avoit plus qu'à laisser agir les parle-

Noailles, obtint du régent un brevet de retenue d'un million sur la charge de grand écuyer.

Le premier président reçut une somme considérable. La duchesse de Ventadour, en remettant le roi entre les mains des hommes, eut pour soixante mille écus de pierreries.

La duchesse d'Albret se crut aussi bien fondée que les autres à demander des survivances, et obtint celle de grand chambellan pour son fils aîné, et celle de premier gentilhomme de la chambre pour son neveu, le duc de La Tremouille, âgé de neuf ans. Il n'y eut pas jusqu'à l'abbé de Maulevrier, qui se fit donner son neveu pour survivancier dans sa place d'aumônier du roi.

L'abbé Dubois, cherchant à fortifier son existence de toutes les pièces de détail à sa convenance, obtint la place de secrétaire du cabinet, avec la plume, vacante par la mort de Callières, homme de mérite. Peu de jours après, il fit entendre qu'étant plus initié que personne dans le nouveau système politique, il étoit convenable qu'il entrât au conseil des affaires étrangères ; et, pour déterminer le régent, il ajouta qu'il ne se prévaudroit point de sa place de conseiller

mens soutenus de la Sorbonne, des universités, des curés, toujours respectés du peuple et de l'honnête bourgeoisie. Les communautés séculières et régulières, les plus distinguées dans les lettres et par leurs établissemens, se déclaroient hautement pour le cardinal de Noailles. Quoiqu'il eût consenti, ou ne se fût pas opposé à la destruction de Port-Royal, la haine contre les jésuites, l'opposition à la cour de Rome lui avoient ramené les jansénistes, parmi lesquels il y en avoit encore alors de très-distingués par leur réputation; les évêques acceptans n'étoient pas en état de soutenir le parallèle avec leurs adversaires. L'ambition, l'intérêt, le bon air si puissant d'état pour la préséance sur les membres du conseil non titrés, ni officiers de la couronne. Quelque mépris que les autres conseillers d'état fissent du personnel de Dubois, ils ne voulurent pas que son titre de conseiller d'état fût dégradé. Ainsi le régent, croyant tout concilier, imagina de donner à l'abbé d'Estrées, à Canillac et à Cheverny, tous trois du conseil des affaires étrangères, des brevets expectatifs de conseillers d'état, d'une date antérieure à celui de Dubois, afin que leur préséance ne fît point de difficulté. Ils n'étoient pas trop contens de ne le précéder qu'à ce titre. D'autre part, les conseillers d'état trouvoient fort mauvais qu'on leur donnât trois confrères surnuméraires, contre le règlement de 1664, qui fixe leur nombre à trente, vingt-quatre de robe, trois d'église, et trois d'épée. Cependant il fallut recevoir Dubois pour compagnon, en attendant qu'on l'eût pour maître.

en France, le vent de la cour, auroient décidé les indifférens et ramené les autres. Le petit nombre que l'opiniâtreté ou le point d'honneur d'un engagement public auroit retenu dans le parti de la constitution, se seroit éteint, comme il est arrivé à celui des appelans.

Il n'en auroit pas beaucoup coûté au régent, très-indifférent sur le fond du dogme, d'afficher une neutralité pacifique. Le pape se seroit plaint, le nonce auroit crié. Rien de plus facile que d'imposer silence au dernier, ou de le faire rappeler. A l'égard du pape, le régent pouvoit lui écrire de ce ton de respect pour la personne, avec lequel on fait cependant sentir la fermeté d'un parti pris. Clément XI auroit sûrement donné les explications qu'on lui demandoit sur la bulle, ou elle seroit insensiblement tombée en oubli comme tant d'autres.

Si, d'après ce que je viens d'établir, on me soupçonnoit de jansénisme, on se tromperoit fort. Les jansénistes d'aujourd'hui ne rappellent pas l'idée de Port-Royal, et il ne seroit pas à désirer qu'ils prissent le dessus. Quelle que soit la constitution pour le fond, elle est si généralement acceptée, qu'il faut la regarder comme bonne pour la tranquillité du gouvernement. Les conséquences éloignées que les papes en pourroient tirer pour leurs prétentions, ne pas-

seroient pas jusqu'aux effets. La cour de Rome ne hasardera pas désormais de ces coups qu'une partie de l'Europe n'a repoussés qu'en se séparant de l'église.

Le régent, en cherchant à concilier les deux partis qui la divisoient, n'en put contenir aucun. Celui de la constitution en vint jusqu'à la faire déclarer règle de foi, par un certain nombre de prélats. Aussitôt quatre évêques et la Sorbonne publièrent leur appel au futur concile. Si le cardinal de Noailles eût fait alors paroître le sien, presque tous les corps du royaume l'auroient suivi. Il temporisa, et perdit tous ses avantages.

Le régent, piqué de l'éclat de cet appel, dans le temps qu'on tenoit au Palais-Royal des conférences pour trouver des tempéramens; fit donner ordre aux quatre évêques de se retirer dans leurs diocèses. Ravechet, syndic de Sorbonne, fut exilé à St.-Brieux; mais, en y allant, il mourut à Rennes, chez les bénédictins où il est inhumé.

Pendant la guerre de la constitution, les princes du sang pousoient vivement celle qu'ils avoient déclarée aux princes légitimés, à qui les ducs et pairs vouloient aussi faire perdre le rang intermédiaire accordé par l'édit de 1694.

Les mémoires respectifs sont si répandus, que je n'en donnerai pas même d'extrait.



Le régent ne prit pas visiblement parti avec les princes du sang ; 1.<sup>o</sup> pour ne pas offenser la duchesse d'Orléans, sa femme, sœur des légitimés ; 2.<sup>o</sup> pour ne pas paroître juge et partie dans une affaire qui seroit portée au tribunal de régence.

La duchesse du Maine, princesse du sang par elle-même, furieuse de voir attaquer le rang de son mari et de ses enfans, eut recours à tous les moyens qu'un intérêt si cher lui suggéroit. Il semble qu'elle auroit dû diriger tous ses efforts contre la requête des princes du sang, parce que si le rang en étoit conservé à son mari, la demande des ducs tomboit d'elle-même. Mais comme elle craignoit d'échouer dans sa défense contre les princes, elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit retarder le jugement. D'ailleurs, si elle étoit affligée de la poursuite des princes, elle se croyoit outragée par la réclamation des ducs en faveur de la pairie. Elle imagina donc de leur susciter des ennemis qui pussent la venger, en les attaquant eux-mêmes.

Elle fit entendre à un nombre de gentilshommes, que les ducs avoient des prétentions injurieuses à la noblesse, dont ils vouloient se séparer en faisant entr'eux un corps particulier. Ces gentilshommes prirent aisément feu, et sonnèrent l'alarme ; leur nombre s'augmenta bientôt :

chacun s'empressoit de s'y joindre ; les principaux, par jalousie contre les ducs ; les autres pour faire acte de noblesse ; il s'en trouva quelques-uns que la bourgeoisie eût pu revendiquer. Le grand prieur de Vendôme, intéressé personnellement pour les légitimés, persuada aux chevaliers de Malte, qui étoient à Paris, d'entrer dans l'association. Le bailli de Mesmes, ambassadeur de la religion, et frère du premier président, concourut aux désirs du grand prieur, et y étoit sourdement poussé par le premier président, secrètement lié avec le duc et la duchesse du Maine, et grand ennemi des ducs depuis l'affaire du bonnet.

Cette confédération se répandit d'abord en propos dans le public, et six (\*) des plus considérables présentèrent au régent un mémoire contre les ducs. Ce prince les reçut très-sèchement, leur dit qu'il trouvoit fort mauvais un pareil attroupement, refusa le mémoire, et fit défense à tous chevaliers de Malte de s'assembler que pour les affaires de leur ordre ; et un arrêt du conseil de régence défendit toute association de gentilshommes, et de signer aucune requête en commun, sous peine de désobéissance (\*\*).

(\*) Chatillon, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beauremont, de Clermont-Tonnerre.

(\*\*) Cette partie de la noblesse croyoit, en 1717, s'auto-

Plusieurs gentilshommes de l'association ne dissimuloient pas trop leur passion : Beaufremont disoit hautement qu'il vouloit détruire les ducs, puisqu'il ne l'étoit pas. On a vu, depuis, le marquis de Châtillon, devenu duc, s'enthousiasmer de ce titre.

Cependant les princes du sang continuoient leurs poursuites contre les légitimés. Le régent auroit peut-être éludé la décision par égard pour sa femme ; mais la duchesse du Maine, emportée par la passion, fit faire à son mari une démarche qui lui nuisit beaucoup. Il s'avisa de dire au régent que cette affaire, en étant une d'état, ne pouvoit être jugée que par un roi majeur, ou même par les états généraux.

Le régent sentit quelle atteinte une telle prétention donnoit à son autorité ; 1.<sup>o</sup> c'est une

riser de l'exemple des deux cent soixante-sept gentilshommes qui, en 1649, présentèrent une requête à la régente, mère de Louis XIV, contre le rang de prince accordé à la maison de Bouillon, et contre les tabourets de la princesse de Guéméné, de la marquise de Senecay et de la comtesse de Fleix. L'association de 1649 n'étoit pas plus légale que celle de 1717 ; mais elle avoit un objet plus fixe et plus déterminé. Les ducs et pairs présentèrent alors leur requête ; mais le corps de la noblesse concouroit au même but. La régente et son conseil, craignant les suites de cette fermentation, les concessions furent révoquées pour le moment, et rétablies ensuite, lorsque l'autorité fut plus affermie.

maxime que le roi est toujours majeur, quant à la justice ; 2.<sup>o</sup> ce qui s'étoit fait sans l'intervention des états généraux, n'en avoit pas besoin pour être défait. En conséquence, il fut rendu, le 6 juin, un arrêt du conseil de régence, qui nommoit six conseillers d'état, pour recevoir les mémoires respectifs des princes du sang et des légitimés, et en faire le rapport au conseil.

La duchesse du Maine, consternée du mauvais succès de sa démarche, persuada à trente-neuf gentilshommes qu'ils pouvoient stipuler pour le corps de la noblesse, et les engagea à présenter au parlement une requête tendante à demander qu'une affaire qui concernoit la succession à la couronne, fût renvoyée aux états généraux (\*). C'étoit du moins au roi seul qu'ils devoient s'adresser, s'ils eussent eu mission de l'ordre de la noblesse. Il étoit d'ailleurs assez singulier de voir un ordre qui range le parlement dans celui du tiers-état, intituler sa requête : *A nos seigneurs du parlement, supplient*, etc. Le premier président et les gens du roi la portèrent

(\*) Elle étoit en forme de protestation contre tout jugement sans l'intervention des états généraux, et signifiée au greffier en chef et au procureur général. Le 19 juin, le duc du Maine et le comte de Toulouse vinrent prendre place au parlement, et y présentèrent un acte pareil. Voyez le journal du parlement.

au régent, qui fit mettre à la Bastille ou à Vincennes les six principaux gentilshommes.

Le régent résolut sur-le-champ de faire juger l'affaire par le conseil. Les princes du sang, les légitimés et les ducs en furent exclus comme parties. L'archevêque de Bordeaux, d'Huxelles, Biron et Béringhen les remplacèrent. Saint-Contest fit le rapport; et, le 1.<sup>er</sup> juillet, le conseil de régence rendit un arrêt, en forme d'édit, qui révoque et annule celui de 1714 et la déclaration de 1715, déclare le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, les prive de la qualité de princes du sang, et leur en conserve seulement les honneurs leur vie durant, attendu la longue possession. Cet édit fut enregistré au parlement, le 8 juillet. Les honneurs ont depuis été conservés aux deux fils du duc du Maine, accordés au duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, et ont passé au comte de Lambale, fils du duc de Penthièvre.

En rapportant ce qui concerne l'affaire des légitimés, j'ai particulièrement nommé la duchesse du Maine, parce qu'elle fut l'âme de tout. Le duc du Maine, au désespoir de sa chute, mais naturellement timide, obéissoit à toutes les passions de sa femme. Le comte de Toulouse se joignit à son frère pour la défense de leur état; mais il n'entra dans aucune des intrigues de la



duchesse du Maine. Il avoit partagé le rang de son frère, sans l'avoir sollicité ; il en prévoyoit le peu de stabilité, et ne parut ni humilié ni affligé de la révolution de son état.

Pour la duchesse du Maine, transportée et aveuglée de fureur, elle ne s'occupa donc que de projets de vengeance contre le régent, et entretenit des liaisons secrètes avec cette partie de la noblesse qu'elle avoit déjà échauffée. Nous la verrons bientôt former une conjuration mal organisée, qui devint funeste à plusieurs gentilshommes, et qui pensa perdre absolument le duc du Maine.

Au milieu de toutes les affaires dont le régent étoit occupé, il fut obligé de donner ses soins à la réception du czar Pierre I.<sup>er</sup>, qui vint cette année à Paris.

Ce prince, qui s'étoit créé lui-même, travailloit à devenir le créateur de sa nation, et y seroit parvenu, si une telle entreprise pouvoit être l'ouvrage d'un règne, et qu'il ne fallût pas une suite de siècles pour former ou régénérer un peuple. Quelque génie qu'on remarquât dans le czar, il laissoit quelquefois échapper des traits de férocité, mais jamais rien de petit. Il a fait entrer son empire dans le système politique de l'Europe. La Russie y tient un rang distingué ; mais les sciences et les arts y paroissent des plantes exo-

tiques dont il faut renouveler la semence. On ne trouve point encore de noms russes dans la liste des savans qui soutiennent l'académie de Pétersbourg. Cette société, où il y a des étrangers d'un mérite reconnu, n'a pas du moins pris, comme les nôtres, une devise orgueilleuse. Elle s'est bornée à celle qui conviendra toujours à l'homme, et dont les plus éclairés sentent la justesse : *Paulatim*, peu à peu.

Quoi qu'il en soit, le czar, pour jeter les fondemens du grand édifice qu'il projetoit, avoit voyagé dans tous les états du nord de l'Europe. Cherchant partout à s'instruire, pour instruire ensuite ses sujets, il avoit travaillé lui-même dans les ateliers d'Amsterdam.

Il y avoit long-temps qu'il désiroit de voir la France, et il l'avoit témoigné à Louis XIV dans les dernières années du règne ; mais le roi, déjà attristé par les infirmités de l'âge, et à qui l'état de ses finances ne permettoit plus d'étaler le faste d'une cour brillante, comme il auroit fait autrefois, fit détourner le czar de son projet, le plus honnêtement qu'il fut possible.

Le czar, voyant qu'il n'auroit pas beaucoup à attendre, n'en témoigna rien ; mais, quelque temps après la mort de Louis XIV, il chargea le prince Kurakin, son ambassadeur, de faire part à notre cour du désir qu'il avoit de voir le roi,

et d'annoncer qu'il partoît. Le czar et Kurakin avoient épousé les deux sœurs ; et quoique la czarine eût été répudiée et enfermée dans un couvent, Kurakin n'avoit pas perdu la confiance de son maître. Le czar lui en avoit même donné une preuve assez forte. Comme il avoit conçu le projet d'allier la Russie par des mariages avec les premiers états de l'Europe, particulièrement avec les maisons de France et d'Autriche, il jugea que la différence de religion y seroit un obstacle, et crut que la religion grecque, qu'on professe en Russie, n'étant pas fort éloignée de la romaine, il ne lui seroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ses sujets. Pour cet effet, il envoya Kurakin à Rome, et l'y retint trois ans sans caractère, mais y vivant en grand seigneur, et à portée de s'instruire des principes politiques de la cour de Rome, et de sa conduite avec les puissances catholiques. Le clergé romain, loin de cacher ses prétentions, les étala si indiscretement, que Kurakin, à son retour, n'eut rien de satisfaisant à dire à son maître. La cour de Rome manqua une si belle acquisition, par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres états. Quelque désir qu'eût le czar d'être catholique, il aimoit encore mieux être maître chez lui, et prit le parti de laisser en Russie la religion telle qu'elle est ; mais de s'en faire

déclarer le chef. Il avoit déjà senti la nécessité de réprimer le clergé et d'abaisser le patriarche. C'étoit avec l'appui des patriarches que la maison régnante étoit montée sur le trône; et ceux qui l'y avoient élevée pouvoient l'en faire descendre. Il préféra sa sûreté à la reconnoissance, prit des mesures justes, chassa le patriarche de Moscou, et parvint à se faire patriarche de l'église russe.

Les choses étoient en cet état lorsque le czar vint en France. Le régent auroit bien voulu se dispenser de recevoir un tel hôte, non-seulement à cause de la dépense que son séjour exigeroit, mais encore par les inconvéniens qui pouvoient naître du caractère et des mœurs encore barbares de ce prince, qui, très-populaire avec des artisans et des matelots, n'en seroit peut-être que plus exigeant avec la cour. Mais ce qui peinoit davantage le régent, alors plein d'égards pour l'Angleterre, étoit la haine que le czar avoit pour le roi Georges, et qu'il a conservée jusqu'à la mort. On sait que l'ambition du czar étoit de faire fleurir le commerce dans ses états. Dans ce dessein, il avoit fait ouvrir plusieurs canaux. Il y en eut un dont le roi Georges arrêta la continuation, parce qu'il auroit traversé une petite partie de ses états d'Allemagne, et le czar ne put le lui pardonner. Son ressentiment

ment le porta à faire à Amsterdam ce qu'on appelle une espièglerie de page, à l'ambassadeur d'Angleterre, qui envoya lui demander une audience. Ce prince, qui sortoit alors pour aller à bord d'un vaisseau, lui fit dire de l'y venir trouver. L'ambassadeur s'y étant rendu, le czar, déjà monté sur la hune, lui cria de venir recevoir son audience. L'ambassadeur, peu ingambe, auroit bien voulu s'en dispenser ; mais il n'osa témoigner sa crainte. Le czar lui donna audience, et après avoir joui assez long-temps de la peur du ministre sur ce plancher mobile, le congédia.

Le régent envoya le marquis de Nesle et du Libois, gentilhomme ordinaire, avec les équipages du roi, attendre le czar à Dunkerque, le recevoir au débarquement, le défrayer sur la route, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi. Le maréchal de Tessé alla au-devant de lui jusqu'à Beaumont, et le conduisit à Paris, où il arriva le 7 de mai.

Le rang et le mérite personnel du czar exigent que je donne un espèce de journal abrégé de son arrivée et de son séjour. Le czar descendit à neuf heures du soir au Louvre, à l'appartement de la reine, où tout étoit éclairé et meublé superbement. Il le trouva trop beau, demanda une maison particulière, et remonta sur-le-champ en carrosse. On le conduisit à l'hôtel de



Lesdiguières, proche de l'Arsenal. Comme les meubles n'en étoient pas moins magnifiques, il vit bien qu'il falloit prendre son parti là dessus. Il fit tirer d'un fourgon qui le suivoit un lit de camp, et le fit tendre dans une garde-robe. Ver-ton, un des maîtres d'hôtel du roi, étoit chargé d'entretenir, matin et soir, au prince, une table de quarante couverts, sans compter celles des officiers et des domestiques. Le maréchal de Tessé avoit le commandement de toute la maison, et devoit accompagner partout le czar, escorté d'un détachement de gardes du corps.

Ce prince étoit grand, très-bien fait, assez maigre, le teint brun et animé, les yeux grands et vifs, le regard perçant, et quelquefois farouche, sur-tout lorsqu'il lui prenoit dans le visage un mouvement convulsif qui démontoit toute sa physionomie. Ce tic étoit une suite du poison qu'on lui avoit donné dans son enfance; mais lorsqu'il vouloit faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenoit riante, et ne manquoit pas de grâce, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté sarmate. Ses mouvemens brusques et précipités dévoient l'impétuosité de son caractère et la violence de ses passions. Aucune décence n'arrêtoit l'activité de son âme; et un air de grandeur, mêlé d'audace, annonçoit un prince qui se sent maître partout. L'habitude

du despotisme faisoit que ses volontés, ses désirs, ses fantaisies se succédoient rapidement, et ne pouvoient souffrir la moindre contrariété des temps, des lieux ni des circonstances. Quelquefois, importuné de l'affluence des spectateurs, mais jamais gêné, il les congédioit d'un mot, d'un geste; ou sortoit pour aller à l'instant où sa curiosité l'appeloit. Si ses équipages n'étoient pas prêts, il entroit dans la première voiture qu'il trouvoit, fût-ce un carrosse de place. Il prit un jour celui de la maréchale de Matignon, qui étoit venue le voir, et se fit mener à Boulogne : le maréchal de Tessé et les gardes couroient alors comme ils pouvoient pour le suivre. Deux ou trois aventures pareilles firent qu'on tint toujours dans la suite des carrosses et des chevaux prêts.

Quelque peu occupé qu'il parût de l'étiquette de son rang, il y avoit des occasions où il ne la négligeoit pas; il marquoit quelquefois, par des nuances assez fines, la distinction des dignités et des personnes. En voici des traits.

Quoiqu'il eût la plus grande impatience de parcourir la ville; dès le moment de son arrivée, il ne voulut jamais sortir de chez lui, qu'il n'eût reçu la première visite du roi.

Le lendemain de l'arrivée du czar, le régent alla le voir. Le czar sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant du régent, l'embrassa,

puis, lui montrant de la main la porte du cabinet, se tourna aussitôt, et passa le premier, suivi du régent, puis du prince Kurakin, qui leur servit d'interprète. Il y avoit deux fauteuils, dont le czar occupa le premier, Kurakin restant debout. Après une demi-heure d'entretien, le czar se leva, et s'arrêta où il avoit reçu le régent, qui, en se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le czar répondit par une inclination de tête.

Le lundi 10 mai, le roi vint faire sa visite. Le czar descendit dans la cour, reçut le roi à la descente du carrosse, et tous deux, marchant sur la même ligne, le roi à la droite, entrèrent dans l'appartement où le czar présenta le premier fauteuil, cédant partout la main. Après avoir été assis quelques instans, le czar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, avec l'air et les transports de la tendresse la plus marquée. Le roi, quoiqu'enfant, ne fut nullement étonné, fit un petit compliment, et se prêta de bonne grâce aux caresses du czar. Les deux princes gardèrent en sortant le même cérémonial qu'à l'arrivée. Le czar, en donnant au roi la main sur lui jusqu'au carrosse, conserva toujours le maintien de l'égalité; et, s'il se permit dans des instans, et peut-être avec dessein, une sorte de supériorité que

l'âge peut donner, il eut soin de la voiler par des caresses et des démonstrations d'amour pour l'enfant qu'il prenoit dans ses bras.

Le lendemain 11, le czar rendit au roi sa visite. Il eût été reçu à la descente du carrosse ; mais aussitôt qu'il aperçut, sous le vestibule des Tuileries, le roi marchant vers lui, il sauta du carrosse, courut au-devant du roi, le prit dans ses bras, monta ainsi l'escalier, et le porta jusqu'à l'appartement. Tout se passa exactement comme la veille, à l'exception de la main, que le roi donna partout chez lui au czar, comme il l'avoit eue chez ce prince.

Aussitôt qu'il eut reçu la visite du roi, il ne cessa de se promener dans Paris, entrant dans les boutiques et chez les ouvriers, s'arrêtant à tout ce qui attiroit son attention, questionnant les artistes par le moyen du prince Kurakin, et donnant partout des preuves de ses lumières et de ses connoissances. Les choses de pur goût et d'agrément le touchoient peu ; mais tout ce qui avoit un objet d'utilité, trait à la marine, au commerce, aux arts nécessaires, excitoit sa curiosité, fixoit son attention, faisoit admirer la sagacité d'un esprit étendu, juste et aussi prompt à s'instruire, qu'avidé de savoir. Il ne donna qu'un léger coup-d'œil aux diamans de la couronne qu'on lui étala ; mais il admira les ouvrages des Gobe-

lins, alla deux fois à l'Observatoire, s'arrêta longtemps au Jardin des Plantes, examina les cabinets de mécanique, et s'entretint avec les charpentiers qui faisoient le pont-tournant.

On juge aisément qu'un prince de ce caractère n'étoit pas recherché dans sa parure. Un habit de bouracan ou de drap, un large ceinturon où pendoit un sabre, une perruque ronde, sans poudre, qui ne lui passoit pas le cou, une chemise sans manchettes : tel étoit son ajustement. Il avoit commandé une perruque. Le perruquier ne douta pas qu'il ne lui en fallût une à la mode, qui étoit alors de les porter longues et fournies. Le czar fit donner un coup de ciseau tout autour, pour la réduire à la forme de celle qu'il portoit.

Madame, mère du régent, la duchesse de Berri, la duchesse d'Orléans s'étoient attendues à recevoir la visite du czar, aussitôt qu'il auroit rendu celle du roi; mais n'en ayant point entendu parler, elles lui envoyèrent faire compliment, chacune par son premier écuyer. Le czar alla ensuite les voir dans l'ordre que je viens de les nommer, et y fut reçu comme le roi l'auroit été.

Le jour qu'il fit sa visite à Madame, vendredi, 14, le régent vint l'y trouver, et le conduisit à l'opéra en grande loge, et tous deux y furent seuls sur le même banc. Vers le milieu de la représentation, le czar demanda de la bière; le



régent en fit apporter à l'instant, se leva, en présenta un gobelet sur une soucoupe, et ensuite une serviette. Le czar but sans se lever, remit le gobelet et la serviette au régent toujours debout, et le remercia par un sourire et un signe de tête, et sortit de l'opéra au quatrième acte, pour aller souper.

Il dînoit à onze heures, et soupoit à huit. L'état de cette dépense étoit de 1800 livres par jour. Il étoit toujours splendidement servi, quoiqu'il eût ordonné des retranchemens dès le premier jour. Ce n'étoit point par sobriété; il aimoit la table, et n'en vouloit supprimer que le luxe. Il mangeoit excessivement à dîner et à souper, buvoit deux bouteilles de vin à chaque repas, et ordinairement une de liqueur au dessert, sans compter la bière et la limonade entre les repas. Plusieurs de ses officiers lui tenoient tête là dessus, et entr'autres son aumônier, qu'il aimoit et estimoit beaucoup à cet égard-là. Il se livroit quelquefois avec eux à des excès, dont les suites avoient besoin d'être ensevelies dans l'obscurité.

Le czar fit une visite particulière au régent; mais il n'en fit à aucun autre de la maison royale, prince ou princesse, qu'aux trois que je viens de nommer. On lui avoit dit que les princes du sang viendroient lui rendre une visite, s'il vouloit promettre d'aller ensuite voir les princesses. Il

refusa avec hauteur cette visite conditionnelle; et il n'en fut plus question. Si les visites d'apparat, les spectacles et les fêtes l'amusoient peu, il n'en étoit pas ainsi des choses qui pouvoient l'instruire. Le même jour qu'il fut à l'opéra, il avoit passé la matinée entière dans la galerie des plans, conduit par le maréchal de Villars, et suivi des officiers généraux qui se trouvoient à Paris. Le maréchal l'accompagna encore aux Invalides, le 16, jour de la Pentecôte. Le czar y voulut tout voir, tout examiner, et finit par le réfectoire où il demanda un coup du vin des soldats, but à leur santé, les traitant de camarades, et frappant sur l'épaule de ses voisins. Il remarqua parmi les spectatrices la maréchale de Villars, dont la figure étoit frappante; il apprit qui elle étoit, et lui fit un accueil distingué. Le maréchal d'Estrées lui donna à dîner dans sa maison d'Issi le mardi, 18, et lui plut beaucoup par les cartes et plans de marine qu'il lui montra.

Le czar, passant aux Tuileries le 24, entra chez le maréchal de Villeroy, où le roi vint comme par hasard. Tout cérémonial fut alors supprimé, et le czar se livra encore aux plus vifs transports de tendresse. Le soir même il se rendit à Versailles, et passa trois jours à voir le Château, la Ménagerie, Trianon, Marly, et sur-tout la machine, plus admirable alors qu'elle ne l'est aujour-

d'hui, que la mécanique est plus perfectionnée.

Ce prince coucha à Trianon, où ses officiers avoient mené des filles dans l'appartement de madame de Maintenon ; ce que Blouin, ancien serviteur de la favorite, regarda comme une profanation. Ces mœurs faisoient en effet un furieux contraste avec les dernières années de Louis XIV. On a prétendu que le czar et ses officiers s'étoient ressentis de la compagnie qu'ils avoient menée.

Le 30 mai, il alla dîner à Petitbourg, chez le duc d'Antin, qui le conduisit le même jour à Fontainebleau, où le comte de Toulouse lui donna, le lendemain, le plaisir de la chasse. Il ne voulut, au retour, manger qu'avec ses gens dans l'île de l'Étang. Le comte de Toulouse et le duc d'Antin durent savoir gré au czar de les en avoir exclus. Il fallut porter ce prince et ses gens dans les carrosses, pour revenir à Petitbourg, où ils arrivèrent dans un état fort dégoûtant.

Le mardi, 1.<sup>er</sup> juin, les fumées de la veille étant dissipées, le czar s'embarqua sur la Seine pour descendre à Paris. Il s'arrêta à Choisy, où la princesse de Conti, douairière, le reçut. Après avoir parcouru les jardins, il rentra dans sa gondole, traversa Paris, passant sous tous les ponts, et descendit au dessous de la porte de la Conférence.

Le 3, il retourna passer plusieurs jours à Ver-

sailles, à Marly, à Trianon, qu'il vouloit revoir avec plus de détail. Le 11, il se rendit à St.-Cyr, vit toutes les classes, se fit expliquer les exercices des pensionnaires, et monta ensuite chez madame de Maintenon, qui, l'ayant prévu, s'étoit mise au lit, ses rideaux et ceux de ses fenêtres fermés. Le czar, en entrant, tira les rideaux des fenêtres, puis ceux du lit, la considéra attentivement, et sortit sans dire un mot, et sans lui faire la moindre politesse.

Madame de Maintenon fut pour le moins étonnée d'une si étrange visite, et dut sentir la différence des temps.

Le jour qu'il alla voir la Sorbonne, il témoigna plus de considération à la statue du cardinal de Richelieu, qu'il n'en avoit marqué à la personne de madame de Maintenon. Aussitôt qu'il aperçut le tombeau du cardinal, il courut embrasser la figure de ce ministre, en lui adressant ces paroles: *Je donnerois la moitié de mon empire à un homme tel que toi, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre.*

Le czar alla dîner, le 15, chez le duc d'Antin. Madame la duchesse s'y rendit avec les princesses, ses filles, pour le voir du moins une fois avant son départ. Le duc d'Antin, voulant satisfaire leur curiosité, engagea ce prince à se promener dans le jardin, et le conduisit le long de l'appar-

tement du rez-de-chaussée, où les princesses et leur suite étoient aux fenêtres. En approchant d'elles, on prévint le czar que madame la duchesse y étoit, et du désir qu'elle avoit de le voir. Il ne répondit rien, ne demanda pas même laquelle c'étoit, marcha lentement, les regarda toutes, les salua en général d'une seule inclination de tête, et passa.

Le czar, en entrant dans la salle à manger, fut frappé de voir sous un dais le portrait de la czarine, que le duc d'Antin avoit trouvé moyen de se procurer. Cette galanterie lui plut si fort, qu'il s'écria qu'il n'y avoit que les François qui en fussent capables. Il ne tarda pas à en éprouver une encore plus marquée, que je porterai à sa date.

Le 16, il vit la revue de la maison du roi. La magnificence des uniformes parut lui déplaire. Sans attendre la fin, il partit brusquement; et d'un temps de galop, se rendit à St.-Ouen, où il soupa chez le duc de Tresmès.

Le czar parloit facilement le latin et l'allemand; il auroit pu se faire entendre en françois, qu'il entendoit assez bien; et on le soupçonnoit de mettre de la dignité à se servir d'interprète.

Le 18, il reçut la dernière visite du régent, et alla prendre congé du roi, qui, le lendemain vint lui dire adieu. Il n'y eut aucun cérémonial d'observé; mais on remarqua toujours la même ef-



fusion de cœur et le même attendrissement de la part du czar.

Le même jour, ce prince assista, dans une tribune de la grand'chambre, au jugement d'une cause. L'avocat général Lamoignon, aujourd'hui chancelier, en la résumant, parla de l'honneur que la cour recevoit ce jour-là, et l'on en fit registre.

L'après-midi le czar assista à l'assemblée de l'académie des sciences, et ensuite à celle des belles - lettres convoquée extraordinairement. Ces deux compagnies l'occupèrent chacune dans leur genre. Il prit séance à l'une et à l'autre, et fit asseoir les académiciens.

La galanterie qu'on lui fit et que j'ai annoncée, fut à la monnoie des médailles. Le czar, après avoir examiné la structure, la force et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers, pour le mettre en mouvement. Rien n'égale la surprise où il fut, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait supérieur, pour la ressemblance et pour l'art, à toutes les médailles qui avoient été frappées pour lui ; il parut aussi fort satisfait du revers. C'étoit une Renommée passant du nord au midi, avec ces mots de Virgile : *Vires acquirit eundo*, par allusion aux connoissances que ce prince acquéroit dans ses voyages.

Le czar accepta du roi deux tentures de ta-

pisseries des Gobelins, et refusa une épée garnie de diamans. Il donna plusieurs médailles d'or et d'argent des principales actions de sa vie, et son portrait enrichi de diamans, aux maréchaux d'Estrées et de Tessé, au duc d'Antin et à Ver-ton. Il prit pour celui-ci, qui le fit servir pendant son séjour, une amitié singulière, et demanda au régent de le lui envoyer chargé des affaires de France en Russie. Il fit distribuer soixante mille livres aux domestiques qui l'avoient servi. Il témoigna le plus grand désir de faire une alliance d'amitié avec nous; mais comme cela ne s'accordoit pas avec le nouveau plan politique du régent, ou plutôt de l'abbé Dubois, on ne lui répondit que par des démonstrations vagues d'attachement, qui n'eurent point de suites.

Le czar partit d'ici le 20 juin, pour se rendre à Spa, où il avoit donné rendez-vous à la czarine. Il s'attendrit beaucoup, en partant, sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur qu'elle ne tarderoit pas à se perdre par le luxe.

Il arriva, cette année, un de ces événemens qui devroient servir d'exemple à ceux qui, abusant d'une autorité précaire, font quelquefois haïr l'autorité légitime. Les habitans de la Martinique, excédés des vexations de la Varenne, gouverneur général et de Ricouart, intendant de cette île, avoient souvent et inutilement fait passer leurs

plaintes au ministère de France. Las de n'en point recevoir de réponse, les insulaires se concertèrent avec tant de justesse et de secret, qu'ils surprirent le gouverneur et l'intendant qui dînoient ensemble. Ils les empaquetèrent l'un et l'autre dans un bâtiment qui retournoit en France, remirent au capitaine un nouveau cahier de leurs griefs, et de protestations de fidélité pour le roi, le firent jurer de le rendre fidèlement, conduisirent le vaisseau à douze lieues au large, avec deux pirogues bien armées, pour s'assurer du départ, et défendirent aux deux visirs déposés de remettre jamais le pied dans l'île.

La conduite des insulaires après cette expédition, fut si tranquille et si soumise, l'ordre si bien maintenu dans la colonie, qu'on prit à la cour le parti de fermer les yeux sur ce qui s'étoit passé. Les deux bannis furent obligés de dévorer leur rage, et, ce qui est le comble du châtement en France, se virent l'objet des ris et des ridicules qu'on ne leur épargna pas.

Plusieurs successeurs de la Varenne et de Ricouart n'ont pas trop profité de l'exemple. Nous venons de voir, par la facilité avec laquelle la Martinique s'est rendue aux Anglois, combien il importe à un gouvernement de ne se pas rendre odieux.

Pendant que les Martiniquois se faisoient jus-

tice, les habitans du Périgueux imploroient celle du régent, contre Courson, intendant de Bordeaux. Il étoit fils de Lamoignon de Basville, le despote du Languedoc, et avoit été intendant de Rouen. Le brigandage de ses secrétaires, et l'arrogante protection qu'il leur donnoit, avoient pensé le faire lapider à Rouen, dont il étoit d'abord intendant : il fut obligé de s'enfuir ; et le crédit de son père le fit passer à l'intendance de Guyenne. L'esprit du despotisme qu'il avoit puisé chez son père, sans en avoir la capacité, le porta à imposer des taxes de son autorité privée. La ville du Périgueux lui porta ses plaintes, et, pour réponse, il fit mettre en prison les échevins. La ville envoya des députés à la cour, réclamer contre la tyrannie ; mais ils furent plus de deux mois à assiéger le cabinet du duc de Noailles, sans pouvoir passer l'antichambre. Ce ministre, ami de Courson, vouloit, à force de longueurs, rebuter ces malheureux. D'ailleurs une maxime des tyrans et sous-tyrans, est de donner toujours raison aux supérieurs. Par bonheur, le comte de Toulouse, parfaitement honnête-homme, entendit parler de l'affaire. Il en instruisit quelques membres du conseil de régence et particulièrement le duc de Saint-Simon, ennemi juré du duc de Noailles, et qui mettoit à tout la plus grande vivacité.

Le premier jour que le duc de Noailles vint rapporter au conseil de régence, le duc de Saint-Simon lui demanda quand il comptoit finir l'affaire de Périgueux, en exposa sommairement, mais très-vivement, l'objet. Le comte de Toulouse l'appuya de ce ton froid et d'indignation qu'un déni de justice donne à un honnête homme. Tout le conseil tourna les yeux sur le duc de Noailles, qui dit, en balbutiant, que cette affaire exigeoit beaucoup d'examen, et que des objets plus importans l'avoient empêché d'y travailler. Le comte de Toulouse et Saint-Simon répliquèrent qu'il n'y avoit rien de si important que d'éclaircir des accusations vraies ou fausses, qui, depuis trois mois, retenoient des citoyens dans les fers. Le régent ordonna donc au duc de Noailles de rapporter cette affaire dans huitaine. Noailles arriva, huit jours après, au conseil, avec un sac très-plein. Saint-Simon lui demanda si l'affaire de Périgueux y étoit; Noailles répondit avec humeur qu'elle étoit prête, qu'elle viendrait à son tour, et commença le rapport d'une autre, puis d'une autre encore. A la fin de chaque rapport, Saint-Simon demandoit toujours : *Et l'affaire du Périgueux?* C'étoit un jour d'opéra où le régent alloit toujours, en sortant du conseil; et Noailles s'étoit flatté d'amuser le bureau jusqu'à l'heure



du spectacle , et peut-être à la fin de faire oublier Périgueux. Enfin, l'heure de l'opéra étant arrivée, Noailles dit qu'il ne restoit plus que l'affaire en question ; mais que le rapport en seroit long , qu'il ne vouloit pas priver M. le régent de son délassement , et se mit tout de suite à serrer ses papiers. Saint-Simon, l'arrêtant par le bras et s'adressant au régent, lui demanda s'il se soucioit si fort de l'opéra, et s'il n'y préféreroit pas le plaisir de rendre justice à des malheureux qui l'imploroient. Le régent se rassit, et consentit à entendre le rapport.

Noailles l'entama donc avec une fureur concentrée ; mais Saint-Simon , qui étoit à côté de lui, avoit l'œil sur toutes les pièces, les relisoit après Noailles, et suivoit le rapport avec la défiance la plus affichée et la plus outrageante. L'affaire étoit si criante, que Noailles conclut lui-même à l'élargissement des prisonniers ; mais il voulut excuser Courson, et s'étendit sur les services de Basville, son père. Le pétulant Saint-Simon l'interrompit, en disant qu'il ne s'agissoit pas du mérite du père, mais de l'iniquité du fils ; et , en opinant, ajouta qu'il falloit dédommager les prisonniers aux dépens de Courson, le chasser de l'intendance, et en faire une justice si éclatante, qu'elle servît d'exemple à ses pareils. Le régent dit qu'il se chargeoit du dédom-

magement, qu'il laverait la tête à Courson, qui méritoit pis, mais dont le père méritoit aussi des égards; qu'il cassoit cependant les ordonnances de Courson, avec défenses de récidiver. Saint-Simon demanda que l'arrêt fût écrit à l'instant, *n'osant pas*, dit-il, *s'en fier à la mémoire du duc de Noailles*; et le régent l'ordonna. Noailles, tremblant de fureur, pouvoit à peine tenir sa plume; Saint-Simon, pour le soulager, se mit à lui dicter. Quand Noailles en fut à la cassation des ordonnances et à la défense de récidiver, il s'arrêta : *Poursuivez donc*, lui dit Saint-Simon, *tel est l'arrêt*. Noailles regarda tout le conseil, pour voir s'il n'y auroit point d'adoucissement. Saint-Simon interpela toute la compagnie, qui fut là dessus d'un avis unanime : ainsi finit l'affaire de Périgueux.

Peu de temps après Courson fut révoqué, et dit, comme cela se pratique en pareil cas, qu'il avoit demandé son rappel. Si cela est, la province lui en témoigna sa reconnoissance par des feux de joie. Cela ne l'a pas empêché d'avoir, dans la suite, une place de conseiller au conseil royal des finances.

Quoique ce ne soit ici qu'une affaire particulière, j'ai cru devoir la rapporter, pour donner une idée du manège des ministres, des vexations qui se commettent au nom du roi, de l'impuni-

té qui leur est assurée, sans des circonstances uniques, telles que le hasard qui instruisit le comte de Toulouse, dont l'équité fut échauffée par le ressentiment du duc de Saint-Simon. On voit encore, par la fortune de Courson, que ceux qui ont un nom dans leur classe, y font à peu près le même chemin, mérite ou non.

J'ai oublié de dire que le chancelier d'Aguesseau, tout juste qu'il étoit, fut le seul du conseil qui chercha à adoucir l'arrêt, parce que les gens de robe font toujours cause commune quand ils n'ont point d'intérêt contraire, et qu'ils craignent d'altérer le respect pour la magistrature. Il procura, cette année, la noblesse aux conseillers du grand conseil, avec l'exemption de lods et ventes pour les biens relevant du roi. A propos des égards pour la magistrature, le régent avoit eu envie, l'année dernière, d'assister à la procession de la mi-août, pour le vœu de Louis XIII. Le parlement prétendit avoir la droite, alléguant que Gaston n'avoit marché qu'à la gauche, dans une pareille cérémonie pendant la minorité de Louis XIV, quoique Gaston fût fils de France, et alors lieutenant général de l'état. Le régent, sans entrer en discussion là dessus, s'abstint de la procession. Cette année, le même désir lui reprit, et il annonça qu'il précéderoit le parlement, fondé sur l'exemple du duc de Montpen-

sier, qui l'avoit précédé à la procession de Sainte-Généviève, du 10 septembre 1570. Le parlement lui opposa que le duc de Montpensier n'avoit eu cette préséance qu'en vertu d'une procuration du roi, et pour le représenter ; il ajouta que le régent, étant lui-même membre du parlement, ne pourroit marcher qu'entre deux présidens, s'il ne représentoit pas le roi. Le régent, ne voulant pas se prévaloir de son autorité, ni sacrifier une envie puérile, crut faire merveille de saisir l'expédient du duc de Montpensier, et parut à cette cérémonie comme représentant le roi, avec gardes du corps, cent-suisse, capitaine de quartier, premier gentilhomme de la chambre, enfin, tout l'appareil de la royauté : cela réussit fort mal. Les mécontents disoient que le régent faisoit un essai public de la couronne, pour y accoutumer le peuple en cas d'événement ; les amis de ce prince trouvoient fort mauvais qu'un régent de France ne précédât le parlement qu'en vertu d'une commission qui ne lui donnoit rien de personnel ; le parlement gagnoit toujours du terrain, et le peuple n'y voyoit qu'un de ces spectacles qui le consolent de tout : on ne les lui épargnoit pas. La fête de saint Louis fut célébrée aux Tuileries, par des feux d'artifices qui attiroient une foule innombrable dans le jardin et dans les cours.

C'étoit dans ces occasions que le maréchal de Villeroi développoit ses grands talens pour l'éducation. Il menoit continuellement le roi d'une fenêtre à l'autre, en lui disant : *Voyez, mon maître, voyez ce peuple! eh bien! tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître!* Belle leçon! au lieu de lui faire remarquer l'amour des peuples, et lui inspirer la reconnaissance que le roi leur doit. Mais le maréchal n'en savoit pas tant.

Le parlement, après avoir essayé, dans une procession, l'égalité avec le régent, fit une entreprise plus importante dans le gouvernement: il fut question d'enregistrer la suppression du dixième; le parlement demanda l'état des revenus et des dépenses du roi; le régent le refusa, et répondit, *qu'il ne souffriroit pas qu'on donnât atteinte à l'autorité du roi pendant la régence.* Le parlement pourroit, sans doute, être fort utile au peuple; mais il saisit communément fort mal les occasions de résistance. Il s'agissoit, par exemple, ici, d'une suppression que le public attendoit avec impatience; et ce qu'il pouvoit y avoir à réformer dans quelques articles n'étoit pas difficile à régler; ainsi il fallut enregistrer. D'ailleurs, il y eut du schisme dans le parlement sur la nomination des commissaires. Les enquêtes commençoient à soupçonner que le premier président



étoit un fripon double entre son corps et la cour. En effet, le premier président avoit déjà reçu deux fois son brevet de retenue de cinq cent mille livres, et ne prétendoit pas encore avoir donné quittance : nous verrons dans la suite qu'il avoit raison.

Pendant que le régent cherchoit à conserver la paix avec nos voisins, il vit, avec inquiétude, les préparatifs de guerre qu'on faisoit en Espagne. Albéroni, ayant terminé les différens de son maître avec le pape, dont il tira un indult pour mettre une imposition sur le clergé d'Espagne, avoit préparé un armement considérable, et faisoit entendre au pape que c'étoit pour s'opposer aux entreprises que les Turcs pourroient faire sur l'Italie. Clément XI, pour reconnoître tant de services, lui donna enfin, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, le chapeau. Le sacré collège cria beaucoup, le pape en pleura lui-même ; mais enfin Albéroni fut cardinal, et dit alors à ses familiers, que, *n'ayant plus rien à prétendre pour lui, il alloit travailler pour la gloire du roi.*

Le plan d'Albéroni étoit, disoit-il, 1.<sup>o</sup> de sauver l'honneur du roi d'Espagne; 2.<sup>o</sup> de maintenir le repos de l'Italie; 3.<sup>o</sup> d'assurer aux fils de la reine d'Espagne les successions de Toscane et de Parme, et d'obtenir, pour le roi d'Espagne,

Naples, la Sicile, et les ports de Toscane; 4.° diviser l'état de Mantoue, en donnant la ville et une partie du Mantouan aux Vénitiens, l'autre partie au duc de Guastale; 5.° le Milanois entier, et le Mont-Ferrat à l'Empereur; 6.° la Sardaigne au roi Victor, pour le dédommager de la Sicile; 7.° restituer Commachio au pape; 8.° partager les Pays-Bas catholiques entre la France et la Hollande.

Albéroni, pour établir dans la suite un équilibre et une paix durable, commençoit par allumer un incendie, sans avoir les moyens ni les forces suffisantes pour exécuter ses projets. Tel est cet Albéroni qu'on a cherché à donner pour un grand homme, titre qu'on défère trop légèrement aux hommes extraordinaires, et qu'ils ne doivent qu'à ceux qui auroient le plus d'intérêt à les décrier, à des écrivains nés dans la classe moyenne, qui est la victime, et porte le fardeau des grandes entreprises. Le grand homme est celui qui, pour des objets grands et utiles, proportionne les moyens aux entreprises, les couronne par le succès, et peut s'applaudir des événemens, puisqu'il a su les prévoir, les préparer et les amener. Ceux mêmes qu'on appelle à juste titre de grands génies, peuvent élever ou détruire les états; mais ils ne sont pas les plus propres à l'administration. Ils font des malheureux, ne

laissent qu'un grand nom, et, pour comble de malheur, excitent l'émulation des successeurs médiocres qui ne causent que des désordres.

Albéroni, né dans la poussière, s'élève par son esprit, et parvient à une des plus hautes dignités. Cela n'est pas d'un homme commun. Mais il engage son maître dans une guerre ruineuse, le met dans la nécessité de faire une paix forcée, et finit par se faire chasser lui-même, pour aller à Rome vivre dans l'opulence et le mépris. Il fut près d'y être dégradé, et ne l'évita que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux de rendre la pourpre invulnérable dans ceux mêmes qui la déshonorent. Voilà les faits. Que le lecteur juge.

Aussitôt que la flotte espagnole eut abordé en Sardaigne, toutes les puissances furent en mouvement; chacune soupçonnoit les autres d'être d'intelligence avec l'Espagne. L'Empereur, fier de ses victoires en Hongrie, reprochoit au pape d'avoir accordé un indult au roi d'Espagne, sous prétexte d'un armement contre le Turc, et de le voir employé contre les chrétiens. Il menaçoit Clément XI de porter incessamment la guerre en Italie. Le pape, effrayé, pleuroit amèrement, et disoit, dans sa douleur, *qu'il s'étoit damné en donnant le chapeau à Albéroni*; à quoi le cardinal del Giudice répondit, *qu'il se*

*feroit toujours honneur de suivre sa sainteté, excepté en enfer.*

L'Angleterre étoit alors divisée dans son intérieur par deux partis opposés. La mésintelligence entre le roi Georges et le prince de Galles, son fils, éclatoit en haine ouverte. Le roi, en faisant la revue de sa maison, n'avoit pas voulu passer devant le régiment de son fils, à moins que ce prince ne se retirât, et venoit même de le reléguer dans le village de Richemond, près de Londres. Georges étoit outré d'avoir pour successeur un prince qu'il ne regardoit pas comme son fils. Personne n'ignoroit ce qui s'étoit passé à Hanovre, avant que Georges fût parvenu à la couronne d'Angleterre. Ce prince, soupçonnant un commerce criminel entre sa femme et le comte de Konigsmark, avoit fait jeter celui-ci dans un four chaud, et avoit tenu long-temps l'électrice enfermée dans un château. La naissance du prince de Galles fut toujours suspecte au roi Georges, qui ne put jamais le souffrir.

Albéroni, dans une sécurité réelle ou apparente sur les puissances étrangères, eut une vive alarme en Espagne. Le roi tomba dangereusement malade. La reine et Albéroni tenoient ce prince en chartre privée. Presque tous les officiers du palais, réduits à des titres sans fonctions, ne voyoient le prince que des momens, à

ses repas ou à la chapelle. Deux gentilshommes de la chambre, dont l'un étoit même majordome de la reine, et quelques domestiques absolument nécessaires, faisoient tout le service.

La nourrice de la reine entroit seule dans la chambre pour la chausser, dans le moment que le roi se levoit, et donnoit de fortes jalousies à Albéroni ; mais il n'y avoit pas moyen de l'exclure, et il étoit dangereux de le tenter.

La maladie du roi obligea d'appeler le premier médecin et les autres officiers de santé. Le droit et le devoir du majordome major étant d'assister à la préparation et à l'administration de tous les remèdes, le marquis de Villena, duc d'Escalone, voulut faire sa charge, vint dans l'intérieur et jusqu'au lit du roi. Albéroni chercha à lui faire insinuer que le prince en étoit importuné ; Villena continua son assiduité auprès du roi. Albéroni, piqué, défendit à l'huissier de laisser entrer Villena. Celui-ci s'étant présenté, l'huissier, entrebaillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu. Villena le traite d'insolent, pousse la porte, entre, et s'avance vers le lit du roi, qui étoit trop mal pour s'apercevoir de rien. La reine et Albéroni étoient au chevet, et les officiers de service à l'écart. Albéroni, voyant avancer le marquis, courut au-devant, voulut lui persuader de sortir, et le prit par le bras



pour le faire retourner. Villena, fort goutteux, en se débattant contre le cardinal, tomba dans un fauteuil; mais saisissant Albéroni par la manche, il lui appliqua, sur les épaules et sur les oreilles, nombre de coups de canne, le traitant de prestolet, de petit faquin, à qui il apprendroit le respect qu'il lui devoit.

Albéroni, étourdi d'un pareil traitement fait à un cardinal, et peut-être par un sentiment de son ancienne bassesse, ne songea qu'à se débarrasser des mains du colère marquis, et se réfugia auprès du lit, sans que la reine par dignité, et les domestiques par un plaisir secret, fussent sortis de leurs places. Après cette expédition, un des valets vint aider Villena à se relever du fauteuil, et à sortir de la chambre. Le roi ne s'aperçut pas le moins du monde de cette scène. A peine le marquis fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de se rendre dans une de ses terres. Le cardinal n'osa recourir aux censures, dans la crainte de rendre l'aventure publique, qui ne le devint pas moins. Quelques mois après, Villena fut rappelé, se refusa à toutes les avances du cardinal, et le traita toujours avec hauteur.

Le roi fut assez mal pour que la reine lui fit faire un testament, par lequel elle étoit vraisemblablement nommée régente; car on n'en a jamais su les dispositions. On se contenta de faire

certifier et signer par six grands d'Espagne, à qui néanmoins on ne communiqua rien du contenu, que la signature du roi étoit vraie. La santé de ce prince se rétablit; mais, quoiqu'il ait vécu près de trente ans depuis (il n'est mort qu'en 1746), son esprit resta fort affoibli. Si je continue ces mémoires jusqu'à sa mort, j'en donnerai de singulières preuves tirées de la correspondance de nos ministres à Madrid.

Albéroni, haï du peuple, et méprisé des grands, autant qu'un ministre puissant peut l'être, n'en montrait pas moins d'assurance à toutes les puissances étrangères. Le nonce Aldovandri, ayant reçu un bref du pape qui révoquoit l'indult, ne put le notifier au roi toujours enfermé, et le remit au ministre qui n'en tint compte, et prétendoit, par dérision sans doute, que le pape devoit lui être fort obligé d'avoir fait accepter la constitution par les évêques d'Espagne. Clément XI, qui auroit été flatté d'une telle acceptation en France, la trouva téméraire en Espagne. La cour de Rome prétend que ses bulles soient reçues par les évêques espagnols *provoluti ad pedes*, c'est son expression, et ne veut point du terme d'acceptation, qui suppose examen, et qu'elle appelle une phrase françoise.

D'un autre côté, l'Empereur, traitant toujours le pape avec fierté, lui faisoit dire, et même or-

donner de révoquer le nonce Aldovrandi , de citer Albéroni à Rome, ou qu'on lui fit son procès en Espagne.

Albéroni ne s'en émut pas davantage, promettoit au pape de le venger bientôt de l'Empereur, et demandoit, en attendant, une dispense de résider à Malaga, dont il venoit de se faire donner l'évêché valant dix mille livres. Le pape, sachant que cette dispense seroit un nouveau grief auprès de l'Empereur, la refusa extérieurement; mais, n'osant aussi mécontenter Albéroni, lui fit dire, par le père d'Aubenton, qu'il lui accordoit la dispense pour six mois par an, et que les conciles lui donnant six autres mois, il auroit ainsi une dispense perpétuelle de résider.

Cependant toutes les puissances de l'Europe étoient en mouvement. Jamais les négociations n'avoient été plus actives, plus variables, ni les intérêts plus compliqués. Nous verrons quel en fut le résultat, après avoir rapporté quelques événemens particuliers de cette année.

Le roi, ayant eu sept ans le 15 février, passa entre les mains des hommes. Il seroit à désirer que les princes leur fussent remis dès la naissance. C'est aux femmes à les soigner, aux hommes à les élever, sur-tout quand on choisit des Montausier, des Beauvilliers, des Bossuet, des Fénelon. On trouvera, on fera naître leurs égaux,

quand on consultera la voix publique. C'est une justice qu'il faut rendre à Louis XIV : il a souvent réglé ses choix sur la renommée. Louvois ne put jamais écarter Turenne.

A l'occasion du passage des femmes aux hommes, les premiers gentilshommes réclamèrent leur ancien droit de coucher dans la chambre du roi. Les premiers valets de chambre opposèrent la longue possession où ils se trouvoient; et le régent, voulant ménager tout le monde, renvoya la décision à la majorité, toutes choses restant en état, et elles y sont demeurées depuis. C'est ainsi que, par négligence et non-usage, plusieurs officiers de la cour sont tout autres qu'ils n'étoient dans leur origine. C'est encore par là que le grand écuyer perdit son procès contre le premier de la petite écurie, qui étoit devenu successivement presque son égal, et s'est maintenu dans l'indépendance.

Le prince électoral de Saxe, aujourd'hui roi de Pologne, se fit ou se déclara catholique cette année, afin de préparer sa succession au trône de son père. Lorsque celui-ci s'étoit fait catholique, l'électrice, sa femme, zélée protestante, ne voulut plus avoir de commerce avec son mari, ni recevoir aucuns honneurs de reine.

Le chevalier d'Oppede, neveu du cardinal Janson, mourut cette année. N'ayant d'autre

bien que sa figure, il avoit épousé, par besoin, la marquise d'Argenton, maîtresse du régent, et mère du chevalier d'Orléans, et tint, par honneur, son mariage secret. Je ne rapporte un fait si peu important, que pour faire voir qu'on vouloit encore alors se marier honnêtement. Je n'entends pas blâmer par là les mariages disproportionnés par la naissance ou par la fortune, et justifiés par le mérite.

Massillon, prêtre de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, et sur-tout par son Petit-Carême, sans autre protection que son mérite, fut nommé à l'évêché de Clermont. Il n'auroit pas été en état d'accepter, si Crozat, le cadet, n'eût payé les bulles.

La duchesse de Berri mit parmi ses dames la marquise d'Arpajon, fille de Le Bas de Montargis, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et mère de la comtesse de Noailles d'aujourd'hui. Avec une figure belle et noble, elle étoit encore plus distinguée par sa vertu et sa piété. C'étoit d'elle et de la marquise de La Rochefoucault, fille du financier Prondre, que la duchesse de Berri se faisoit accompagner aux Carmélites, à qui elle disoit : *Je vous amène mes deux bourgeoises.*

On prétendoit que le mal aux yeux, que le régent eut dans ce temps-ci, venoit d'un coup



d'éventail qu'il avoit reçu de la marquise d'Arpajon, avec qui il avoit essayé de prendre des libertés un peu vives. Ces deux femmes figuroient mieux aux Carmélites, qu'elles n'auroient fait dans les soupers que la princesse faisoit avec les roués du régent, et dont elles avoient l'honneur d'être exclues. La duchesse de Berri créa une charge de maître de la garde-robe, qu'elle donna à un marquis de Bonnivet, bâtard de Gouffier, et grand spadassin. Elle étoit bien aise, disoit-elle, d'avoir un homme de main dans sa maison; ce qui ne paroissoit pas trop un meuble fait pour la première princesse de France. Je ne rapporterai ce qui concernera cette princesse qu'à mesure que les occasions s'en présenteront. Si l'on vouloit réunir tout ce qui la regarde, le récit en seroit trop étendu.

Louise-Adélaïde d'Orléans, sa sœur cadette, prit le voile dans l'abbaye de Chelles, le 30 mars. Cette princesse, avec de la beauté et beaucoup d'esprit, avoit la tête très-vive. Sa mère en craignit les suites, et ne contribua pas peu à la vocation de sa fille (\*). Sa clôture la détermina à

(\*) Elle avoit pour maître à chanter Caucherau, un des meilleurs acteurs de l'opéra, d'une figure agréable, et avec de l'esprit. Un jour qu'il chantoit une scène très-passionnée, la jeune princesse, qui étoit dans une loge avec la duchesse d'Orléans, sa mère, s'écria : *Ah! mon cher Caucherau!*

se livrer à la chimie , à l'anatomie , à l'étude de l'histoire naturelle. Elle avoit la plus grande facilité pour tout ce qu'elle vouloit apprendre , et trouva beaucoup de moyens de ne pas s'ennuyer. Elle écrivit une lettre qu'elle soussigna *épouse de Jésus-Christ* , sur quoi le prince dit qu'il se croyoit très-mal avec son gendre , plaisanterie plus digne d'un libertin que d'un philosophe , et messéante à un homme dont toutes les paroles étoient remarquées.

Les chanceliers n'ayant eu jusqu'alors d'autre logement que leur propre maison , le régent attribua à la chancellerie la maison de la place Ven-

La mère trouva l'expression de sa fille trop expressive , et sur-le-champ la destina au cloître. Tantôt austère , tantôt dissipée , tour à tour religieuse ou princesse , elle devint fort incommode à l'abbesse , sœur du maréchal de Villars , et très-attachée à la règle. Après quelque temps de patience inutile , madame de Villars donna sa démission en faveur de la princesse , et se retira chez les bénédictines du Cherche-Midi , avec une pension de douze mille livres ; y fut l'exemple de la maison , et y est morte fort regrettée.

Une princesse abbesse n'est pas astreinte à une règle fort austère ; elle jouit d'une grande liberté ; et l'on prétend qu'elle en usa beaucoup avec Augeard , son intendant , aimable et jeune. Enfin , fatiguée elle-même de ses fantaisies , elle se démit de son abbaye , elle se retira à la Madeleine de Tresnel , et y vécut avec la plus grande régularité jusqu'à sa mort.

dôme, qui faisoit partie de la taxe de Bourvalais.

Le régent fit aussi pour la couronne l'acquisition du diamant le plus gros et le plus parfait qu'il y eût en Europe. On le nomme le Régent, et quelquefois le Pitt, du nom du vendeur, beau-frère de Stanhope, secrétaire d'état d'Angleterre, et oncle du célèbre Pitt d'aujourd'hui. On en demandoit quatre millions; mais, faute d'acheteurs, on le donna pour deux, et de plus les rognures qui sortirent de la taille. Il pèse 600 grains. Pitt l'avoit acquis d'un ouvrier des mines du Mogol. Parmi ceux qu'on y emploie, il y a des hommes libres qui y passent quelquefois des années; mais lorsqu'ils veulent en sortir, on prend la précaution de les purger, et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auroient pu avaler ou se fourrer dans le fondement. L'ouvrier dont il est question, avoit pris le dernier parti; mais aussitôt qu'il eut caché ainsi son larcin, il se fit une large entaille à la cuisse, comme s'il fût tombé sur une pierre tranchante. Il cria ensuite au secours; la quantité de sang dont il étoit couvert fit qu'on le transporta dehors sans prendre la précaution accoutumée. Il eut l'adresse de retirer et de cacher le diamant dans le peu de temps qu'on le laissa reposer, après avoir simplement bandé sa plaie. Il feignit ensuite d'être hors d'état de travailler, se fit payer de ce qui lui étoit dû

de son salaire , pour ne pas décéler sa fortune , et trouva le moyen de passer en Europe.

Pour faire mieux entendre ce qui va suivre , commençons par donner une idée des différens intérêts qui mettoient les acteurs en mouvement.

Le duc et la duchesse du Maine , désespérés de la perte de leur procès contre les princes du sang , travaillèrent sourdement à fomenter des troubles ; ils entretenoient des correspondances en Espagne , et cherchoient à se faire des amis dans le parlement , dont le premier président leur étoit entièrement dévoué. D'ailleurs , le parlement , qui s'étoit flatté d'avoir part à l'administration , saisissoit toutes les occasions de faire des remontrances ; et le régent y fournissoit souvent matière. Le maréchal de Villeroy et toute la vieille cour n'oublioient rien pour le décrier dans le public. Le maréchal affectoit là dessus des procédés aussi indécens que ridicules , mais qui en imposoient au peuple. Il tenoit sous la clef le linge et le pain du roi , délieroit avec une ostentation puérile les choses les plus communes pour le service , et cherchoit à faire remarquer ses précautions sur le vin du prince. Les sots admiroient ; les mal-intentionnés applaudissoient ; les gens sensés rioient de mépris , et sentoient que s'il y avoit eu du danger , les viandes , les boissons , et mille autres moyens de crime auroient rendu inutiles les ri-

sibles précautions du gouverneur. Il avoit le titre de chef du conseil des finances; et, comme il étoit incapable d'y rien entendre, il n'en étoit que plus jaloux du duc de Noailles qui, n'étant que le président, étoit cependant le maître de toute l'administration. Celui-ci, à son tour, voyoit avec chagrin le crédit que Law prenoit auprès du régent. Cette concurrence dans la partie des finances étoit un obstacle au désir que Noailles eut toujours de devenir premier ministre. L'abbé Du Bois, qui tendoit de loin au même but, appuyoit secrètement Law, dont il tiroit beaucoup d'argent. Sans m'arrêter à discuter la nature du système, je remarquerai simplement que, vu le caractère du régent, Law lui plaisoit par son esprit, et sur-tout par des idées extraordinaires hors de la route commune. C'étoit aussi par là qu'elles déplaisoient au chancelier, qui d'ailleurs étoit ami du duc de Noailles. Le régent, les trouvant toujours opposés à ses nouveaux projets, l'un par intérêt, l'autre par droiture, se dégoûta d'eux. On s'attachoit en même temps à lui persuader qu'il n'y a rien de moins propre au gouvernement que la magistrature. Si l'on entend par là un corps nombreux, tel qu'un parlement, on peut dire que ses formes arrêteroient souvent l'activité nécessaire des ressorts de l'état. D'ailleurs des magistrats, habitués au positif des lois,



sont rarement propres à faire céder les préjugés de la routine aux vrais principes de l'administration. Mais doit-on plus attendre de certains ministres, qui n'ont donné d'autres preuves de talent que d'avoir passé du sein de la dissipation et des plaisirs à la tête des affaires ? On pouvoit reprocher au chancelier son indécision ; mais ce qu'il avoit de plus incommode, c'étoit sa vertu.

Quoi qu'il en soit, les remontrances du parlement du 26 janvier furent si fortes, et le chancelier si foible, soit par un sentiment d'équité, soit par sa considération habituelle pour la magistrature, que le régent résolut de lui ôter les sceaux, qui furent donnés à d'Argenson, alors lieutenant de police ; et le chancelier eut ordre de se retirer à Fresne. Le duc de Noailles, en apprenant la disgrâce du chancelier, ne douta pas de la sienne, et vint à l'instant donner sa démission des finances, dont l'administration fut remise à d'Argenson, en même temps que les sceaux.

L'état ne gagna pas à ce changement, qui favorisa le malheureux système de Law ; mais Paris perdit le meilleur lieutenant de police qu'il y ait eu. D'Argenson, avec une figure effrayante qui imposoit à la populace, avoit l'esprit étendu, net et pénétrant, l'âme ferme et toutes les espèces de courage. Il prévint ou calma plus de désordres,

par la crainte qu'il inspiroit que par des châtimens. Beaucoup de familles lui ont dû la conservation de leur honneur et de la fortune de leurs enfans, qui auroient été perdus sans ressource auprès du roi, si ce magistrat n'eût pas étouffé bien des frasques de jeunesse. Fontenelle a parfaitement peint le plan de la police de Paris, et d'Argenson l'a rempli dans toute son étendue ; mais comme sa fortune étoit son principal objet, il fut toujours plus fiscal qu'un magistrat ne doit l'être. Machault lui succéda dans la place de lieutenant de police, et la fit avec plus d'intégrité que d'intelligence.

Le régent, pour consoler le duc de Noailles de la perte des finances, le plaça dans le conseil de régence, et donna au fils, âgé de cinq ans, la survivance de la charge et des gouvernemens du père.

La facilité que le régent avoit d'accorder tout à ceux qui l'obsédoient, engagea le duc de Lorraine, son beau-frère, à venir en France, où il garda l'incognito sous le nom de comte de Blamont. Pour la duchesse de Lorraine, elle parut toujours dans sa qualité de petite-fille de France, dont le rang étoit décidé. On leur donna toutes les fêtes possibles pendant deux mois de séjour ; mais le duc de Lorraine avoit un objet plus important que celui de s'amuser. Il désiroit un ar-

rondissement en Champagne, et le titre d'altesse royale.

Sur le premier article, il tâchoit de faire revivre de vieilles prétentions, qui avoient toujours été rejetées et même anéanties par les derniers traités. Il fonda le second sur ce que le duc de Savoie, également beau-frère du régent, avoit eu le titre d'altesse royale, que sa femme, petite-fille de France et altesse royale par elle-même, lui avoit communiqué; ce qui n'étoit pas exactement vrai, Victor Amédée, avant d'avoir obtenu, en 1713, le titre de roi, avoit été long-temps marié et duc de Savoie, sans qu'il eût participé au titre de sa femme. Pour y parvenir, il renouvela celui de roi de Chypre, obtint à Rome la salle royale pour ses ambassadeurs, et à Vienne le traitement de ceux des têtes couronnées, ce qui s'établit successivement dans toutes les cours. Ces articles gagnés lui procurèrent le traitement personnel d'altesse royale; mais ce qui y contribua le plus, fut l'importance de ses états, celle de son alliance, et son influence dans les affaires d'Italie.

Le duc de Lorraine alléguoit son prétendu titre de roi de Jérusalem; mais sa puissance étoit peu comptée, et il n'avoit de commun avec le duc de Savoie que d'avoir un titre chimérique de roi, et d'avoir épousé une petite-fille de France. L'amitié de Madame, passionnée pour

tout ce qui tenoit à l'Allemagne, décida tout.

Saint-Contest, qui, sous un extérieur simple et grossier, étoit l'homme le plus fin, le courtisan le plus adroit, fut chargé de rapporter au conseil de régence l'affaire concernant les prétentions du duc de Lorraine en Champagne. Comme il avoit été long-temps intendant à Metz, personne n'étoit plus en état que lui de connoître les inconvéniens de ce qu'on alloit accorder, et par conséquent de les déguiser dans son rapport. Il le fit tel qu'on le désiroit, et l'affaire passa tout d'une voix, et ne souffrit pas plus de difficulté au parlement, qui l'enregistra sans la moindre représentation. Le duc de Lorraine gagna une supériorité sur les princes du sang, qui précédemment n'auroient pas souscrit à l'égalité. La réunion de la Lorraine à la France a obvié aux suites fâcheuses que ce jugement pouvoit avoir; mais on ne pouvoit pas alors le prévoir.

Le grand-duc de Toscane, gendre de Gaston, et dont la maison a donné deux reines à la France, de l'une desquelles la branche régnante est issue, ne tarda pas à prétendre l'altesse royale. Le duc de Holstein-Gotorp fit la même demande; mais l'un et l'autre furent refusés. Quelque temps après, le régent accorda le traitement de majesté au roi de Danemarck, et le titre de hautes-puissances aux états généraux de Hollande.

L'entrée du duc de Noailles au conseil de régence inspira aux autres chefs le désir d'y entrer, et ils l'obtinent, sans perdre leurs autres places. Il s'y trouva à la fin près de trente personnes. Il est vrai que cela leur donnoit peu de part au gouvernement. L'abbé Dubois s'empara insensiblement de tout le secret des affaires étrangères, et celles de finances se traitoient uniquement entre d'Argenson et Law; ce qui n'empêchoit pas que chacun ne tirât les émolumens de ses titres oisifs.

D'Argenson demanda le tabouret pour sa femme, et l'obtint. C'est la première qui l'ait eu à titre de femme d'un garde des sceaux (\*).

Le temps des usurpations à la cour est nécessairement celui des tracasseries, qui l'emportent souvent sur les affaires. Le maréchal de Villars, en qualité de chef du conseil de la guerre, écrivit aux colonels des lettres circulaires. Aucun

(\*) Avant le chancelier Séguier, aucun office de la couronne ne donnoit le tabouret à la femme de l'officier. Séguier obtint de Louis XIII, par la protection du cardinal de Richelieu, que sa femme eût le tabouret à la toilette de la reine, ce qui n'étoit qu'une espèce d'entrée particulière. Lorsque Séguier fut fait duc à brevet, sa femme fut assise partout de droit; mais cela tira si peu à conséquence pour la place de chancelier, que Louis XIV trouva fort mauvais que la chancelière de Pontchartrain, qui étoit assise à la toilette de la duchesse de Bourgogne, eût pris le tabouret à une audience de cette princesse, parce que c'étoit une occa-



n'auroit osé, sous le feu roi, se plaindre du style des secrétaires d'état. Le marquis de Beaufrémont s'avisa de le trouver mauvais de la part d'un maréchal de France, et répondit une lettre si insolente, qu'il fut mis à la Bastille, et les maréchaux de France demandoient qu'il fît de plus des excuses au maréchal de Villars. Le régent, qui voyoit les femmes et toute la jeunesse prendre parti pour Beaufrémont, craignit de heurter un corps si respectable, se contenta de faire venir le jeune homme en présence du maréchal, et de dire à celui-ci que Beaufrémont n'avoit pas eu dessein de lui manquer; de sorte que, Beaufrémont n'ouvrant pas la bouche, il n'y eut que le régent qui fit l'excuse.

Poirier, qui avoit succédé à Fagon dans la place de premier médecin, la seule qui se perde à la mort des rois, étant mort, le régent déclara qu'il ne vouloit pas se mêler du choix; mais qu'il sion publique. Le garde des sceaux d'Aligre, qui le fut pendant deux ans, à la mort de Séguier, sans que l'on nommât un chancelier, ne prétendit point de tabouret pour sa femme; mais elle le prit lorsque son mari fut chancelier. D'Argenson, profitant de l'absence du chancelier, représenta la similitude extérieure des deux places, demanda qu'elle fût entre les femmes, comme elle étoit entre les maris; et le régent le permit: de sorte que la femme du garde des sceaux Chauvelin a été assise en présence de la chancelière, lorsque d'Aguesseau revint de Fresne, sans avoir les sceaux.

donnoit l'exclusion à Chirac, parce qu'il étoit son médecin, et à Boudin pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui, duc d'Orléans, à la mort du duc de Bourgogne et des autres princes. La place fut donnée à Dodart, homme d'esprit, de mérite et de vertu, qui a laissé deux fils dignes de lui. L'un est aujourd'hui intendant de Bourges ; l'autre sert avec distinction dans les carabiniers.

Le jeudi saint, le grand aumônier étant absent, le cardinal de Polignac, à la messe, prétendit que c'étoit à lui à donner à baiser au roi le livre des évangiles, par préférence au premier aumônier. Cette dispute édifiante empêcha le roi de baiser l'Évangile, et l'affaire fut ensuite jugée en faveur du premier aumônier.

L'abbé de Saint-Pierre, premier aumônier de Madame, ayant donné son livre de la polysynodie dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des conseils, les ennemis de la régence voulurent voir dans l'ouvrage une satire du gouvernement de Louis XIV, et tâchèrent de mortifier le régent dans un officier de sa maison. Mais, ne pouvant rien faire de juridique contre l'abbé de Saint-Pierre, ils cabalèrent dans l'académie françoise dont il étoit membre, et l'en firent exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des académiciens lettrés, qui obtinrent que sa place

ne seroit remplie qu'à sa mort. L'exclusion de cet excellent citoyen est une preuve de l'autorité que prennent, dans les compagnies littéraires, ceux qui n'y entrent que pour usurper un titre de protecteur qu'ils ne remplissent jamais, et une réputation d'esprit qu'ils n'obtiennent pas toujours.

Une affaire très-importante fut alors promptement terminée, parce qu'on s'y prit bien. Il y avoit trois archevêques, douze évêques, et quantité d'abbés à qui le pape refusoit des bulles, s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos libertés. Quelques-uns des prélats nommés n'y répugnoient pas trop; mais d'autres, plus François, réclamoient contre cette servitude. Le régent défendit au cardinal de la Trémouille, notre ambassadeur à Rome, de recevoir aucune de ces bulles si on ne les donnoit toutes, et nomma, en même temps, une commission prise du conseil de régence pour statuer sur les moyens de se passer du pape, en cas d'opiniâtreté de sa part. Hennequin, Petitpiéd et Legros, docteurs de Sorbonne, fournirent aux commissaires des mémoires instructifs à ce sujet; mais la commission n'eut pas la peine de travailler. A peine en fut-on instruit à Rome, que la consternation s'y mit. Le pape fit partir sur-le-champ un courrier qui apporta toutes les bulles. On

en auroit envoyé en blanc, si l'on en avoit demandé.

Les négociations, au sujet des différens entre l'Empereur et l'Espagne, continuoient cette année avec la plus grande vivacité. L'Empereur ne vouloit renoncer à aucune de ses prétentions sur plusieurs états de la succession d'Espagne. Albéroni, se flattant de recouvrer tout ce qui avoit appartenu à la branche espagnole de la maison d'Autriche, ne traitoit, dans ses manifestes, l'Empereur que d'archiduc. Albéroni mettoit dans ses démarches une hauteur qui n'étoit pas d'une âme commune, et qui persuadoit à chacune des puissances que ce ministre pouvoit s'être assuré des autres.

Albéroni vouloit, pour préliminaires, 1.<sup>o</sup> que l'Empereur fit une renonciation absolue à tous les états dont Philippe V étoit actuellement possesseur; 2.<sup>o</sup> que, les maisons de Médicis et de Farnèse venant à s'éteindre, les enfans de la reine héritière de ces deux maisons, y succédassent. Il comptoit chasser à la fin d'Italie tous les Allemands, et faisoit les plus grands préparatifs de guerre.

La duchesse de Saint-Pierre, qui fut placée auprès de la reine d'Espagne par Albéroni, m'a dit qu'il l'avoit assurée qu'il ne faisoit la guerre que pour obéir à Philippe V; mais il en impo-

soit sûrement : Philippe n'étoit pas en état d'avoir une volonté. Sans cesse frappé de l'image de la mort, il se confessoit à chaque instant, et le père d'Aubenton, assidu auprès du lit de ce prince, ne le quittoit que lorsqu'il étoit endormi. D'ailleurs, Albéroni affichoit l'autorité la plus absolue, et déclaroit aux secrétaires d'état que, s'ils s'écartoient de ses ordres, ils le paieroient de leur tête.

Les choses ont si fort changé de face, l'état de l'Europe est si différent aujourd'hui, que le détail des négociations de ce temps-là n'intéresseroit actuellement personne; mais les intrigues, les artifices des ministres, les manéges de cour étant de tous les lieux et de tous les temps, on peut, en peignant ce qui s'est passé, donner une idée de ce qui se passe journellement.

Albéroni s'étant fait nommer archevêque de Séville, le pape n'osa lui donner des bulles, dans la crainte d'irriter de plus en plus l'Empereur; et Albéroni, ne pouvant les obtenir, s'empara et jouissoit à la fois, par provision, du revenu des églises de Séville et de Malaga.

Le pontife le menaça des censures ecclésiastiques. Albéroni, affectant une sensibilité hypocrite à ces menaces, répondit qu'il croyoit le saint-père trop prudent pour entreprendre, contre le ministre absolu d'une grande monarchie,



ce qu'il n'osoit faire contre le cardinal de Noailles, chef d'une poignée d'hérétiques.

Cependant il fit partir la flotte d'Espagne, qui aborda en Sicile. Le marquis de Lede, qui la commandoit, s'empara du château de Palerme; mais comme la suite des opérations ne répondoit pas à l'impétuosité d'Albéroni, et que Lede s'excusoit sur la nécessité de ménager le soldat, Albéroni lui écrivit humainement que les soldats sont faits pour mourir quand cela convient.

Le peu de déférence de ce ministre pour la médiation des différentes puissances, fit conclure le traité de la quadruple alliance entre la France, l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande. Albéroni, furieux contre le régent, chercha tous les moyens d'exciter des troubles en France, et de profiter des mécontentemens du parlement.

La fermentation y étoit très-grande, et un édit du mois de mai, sur les monnoies, très-préjudiciable au public, l'augmenta encore. Le parlement, ayant fait des remontrances qui n'eurent aucun succès, défendit, par arrêt, l'exécution de l'édit. Le conseil de régence cassa l'arrêt du parlement, comme attentatoire à l'autorité royale; mais cela ne la fit pas respecter davantage. Le parlement manda le prévôt et les six corps des marchands, les principaux banquiers, pour se faire rendre compte de l'état des rentes de la

ville et des inconvéniens de l'édit des monnoies, et voulut entrer dans toutes les parties de l'administration. Le public, qui croit voir des protecteurs dans les magistrats, applaudissoit à leurs démarches; la chaleur gagnoit tous les esprits, et une circonstance, plus importante qu'elle ne le paroît, y contribuoit encore. Les Mémoires du cardinal de Retz venoient de paroître. Chacun les lisoit avec avidité; la plupart, saisis d'un esprit de liberté, se flattoient de voir renaître la fronde et d'y jouer un rôle. Le parlement, dont les procédés ne sont pas toujours aussi réguliers que ses plaintes sont justes, cherchoit à donner la loi au régent. L'ancienne cohue des enquêtes se renouvelant demanda, comme dans la minorité de Louis XIV, l'adjonction des autres cours supérieures. Celles-ci s'en excusèrent, et se contentèrent de faire leurs remontrances. Le parlement redoubloit les siennes (\*), et n'oublioit rien pour enflammer le public; mais l'esprit de la nation n'étoit plus le même. Un règne absolu de soixante-douze ans, avoit plié deux ou trois générations à l'obéissance et à la crainte. Les é-

(\*) Les objets des délibérations et des remontrances du parlement étoient l'aliénation des domaines; les traités avec les princes étrangers; les affaires de la cour de Rome; les rentes sur la ville; toutes les dettes du roi; la banque de Law devenue banque royale; enfin toutes les affaires d'état.

dits les plus ruineux ne produisoient que des murmures ou des chansons. Cependant le régent n'étoit pas tranquille; le peuple françois est le seul qu'un instant peut régénérer ou corrompre; et la vie dissolue du régent lui faisoit plus de tort qu'il ne l'imaginoit. Son affectation d'impiété excitoit le mépris des sages, l'indignation des hommes religieux, et accrétoit l'imputation des crimes dont on le croyoit capable. La profusion des grâces sur les courtisans, aigrissoit la misère des peuples, et ne lui concilioit la reconnoissance de personne; on n'attribuoit ses bienfaits qu'à la foiblesse et à la crainte, quand on les voyoit également répandus sur amis et ennemis. La plupart de ses familiers, tels que d'Effiat, Canillac, Bezons, d'Huxelles, étoient liés de longue main avec le duc du Maine. Une habitude de respect pour les volontés du feu roi, et le désordre des affaires faisoient regretter que le testament n'eût pas été suivi. On craignoit pour les jours du jeune roi; on les auroit crus plus en sûreté entre les mains d'un prince qui n'auroit pas touché à la couronne de si près que le régent, et ses imprudences autorisoient les calomnies fomentées par les partisans de la vieille cour. Le public applaudissoit aux entreprises du parlement, qu'on regardoit comme justes et nécessaires dans les circonstances où l'état se trouvoit. Le premier

président de Mesmes ne s'appliquoit qu'à se maintenir entre sa compagnie et le régent dont il tiroit un argent prodigieux, qu'il dépensoit avec une magnificence qui donne toujours de la considération. Le régent le connoissoit bien; mais il comptoit en être maître à force d'argent, et qu'il ne s'agiroit jamais que du prix. Il supposoit que ce magistrat pouvoit également retenir ou pousser sa compagnie, en quoi il se trompoit. Mathieu Molé, avec les meilleures intentions connues, et le respect dû à sa vertu, ne fut pas en état de modérer la fougue du parlement dans la fronde. Aussi voyoit-on de Mesmes déserté par les enquêtes, toutes les fois qu'il entreprenoit de les contenir. Il en profitoit alors pour tirer du régent de nouvelles sommes, et ne ramenoit les fugitifs qu'en participant à leurs excès. Le régent devoit savoir qu'on n'est jamais sûr de ceux qui se vendent, et que le premier président étoit de tout temps livré au duc du Maine, par goût et par intérêt (\*). En effet, dans le dessein formé que le parlement montrait de partager l'autorité royale, il devoit préférer au

(\*) Il y eut un jour une délibération par laquelle les enquêtes arrêterent que qui que ce fût n'iroit chez le premier président que pour affaire indispensable, et de l'aveu de la compagnie. Le président Hénault, qui lui étoit particulièrement attaché, et de qui je tiens ces faits, l'étant allé voir en

régent le duc du Maine qui, n'ayant pas les mêmes droits de naissance, ne seroit à la tête du gouvernement qu'un membre ou un instrument du corps qui l'auroit élevé.

Ce que le régent avoit déjà perdu d'autorité faisoit croire à ses ennemis qu'on pourroit l'en dépouiller totalement; et ceux qui devoient lui être le plus attachés, s'arrangeoient là dessus, bien déterminés à suivre la fortune.

Le mécontentement de la capitale gaignoit les provinces. Le parlement de Rennes s'étoit ouvertement déclaré pour celui de Paris. Les états de Bretagne, qui se tenoient alors, étoient fort orageux, et l'aliénation des esprits y avoit commencé dès l'année précédente.

Le maréchal de Montesquiou, commandant en Bretagne, pour tenir les états à Dinant, débuta fort mal avec la noblesse. Quatre ou cinq cents gentilshommes allèrent au-devant de lui à quelque distance de la ville. Ils se présentèrent pour lui faire cortège, ne doutant pas qu'il ne montât à cheval avec eux, et ne se mît à leur tête pour entrer ainsi dans la ville. Il se contenta de les saluer de sa chaise, et continua sa route, sans leur secret pour l'instruire de cette délibération: *Vous les verrez tous demain chez moi*, lui dit le premier président. En effet, ayant le lendemain montré de l'humeur contre le régent, toute la cohue des enquêtes le suivit chez lui.



faire la moindre excuse. Ils furent, avec raison, choqués de ce premier accueil. Le jour suivant, il fit tout aussi mal. La députation des trois ordres étant allée à pied pour l'inviter à l'accompagner à l'ouverture des états, au lieu de marcher à leur tête, il entra dans sa chaise à porteurs, laissant la députation le suivre comme elle étoit venue (\*). Dès ce moment, tout se tourna de part et d'autre en procédés désagréables.

Le lendemain de l'ouverture des états, la demande du don gratuit se fait par l'intendant, en présence du commandant et des autres commissaires du roi ; après quoi, ils se retirent, pour laisser les états en délibérer. Anciennement, avant que de répondre à la demande, les états examinoient l'état de leurs fonds, et contestoient quelquefois long-temps sur la quotité de la somme. Il arriva, sous le commandement du duc de Chaulnes, et dans les temps prospères de la France, que les états, emportés par leur zèle, accordèrent le don gratuit par acclamation et sans en délibérer. Cet exemple fut imité dans les états suivans, et devint un usage qui subsista jusqu'en 1717. Alors les états, épuisés par les efforts qu'ils avoient faits pendant la

(\* ) La députation rentre aujourd'hui dans la salle des états, après avoir fait l'invitation, et avant que les commissaires du roi se mettent en marche.

guerre, et déjà indisposés par le maréchal de Montesquiou, voulurent, avant de rien accorder, examiner l'état de leurs affaires. Le maréchal s'en trouva offensé, fut quelques jours à tâcher de ramener les états à l'acclamation, et, ne pouvant y réussir, sépara l'assemblée.

On exila plusieurs gentilshommes des états et du parlement, ce qui ne ramena pas les esprits (\*).

Cependant les états furent rassemblés en 1718, et l'on y prit un *mezzo termine*, qui fut que les états délibéreroient sur le don gratuit dans la même séance qu'il seroit demandé, et ne pourroient traiter de rien autre chose, ni faire de représentations qu'après l'avoir accordé. Cette forme subsiste encore aujourd'hui.

Si les états de 1718 ne furent pas séparés, ils n'en furent guère plus tranquilles; le procureur général syndic (\*\*) fut exilé, et les esprits restèrent plus aliénés que jamais. Nous en verrons les suites.

Le parlement de Paris, fier de ses succès, excité par le cri public, et calculant ses forces sur la foiblesse du régent, crut que rien ne devoit l'arrêter, et rendit le célèbre arrêt du 12 d'août, par lequel il arrêtoit toutes les opé-

(\*) Piré, Noyant, Bonamour et du Groesquer, le président de Rochefort, et Lambilly, conseiller.

(\*\*) Coëtlogon de Mejusseaume.

rations de la banque, et faisoit défense à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans l'administration des deniers royaux, etc.

Non content d'avoir rendu cet arrêt, le parlement envoya les gens du roi demander au régent compte des billets qui avoient passé à la chambre de justice, à la compagnie d'Occident ou à la monnoie. Le parlement différoit de quelques jours la publication de son arrêt, parce qu'il vouloit instruire secrètement le procès de Law. Des commissaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins, et l'on ne se proposoit pas moins que de se saisir du coupable, de terminer son procès en deux heures de temps, de le faire pendre dans la cour du palais, les portes fermées, et de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre.

L'arrêt et le projet du parlement furent révélés au régent. On prétend que ce fut par le président Dodun, qui depuis a été contrôleur général. Quoi qu'il en soit, le régent en fut instruit, et lorsque les gens du roi vinrent, le 22 août, lui faire la proposition dont ils étoient chargés, au sujet des billets d'état, il se contenta de les écouter, et, sans leur répondre, de rentrer dans son cabinet. Ce silence froid et méprisant les déconcerta plus qu'une réponse vive. Sur le rapport qui en fut fait au parlement, quelques-uns soup-

connèrent que le régent méditoit un parti de vigueur, tel que de faire enlever les chefs de meute, ou de tenir un lit de justice. D'autres prétendoient que ce prince n'oseroit ni l'un ni l'autre au milieu d'un peuple de mécontents.

Ce prince, outré des entreprises du parlement, n'avoit point encore de projet arrêté. Plusieurs de ceux qui l'entouroient, amis du premier président, entretenoient le régent dans la crainte de la magistrature, et le maréchal de Villeroi ne cherchoit qu'à le rendre odieux au public. Le duc de Noailles, dépouillé des finances par le garde des sceaux et par Law, désiroit la perte de l'un et de l'autre. De l'autre côté, le duc de Saint-Simon, plein d'un mépris maniaque pour la robe, ne voyoit qu'avec dépit la considération du régent pour le parlement, et en parloit comme d'une assemblée de bourgeois que le moindre acte d'autorité feroit rentrer dans le devoir. Le régent auroit bien voulu se le persuader; mais les conseils de Saint-Simon, passionné contre le parlement pour les prérogatives des ducs, lui étoient suspects.

L'indécision du régent jetoit Law dans les plus cruelles angoisses. Il craignoit d'être pendu pendant qu'on cherchoit si lentement les moyens de l'en garantir; et, ne se jugeant pas en sûreté à la banque, qui étoit le lieu et le corps du délit, il

se réfugia au Palais Royal. L'abbé Dubois , plus pendable encore que Law , sentoit qu'il pourroit devenir la seconde victime du public ; que toute son existence tenoit uniquement à la puissance de son maître ; et que , si elle étoit une fois détruite , les dignités dont le ministre étoit revêtu , loin de le sauver , feroient son premier crime. Le nouveau garde des sceaux n'ignoroit pas combien le parlement étoit blessé de se voir subordonné à celui qu'il avoit long-temps traité en subalterne. D'Argenson , étant lieutenant de police , avoit plusieurs fois été cité à la barre de la cour ; et là , debout et découvert , y avoit reçu des réprimandes avec plus de respect que de timidité , et avec un mépris intérieur qu'il étoit aujourd'hui en état de manifester. C'étoit l'homme le moins orgueilleux , mais le plus ferme , et plein d'expédiens dans les affaires. Celui qui se présentoit naturellement étoit de détruire , dans un lit de justice , tout ce que le parlement avoit fait. Le garde des sceaux , pour maintenir l'autorité du roi , l'abbé Dubois , par des motifs moins nobles , mais non moins puissans , assiégèrent le régent , lui firent honte de sa foiblesse. Le duc de Saint-Simon les seconda vivement , et M. le duc , par un intérêt personnel , s'unissant à eux , le lit de justice fut résolu. (\*)

(\*) Quoique ce lit de justice paroisse aujourd'hui peu in-



Depuis que M. le duc étoit majeur, il supportoit très-impatiemment de voir la surintendance de l'éducation du roi entre les mains du duc du Maine, prétendoit que cette place ne devoit appartenir qu'au premier prince du sang majeur; et que, depuis l'arrêt de 1717, le duc du Maine n'avoit que les honneurs de prince et ne l'étoit plus. Le régent, n'osant rien lui refuser en face, chargea Saint-Simon de le dissuader d'une prétention qui ne feroit que multiplier les mécontents. En vain Saint-Simon représenta-t-il à M. le duc les dangers d'une guerre civile; que le changement de surintendant n'avoit pas besoin d'un lit de justice; que le régent s'engageroit, parole d'honneur, et même par écrit, de satisfaire M. le duc, lorsque les affaires d'état seroient réglées: celui-ci répondit qu'il ne se fioit pas plus à l'écrit qu'à la parole du régent; qu'il ne vouloit pas laisser au duc du Maine le temps de s'établir dans l'esprit du roi, ce qui arriveroit infailliblement, j'ai cru devoir en parler avec quelque détail; 1.<sup>o</sup> c'est le premier que le roi ait tenu chez lui; 2.<sup>o</sup> il fera de plus en plus connoître le caractère, les intérêts, les passions des personnages de ce temps-là, et donnera une idée de ce qui se passe journellement à la cour parmi ceux qui y jouent un rôle dans des intrigues conduites et travaillées de main de courtisans. Les principaux faits de ce lit de justice et des préliminaires sont extraits des Mémoires du duc de Saint-Simon et d'un journal du parlement.

ment s'il y restoit jusqu'à la majorité ; et que c'étoit au régent à voir s'il préféroit un légitimé à un prince du sang dont l'amitié ou la haine constante seroit le prix de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Les plus honnêtes gens de la cour n'oublient jamais leurs intérêts particuliers. Le duc de Saint-Simon, voyant l'opiniâtreté de M. le duc, voulut en tirer parti pour lui-même. *Monsieur*, lui dit-il, *puisque nulle considération ne peut vous détourner de votre projet, je vais vous donner des facilités pour l'exécution. Otez aux légitimés tout extérieur de princes du sang, en les faisant réduire au rang de leur pairie ; alors la surintendance de l'éducation tombe d'elle-même. Le maréchal de Villeroy ne peut plus être subordonné à son égal, et même son cadet dans la pairie. Vous pourrez, dans votre demande, employer cette considération, avec un mot d'éloge pour le maréchal de Villeroy, dont sa vanité sera flattée. Par là vous vous faites un partisan d'un des chefs de la cabale, vous vous fortifiez des ducs, et vous vous les attachez tous. Il n'y en a pas un qui ne vous regarde comme l'auteur du rang intermédiaire laissé aux légitimés. M. le régent, soit pour s'excuser envers les pairs, soit pour rejeter sur vous leur ressentiment, ne leur a pas laissé ignorer que*

*vous seul fûtes opposé à la réduction des légitimés au rang de leur pairie, lorsqu'on leur ôta le droit de succession à la couronne. Il ne vous est pas indifférent d'avoir pour ami ou pour ennemi un corps si considérable. Vous venez de m'assurer qu'un ressentiment inaltérable ou un attachement inviolable pour M. le régent, seroit le prix de votre demande refusée ou accordée : comptez que tous les pairs vous font ici, par ma bouche, la même protestation à votre égard, au sujet de la réduction des légitimés.*

M. le duc accéda sur-le-champ à la proposition du duc de Saint-Simon : *Je consens, ajouta-t-il, à la réduction des légitimés ; mais vous me les avez peints si redoutables, par leurs établissemens et par l'accumulation de leurs dignités, qu'il faut les dépouiller totalement, et ne leur laisser que ce qui sera nécessaire pour soutenir leur rang de pair. C'est à regret que je sacrifie le comte de Toulouse ; mais le danger de laisser subsister le duc du Maine tel qu'il est, rend le sacrifice nécessaire. Je veux d'ailleurs, pour mon frère, le comte de Charolois, un gouvernement convenable à sa naissance, et il n'y en a pas de vacant ; la dépouille du duc du Maine le procurera. Vous allez, monsieur, beaucoup trop loin, reprit Saint-Simon ; il est contre la justice de dépouiller qui que ce soit, sans*

*le déclarer criminel. Si l'on en venoit à une telle violence, il n'y a personne dans le royaume qui n'en craignît autant pour soi. Tous ceux qui jouissent des moindres places, regarderoient la cause des légitimés comme la leur; moi-même je m'y joindrois, et le soulèvement seroit général. On pouvoit, à la mort du roi, imputer aux légitimés le crime de lèse-majesté contre la couronne (\*), de s'être fait déclarer capables d'y succéder. Qu'en leur faisant grâce de la vie, de la liberté et de leurs biens, on leur eût accordé le seul rang de duc et pair, par respect pour le sang de leur père, et qu'on les eût dépouillés de tout le reste, tout étoit juste alors. Mais aujourd'hui que leurs établissemens ont été confirmés, vous ne pouvez les attaquer que par le vice de naissance toujours subsistant, et les réduire au rang de leur pairie. M. le comte de Charolois ne manquera pas d'établissemens,*

(\*) Voilà un de ces excès du duc de Saint-Simon, dont j'ai parlé dans ma préface. Il seroit peut-être à désirer que les rois, ne fût-ce que par respect pour les mœurs, ne reconnussent jamais publiquement leurs enfans naturels, en leur procurant néanmoins un sort convenable à leur naissance. Mais, quoi qu'en pense le duc de Saint-Simon, il y a grande apparence qu'au défaut de la race légitime pour une couronne héréditaire, la nation préféreroit à tout autre concurrent les fils naturels, ou leurs descendans, pour peu que le choix ne fût pas contraint par la force.

*et vous pourrez lui en procurer, sans recourir à l'injustice et à la violence. A l'égard du comte de Toulouse, il y a un moyen bien simple de le distinguer de son frère; c'est de faire la réduction de l'un et de l'autre par un édit, et tout de suite de rétablir, par une déclaration, le comte de Toulouse dans le rang dont il jouit aujourd'hui, sans que ces honneurs puissent jamais passer à sa postérité. Par là vous faites justice au mérite, et désunissez les deux frères. Quelque déférence que le comte de Toulouse ait pour son aîné, il est trop sage pour s'unir au ressentiment de ce frère et aux fureurs de la duchesse du Maine. Au reste, si le comte de Toulouse se laissoit séduire au point de s'écarter de son devoir, on le dépouilleroit de tout avec l'approbation publique.*

M. le duc, charmé de pouvoir concilier sa haine contre le duc du Maine avec son amitié pour le comte de Toulouse, consentit à tout ce que proposoit Saint-Simon; et celui-ci, profitant des dispositions de M. le duc : *Ce n'est pas assez, lui dit-il, que de consentir, il faut que vous en fassiez votre propre affaire auprès du régent. C'est vous qui avez perdu les ducs et pairs, c'est à vous à les rétablir, et à faire succéder la reconnoissance au ressentiment. J'en exige votre parole, parce que je sais qu'on y doit*



*compter.* M. le duc la donna et la tint. Saint-Simon vint rendre compte au régent de sa conférence avec M. le duc ; mais il ne lui déclara pas d'abord l'engagement que ce prince avoit pris en faveur des pairs , et se contenta de lui rappeler combien de fois il lui avoit fait espérer le rétablissement des pairs. Le régent , voulant user de faux-fuyans , s'engagea beaucoup plus qu'il ne pensoit , rejeta tout sur M. le duc , et dit que , s'il y consentoit , lui régent en seroit charmé. Le duc de Saint-Simon le laissa paraphraser sa bienveillance pour les pairs , et , quand il le vit bien engagé , lui déclara que M. le duc y seroit d'autant plus porté , qu'il vouloit se décharger de la haine des pairs dont on l'avoit rendu l'objet. Le régent devint tout à coup sombre et rêveur. Saint-Simon ne lui laissa pas le temps de se remettre , le poussa vivement , et enfin l'obligea à dire , avec l'air d'un homme qui revient à soi , qu'il concourroit avec plaisir à ce que M. le duc voudroit en faveur des pairs. Saint-Simon le quitta là-dessus , comptant cependant moins sur lui que sur M. le duc. En effet , celui-ci chargea Millain , long-temps secrétaire du chancelier de Pontchartrain , homme très-intelligent , et qui , depuis la retraite de son maître , s'étoit attaché à la maison de Condé , de dresser le projet de l'édit de la réduction des légitimés.

Il n'étoit plus question que de prendre les mesures pour le lit de justice dont le parlement ne devoit être averti que le matin du jour même. Il n'y avoit dans le secret que le garde des sceaux, les ducs de Saint-Simon et de la Force, Law, Fagon et l'abbé Dubois. Ce dernier, qui n'avoit d'appui que le régent, vouloit tourner l'affaire en négociation, s'en faire le médiateur, et proposa de remettre à la Saint-Martin la cassation des arrêts du parlement. Il étoit à craindre que cet avis, si conforme à la mollesse du régent, ne l'emportât; mais le garde des sceaux, toujours ferme, Saint-Simon, plus vif que jamais, et la Force, se liguèrent contre l'abbé, et firent résoudre le lit de justice pour le vendredy 26, lendemain de la Saint-Louis.

Tous les obstacles n'étoient pas levés. On fit réflexion que le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, à la première proposition d'un lit de justice, allégueroient la crainte d'exposer la santé du roi à la chaleur, à la fatigue, au mauvais air de la ville, où il régnoit alors beaucoup de petites véroles; qu'ils prendroient acte de leurs représentations, et en effraieroient un enfant de huit ans qui refuseroit d'aller au parlement. Ces réflexions commençoient à décourager le comité, lorsque Saint-Simon proposa de tenir ce lit de justice aux Tuileries. Cet expédient ranima

tous les acteurs. Nul prétexte sur la santé du roi. Quoiqu'il soit partout le maître, il le paroîtroit encore plus dans son palais; l'imagination des magistrats en seroit plus frappée. Ils s'y trouveroient plus étrangers et moins assurés que sur leurs sièges ordinaires. Il restoit encore des difficultés. Il falloit, avant le lit de justice, faire rapport au conseil de régence des arrêts, édits et déclarations qu'on vouloit faire enregistrer. Les légitimés étoient de ce conseil; la majeure partie leur étoit dévouée; des résolutions si importantes demandoient d'être approuvées au moins de la pluralité, et l'on n'y pouvoit pas compter. M. le duc prétendit que l'on ne devoit rapporter au conseil que l'arrêt de cassation, et ne rien dire des autres; mais le risque n'étoit pas moindre: tous les membres du conseil, qui avoient séance au lit de justice, déjà opposés au fond de l'affaire, seroient offensés du secret qu'on leur en auroit fait. Le duc du Maine et ses partisans ne manqueroient pas de déclarer que rien n'avoit été communiqué au conseil, et justifieroient ce que le parlement ne cessoit de répandre dans le public, que tout se faisoit par la volonté seule du régent, contre l'engagement authentiquement pris de se conformer à la pluralité des suffrages, engagement qui avoit servi comme de base à la régence. Le maréchal de Villeroy, disoit-on, at-

testera les mânes du feu roi, répandra des larmes, déraisonnera, mais d'un ton pathétique, plus contagieux que des raisons. L'audacieux Villars, le seul général françois décoré de victoires, auteur ou instrument du salut de la France à Denain, s'élèvera avec une éloquence militaire qui lui est naturelle, et qui persuade ou entraîne. Le parlement, se voyant appuyé, reprendra ses esprits. La présence d'un roi de huit ans, loin de leur imposer, peut même tourner à leur avantage. Si cet enfant, précieux à l'état, qui sera venu à une telle assemblée comme au spectacle, vient à s'effrayer d'un tumulte si nouveau; s'il vient à se laisser toucher des larmes de son vieux gouverneur; si lui-même en répand, quel parti n'en tirera-t-on pas? Le régent sera représenté comme un tyran qui abuse du nom et de l'autorité d'un roi enfant.

Ces considérations frappèrent le régent, qui fut près de revenir en arrière. M. le duc, moins éclairé, mais d'une opiniâtreté insurmontable, le raffermir sur un parti pris, déclarant que, la guerre civile dût-elle en être la suite, il l'aimoit encore mieux dans une minorité que sous un roi majeur.

Il fut enfin arrêté qu'on prépareroit secrètement tout le matériel du lit de justice; qu'on ne le disposeroit que le jour même aux Tuileries,

en deux heures de temps ; que le parlement, les pairs et les officiers de la couronne ne seroient avertis qu'à six heures du matin ; que le conseil se tiendrait à huit ; qu'on n'y rendrait compte que de l'arrêt de cassation, et que les autres actes, tout prêts et scellés, ne se manifesteroient qu'au lit de justice.

La crainte du régent fut extrêmement tempérée par celle que le parlement, le duc du Maine et le maréchal de Villeroi montrèrent. Un côté de la balance ne peut baisser que l'autre ne s'élève. Le régent prit de la fermeté dès qu'il vit mollir ses adversaires. Le duc du Maine, lui ayant fait demander par le comte de Toulouse, s'il y avoit quelque fondement aux bruits qui se répandoient que lui, duc du Maine, devoit être arrêté, il fit voir par là qu'il avoit autre chose à se reprocher qu'un mécontentement oisif ; et le régent ne répondit pas de façon à le tranquilliser. Le maréchal de Villeroi, avec une contenance embarrassée, demandant les mêmes éclaircissemens, le régent lui dit qu'il pouvoit se rassurer, et ne le persuada que foiblement ; aussi ne vouloit-il pas dissiper toutes ses craintes. Le maréchal en parla à l'abbé Dubois, bien étonné de voir s'éclipser devant lui la morgue du fier seigneur. Le parlement eut une conduite encore plus ridicule. Ce Law, qu'il vouloit pendre, il y avoit trois jours,



quitta l'asile du Palais-Royal, revint hardiment dans sa maison, et y reçut les avances du parlement. Le duc d'Aumont, aussi avide d'argent que le premier président, son ami, et cherchant à plaire à Law, alla le trouver, lui dit qu'il n'y avoit que du malentendu de la part du parlement, et que lui, duc d'Aumont, vouloit tout pacifier. Il traitoit une convulsion dans l'état, comme une tracasserie de société, et se vantoit sur-tout d'être un médiateur sans intérêt. Law, sachant à quoi s'en tenir sur le désintéressement de nos courtisans, convint avec celui-ci d'un rendez-vous pour le 27, parce que tout devoit être terminé le 26.

Le régent vit clairement que la cabale étoit désorientée. Il eut envie de frapper sur le premier président; mais on lui fit sentir qu'il valoit beaucoup mieux le rendre suspect dans sa compagnie, en faisant croire qu'il étoit d'intelligence avec la cour.

Le jeudi, 25, fut employé à prendre les mesures nécessaires. On convint d'abord que le lit de justice se tiendrait portes ouvertes, parce qu'alors les affaires s'y traitent comme aux grandes audiences, et que le garde des sceaux, y prenant les voix tout bas, les rapporteroit comme il le voudroit; et l'on étoit sûr de lui; 2.<sup>o</sup> Que M. le duc, lorsqu'il seroit question de

la surintendance, sortiroit comme partie intéressée, et obligeroit par là les légitimés de sortir aussi.

Pour parer à tous les inconvéniens, on avoit prévu tous les cas. Si le parlement refusoit de venir, l'interdiction étoit prête, avec l'attribution des causes au grand conseil. Si une partie venoit, et qu'une autre ne vînt pas, interdire les refusans. Si le parlement venu refusoit d'opiner, passer outre. Si, non content de ne pas opiner, il sortoit, tenir également le lit de justice, et, huit jours après, en tenir un autre au grand conseil, pour enregistrer le tout. Si les légitimés, ou quelques-uns de leur parti, faisoient de l'éclat, les arrêter dans la séance ou à la sortie, suivant les signaux dont on conviendrait avec les officiers des gardes du corps.

Les ordres ne furent donnés aux commandans des troupes de la maison du roi que le 26, à quatre heures du matin. Le duc du Maine, qui revenoit d'une des fêtes que sa femme recevoit souvent, ou se donnoit elle-même, ne faisoit que se mettre au lit, lorsque Contade lui fut annoncé. Le duc, craignant que ce ne fût pour l'arrêter, demanda si Contade étoit seul, et se rassura lorsqu'il apprit que c'étoit pour assembler les gardes suisses.

A cinq heures, les troupes prirent leurs pos-

tes; et à six, le parlement et tous ceux qui devoient se trouver au lit de justice, déjà éveillés par le bruit des tambours, reçurent les lettres de cachet et les billets d'invitation. A huit heures, le conseil de régence étoit déjà assemblé aux Tuileries. Le garde des sceaux faisoit disposer dans une chambre particulière tout l'attirail du sceau; et, aussi froid que s'il ne s'étoit agi que d'une audience de police, déjeûnoit tranquillement, pour se préparer contre la longueur d'une séance qui retarderoit son dîner.

Chacun s'étant rendu dans la pièce du conseil, le régent y arriva d'un air riant et assuré. Tous n'avoient pas le maintien si libre. Le duc du Maine, pâle et embarrassé, prévoyoit qu'il seroit question d'autre chose que de cassations d'arrêts. Plusieurs se joignoient, examinoient, se parloient bas, cherchoient à deviner ce qui alloit se passer.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse étoient venus en manteau de pair, quoiqu'ils n'eussent point reçu de billets d'invitation. On avoit affecté de ne leur en point envoyer, sous prétexte que, depuis l'édit de 1717, qui révoquoit celui de 1714, ils ne vouloient plus se trouver au parlement. Le régent s'étoit flatté, là dessus, qu'ils se dispenseroient du lit de justice; ce qui l'auroit fort soulagé. C'est pourquoi, s'a-

dressant au comte de Toulouse : *Je suis surpris*, lui dit-il d'un ton d'amitié, *de vous voir en manteau; je ne vous ai pas fait avertir, sachant que vous n'aimiez pas vous trouver au parlement. Cela est vrai*, répondit le comte de Toulouse; *mais, quand il s'agit du bien de l'état, j'y fais céder toute autre considération*. Le régent, touché de cette réponse, le prit en particulier, lui confia tout; et le comte de Toulouse, ayant joint son frère, lui en dit assez pour qu'ils prissent le parti de se retirer.

Le régent, les voyant sortir, jugea qu'il n'y avoit plus d'inconvénient à faire au conseil le rapport de tout ce qu'on s'étoit proposé d'y tenir caché. Ils étoient vingt en séance (\*).

Dès qu'on fut en place, le régent, avec un air d'autorité, ordonna au garde des sceaux de lire ce qu'il avoit à rapporter. Le régent annonçoit chaque pièce par un discours sommaire que le

(\*) Le régent, M. le duc, le prince de Conti, le garde des sceaux d'Argenson, les ducs de Saint-Simon, de La Force, de Guiche, le maréchal de Villeroi, le duc de Noailles, le maréchal duc de Villars, le duc d'Antin, le maréchal de Tallard, le maréchal d'Estrées, le maréchal d'Huxelles, le maréchal de Bezons, l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier de Chavigny, le marquis de Torcy, le marquis de La Vrillière, le marquis d'Effiat, le marquis de Canillac, Le Pelletier de Bouzy, conseiller d'état.

Les deux légitimés s'étoient retirés.

gardé des sceaux paraphrasoit suivant l'importance de la matière.

Le régent, dans ce conseil, opina le premier, contre la règle ordinaire, et prit toujours les avis en commençant par la tête du conseil, pour que les préopinans, dont il étoit sûr, fissent sentir aux autres le parti qu'il y avoit à suivre.

Lorsqu'on opina sur l'arrêt de cassation, ceux qui se trouvoient gênés des entraves qu'on mettoit au parlement, se contentèrent de s'incliner, pour marquer leur acquiescement à l'avis ouvert. Le maréchal de Villeroi dit simplement, à voix étouffée, au sujet du parlement : *Mais viendra-t il? Je n'en doute pas*, dit le régent, d'un ton sec, et en élevant la voix; *il m'a fait dire par des Granges qu'il obéiroit.*

Le régent annonça l'édit de la réduction des légitimés à leur rang de pairie, par un discours en faveur des pairs plus fort que l'édit même. Le duc de Saint-Simon dit, qu'étant partie, il ne pouvoit pas être juge, et que, pour tout avis, il n'avoit que des remerciemens à faire de la justice que son altesse royale rendoit aux pairs. Le régent, saisissant cette idée, ne demanda pas l'avis des autres pairs, et ceux qui les suivoient n'opinèrent qu'en s'inclinant. Cependant le duc de Saint-Simon, pour obvier à ce que les maréchaux ducs de Villeroi et de Villars pourroient objec-



ter, s'ils prenoient la parole, avoit mis sur la table la requête que les pairs avoient présentée l'année dernière contre les légitimés, et au bas de laquelle ces deux maréchaux pouvoient lire leurs noms en gros caractères. M. le duc prit ensuite la parole, et, s'adressant au régent, dit que, puisqu'on faisoit justice aux pairs, il réclamoit aussi les droits de sa naissance; que M. du Maine, n'étant plus prince du sang, ne pouvoit garder la surintendance; qu'un homme du mérite de M. le maréchal de Villeroi, ne devoit pas être précédé par son cadet dans la pairie; que lui, M. le duc, aujourd'hui majeur, demandoit cette place, qui ne pouvoit être refusée à sa qualité, ni à son attachement pour le roi; et qu'il n'oublieroit rien pour profiter des leçons de M. de Villeroi et mériter son amitié.

Le régent, opinant le premier, dit que la demande étoit juste, et, portant les yeux sur tout le monde, ordonna plutôt qu'il ne prit les opinions. Le maréchal de Villeroi, faisant effort pour parler, dit en soupirant : *Voilà donc toutes les dispositions du feu roi renversées ! je ne le puis voir sans douleur : M. du Maine est bien malheureux !* Monsieur, répondit le régent, d'un ton vif et haut, *M. du Maine est mon beau-frère ; mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché.* Ce peu de mots, et quelques regards

portés sur plusieurs , jetèrent la terreur dans l'âme de ceux qui avoient des reproches à se faire.

Dans ce moment on demanda le garde des sceaux à la porte. Il sortit, rentra aussitôt et parla à l'oreille du régent. Celui-ci, dont la fermeté croissoit par la consternation du conseil, dit qu'on lui donnoit avis que le premier président avoit proposé de ne point aller aux Tuileries, où l'on n'auroit point de liberté, et qu'on délibéroit actuellement là dessus. Le régent demanda au garde des sceaux quel parti il y avoit à prendre, si le parlement se portoit à une désobéissance si formelle. Le garde des sceaux répondit qu'il n'y en auroit pas d'autre que l'interdiction, et fit entendre que tous les cas étoient prévus, et les remèdes prêts.

L'avis de la désobéissance du parlement étoit faux. J'ai actuellement sous les yeux un journal très-fidèle de ce qui s'y passa: il ne fut question que d'arrêter ce que le premier président diroit à un lit de justice dont on ne pouvoit prévoir absolument l'objet. On se fixa à demander la communication de ce qui seroit proposé aux Tuileries, et l'on se mit en marche.

Aussitôt qu'on vit le parlement entrer dans la cour des Tuileries, après avoir traversé la ville à pied, le régent défendit à qui ce fût de sortir

avant que les magistrats fussent en place, afin qu'on ne pût pas les prévenir de ce qui avoit été décidé dans le conseil. On passa tout de suite chez le roi, et la députation étant venue l'inviter, on le conduisit au trône. Le régent, voulant prévenir ce que le maréchal de Villeroy seroit tenté de dire au lit de justice, et qu'il avoit eu tant de peine à retenir au conseil, le fit assurer de son estime, de sa confiance; lui en fit dire assez pour dissiper une frayeur qui quelquefois rend téméraire, et pas assez pour lui inspirer du courage. On recommanda aussi à Lamoignon de Blancmesnil, premier avocat général, aujourd'hui chancelier, d'être sage; et on lui dit à l'oreille que toute sa fortune répondroit de la moindre ambiguïté dans ses conclusions.

Tant de précautions étoient superflues. La consternation avoit gagné depuis le duc du Maine jusqu'au dernier huissier du parlement. Plusieurs conseillers avoient déserté pendant la marche. Le président de Blamont, qui avoit tant fait le tribun dans les assemblées du parlement, se trouva mal sur l'escalier des Tuileries; on le transporta dans la chapelle, où l'on employa le vin des burettes, pour lui rendre la connoissance. Enfin, hors d'état de paroître en séance, il se fit conduire chez lui (\*).

(\*) Voyez le procès-verbal imprimé du lit de justice.

Je ne m'arrêterai pas aux formalités d'un lit de justice, on les trouve partout. J'observerai seulement que le garde des sceaux, au milieu d'un parlement dont il étoit détesté, étoit aussi libre dans ses démarches, ses discours et son ton, que s'il n'eût vu autour de lui que des commissaires de police.

Après la lecture de l'arrêté de cassation, le premier président se borna à demander qu'il fût communiqué au parlement, vu l'importance de la matière, pour en délibérer. Sur quoi, le garde des sceaux, ayant pris l'ordre du roi pour la forme, dit : *Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ*. Tout le reste se passa avec tranquillité : les enregistremens faits en présence du roi, sa majesté se leva, retourna dans son appartement, et le parlement s'écoula en silence.

Comme les bagatelles font mieux connoître la disposition des esprits et le caractère que les affaires majeures, je citerai deux traits qui feront voir l'opinion générale qu'on avoit du régent, et donneront une idée de son désouci sur les affaires, quand il s'agissoit de ses plaisirs.

Lorsque le duc de Saint-Simon alla chez Fontanieu, pour convenir avec lui du lit de justice, il commença par lui dire qu'il s'agissoit d'une affaire importante ; mais qu'il s'agissoit, avant tout, de savoir si son altesse royale pouvoit compter

sur lui. Fontanieu devint pâle, ne doutant point qu'il ne fût question de quelque expédition tragique dont il auroit le malheur d'être l'instrument; il répondit, en balbutiant, que tant que son devoir lui permettroit... il seroit... Le duc de Saint-Simon le rassura par un sourire et un geste, moitié de compassion, moitié d'indignation. Fontanieu revint à lui, et, par des excuses embrouillées, acheva de faire voir la crainte qu'il avoit eue, et ce dont on croyoit le régent capable.

Le second trait est que le régent, ayant paru très-pressé d'apprendre ce que Saint-Simon auroit arrangé avec Fontanieu, lui ordonna de lui en venir rendre compte sur-le-champ. La conférence chez Fontanieu ayant exigé de longs détails, lorsque Saint-Simon revint, le régent étoit dans ses cabinets; et c'étoit l'heure des *roués*, heure où tout devoit céder à la débauche. Saint-Simon fut réduit à lui écrire, encore fallut-il bien des mystères pour rendre le billet. Ce n'étoit pourtant pas que ce prince n'eût tiré une ligne de séparation très-marquée entre ceux qui avoient part aux affaires et ses compagnons de plaisirs. Ce qui faisoit dire au duc de Brancas, un des *roués*, qu'il avoit beaucoup de faveur et nul crédit. Le régent s'étoit fait d'ailleurs un système de discrétion auquel il étoit fidèle jusque dans l'ivresse.



La comtesse de Sabran , une de ses favorites , ayant voulu profiter d'un de ces momens-là pour lui faire une question sur les affaires , il l'amena devant une glace , et lui dit : *Regarde-toi , vois si c'est à un si joli visage qu'on doit parler d'affaires.*

Puisque je me suis permis une digression sur la domesticité du régent , je ne dois pas oublier un homme d'une vertu rare , qui n'étoit ni du rang ni de la naissance des *roués* ; mais il n'auroit voulu aucune liaison avec eux , et ne leur dissimuloit guère son mépris ; c'étoit d'Ibagnet , concierge du Palais-Royal. Attaché à la maison d'Orléans dès son enfance , il avoit vu naître le régent , l'aimoit tendrement , et le servoit avec zèle , lui parloit avec la liberté d'un vieux domestique , et avec la droiture et la vérité d'un homme digne d'être l'ami de son maître. Le régent avoit pour d'Ibagnet cette sorte de respect où la vertu oblige. Il n'auroit osé lui proposer d'être le ministre de ses plaisirs : il étoit sûr du refus. Quelquefois , un bougeoir à la main , d'Ibagnet conduisoit son maître jusqu'à la porte de la chambre où se célébroit l'orgie. Le régent lui dit un jour , en riant , d'entrer : *Monsieur* , répondit d'Ibagnet , *mon service finit ici ; je ne vais point en si mauvaise compagnie , et je suis très-fâché de vous y voir.* Une autre fois , il traita comme le dernier des

hommes Cauche (\*), valet de chambre et mercure du régent, sur ce que ce domestique avoit séduit une jeune fille de douze à treize ans, pour la livrer à son maître.

Revenons à la suite du lit de justice. Il étoit fini, que la duchesse d'Orléans, étant à St.-Cloud avec Madame, mère du régent, ignoroit encore qu'il y en eût eu un. Qu'on se rappelle sa folie sur sa naissance, qu'elle croyoit du moins égale à celle de son mari, on jugera quel coup c'étoit lui porter que de lui apprendre la dégradation du duc du Maine. Il falloit cependant bien l'en instruire, et le régent chargea de cette cruelle commission le duc de Saint-Simon. Il en instruisit d'abord Madame qui, élevée dans les principes, ou si l'on veut, les préjugés allemands, en fut ravie, et dit que son fils auroit dû, depuis longtemps, prendre ce parti (\*\*). Pour la duchesse

(\*) C'est sous le nom de ce Cauche que l'abbé de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, fils du régent et de la Florence, actrice de l'opéra, a été baptisé.

(\*\*) Après l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, les légitimés furent dans l'almanach royal immédiatement après les princes du sang, et sans séparation. Après l'édit de révocation de 1717, ils furent séparés par une ligne. Après la réduction des légimités à leur rang de pairie, en 1718, le comte de Toulouse fut inscrit seul dans l'almanach, et séparé par une ligne. Le duc du Maine n'y fut pas inscrit; mais il ne le fut pas aussi avec les pairs.

d'Orléans, elle fut saisie d'une douleur morne, revint sur-le-champ à Paris, et déposant, pour la première fois de sa vie, son orgueil, dit au régent que l'extrême honneur qu'il lui avoit fait en l'épousant étouffoit tout autre sentiment dans son cœur; qu'il falloit que son frère fût bien coupable pour s'être attiré le châtiment qu'il recevoit, et qu'elle étoit réduite à le désirer.

Les deux frères, en sortant de la pièce du conseil, s'étoient enfermés avec leurs familiers dans le cabinet du duc du Maine, aux Tuileries, pendant le lit de justice. De là le comte de Toulouse se retira chez lui, où la duchesse du Maine vint avec ses enfans. Elle étoit dans des convulsions de fureur, reprochoit au comte de Toulouse d'avoir été distingué de son frère, et prétendoit qu'il ne pouvoit s'en laver qu'en renonçant à l'indigne grâce qu'on lui faisoit. Le comte de Toulouse fut enchanté; mais Valincourt, homme d'un grand sens et fort attaché au prince, le prenant en particulier, lui représenta les suites d'une telle démarche. Le marquis d'O, qui avoit été son gouverneur, lui tint le même langage; et le chevalier d'Hautefort, son premier écuyer, échauffé par un intérêt plus vif que celui de son maître, parla encore plus efficacement: « *Monseigneur*, lui dit-il, *seriez-vous assez dupe pour vous associer aux fureurs d'une folle? Quand*

*vous aurez fait pendant trois jours l'admiration des sots , vous serez pendant quarante ans la risée des gens sensés. Pour moi , en m'attachant à vous , je comptai être avec un prince du sang , vrai ou apparent ; sur ce pied-là , j'y resterai toute ma vie ; mais , si vous voulez cesser de l'être , ni moi , ni tous ceux de votre mais on qui valent quelque chose , ne pourrons y demeurer ».*

Le comte de Toulouse , frappé du néant où il alloit se précipiter , laissa partir pour Sceaux le duc et la duchesse du Maine , rendit le lendemain au régent une visite qui tenoit lieu de remerciement , sans le prononcer ; et le jour suivant , se trouva au conseil de régence.

Le samedi 27 , les chambres s'assemblèrent ; on gémit plus qu'on ne délibéra ; on s'écria beaucoup sur l'installation d'un garde des sceaux , sans qu'il eût , suivant les règles , présenté sa requête ; on prit acte , comme cela se pratique en pareille occasion , du défaut de liberté ; l'assemblée fut continuée au lundi 29. Mais ce jour-là le parlement fut occupé d'un nouveau sujet de délibération. A trois heures du matin , le président de Blamont , Faydau-de-Calande et Saint-Martin , conseillers , furent enlevés de chez eux , chacun par huit mousquetaires et un officier , et conduits , le premier aux îles d'Hières , le second à Belle-Ile , le troisième dans l'île d'Oleron.

Le parlement envoya aussitôt une députation demander au roi la liberté de ces magistrats. Le garde des sceaux répondit que ce qui s'étoit fait, étant pour affaire d'état, demandoit le silence, et que la conduite du parlement détermineroit les sentimens du roi à cet égard. La même députation continua ses sollicitations, et reçut toujours les mêmes réponses, jusqu'à la clôture du parlement. Quelques-uns proposèrent de cesser le service, et il fut suspendu un jour; d'autres, de ne point prendre de vacances, jusqu'à ce qu'on eût satisfaction; mais les plus avisés aimèrent mieux sortir librement de Paris que de s'exposer à s'en voir exiler. Le parlement se sépara donc, et la chambre des vacations fut chargée de continuer à demander les exilés.

Le parlement de Bretagne écrivit en leur faveur au régent, qui le trouva très-mauvais. Les ministres étrangers, au nom de leurs maîtres, lui applaudirent d'avoir réprimé ces légistes; langage de princes qui veulent que rien ne résiste à leurs volontés. Il est sûr que l'autorité doit toujours être respectée, pour la tranquillité des peuples mêmes; mais si aucun corps n'élève la voix en leur faveur, ils seront donc livrés au despotisme des ministres, et même des commis.

Ce fut pendant les vacances, le 3 octobre,



que le cardinal de Noailles publia son appel de la constitution au futur concile. L'université, presque tous les curés du diocèse, et quantité de communautés séculières et régulières adhérèrent à l'appel. Le cardinal se retira le même jour du conseil de conscience, qui dès lors ne subsista plus, et dont la chute entraîna celle des autres conseils. Il y avoit déjà du temps que ce n'étoit plus qu'une vaine représentation ; Law faisoit tout dans les finances, et l'abbé Dubois dans les affaires étrangères. Celui-ci, sachant que le chapeau de cardinal, où il tendoit, dépendroit du crédit qu'on lui verroit en France, se fit nommer seul ministre des affaires étrangères. Le Blanc fut déclaré en même temps secrétaire d'état de la guerre. Tous les membres des différens conseils furent remerciés de leurs services, et conservèrent leurs appointemens, qui étoient de douze mille livres. Le marquis de Canillac les refusa ; mais il entra au conseil de régence, où la place valoit vingt mille livres. Tous ces nobles membres des conseils ressembloient à des gens qui, en sortant d'une maison, en emportent les meubles. Le comte d'Évreux conserva le détail de la cavalerie ; Coigny, celui des dragons ; d'Asfeld, les fortifications et le génie ; le marquis de Brancas eut les haras ; le premier écuyer, Béringham, les ponts et chaussées ; l'archevêque de Bordeaux, Be-

sons, prit les économats : ainsi des autres. Le régent ne savoit rien refuser, et ce qu'il ne donnoit pas, on le lui arrachoit. Il avoit des inconséquences singulières. Le changement dans l'état des légitimés embarrassa fort l'évêque de Viviers, Chambonas, dont le frère et la belle-sœur étoient de la maison du duc du Maine. Le prélat, chef de la députation des états de Languedoc, demanda au régent de quelle manière il traiteroit le prince de Dombes, gouverneur en survivance. Le régent lui dit d'en user comme à l'ordinaire ; en conséquence, l'évêque traita d'altesse sérénissime le prince de Dombes, qui n'y pouvoit plus prétendre.

Le régent se laissa enfin fléchir en faveur des exilés. Ils revinrent successivement, et le parlement, devenu souple, en fit des remerciemens, comme d'une grâce. Cela ne l'empêcha pas de faire des difficultés sur l'enregistrement de la banque royale. On trouvoit très-indécent de voir le roi devenu banquier. L'événement prouva que cela étoit encore plus malheureux.

Le coup d'autorité frappé au lit de justice avoit étourdi les ennemis du régent ; mais ne les avoit pas abattus. La fureur que la duchesse du Maine étoit obligée de cacher, n'en étoit que plus vive, et sa correspondance avec l'Espagne plus fréquente. Le prince Cellamare, attentif à

tout ce qui se passoit à Paris et en Bretagne, cherchoit à faire des créatures au roi, son maître, et beaucoup d'officiers avoient pris des engagements avec lui. Le projet étoit de faire révolter tout le royaume contre le régent, de mettre le roi d'Espagne à la tête du gouvernement de France, et sous lui le duc du Maine. On comptoit sur l'union des parlemens. Tout s'étoit traité assez énigmatiquement dans des lettres qui pouvoient être surprises; mais Albéroni voulut, avant d'éclater, voir les plans arrêtés, et les noms de ceux dont on devoit se servir. Il étoit très-dangereux de confier de pareils détails à un courrier que l'abbé Dubois n'auroit pas manqué de faire arrêter.

Cellamare imagina qu'il n'y auroit rien de moins suspect que le jeune abbé Porto-Carrero, neveu du cardinal de ce nom. Ce jeune homme étoit depuis quelque temps à Paris. Monteléon, fils de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, étoit aussi venu de Hollande, et ces deux jeunes gens, se rencontrant ensemble à Paris, se lièrent naturellement, cherchoient les mêmes plaisirs, s'embarrassoient peu d'affaires, et firent partie de s'en retourner ensemble.

Cellamare crut que de pareils courriers seroient à l'abri de tout soupçon; l'abbé Dubois n'en prenoit point en effet, et cependant tout fut découvert.

Il y avoit alors à Paris une femme nommée la Fillon, célèbre appareilleuse ; par conséquent très-connue de l'abbé Dubois. Elle paroissoit même quelquefois aux audiences du régent, et n'y étoit pas plus mal reçue que d'autres. Un ton de plaisanterie couvroit toutes les indécences au Palais-Royal, et cela s'est conservé dans le grand monde. Un des secrétaires de Cellamare avoit un rendez-vous avec une des filles de la Fillon, le jour que partoît l'abbé de Porto-Carrero. Il y vint fort tard, et s'excusa sur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres dont il falloit charger nos voyageurs. La Fillon laissa les amans ensemble, et alla sur-le-champ en rendre compte à l'abbé Dubois. Aussitôt on expédia un courrier muni des ordres nécessaires pour avoir main - forte. Il joignit les voyageurs à Poitiers, les fit arrêter ; tous leurs papiers furent saisis, et rapportés à Paris le jeudi 8 décembre. Ce courrier arriva chez l'abbé Dubois, précisément à l'heure où le régent entroit à l'opéra.

L'abbé ouvrit le paquet, eut le temps de tout examiner, et de mettre en réserve ce qu'il voulut : nous verrons pourquoi. Au sortir de l'opéra, l'abbé joignit le régent, lui rendit compte de la capture. Tout autre prince auroit été pressé de s'éclaircir ; mais c'étoit la précieuse heure

du souper, et rien ne l'emportoit là dessus. L'abbé eut jusqu'au lendemain assez tard pour prendre ses mesures, avant d'en conférer avec le régent, qui, dans les premières heures de la matinée, avoit encore la tête offusquée des fumées de la digestion, n'étoit pas en état d'entendre affaires, et signoit presque machinalement ce qu'on lui présentoit.

L'abbé Dubois, en aspirant à tout, sentoit pourtant qu'il n'étoit rien par lui-même, prévoyoit les révolutions qui pouvoient arriver par la mort de son maître, et vouloit se ménager des protecteurs en cas d'événemens.

Il résolut de s'emparer tellement de l'affaire, qu'il pût sacrifier ceux dont la perte seroit sans conséquence, et sauver ceux auprès de qui il s'en feroit un mérite. Le régent ne vit rien dans cette affaire que par les yeux de l'abbé. Le garde des sceaux et le Blanc en furent les seuls confidens, et l'abbé, saisi des pièces du procès, se trouva maître de la condamnation ou de l'absolution des coupables.

Le prince Cellamare, instruit par un courrier particulier de ce qui étoit arrivé à Poitiers, et se flattant que ses deux Espagnols n'avoient été arrêtés que parce qu'ils voyageoient avec un banquier fugitif pour une banqueroute, prit un air d'assurance, et alla, le vendredi 9, sur le



midi, chez le Blanc, réclamer le paquet de lettres dont il avoit, dit-il, chargé par occasion l'abbé Porto-Carrero. L'abbé Dubois étoit déjà chez le Blanc. L'un et l'autre répondirent à l'ambassadeur que ces lettres avoient été lues, et que, loin de les lui rendre, ils avoient ordre de faire en sa présence la visite des papiers de son cabinet, et tout de suite le prièrent de monter avec eux en carrosse, pour se trouver tous trois ensemble à cet inventaire.

Cellamare, jugeant que les mesures étoient prises, en cas de résistance, ne fit aucune difficulté, et fut ramené à son hôtel, dont un détachement de mousquetaires avoit déjà pris possession. On ouvrit les bureaux et les cassettes. Le scellé du roi et le cachet de l'ambassadeur furent mis sur tous les papiers, à mesure qu'on en faisoit l'examen et le triage. Après cette opération, les deux ministres se retirèrent, laissant l'ambassadeur à la garde de Dulibois, gentilhomme ordinaire du roi.

Durant la visite des papiers, Cellamare, d'un air libre, affecta de traiter le Blanc avec politesse, et l'abbé avec un mépris froid. Cela fut au point que le Blanc allant ouvrir une cassette: *Monsieur le Blanc*, dit l'ambassadeur, *cela n'est pas de votre ressort, ce sont des lettres de femmes; laissez cela à l'abbé, qui toute sa vie a*

*été maquereau*. L'abbé sourit, et feignit d'entendre plaisanterie.

Le soir, il y eut conseil, où l'on rendit un compte sommaire de la conspiration; on y lut des lettres de Cellamare au cardinal Albéroni, et le régent y justifia très-bien son procédé à l'égard de l'ambassadeur, qui, ayant violé lui-même le droit des gens, avoit perdu les privilèges de son titre. Les lettres furent imprimées, répandues partout; aucun des ministres étrangers ne prit la défense de Cellamare, qui partit de Paris, accompagné de Dulibois et de deux capitaines de cavalerie. Ils s'arrêtèrent à Blois, où Cellamare fut gardé jusqu'à l'arrivée en France du duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid: après quoi, on le laissa continuer librement sa route.

Le matin du samedi 10, le marquis de Pompadour, dernier de son nom, père de la belle Courcillon, et aïeul de la princesse de Rohan, fut mis à la Bastille.

Le comte Daydie, cousin (\*), beau-frère et du même nom que Riom, prit la fuite et se retira en Espagne, où il est mort long-temps après, assez bien établi. Le soir même que Cellamare

(\* Sa femme, sœur de Riom, mourut en 1716, dame d'honneur de la duchesse de Berri. Le chevalier et l'abbé Daydie étoient frères du comte.



fut arrêté, Daydie, étant dans une maison où il devoit souper, voyoit jouer une partie d'échecs. On vient dire que Cellamare étoit arrêté; Daydie, très-attentif à une nouvelle si intéressante pour lui, ne montra pas la moindre émotion. Un des joueurs ayant dit qu'il ne pouvoit plus gagner la partie, Daydie offrit de prendre le jeu, fut accepté, joua tranquillement et gagna. Quand on servit le souper, il sortit sous prétexte d'incommodité, prit la poste et partit.

Foucault de Magni, introducteur des ambassadeurs, et fils du conseiller d'état, se sauva aussi; c'étoit un fou qui n'avoit jamais rien fait de sage que de s'enfuir. Un abbé Brigault, fort enfoncé dans cette affaire, fut arrêté à Montargis, sur son signalement, et emmené à la Bastille. Il ne se fit pas presser pour déclarer tout ce qu'il savoit, ajoutant qu'on en verroit le détail dans les papiers qu'il avoit laissés au chevalier de Ménil, qui fut arrêté; mais il avoit déjà brûlé les papiers, que le régent regretta fort. On arrêta successivement beaucoup de personnes avant d'en venir au duc et à la duchesse du Maine. Cela ne tarda pas; le duc fut arrêté à Sceaux, par la Billarderie, lieutenant des gardes du corps, conduit au château de Dourlens, en Picardie, et laissé sous la garde de Favancourt, brigadier des mousquetaires.

La duchesse, en considération de sa naissance, fut traitée avec plus de distinction. Ce fut le duc d'Ancenis, capitaine des gardes du corps, qui l'arrêta dans une maison de la rue St.-Honoré, qu'elle avoit prise pour être plus à portée des Tuileries. Le duc d'Ancenis la quitta à Essone, d'où un lieutenant et un exempt des gardes du corps la conduisirent au château de Dijon.

Le duc du Maine ne montra, dans son malheur, que de la soumission, protesta souvent de son innocence et de son attachement au roi et au régent. Pour la duchesse, elle se plaignoit beaucoup du traitement qu'on faisoit à une princesse du sang, et déclama avec fureur contre son neveu, M. le duc, quand elle se vit dans le château de Dijon dont il étoit gouverneur ; et le public n'approuva pas qu'il devînt le geolier de sa tante.

Tous les domestiques de la maison du Maine furent arrêtés en même temps que leur maître, et renfermés à la Bastille. Mademoiselle de Laigni, qui depuis a été madame de Staal, fut du nombre. Ses Mémoires méritent d'être lus ; ses portraits sont assez fidèles, à l'exception de celui du chevalier de Ménil, qu'elle aimoit trop pour en bien juger. Je l'ai quelquefois rencontré chez elle, et il m'a paru au-dessous du médiocre.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid, y étoit très-désagréablement. Quoiqu'on n'y sût encore rien de ce qui étoit arrivé à Paris, la rupture entre les deux couronnes paroissoit si prochaine, et la violence d'Albéroni si connue, que le duc de Saint-Aignan ne se crut pas en sûreté. Il partit secrètement avec sa femme et peu de domestiques, et arriva au pied des Pyrénées. Là, ne doutant point qu'Albéroni ne fît courir après lui, il prit des malles pour lui, sa femme et les valets absolument nécessaires, traversa les montagnes, et ne s'arrêta qu'à St.-Jean-Pied-de-Port. Il avoit pris la précaution de laisser dans son carrosse un valet de chambre et une femme qui s'annonçoient, en continuant leur route, pour l'ambassadeur et l'ambassadrice. Le duc avoit à peine avancé une lieue dans les montagnes, que des gens détachés par Albéroni investirent le carrosse. Les domestiques jouèrent bien leur jeu, crièrent fort haut contre la violence, et furent ramenés à Pampelune. Lorsque le duc de Saint-Aignan fut arrivé à Bayonne, il envoya réclamer ses équipages qui furent rendus, et le gouverneur manda la méprise au cardinal ministre, qui fut dans la plus grande fureur.

Pendant que la guerre s'allumoit au midi, le



nord eut le bonheur d'être délivré du roi de Suède, Charles XII. Un coup de fauconneau en fit justice au siège de Fridérickschall. Ce prince avoit des qualités estimables qui l'auroient fait chérir, s'il n'eût été qu'un particulier; une frénésie guerrière en fit un fléau pour le genre humain. Son père, tyran obscur, avoit accablé ses sujets, abattu le sénat et la noblesse, anéanti les lois. Le fils, destructeur plus éclatant, fut moins haï, par le brillant de cette gloire qui en impose au vulgaire, admirateur insensé des héros qui font son malheur. Charles fit celui de ses états et de ses voisins. Des milliers d'hommes détruits par le fer et le feu, furent les fruits de son règne. La dévastation, la dépopulation de la Suède étoient, à la mort de Charles XII, au point qu'il ne restoit plus d'hommes, que des enfans et des vieillards. On ne voyoit plus que des femmes et des filles labourer les terres, servir les postes, et jusque dans les bains publics. On étoit réduit à les employer à toutes les fonctions que la foiblesse et la décence semblent leur interdire. Je tiens ces faits du comte Céreste-Branças, l'homme le plus vrai, et notre ministre en Suède immédiatement après la mort de Charles XII.

Les Suédois profitèrent des circonstances pour rentrer dans le droit d'élire leurs souverains. Sans égard pour les prétentions du duc de Hols-

tein, fils de la sœur aînée de Charles, ils élurent pour reine Ulrique-Éléonore, sa sœur cadette. Ils consentirent ensuite à lui associer son mari, le prince de Hesse; mais avec une telle limitation de pouvoir dans leurs personnes et celles de leurs descendans, que le despotisme ne peut renaître de long-temps.

CETTE année s'ouvrit par la déclaration de guerre contre l'Espagne. Elle avoit été précédée d'un manifeste (\*), pour prévenir les esprits sur la justice de nos motifs. Les ennemis du gouvernement ne s'oublièrent pas dans cette occasion, et répandirent quatre pièces séditieuses. La première étoit un manifeste du roi d'Espagne, adressé aux trois états de la France. La seconde, une lettre de Philippe V au roi. La troisième, une lettre circulaire aux parlemens. Et la quatrième, une prétendue requête présentée à Philippe V, de la part des trois états de France. Le parlement se contenta de supprimer, par arrêt, ces libelles qui méritoient beaucoup plus.

Les officiers qui devoient servir contre l'Es-

(\*) Ce manifeste fut composé par Fontenelle, sur les mémoires de l'abbé Dubois. Cette pièce et les quatre autres, dont je parle ensuite, sont imprimées partout et principalement dans les mémoires de la régence, ouvrage d'ailleurs aussi mauvais que j'en connoisse. L'auteur, et l'éditeur qui a joint des notes, sont également mal instruits.

pagne furent nommés ; et l'on fut , pour le moins , surpris de voir le maréchal de Berwick décoré de la grandesse et de la toison , et dont le fils , duc de Fitz-James jouissoit des mêmes honneurs en Espagne , accepter le commandement d'une armée contre Philippe V. D'Asfeld , depuis maréchal de France , fit un parfait contraste avec Berwick , qui le demandoit pour servir sous lui ; il alla trouver le régent : *Monseigneur* , lui dit-il , *je suis François , je vous dois tout , et n'attends rien que de vous ;* puis , montrant sa toison : *Que voulez-vous que je fasse de ceci , que je tiens du roi d'Espagne ? Dispensez-moi de servir contre un de mes bienfaiteurs.*

Il eût été bien étrange que le régent , facile sur tout , n'eût résisté qu'à une action aussi honnête ; aussi dispensa-t-il d'Asfeld de servir , et ne l'en estima-t-il que plus. Le roi d'Espagne lui en sut beaucoup de gré , et les nations y applaudirent.

Le prince de Conti eut le commandement de la cavalerie , tira beaucoup d'argent pour ses équipages , fit payer jusqu'à ses frais de poste , et ce fut tout ce qu'il recueillit de gloire de sa campagne.

Les jeux de hasard avoient été défendus. Le duc de Tresmes prétendoit , comme gouverneur de Paris , avoir le droit d'un de ces coupe-gorges privilégiés. Le lieutenant de police Machault ,

qui ne trouvoit pas ce privilège-là dans les ordonnances, déclara qu'il toléreroit tous ces re-paires, si celui du gouverneur subsistoit.

Le régent, pour ne mécontenter personne, acheta le désistement du duc de Tresmes, de deux mille livres de pension. Peu d'années après, sous le ministère de M. le duc, la dévote princesse de Carignan obtint de faire tenir un jeu dans son hôtel de Soissons. Aussitôt le duc de Tresmes reprit le sien, en gardant sa pension. Des fripons galonnés, brodés, et même décorés de croix de différens ordres, faisoient les hon-neurs de ces deux antres, où les enfans des bour-geois venoient perdre ce qu'ils voloient à leurs familles. Plusieurs aventures tragiques firent en-fin connoître que ces lieux étoient les séminaires de la Grève. Le cardinal de Fleury, devenu mi-nistre, les défendit. Ce vil droit de gouverneur subsiste encore dans plusieurs provinces. Les protecteurs ne rougissent point de la source in-fâme du revenu qu'ils en tirent, et pensent ap-paremment, comme Tibère, que *l'argent n'a point d'odeur* (\*).

Ce fut dans ce temps là que parurent les Phi-lippiques, poëme contre le régent, composé par la Grange (\*\*). Cet ouvrage, où il n'y a que très-

(\*) Ce mot est de Vespasien. (*Note des éditeurs*).

(\*\*) La Grange avoit été page de la princesse de Conti,

peu de strophes poétiques, est un amas d'horreurs où la calomnie la plus effrénée s'appuie de quelques vérités. Les copies s'en répandirent par toute la France. Le régent en entendit parler, et voulut les voir. Le duc de Saint-Simon prétend que ce fut lui qui, pressé par les sollicitations du prince, lui fit lire cet effroyable libelle. Il ajoute que, lorsque le régent en fut à l'endroit où il est représenté comme l'empoisonneur de la famille royale, il frémit, pensa s'évanouir; et, ne pouvant retenir ses larmes, s'écria : *Ah! c'en est trop ! cette horreur est plus forte que moi, j'y succombe !* Il ne revint que difficilement de son désespoir.

La Grange fut arrêté et envoyé aux îles Ste.-Marguerite, d'où il sortit pendant la régence même, et se montra librement dans Paris. J'ai toujours cru que c'étoit pour détruire l'opinion où l'on étoit que le régent l'avoit fait assassiner, sans quoi c'eût été le comble de l'impudence. Un auteur qui en auroit fait la moitié moins contre un conseiller au parlement, eût été envoyé aux galères.

On a pu voir jusqu'ici que je ne dissimule, ni les mœurs dépravées, ni la mauvaise administration de Louis XIV. Il a fait plusieurs pièces où l'on trouve des situations, de l'intérêt, et toutes mal ou foiblement écrites.



tion du régent ; mais je dois rendre justice à sa bonté naturelle. Quand on ne fait attention qu'à son caractère d'humanité, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait pas eu plus de vertus de prince.

Dès que le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés, l'alarme se répandit dans leur parti. Le maréchal de Villeroi perdit sa morgue, Villars son audace ; d'Huxelles, Tallard, Canillac, d'Effiat et le premier président montroient leur crainte, par les efforts qu'ils faisoient pour la cacher. La meilleure protection que les accusés pussent avoir, étoit dans le cœur du régent. Les bons et les mauvais procédés, les services et les offenses le touchoient foiblement ; il donnoit, et ne récompensoit point, pardonnoit facilement, n'estimoit guère et haïssoit encore moins.

D'ailleurs, l'abbé Dubois sentoit qu'il seroit chargé par le public d'avoir animé, ou du moins de n'avoir pas arrêté la sévérité du régent. L'impétuosité de M. le duc faisoit craindre que, s'il étoit une fois délivré du contre-poids des légitimés et de leur partisans, il ne s'élevât lui-même sur les ruines du régent, et ne recueillît seul le fruit de tout ce que celui-ci auroit fait pour affermir l'autorité. L'abbé comptoit, en sauvant le duc du Maine et le premier président, se faire, en cas d'événement, une protection contre le par-

lement même, qui pouvoit le rechercher un jour. Ce qu'il faisoit pour sa propre sûreté, il persuada aisément au régent qu'il en étoit seul l'objet; l'effraya sur le caractère de M. le duc; et lui fit entendre que le public ne regardoit pas absolument les accusés comme criminels de lèse-majesté; mais comme des hommes attachés à l'état, et qui n'avoient cherché qu'à mettre les jours du roi en sûreté. Les mœurs du régent, son irréligion affichée, les bruits anciens et nouveaux ne favorisoient que trop ces idées. Ce prince en fut frappé; sa paresse naturelle, la crainte de troubler ses plaisirs se joignant à ses réflexions, il laissa l'abbé maître unique de cette affaire.

Il n'y eut point de procès en règle, ni renvoi au parlement. Le garde des sceaux et le Blanc interrogeoient les prisonniers, et chaque jour on en amenoit de nouveaux. On avoit vu, par les papiers de Cellamare, que ce ministre entretenoit différentes correspondances, qui n'avoient aucun rapport à la duchesse du Maine, et qui, toutes cependant, se rapportoient à l'Espagne, sans que les coupables eussent aucune relation entr'eux. Par exemple, on mit à la Bastille le duc (aujourd'hui maréchal) de Richelieu, et le marquis de Saillans (d'Estaing). Le jour qu'ils furent arrêtés, le régent dit publiquement qu'il avoit

dans sa poche de quoi faire couper, au duc de Richelieu, quatre têtes, s'il les avoit. C'étoient quatre lettres adressées au cardinal Albéroni, signées du duc, et par lesquelles il s'engageoit à livrer à l'Espagne Bayonne, où son régiment et celui de Saillans étoient en garnison. Ce jeune étourdi, qui n'a guère changé de tête, comptoit être l'auteur d'une révolution dans le royaume, et avoir, pour récompense, le régiment des gardes. Ce complot, que le dernier officier de la place eût fait échouer, n'excita que la risée publique. Ce jeune homme se crut un personnage en se voyant traiter en criminel d'état, et prit sa prison avec la légèreté qu'il a toujours montrée en amour, en affaires et à la guerre. Le régent, qui trouva cela fort plaisant, fit procurer au jeune prisonnier tout ce qu'il demanda, valet de chambre, deux laquais, des jeux, des instrumens; de sorte qu'au lieu de liberté, il eut toute la licence possible.

Pendant que le régent étoit occupé des affaires d'état, il étoit encore tourmenté de tracasseries domestiques. La duchesse de Berri, emportée par le plus fol orgueil, ou avilie dans la crapule, donnoit des scènes publiques dans l'un et l'autre genre.

L'ambassadeur de Venise étant venu pour lui rendre visite, elle s'avisa de le recevoir, placée

dans un fauteuil, sur une estrade de trois marches. L'ambassadeur s'arrêta un moment, s'avança ensuite avec lenteur, comme un homme qui médite son parti, fit une révérence, et aussitôt tourna le dos, et sortit sans avoir dit un mot. Il assembla, le jour même, les ministres étrangers, et tous déclarèrent publiquement qu'aucun d'eux ne remettrait le pied chez la princesse, s'ils n'étoient assurés d'être reçus comme il leur convenoit (\*)

La vie domestique de cette princesse faisoit un étrange contraste avec ses saillies d'orgueil en public. J'ai déjà parlé du vil esclavage où le comte de Riom la tenoit, et il se relâchoit d'autant moins de son insolence avec elle, qu'il s'en étoit fait un système, et que ses duretés, ses humeurs, ses caprices affermissoient la constance de sa maîtresse. On n'a pas oublié non plus que des retraites aux carmélites précédoient ou suivoient des orgies. Une religieuse qui accompagnoit la princesse à tous les offices du couvent, étonnée de la voir prosternée, mêlant des soupirs aux prières les plus ferventes : *Bon Jesus! madame, est-il possible que le public puisse tenir sur vous tant de propos scandaleux qui parviennent jusqu'à nous? Le monde est bien*

(\*) Jamais reine, qui ne l'est pas de son chef, n'a donné d'audience sur une estrade.

*méchant ! vous vivez ici comme une sainte.* La princesse se mettoit à rire. Ces disparates marquoient certainement un degré de folie. C'étoit avec le plus violent dépit qu'elle apprenoit qu'on osât censurer sa conduite. Elle devint enfin grosse ; et , quand elle approcha de son terme, elle se tint assez renfermée, et souvent au lit, sous des prétextes de migraine. Mais les excès de vin et de liqueurs fortes qu'elle continua toujours, lui allumèrent le sang. Dans sa couche, une fièvre violente la mit dans le plus grand danger. Cette femme hardie, impérieuse, bravant toutes les bienséances, qui avoit hautement affiché son commerce avec Riom, se flatta d'en cacher les suites au public ; comme si les actions des princes pouvoient jamais être ignorées ! Il n'entroit dans sa chambre que Riom, la marquise de Mouchy, dame d'atour, digne confidente de sa maîtresse, et les femmes absolument nécessaires à la malade. Le régent même n'entroit que des instans : quoiqu'il ne fût pas possible de le supposer dans l'ignorance de l'état de sa fille, il feignoit devant elle de ne s'apercevoir de rien, soit dans la crainte de l'aigrir, s'il paroissoit instruit, soit dans l'espoir que son silence arrêteroit l'indiscrétion des autres. Tant de précautions n'empêchoient pas le scandale, et alloient bientôt l'augmenter. Le danger fut si pressant, qu'il



parvint à la connoissance du curé de St.-Sulpice, Languet. Il se rendit au Luxembourg, y vit le régent, lui parla de la nécessité d'instruire la princesse du péril où elle étoit, pour la disposer à recevoir les sacremens; et ajouta qu'au préalable il falloit que Riom et la Mouchy sortissent du palais. Le régent, n'osant ni contredire hautement le curé, ni alarmer sa fille par la proposition des sacremens, encore moins la révolter par le préalable du pasteur, essaya de faire entendre au curé que l'expulsion de Riom et de la Mouchy causeroit le plus grand scandale. Il chercha des tempéramens; le curé les rejeta tous, jugeant bien que, dans une occasion d'éclat telle que celle-là, au milieu des querelles de la constitution où il jouoit un rôle, il se seroit décrié dans le parti contraire, s'il ne se montrait curé en toute rigueur. Le régent, ne pouvant persuader le curé, offrit de s'en rapporter au cardinal de Noailles. Languet y consentit, et n'eût peut-être pas été fâché que la complaisance du cardinal, en débarrassant un prêtre subordonné, qui auroit eu l'honneur de la morale sévère, prêtât le flanc aux constitutionnaires, et belle matière à paraphraser. Le cardinal, prié de se rendre au Luxembourg, y arriva, et, sur l'exposé du régent, approuva la conduite du curé, et insista à congédier les deux sujets de scandale.

La Mouchy, ne pouvant se dissimuler le danger où étoit sa maîtresse, croyoit avoir tout prévu, en faisant venir un cordelier, pour confesser la princesse, et ne doutoit pas que le curé n'apportât ensuite le viatique. Elle ne soupçonnoit pas qu'elle fût elle-même le principal sujet de la conférence, lorsque le régent la fit demander. Elle entr'ouvrit la porte, et le régent, sans entrer, ni la faire sortir, lui dit quelles conditions on mettoit à l'administration des sacrements. La Mouchy, étourdie du compliment, paya pourtant d'audace, s'emporta sur l'affront qu'on faisoit à une femme d'honneur, assura que sa maîtresse ne la sacrifieroit pas à des cagots, rentra, et, quelques momens après, vint dire au régent que la princesse étoit révoltée d'une proposition si insolente, et referma la porte. Le cardinal, à qui le régent rendit la réponse, représenta que ce n'étoit pas celle qu'il falloit chasser qu'on dût charger de porter la parole; que c'étoit au père à s'acquitter de ce devoir, et à exhorter sa fille à remplir le sien. Le prince, qui connoissoit le caractère violent de sa fille, s'en défendit; et, sur son refus, le cardinal se mit en devoir d'entrer et de parler lui-même. Le régent, craignant que l'aspect du prélat et du curé ne causât à la malade une révolution qui la fit mourir, se jeta au-devant du cardinal, et le pria

d'attendre qu'on l'eût préparée à une telle visite. Il se fit encore ouvrir la porte, et annonça à la Mouchy que l'archevêque et le curé vouloient absolument parler. La malade, qui l'entendit, entra dans une égale fureur contre son père et contre les prêtres, disant que ces cafards abusoient de son état et de leur caractère pour la déshonorer, et que son père avoit la foiblesse et la sottise de le souffrir, au lieu de les faire jeter par les fenêtres.

Le régent, plus embarrassé qu'auparavant, vint dire au cardinal que la malade étoit dans un tel état de souffrance, qu'il falloit différer. Le prélat, las d'insister inutilement, se retira, après avoir ordonné au curé de veiller attentivement aux devoirs de son ministère.

Le régent, fort soulagé par la retraite du cardinal, auroit bien voulu être encore délivré du curé. Mais celui-ci s'établit à poste fixe à la porte de la chambre; et, pendant deux jours et deux nuits, lorsqu'il sortoit pour se reposer ou prendre quelque nourriture, il se faisoit remplacer par deux prêtres qui entroient en faction. Enfin, le danger étant cessé, cette garde ecclésiastique fut levée et la malade ne pensa qu'à se rétablir.

Malgré ses fureurs contre les prêtres, la peur de l'enfer l'avoit saisie. Il lui en resta une impression d'autant plus forte, que sa santé ne se réta-

blissoit pas parfaitement, et que sa passion étoit aussi vive que jamais. Riom, aidé des conseils du duc de Lauzun, son oncle, résolut de profiter des dispositions de sa maîtresse pour l'amener à un mariage qui tranquilliserait sa conscience, et assurerait ses plaisirs. Le duc de Lauzun imaginait le plan, les moyens, les expédients, et Riom agissoit en conformité.

Ils ne trouvèrent pas grande difficulté avec une femme éperdue d'amour, effrayée du diable, et subjuguée de longue main. Riom n'avoit qu'à ordonner pour être obéi; aussi le fut-il, et il ne se passa pas quatre jours du projet à l'exécution. Quelques dates rapprochées le prouveront; et comme la duchesse de Berri mourut fort peu de temps après, je rapporterai tout de suite ce qui la regarde.

Cette princesse tomba malade le 26 mars; Pâques étoit le 9 avril, et, dès le mardi saint 4, elle fut hors de danger. Il faut savoir que l'usage des paroisses de Paris est de porter, pendant la semaine sainte, la communion à tous les malades, sans qu'ils soient dans le cas de la recevoir en viatique; il suffit qu'ils soient hors d'état d'aller faire leurs pâques à l'église. il y avoit donc une double raison de porter les sacrements à la princesse, celle de son état et celle du temps. Loin que le public eût vu remplir ce devoir, les motifs du refus avoient éclaté, et la semaine de

Pâques n'en étoit que plus embarrassante à passer dans Paris.

Quoique cette princesse fût en convalescence, elle étoit encore loin de soutenir la fatigue d'un voyage; cependant, quelques représentations qu'on lui fit, elle partit le lundi de Pâques, et alla s'établir à Meudon. Son mariage étoit déjà fait, c'est-à-dire, qu'elle et Riom avoient reçu la bénédiction d'un prêtre peu difficile et bien payé. Cela suffisoit pour calmer ou prévenir des remords; mais non pas pour constater le mariage d'une princesse du sang, petite-fille de France.

Le régent le savoit, et s'y étoit foiblement opposé. Il supposa que, si sa fille retomboit dans l'état où elle avoit été, une confiance faite au curé le rendroit plus flexible, et lui feroit éviter un éclat. La complaisance de ce prince n'en est pas moins inconcevable, et faisoit penser qu'il y avoit eu entre le père et la fille une intimité qui passoit la tendresse paternelle et filiale, et que le père craignoit un aveu de sa fille dans un accès de dépit furieux. Malheureusement, tout étoit croyable de la part de deux personnes si dégagées de scrupules et de principes. De toutes les horreurs des Philippiques, le régent n'avoit paru vraiment sensible qu'à l'article du poison, dont il étoit incapable.



Quoi qu'il en soit, Riom, qui n'avoit pas désiré le mariage par motif de conscience, ne pouvoit satisfaire son ambition que par la publicité. Les plus grands établissemens en devenoient une suite nécessaire. Il échauffa là dessus la tête de sa maîtresse, et l'obligea d'en importuner le régent. Ce prince lui opposoit en vain des raisons; elle y répondoit par des fureurs.

Les altercations entre le père et la fille transpirèrent. Madame et son altesse royale, duchesse d'Orléans, en apprirent la cause. Son altesse sérénissime ne fut peut-être pas trop fâchée de l'humiliation d'une fille dont elle éprouvoit continuellement des hauteurs. A l'égard de Madame, elle n'y voyoit aucun embarras; et, outrée de colère, elle ne trouvoit rien de si simple que de finir tout, en jetant Riom par les fenêtres ou dans la rivière.

Le régent étoit le plus peiné, et il auroit pu suivre les conseils de Madame, s'il n'eût craint la vengeance, et peut-être les aveux d'une fille effrénée. Pour éviter ses persécutions, il la vit rarement, sous prétexte des affaires et de l'éloignement de Meudon; et, pour gagner du temps, fit ordonner à Riom de joindre son régiment, qui étoit de l'armée du maréchal de Berwick. Tous les colonels étoient déjà partis, et l'honneur ne permettoit pas à Riom de différer. Il

obéit sur-le-champ, malgré les pleurs de sa maîtresse. Elle en fut au désespoir, et déclara à son père, qui la vint voir quelques jours après, qu'elle étoit résolue de déclarer son mariage ; qu'elle étoit veuve, maîtresse de sa personne et de ses biens ; qu'elle en vouloit disposer à sa volonté, et répéta enfin tout ce que Riom lui avoit appris de mademoiselle de Montpensier. Le régent, excédé des emportemens de sa fille, lui donna des espérances, lui demanda du temps, et la quitta, bien résolu de ne plus revenir.

Au bout de quelques jours, la princesse, inquiète de ne point revoir son père, craignit que cette rareté de visites ne parût une diminution de crédit, le fit prier de venir souper à Meudon, où elle vouloit lui donner une fête. C'étoit dans les premiers jours de mai. Le régent, n'ayant pu le refuser, elle voulut que le souper se fit sur la terrasse, quelques remontrances qu'on pût lui faire sur la fraîcheur de la nuit, et sur le danger d'une rechute, dans une convalescence mal affermie. Ce fut précisément ce qui la fit s'opiniâtrer, s'imaginant qu'une fête de nuit, et en plein air, détromperoit le public de l'opinion qu'elle fût accouchée.

Ce qu'on lui avoit annoncé arriva : la fièvre la prit, et ne la quitta plus. Le régent s'étant excusé sur les affaires de la rareté de ses visites,

elle prit le parti de se faire transporter à la Muette, où la proximité de Paris engageroit son père à la voir plus fréquemment.

Le trajet de Meudon à la Muette aggrava encore les accidens de sa maladie. Elle se trouva si mal vers la mi-juillet, qu'on fut obligé de lui faire entendre le terrible nom de la mort. Elle n'en fut point effrayée, fit dire la messe dans sa chambre, et reçut la communion à portes ouvertes, comme elle auroit donné une audience d'apparat. L'orgueil inspiroit ou soutenoit son courage; car, aussitôt que la cérémonie fut achevée, elle fit congédier les assistans, et demanda à ses familiers, si ce n'étoit pas là mourir avec grandeur. Le même jour elle fit retirer tout le monde, à l'exception de la Mouchy, lui ordonna d'apporter son baguier, qui valoit plus de deux cent mille écus, et lui en fit présent. La Mouchy l'ayant reçu sans témoins, craignit qu'on ne l'accusât de l'avoir volé, accusation que sa réputation n'auroit pas détruite. Elle jugea donc à propos de le déclarer pendant que la princesse vivoit encore, et alla avec son mari en rendre compte au régent. Ce prince, pour toute réponse, demanda le baguier, le prit, examina s'il n'y manquoit rien, le serra dans un tiroir, et les congédia, avec défense de retourner à la Muette.

La mourante ne parut pas s'apercevoir, pendant deux jours qu'elle vécut encore, de l'absence de la Mouchy ; uniquement occupée de son dernier moment, sans ostentation ni foiblesse, elle demanda ses derniers sacremens, et fut administrée en présence du curé de Passy, par l'abbé de Castries, son premier aumônier, nommé dès lors archevêque de Tours ; et qui depuis l'a été d'Alby. Les médecins n'ayant plus d'espérance, on proposa l'élixir de Garus, qui étoit alors dans sa première vogue. Garus le donna lui-même, et recommanda sur-tout qu'on ne donnât aucun purgatif, sans quoi son élixir tourneroit en poison. En peu de momens, la malade parut ranimée, et le mieux se soutint jusqu'au lendemain : on prétend que Chirac, par un point d'honneur de médecin, qui sacrifieroit plutôt le malade que de laisser la gloire de la guérison à un empirique, fit prendre un purgatif à la malade, et qu'aussitôt elle tourna à la mort, tomba en agonie, et mourut la nuit du 20 au 21 juillet. Garus cria au meurtre contre Chirac, qui ne s'en émut pas davantage, regarda l'empirique avec un mépris froid, et sortit de la Muette, où il n'y avoit plus rien à faire.

Ainsi finit, à vingt-quatre ans, une princesse également célèbre par l'esprit, la beauté, les grâces, la folie et les vices. Sa mère et son aïeule

apprirent cette mort avec plus de bienséance que de douleur. Le père fut dans la plus grande désolation ; mais, sans y faire peut-être réflexion, il se sentit bientôt soulagé de ne plus éprouver les caprices, les fureurs d'une folle, et la persécution d'un mariage extravagant. Cette princesse ne fut d'ailleurs regrettée de personne, parce que les appointemens et le logement furent conservés à toute sa maison, à l'exception de la Mouchy, qui fut exilée dans ses terres.

Le duc de Saint-Simon prétend qu'à l'ouverture du corps de la duchesse de Berri, on trouva qu'elle étoit déjà devenue grosse. En tout cas, elle n'avoit pas perdu de temps depuis sa couche. Saint-Simon devoit pourtant être instruit, puisque sa femme avoit assisté à l'ouverture, comme dame d'honneur de la princesse.

On porta le cœur au Val-de-grâce, et le corps à St.-Denis. Il n'y eut point d'eau bénite de cérémonie ; le convoi fut simple, et au service on s'abstint prudemment d'oraison funèbre. Le deuil du roi fut de six semaines ; et quoique la cour ne porte les deuils de respect qu'autant que le roi, on le porta trois mois, comme le régent, et les spectacles furent fermés huit jours.

Une bagatelle peut encore fournir un trait du caractère de la princesse. Dans le commencement de sa maladie, elle voua au blanc pour six mois



elle et sa maison; et, pour accomplir son vœu, elle ordonna carrosse, harnois et livrées en argent, voulant du moins ennoblir, par le faste, cette dévotion monacale.

La fille de la duchesse de Berri et du comte de Riom, que j'ai vue dans ma jeunesse, est actuellement religieuse à Pontoise, avec trois cents livres de pension.

Une mort qui ne fit pas tant de bruit que celle dont je viens de parler, fut la mort de madame de Maintenon, dont le nom avoit, pendant trente-cinq ans, retenti dans toute l'Europe. Du moment qu'elle eut perdu le roi, elle se renferma dans St.-Cyr, et n'en sortit plus. Elle y étoit avec une étiquette équivoque de reine douairière. Lorsque la reine d'Angleterre alloit dîner avec elle, chacune avoit son fauteuil; les jeunes élèves de la maison la servoient, et tout annonçoit l'égalité. Quelques anciens amis de la vieille cour lui rendoient des visites, et toujours après l'en avoir fait prévenir, afin qu'elle donnât le jour et l'heure. Aimée, crainte et respectée dans la maison, elle partageoit toutes ses journées entre les exercices de piété et l'éducation d'un certain nombre d'élèves qui étoient attachées à sa chambre.

Le duc du Maine étoit le seul qui pût aller la voir sans le lui faire demander. Il lui rendoit des

devoirs fréquens, et en étoit toujours reçu avec une tendresse de mère. Elle fut plus sensible à la dégradation de ce fils adoptif, qu'elle ne l'avoit été à la mort du roi. En apprenant qu'il étoit arrêté, elle succomba à la douleur; la fièvre la prit, et, après trois mois de langueur, elle mourut à quatre-vingt-trois ans, le samedi, 15 d'avril.

Les mémoires et les lettres de madame de Maintenon étant imprimés, me dispensent de m'étendre davantage à son sujet. J'ajouterai seulement qu'elle n'a jamais nié ni assuré formellement qu'elle eût épousé le roi; mais elle le laissoit facilement croire. La belle princesse de Soubise, mère du cardinal de Rohan, mort en 1749, ayant signé, *avec respect*, une lettre adressée à madame de Maintenon, celle-ci finit sa réponse en disant : *A l'égard du respect, je vous prie qu'il n'en soit plus question entre nous; vous n'en pourriez devoir qu'à mon âge, et je vous crois trop polie pour me le reprocher.* Cette réponse que j'ai lue, est une défaite. Si elle avoit épousé le roi, la princesse de Soubise lui devoit beaucoup de respect; sinon, madame de Maintenon en devoit elle-même à madame de Soubise. Si elle fût morte avant le roi, c'eût été un événement dans l'Europe; et deux lignes dans la gazette apprirent sa mort à ceux qui ignoroient si elle vivoit encore.

La banque, le Mississipi, la constitution, la guerre d'Espagne, occupoient tous les esprits. L'union entre la France et l'Angleterre étoit telle que le marquis de Senecterre, nommé notre ambassadeur à Londres, ayant demandé ses instructions, l'abbé Dubois répondit qu'il n'en avoit point d'autres à donner que de suivre ce que lui prescriraient les ministres du roi Georges.

Stairs, ministre du roi d'Angleterre à Paris, étoit trop avantageux pour ne pas chercher les occasions de faire de nouvelles tentatives. Il fit une des plus magnifiques entrées qu'on eût vues; et, quand il vint prendre son audience du roi, il prétendit entrer dans la cour, en carrosse à huit chevaux. On l'arrêta à la porte, où il y eut une contestation assez longue; mais il fut à la fin obligé de faire dételer six chevaux, et d'entrer à deux, suivant l'usage. Il ne s'en tint pas là. Après avoir fait sa visite aux princes du sang, il attendoit la leur. Le prince de Conti, qui vint le premier pour la rendre, ne voyant point Stairs au bas de l'escalier pour le recevoir, ce qui est de règle, attendit quelque temps dans son carrosse; mais, l'ambassadeur ne paroissant point, le prince fit tourner, et alla tout de suite se plaindre au régent. Sur-le-champ, les princesses, à qui Stairs avoit déjà demandé audience, furent averties de ne le pas recevoir, qu'il n'eût rendu

aux princes ce qu'il leur devoit. Il se passa deux mois de disputes et de négociations là dessus, et il fallut enfin que Stairs rentrât dans la règle.

Le régent, toujours importuné des querelles sur la constitution, les auroit arrêtées avec de la fermeté; il avoit des exemples de ce que peut un prince qui parle en maître. L'archevêque de Malines, de Bossu, ayant voulu se faire un des apôtres de la constitution, l'Empereur lui fit défendre de parler ni d'écrire sur cette matière, et le prélat demeura tranquille.

Le roi de Sardaigne, instruit des premières disputes sur le même sujet, manda les supérieurs des jésuites, leur déclara qu'il ne prétendoit pas qu'on en usât chez lui comme en France, et que, s'il étoit question le moins du monde de constitution, il les chasseroit tous. Les respectueux pères essayèrent de lui persuader qu'ils n'avoient aucune part à ces disputes : *Je n'entre point*, dit le roi, *en éclaircissement là dessus; mais, si j'en entends parler davantage, je vous chasse tous sans retour.* Il les congédia d'un signe de tête, leur tourna le dos, et depuis n'entendit jamais parler de constitution.

Il n'en étoit pas ainsi en France, où il y avoit guerre ouverte entre les constitutionnaires et les appelans. Le parlement, très-opposé à la cour de Rome, en réprimoit les entreprises, et ren-

dit un arrêt contre le décret de l'inquisition, qui dénonçoit au saint office tous les opposans. Quelque temps auparavant, un huissier du Châtelet, nommé Legrand, étoit allé à Rome, où, se mêlant dans la foule de ceux qui présentoient des placets au pape, il lui remit en mains propres l'acte d'appel des quatre évêques; le soir, il l'afficha au Vatican, au champ de Flore, et repartit en poste. Il rencontra, en revenant, le courrier du nonce Bentivoglio, qui lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau à Rome. *Quand vous y serez*, lui répondit Legrand, *vous y apprendrez de mes nouvelles*. Paulucci, secrétaire d'état de Clément XI, fut fort étonné de trouver, parmi les placets que le pape lui renvoya, une signification faite à sa sainteté, *parlant à sa personne*.

Cependant l'armée de France agissoit en Navarre. Fontarabie et St.-Sébastien étoient pris, et l'armée d'Espagne n'étoit pas en état de s'opposer à la nôtre. Leur flotte avoit été battue, l'année précédente, par l'amiral Bing, commandant de la flotte angloise; et le capitaine Bing, fils de l'amiral Bing, en apporta la nouvelle à Paris. C'est celui qui depuis a payé de sa tête le malheur qu'il avoit eu devant Mahon, au commencement de la guerre présente. Son sang, justement ou injustement répandu, a été la semence de toutes



les victoires des Anglois. Quelques malheurs que nous ayons essayés, nous pourrions nous relever un jour, si nous avions appris de ces rivaux qu'il faut récompenser et punir.

Pendant qu'on faisoit la guerre à l'Espagne, on s'appliquoit à découvrir ceux qui avoient eu des intelligences avec Albéroni. Le régent ne vouloit pas qu'on fit le procès en forme au duc et à la duchesse du Maine ; mais il craignoit aussi qu'on ne lui reprochât de les avoir fait arrêter par une haine personnelle. C'est pourquoi il exigea que la duchesse du Maine donnât une déclaration de toute son intrigue avec Cellamare et Albéroni. De quelques détours qu'elle usât dans ses aveux, il en résulroit toujours que le projet étoit de faire révolter, contre le régent, Paris, les provinces, et particulièrement la Bretagne, où les vaisseaux espagnols devoient être reçus. Pour disculper son mari, elle déclaroit qu'il étoit trop timide pour qu'elle lui eût jamais confié un dessein dont il auroit été effrayé, et qu'il auroit sûrement dénoncé. Si le duc du Maine fut soulagé de se voir justifier, il ne dut pas être fort flatté des motifs.

Elle nomma d'ailleurs tous ceux qui étoient entrés dans la conspiration, parmi lesquels se trouvoient plusieurs gentilshommes bretons.

J'ai lu le procès de ceux qui furent exécutés

à Nantes; je me suis entretenu plusieurs fois de cette affaire avec quelques-uns des juges et de ceux qui furent effigiés; je n'ai jamais vu de complot plus mal organisé. Plusieurs ne savoient pas exactement de quoi il étoit question, ou ne s'accordoient pas les uns avec les autres. Le plus grand nombre pensoit seulement qu'il se feroit une révolution, s'étoit engagé de la seconder; et beaucoup avoient donné leur parole et leur signature sans entrer en plus d'examen. Il y en a qui m'ont avoué une folie dans laquelle je n'aurois pas cru possible de donner, si leur récit n'étoit pas confirmé par la déclaration de la duchesse du Maine. Ils comptoient, disoient-ils, enlever le roi à un voyage de Rambouillet, le conduire en Bretagne, et de là faire la loi au régent. En suivant les différens chaînons de cette affaire, tel Breton s'y trouva impliqué à qui le nom de la duchesse du Maine n'étoit jamais parvenu. On ne pouvoit se défendre de la compassion pour certains complices que j'ai connus, quand on considéroit leur peu de valeur personnelle.

Le duc et la duchesse du Maine obtinrent enfin leur liberté, et le régent la fit rendre successivement à tous ceux qui étoient à la Bastille pour la même affaire. Il y a grande apparence qu'il en eût usé avec la même clémence, à l'égard des gentilshommes bretons, si l'on ne lui eût pas

persuadé de faire quelques actes de sévérité. On nomma donc une commission, qui alla s'établir à Nantes pour instruire le procès des accusés. Ainsi on sacrifia les plus innocens ou du moins les plus excusables. L'amour de ma patrie ne me rendra point partial, ni ne me fera pas trahir la vérité; mais je rendrai justice à une province noblement attachée au roi, et qui réclamoit contre la violation de ses privilèges. Les peuples les plus jaloux de leurs droits sont les plus attachés à leurs devoirs, et le mécontentement des Bretons étoit fondé dans son origine. Les états avoient voulu faire rendre compte à Montaran, leur trésorier; rien n'étoit plus juste et n'intéressoit moins l'état. Le régent devoit, au contraire, approuver une conduite si régulière. Malheureusement pour la province, Montaran avoit un frère, capitaine aux gardes, gros joueur et fort répandu. Un tel sujet est un homme intéressant à Paris. Il employa le crédit de plusieurs femmes, qui prouvèrent clairement qu'on devoit beaucoup d'égards au frère d'un homme si utile à la société, et les états eurent le démenti de leur entreprise. De là l'humeur gagna les bons citoyens, et s'ils cessèrent de l'être, le régent devoit s'imputer d'en avoir été la première cause, en sacrifiant la justice et le bon ordre à des intrigues de femmes. Nous en verrons les malheureuses suites, lorsque j'au-

rai rapporté quelques événemens antérieurs, pour ne pas trop intervertir l'ordre des temps.

Le duc de Richelieu fut un des premiers qui obtinrent la liberté. Il ne parut pas d'abord à la cour ; mais , après deux ou trois mois de courses à différentes campagnes , il se montra avec un vernis d'importance que lui donnoit une prison pour affaire d'état, et l'air brillant d'un jeune homme qui doit sa liberté à l'amour. J'aurai quelquefois occasion d'en parler, si je continue ces mémoires jusqu'au terme que je me propose. On verra un homme assez singulier , qui a toujours cherché à faire du bruit , et n'a pu parvenir à être illustre ; qui , employé dans les négociations et à la tête des armées , n'a jamais été regardé comme un homme d'état , mais comme le chef des gens à la mode , dont il est resté le doyen.

On a vu ce qui faisoit son crime. Pour entendre ce qui lui valut son absolution , il faut savoir que , lors de la chambre de justice , Bertelot de Pleneuf , enrichi dans les vivres et dans les hôpitaux de l'armée , s'enfuit à Turin. Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigue que celui des affaires , il se lia avec les commis des bureaux , s'insinua par degrés auprès des ministres de cette cour , et , pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable en France , il

entreprit de négocier le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont, fils du roi Victor. Quand il vit la proposition assez bien reçue à Turin, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le régent, qui goûta fort ce mariage, et chargea l'abbé Dubois de suivre cette affaire. Il ne pouvoit pas s'adresser plus mal. L'abbé, dans le dessein de se rendre agréable à l'Empereur, dont la protection devoit lui procurer le chapeau de cardinal, favorisoit le projet que ce prince avoit d'enlever la Sicile au roi Victor. Il n'avoit donc garde de faire prendre au régent aucun engagement avec la cour de Turin. Il prit le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour le succès de ce mariage, de peur que la négociation n'en fût donnée à un autre, et cependant de la faire échouer. Il se servit très-habilement des circonstances, et de la connoissance qu'il avoit du caractère de Madame, mère du régent.

Pendant qu'on négocioit le mariage de mademoiselle de Valois, cette princesse s'étoit prise de passion pour le duc de Richelieu; la fatuité de l'un, l'étourderie de l'autre firent assez d'éclat pour que Madame en fût instruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu, retint le plus qu'elle put sa petite-fille auprès d'elle, et fit avertir le duc de Richelieu que, s'il se sou-



cioit de ses jours, il eût à ne pas approcher des lieux où elle seroit.

Le duc de Richelieu fut assez prudent pour profiter de l'avis; d'ailleurs, il avoit tiré de l'aventure le fruit le plus précieux pour lui, celui de l'éclat.

L'abbé Dubois saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit au sujet du mariage du prince de Piémont. Cela fut jusqu'à Madame, qui entretenoit avec la reine de Sicile une correspondance d'amitié assez suivie. Dans l'accès d'humeur où elle étoit contre sa petite-fille, elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à la reine de Sicile, qu'elle étoit trop son amie pour lui faire un aussi mauvais présent que mademoiselle de Valois. Quelques jours après, et lorsque la lettre devoit être rendue, Madame déclara au duc et à la duchesse d'Orléans le bel acte de franchise qu'elle avoit fait. La duchesse d'Orléans en fut au désespoir; mademoiselle de Valois ne s'en soucia guère; l'abbé Dubois joua le fâché, et s'applaudit intérieurement de son manège de coquin; le régent ne fit que rire de l'incartade allemande de sa mère, et s'inquiéta peu du chagrin de sa femme.

Cependant, il songea à se débarrasser de sa fille, craignant qu'elle ne suivît les traces de la duchesse de Berri, sa sœur; et, quoiqu'il ne fût

pas fort délicat sur les mœurs de sa famille, il voulut prévenir des écarts, plus frappans encore de la part d'une fille que d'une veuve, et ne tarda pas à conclure le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince, fils du duc de Modène, qui se trouva très-honoré de cette alliance; et, quelques propos qui lui fussent parvenus ou non sur la princesse, il n'étoit pas en droit d'être si difficile.

Mademoiselle de Valois ne prit pas son parti avec autant de facilité; mais il falloit obéir. Elle exigea du moins, pour prix du sacrifice, la grâce du duc de Richelieu, qui obtint de l'amour ce qu'il eût à la fin obtenu de la clémence du régent.

Ce prince s'inquiétoit beaucoup moins de ses disgrâces domestiques que des difficultés du parlement. Cette compagnie, d'abord consternée du lit de justice, étoit revenue de son étourdissement; son principe est de ne regarder comme juridiques que les enregistrements faits librement et après examen. L'enregistrement n'est point, suivant ses maximes, un simple acte de notoriété; elle pense, sans toutefois le dire formellement, qu'elle donne la sanction à la loi qu'elle enregistre, et que tout ce que le roi fait d'autorité et sans liberté de suffrages, est nul. Je n'entrerai pas dans une discussion si délicate. Tou-

jours est-il à désirer qu'il y ait, à une autorité absolue, un contre-poids qui l'empêche de devenir arbitraire. J'ai cherché quelquefois à éclaircir ces principes avec des hommes très-instruits de nos lois et de notre histoire. Un des plus éclairés et des plus zélés parlementaires, à qui je demandois de me marquer précisément les bornes qui séparent l'usurpation d'avec le droit des parlemens : *Les principes*, répondit-il, *en cette matière, sont fort obscurs ; mais, dans le fait, le parlement est fort sous un roi foible, et foible sous un roi fort.* Un ministre de bonne foi donneroit peut-être la même réponse, s'il étoit obligé de s'expliquer sur la puissance royale, relativement à la nation.

Le régent, très-mécontent de la résistance du parlement contre les opérations de Law, avoit pris le parti de se passer d'enregistrement ; mais il n'en sentoit pas moins la nécessité de compter avec l'opinion publique, parce que le public compte le parlement pour beaucoup. Cependant Law n'avoit rien à désirer pour le succès de son système. Les billets de banque, les actions, tous les différens papiers étoient préférés à l'argent, qui a une valeur fixée par toutes les nations ; au lieu que les effets en papier, ayant une valeur idéale, sont toujours susceptibles de celle que l'imagination y met. On

ne feroit pas comprendre aujourd'hui la frénésie qui avoit saisi toutes les têtes. Il y a des folies qui ne sont concevables que dans le temps où règne leur épidémie. Law, qui prévoyoit mieux que personne quel seroit le dénouement de sa pièce, auroit fort désiré de s'appuyer de l'approbation du parlement, et par là mettre un jour l'auteur à couvert de la vindicte publique. Mais le régent trouva toujours dans le parlement la plus grande opposition, peut-être autant contre la nouveauté que contre la folie du système.

Law, n'ayant plus espérance de réussir auprès de cette compagnie, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'abbé Dubois et du duc de La Force, il persuada au régent de rembourser en papier toutes les charges de judicature. Le public, prétendoient-ils, verroit avec plaisir supprimer la vénalité des charges; le roi deviendroit ainsi maître du parlement, et chaque place de président ou de conseiller ne seroit plus qu'une commission amovible.

Quelles que soient les déclamations contre la vénalité des charges, on comprend, après un examen réfléchi, qu'il est aussi dangereux de supprimer que d'établir de certains abus.

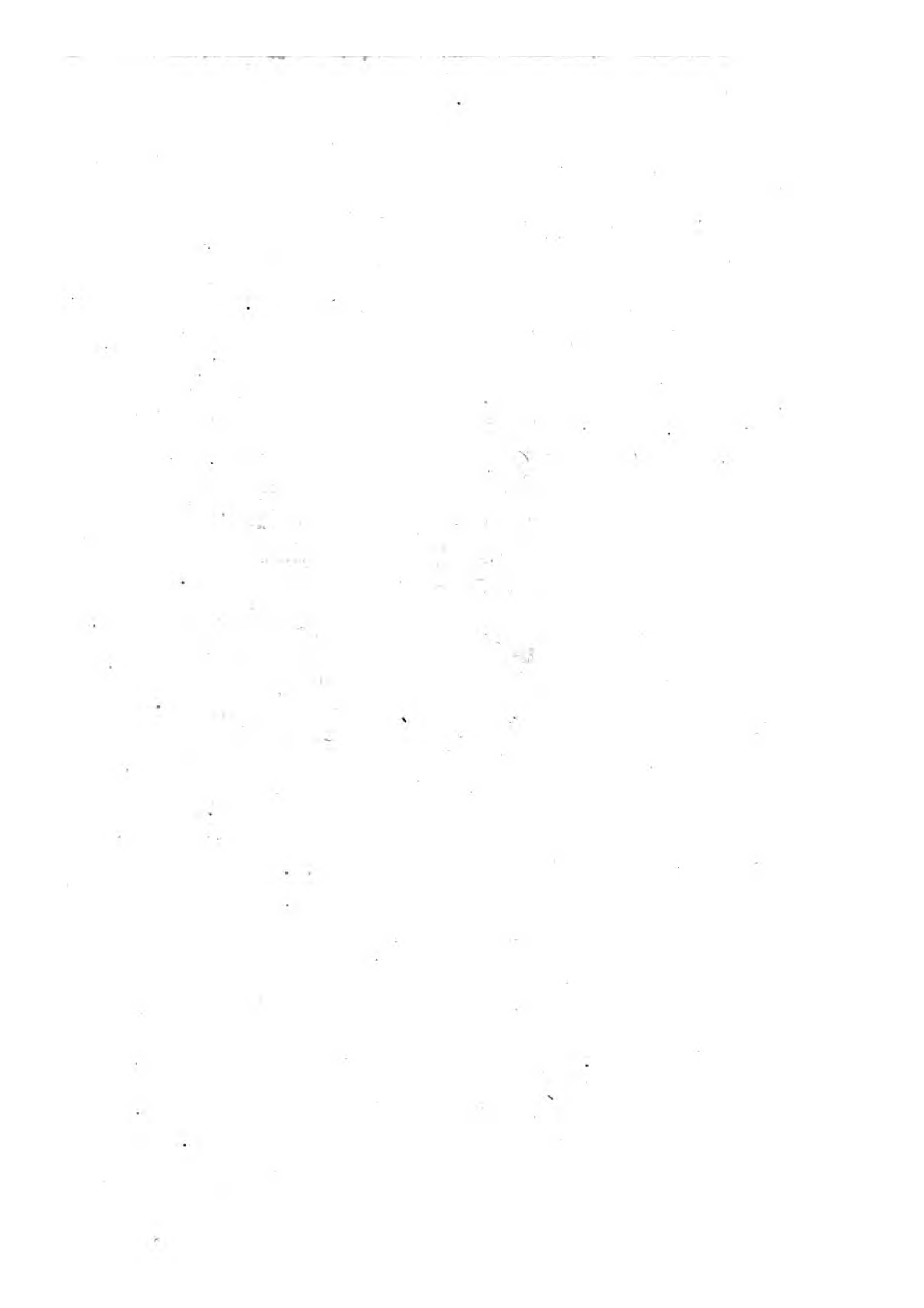
Le remboursement des charges, suivi du nouveau plan d'administration qu'on proposoit, anéantissoit la magistrature; et de quelle nécessi-

té n'est-elle pas en France ! Si le parlement a quelquefois embarrassé mal à propos la marche du gouvernement, quels services n'a-t-il pas rendus ! Si tous les membres ne se préservèrent pas du poison de la ligue, c'est le corps qui l'a étouffée. Ceux mêmes qui formoient le parlement de la ligue, se déclarèrent, au milieu des Guises et des Espagnols, pour les principes de la monarchie. C'est donc le parlement qui a conservé la couronne dans la maison régnante. Quelque exagérées que soient ses prétentions, si le roi fait craindre sa puissance, c'est le parlement qui la fait respecter. Quel avantage n'est-ce pas pour le roi d'avoir un corps dont les principes, toujours subsistans, s'opposent aux entreprises de la cour de Rome, à celles mêmes du clergé de France, séculier ou régulier ! Quel avantage pour les sujets, que ce même corps puisse mettre quelques entraves aux excès du crédit ministériel ! Le parlement peut suppléer à la foiblesse d'un prince timide ; éclairer un roi puissant, mais superstitieux, contre les suggestions d'un confesseur fanatique. Dans combien d'occasions un roi ne peut-il pas laisser faire un bien, que sa prudence l'empêche d'opérer lui-même ouvertement !

Quoiqu'une nomination de bénéfices ne soit pas un événement d'histoire, je parlerai de celles qui auront quelque chose de singulier. L'ab-



bé de La Tour-d'Auvergne fut nommé à l'archevêché de Tours. L'abbé de Thésul, qui écrivait la liste sous la dictée du régent : *Ah! monseigneur, quel sujet, s'écria-t-il ! faites attention au scandale. Que diable !* dit le régent, *je le sais bien ; mais les Bouillon me persécutent ; je veux m'en délivrer ; écris toujours.* Thésul écrivit. On nomma en même temps évêque de Sisteron le jésuite Laffiteau, chargé des affaires à Rome, où il vivoit comme le nonce Bentivoglio à Paris ; de sorte qu'avant de se faire sacrer, il fut obligé de faire, chez un chirurgien, une quarantaine qui lui tint lieu d'une retraite au séminaire. C'étoit un des grands arc-boutans de la constitution. Ce ne fut pourtant pas ce qui le fit évêque. L'abbé Dubois lui ayant fait part du désir d'être cardinal, le payoit à Rome pour en préparer les voies. Le jésuite, qui avoit les mêmes vues, prenoit l'argent et s'en servoit pour lui-même. Les coquins se deviennent ; l'abbé s'en aperçut ; et, n'étant pas encore assez puissant pour en prendre une vengeance, qui eût dévoilé ses desseins, résolut de s'en débarrasser, sous prétexte de récompenser ses services. Laffiteau, si différent des anciens évêques, le fut, comme eux, malgré lui. Également éloigné de Rome et de la cour, il se vit honnêtement relégué à Sisteron.





H. Roger Sc.

*Claudine Alexandrine Guerin*

**DE TENCIN,**

*née en 1681, morte en 1749.*

Le Blanc, secrétaire d'état, profitant de son crédit, fit, dans la même promotion, donner l'évêché d'Avranches à l'abbé Le Blanc, son frère, curé de Dammartin, honnête homme et bon ecclésiastique.

L'abbé Guérin de Tencin alla remplacer Lafiteau à Rome, afin qu'on ne s'y aperçût pas qu'on y eût rien perdu. Celui-ci, à beaucoup d'égards, valoit mieux que son prédécesseur. Fils d'un président au parlement de Grenoble, né avec de la figure et de l'esprit, sur-tout celui d'intrigue, sans scrupules ni mœurs de son état, il parvint à la plus haute fortune, puisqu'il est mort cardinal et archevêque de Lyon. Il fut parfaitement secondé dans sa carrière par une sœur chanoinesse, qui ne faisoit qu'une âme et un cœur avec ce frère, reporta sur lui toute l'ambition qu'elle auroit eue, si son sexe la lui eût permise. Elle ne se réserva que la galanterie, qu'elle a aussi souvent employée comme moyen de réussir que pour ses plaisirs. Je l'ai beaucoup connue; on ne peut pas avoir plus d'esprit; elle avoit toujours celui de la personne à qui elle avoit affaire. Le frère et la sœur s'étoient fait un système suivi de flatterie, et, quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer, et qu'ils le portassent jusqu'au dégoût, il leur a toujours réussi. Le génie des plus habiles intrigantes s'éclipsoit devant

celui de la Tencin. Elle étoit très-jolie étant jeune, et conserva, dans l'âge avancé, tous les agrémens de l'esprit. Elle plaisoit à ceux mêmes qui n'ignoroient rien de ses aventures.

Ses parens la firent religieuse malgré elle, dans le couvent de Mont-Fleury, près de Grenoble. En faisant ses vœux, elle songea aux moyens de les rompre, et son directeur fut l'instrument aveugle qu'elle employa pour ses desseins. C'étoit un bon ecclésiastique, fort borné, qui devint amoureux d'elle, sans qu'il s'en doutât le moins du monde. La pénitente ne s'y trompa nullement, profita habilement du foible du saint homme, en fit son commissionnaire zélé, en tira les éclaircissemens nécessaires; et lorsque les choses furent au point où elle les désiroit, elle réclama contre ses vœux, et réussit enfin à passer de son cloître dans un chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse. Je tiens tout ceci d'elle-même. Bientôt elle fut aussi libre qu'elle pouvoit le désirer. L'inclination que l'abbé Dubois prit pour elle, acheva le reste. J'ai ouï dire qu'elle eut avec le régent une intrigue qui ne dura pas; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins, et dégoûta le prince, qui ne la prit qu'en passade, et dit qu'il n'aimoit pas les p..... qui parlent d'affaires entre deux draps. Elle tomba du maître au valet, et le crédit qu'el-



le prit sur l'abbé Dubois, la consola. Ce n'étoit pas son coup d'essai; elle avoit déjà eu un enfant en 1717, de Destouches, appelé communément Destouches-Canon (\*).

Elle aimoit passionnément son frère, l'abbé de Tencin, dont l'avancement devint presque l'unique objet de toutes ses intrigues. Nullement intéressée, elle regardoit l'argent comme un moyen de parvenir, et non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très-médiocre, et ne vouloit de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent aider à l'ambition. Elle étoit d'ailleurs très-serviable, quand elle n'avoit point d'intérêts contraires. Elle ambitionnoit la réputation d'être amie vive ou ennemie déclarée, saisit habilement quelques occasions de le persuader, et s'attacha ainsi beaucoup de gens de mérite.

Elle n'eut pas besoin de tout son crédit sur l'abbé Dubois, pour l'intéresser en faveur de l'abbé de Tencin. Le premier reconnut bientôt que l'autre étoit l'ouvrier qu'il lui falloit. Il commença par le charger d'une opération ecclésiastique qui n'étoit pas difficile, et devoit cependant faire du bruit. C'étoit la conversion de Law. Cet Écossois connoissoit déjà assez la

(\* ) Cet enfant est devenu un homme illustre, et qui a autant de vertus que de lumières. C'est d'Alembert.

France pour savoir qu'on n'y punit guère les coupables qui ont occupé de grandes places. En conséquence, il voulut se faire contrôleur-général. Il ne le pouvoit sans être naturalisé, ni se faire naturaliser sans se faire catholique. Il se portoit pour protestant, et l'abbé de Tencin fut chargé de ce prosélyte. Après le temps supposé nécessaire pour une telle conversion, Law fit son abjuration à Melun, de peur qu'elle ne fût prise en plaisanterie dans la capitale; et l'abbé de Tencin retira de ce pieux travail beaucoup d'actions et de billets de banque. Je vois cependant, dans une de ses lettres à sa sœur, qu'il se plaint de ce que sa fortune ne répond pas à l'opinion publique, et regrette fort de ne l'avoir pas justifiée. Quoi qu'il en soit, cette espèce de simonie ne lui fit point d'affaires; mais il fut déferé au parlement pour une autre, par un abbé de Vessière, et fit une étourderie majeure dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoirie. Aubry, avocat adverse, ayant paru foiblir dans ses allégations, l'avocat de l'abbé de Tencin voulut s'en prévaloir, cria contre une accusation vague et destituée de preuves, et nia le marché simoniaque. Aubry joua l'embarras. L'abbé crut faire merveille de saisir ce moment pour confondre la calomnie, et s'offrit de s'en purger par serment, si la cour le permettoit.

Aussitôt Aubry l'arrêta, dit qu'il n'en étoit pas besoin, et produisit le marché en original. Ce fut un coup de théâtre. Les juges montrèrent leur indignation; les huées partirent de l'assemblée; l'abbé, confondu, essaya de s'évader; mais des gens charitables lui fermèrent le passage, et ne le laissèrent fuir qu'après l'avoir donné long-temps en spectacle.

L'abbé de Tencin, n'ayant plus rien qui l'engageât à rester à Paris, partit pour l'ambassade de Rome. Je vois encore dans ses lettres qu'il a toujours eu cette affaire-là sur le cœur. Nous le verrons bientôt à Rome, profitant de la leçon de prudence qu'il avoit reçue au parlement, montrer lui-même quel parti on peut tirer d'un marché signé.

Le motif qui m'a fait parler d'une nomination de bénéfices, qui exigeoit quelques remarques, m'engage à m'arrêter un peu sur une nomination de cardinaux de cette même année. Belluga, évêque de Murcie en Espagne, fut de cette promotion. Ce prélat avoit rendu les plus grands services à Philippe V, dans la guerre de la succession. Lorsque ce prince fut obligé de fuir de sa capitale, Belluga exhorta ses diocésains à la fidélité, et, joignant aux prédications pathétiques un exemple qui l'étoit encore plus, il vendit tout ce qu'il possédoit, paya de son bien deux mois

de solde aux troupes , fit subsister l'armée , enflamma enfin tous les Espagnols d'un héroïsme qui remit le roi sur le trône. Belluga , croyant n'avoir fait que son devoir , ne parut point à la cour après le rétablissement du roi , et ne s'occupa , dans son diocèse , que des fonctions épiscopales.

Nous avons vu qu'Albéroni , pour subvenir aux frais de la guerre contre l'Empereur , fit demander au pape , par Philippe V , un indult , en vertu duquel on taxa tous les biens ecclésiastiques. La taxe fut poussée bien au delà de l'indult. Belluga , regardant la sur-taxe comme un abus de l'autorité , refusa de payer. L'exemple d'un prélat si respecté fut suivi de tout le clergé. Le pape , mécontent de Philippe V , révoqua l'indult ; et le roi , voulant , de son autorité , faire continuer la levée de l'imposition , menaça inutilement l'évêque de Murcie , qui persista dans son refus.

Dans ces circonstances , le pape fit une promotion de dix cardinaux , et y comprit Belluga. Ce prélat déclara qu'il n'accepteroit pas , sans la permission du roi son maître , qui étoit fort éloigné de la donner. Philippe V , regardant cette nomination comme une injure personnelle à lui , ne l'eut pas plutôt apprise , qu'il envoya défendre à Belluga d'accepter ; mais le refus avoit

prévenu l'ordre du roi. Le pape, alors plus mécontent que le prince, écrivit à Belluga un bref portant ordre de prendre la pourpre, en vertu de la sainte obéissance. Belluga répondit au saint père qu'il étoit indifférent pour la religion qu'il fût cardinal ou non ; mais qu'il étoit du devoir d'un sujet d'obéir à son prince. Le pape menaça le prélat, qui ne fut pas plus ému des menaces du saint père, qu'il ne l'avoit été de celles du roi sur l'imposition, ne s'en fit pas le moindre mérite à la cour, et refusa aussi constamment le chapeau que la taxe.

Plusieurs mois après, l'accommodement se fit entre les deux cours, sans que Belluga daignât s'en informer : alors le roi envoya à Rome sa nomination au cardinalat en faveur de Belluga, à qui il donna ordre en même temps d'accepter. Le cardinal vint à Madrid, présenta sa calotte au roi, la reçut de sa main, et retourna dans son diocèse.

On ne croiroit jamais qu'une telle conduite fût celle d'un prélat espagnol ; en voici le contraste dans un cardinal françois de la même promotion.

Mailly, d'une ancienne noblesse de Picardie (\*), né pauvre, et qui le fut long-temps, étoit enfin parve-

(\*) Il étoit frère du comte de Mailly, qui épousa une nièce de madame de Maintenon. La comtesse de Mailly fut dame



nu à être archevêque d'Arles, et ensuite de Reims. Il ne lui manquoit, pour couronner sa fortune, que le chapeau de cardinal; et il y avoit aspiré dès le temps où il étoit à peine en état de se vêtir. Il entretenoit une correspondance suivie avec tout ce qui tenoit à Rome, et gardoit, sur ce commerce, un secret d'autant plus exact, qu'il avoit pensé être perdu sous le feu roi, pour avoir écrit au pape. C'étoit alors un crime d'état, pour un ecclésiastique, que d'écrire à Rome autrement que par le ministre des affaires étrangères ou par les banquiers expéditionnaires. Il fallut, pour le sauver et le faire nommer depuis à Reims, tout le crédit du père Tellier. Mais dès que la constitution eut fait oublier nos principes, et que le régent eut permis toute licence, Mailly ne se contraignit plus. Jaloux de la considération dont jouissoit le cardinal de Noailles, il entreprit de se distinguer dans le parti opposé, et y laissa bientôt derrière lui les plus fanatiques, qu'il appeloit les tièdes. Il fut si flatté de voir une de ses lettres pastorales brûlée par un arrêt du parlement, qu'il fonda une messe *en actions de grâces*, disoit-il, *d'avoir été* d'atour de la duchesse de Bourgogne. Le marquis de La Vrillière épousa une fille du comte de Mailly. Le comte de Saint-Florentin et la comtesse de Maurepas sont enfans de cette Mailly.

*digne de participer aux opprobres de Jésus-Christ, et de souffrir pour la justice.* Il espéroit que le parlement l'attaqueroit là dessus; mais on voyoit si clairement qu'il ambitionnoit le titre de martyr, dont la couronne seroit le chapeau de cardinal, que, pour le punir, on le laissa en paix.

Cependant ses incartades faisoient merveilleusement pour lui à Rome, et il acheva de gagner le cœur du pape, en le priant de lui faire part de ses homélies, *dont on parloit*, disoit-il, avec *admiration*. C'étoit l'endroit sensible du bon Clément XI, qui se piquoit d'écrire supérieurement en latin, et cela pouvoit bien être, avec le secours du jésuite Jouvenci et autres. Le pape, charmé de trouver à la fois dans Mailly tant de religion et de goût, le nomma cardinal *proprio motu*.

Le régent, déjà très-mécontent de l'archevêque, entra dans la plus violente colère, et ordonna aussitôt à Villeron (\*), enseigne des gardes du corps, d'aller à Reims défendre à l'archevêque d'en sortir et de porter la calotte; de la lui arracher, s'il la lui trouvoit; et s'il le rencontroit en chemin, de le faire rétrograder.

(\*) Gentilhomme provençal, fils d'une sœur du cardinal de Janson. Il s'appela, dans la suite, le comte de Cambis, fut chevalier des ordres, et ambassadeur à Londres, où il est mort.

La Vrillière, neveu de l'archevêque, lui avoit dépêché un courrier, pour le prévenir de la colère du régent et parer aux imprudences que l'engouement de la calotte lui feroit faire. Cela ne l'empêcha pas de partir pour Paris, et il avoit déjà passé Soissons lorsque Villeron le rencontra. Heureusement l'archevêque n'avoit pas sa calotte; il étoit trop bien averti: Villeron fut fort aise de n'avoir pas de violence à faire, notifia ses ordres à l'archevêque, l'exhorta à retourner sur ses pas, et, après beaucoup de pourparlers, le ramena à Soissons, où ils couchèrent. Le lendemain il fut question de continuer la route vers Reims. L'archevêque dit à Villeron qu'il étoit inutile de le conduire; que cela ne feroit qu'un éclat désagréable; que l'ordre étoit censé exécuté; que, pendant qu'il retourneroit à Reims, Villeron iroit à Paris rendre compte au régent de l'obéissance avec laquelle ses ordres avoient été reçus. Villeron se rendit; mais à peine étoit-il parti, que l'archevêque le suivit assez lentement pour ne le pas retrouver, et assez vite pour arriver le même jour à Paris, où il se tint caché.

L'abbé de La Fare, intrigant, actif, bavard, ne doutant jamais de rien, difficile à déconcerter, et très-propre à essayer la première bordée de l'abbé Dubois, vint le trouver de la part de l'archevêque, dont il étoit grand vi-

caire. Dubois , enragé de voir deux cardinaux françois (\*) nommés à la fois ; sentant qu'un troisième chapeau , auquel il aspirait , sans oser encore le dire , n'en seroit que plus difficile à obtenir , avoit lui-même enflammé la colère du régent. On peut juger de là comment il traita La Fare. L'orage fut violent : La Fare laissa tout couler ; puis , d'un air affectueux , il représenta à l'abbé Dubois qu'il ne convenoit pas à un homme de son mérite , à un grand ministre comme lui , fait pour être cardinal , de s'opposer aux grâces du pape , le supplia d'y faire réflexion , et se retira.

L'abbé Dubois profita de l'avis , comprit que , tôt ou tard , il faudroit accommoder cette affaire , et qu'il valoit encore mieux s'en faire un mérite à Rome , que de le laisser à d'autres. Il étoit d'ailleurs si flatté que l'abbé de La Fare le trouvât fait pour la pourpre ! Le projet étoit donc naturel ; mais il ne falloit pas non plus y mettre soi-même obstacle.

Il manda l'abbé de La Fare , et , sans passer trop

(\*) Le cardinal de Gesvres , archevêque de Bourges , étoit l'autre. Il avoit eu succesivement la nomination du roi de Pologne , Auguste , puis de Stanislas , et une seconde fois du roi Auguste après son rétablissement. Il se démit ensuite de son archevêché en faveur de l'abbé de Roye , qui a été le cardinal de La Rochefoucauld.

brusquement de la fureur de la veille à des caresses maladroites, il ne montra plus qu'un reste d'humeur et d'embarras. La Fare le pénétra, résolut de lui abréger la moitié du chemin, en prenant lestement son parti : *Monsieur*, lui dit-il, *je vais vous parler franchement ; je n'ai aucun ressentiment de la manière dure dont vous me traitâtes hier ; je vis bien que vous me parliez en ministre. Vous autres, grands politiques, vous ne pouvez pas faire autrement ; mais vous n'êtes sûrement pas fâché de faire quelque chose d'agréable au pape, dont vous aurez incessamment besoin ; car on voit bien que vous ne pouvez pas manquer d'avoir bientôt le chapeau.* La Fare partit de là pour se répandre en éloges, avec une fausse naïveté dont le ministre fut la dupe. L'abbé Dubois, très-content de l'ouverture que La Fare lui donnoit, pour sortir d'embarras, lui dit en souriant : *Vous êtes trop clairvoyant, l'abbé : il faut bien que j'avoue que vous m'avez deviné ; laissez-moi ramener M. le régent ; mandez seulement à votre archevêque de se rendre secrètement ici, et de s'y tenir caché, jusqu'à ce que je l'avertisse ; cela ne sera pas long.* Nos deux fripons s'em brassèrent, se louèrent réciproquement sur leur pénétration, et se séparèrent fort contents l'un de l'autre, chacun s'applaudissant en soi-même,



La Fare cependant avec plus de raison que Dubois. Il fut enfin convenu que l'archevêque se rendroit secrètement au Palais-Royal, feroit au régent les plus respectueuses excuses; de là retourneroit à Reims, n'y prendroit ni titre ni marque de la dignité de cardinal; que, dans toutes ses lettres adressées dans l'intérieur du royaume, il ne signeroit qu'*archevêque de Reims*, avec permission cependant de signer *cardinal de Mailly* dans celles qu'il écrivoit pour le pays étranger.

Tout fut ponctuellement exécuté. L'archevêque, retourné à Reims, y languit plus de trois mois, avec la consolation de tirer tous les jours de sa poche la précieuse calotte, de la regarder, de la baiser, de l'essayer devant un miroir, mourant d'impatience de l'arborer en public.

Le régent voulut tirer parti de cette situation, pour procurer, sinon la paix, du moins une trêve dans l'église. Le cardinal de Noailles venoit de donner un corps de doctrine, approuvé des cardinaux de Rohan et de Bissi, et qu'ils eurent pourtant l'art de faire échouer dans la suite, par un tour de prêtres. Il s'agissoit de faire signer l'ouvrage par les prélats absens. On n'avoit garde d'oublier l'archevêque de Reims, dont la signature feroit d'autant plus d'impression sur les autres, qu'il étoit ennemi déclaré du cardinal de Noailles; et cela faisoit craindre un refus.

L'abbé Dubois proposa cette commission à La Fare, qui étoit resté à Paris, le négociateur de son archevêque. La Fare objecta la difficulté d'obtenir la signature d'un homme qu'on laissoit depuis si long-temps dans une position humiliante. Il ajouta qu'il n'y avoit, pour l'y engager, d'autre moyen que de lui accorder enfin les marques de sa dignité, et lui donner, en même temps, une distinction qui pût réparer le traitement qu'il avoit essuyé. Le corps de doctrine n'étoit porté aux autres prélats que par des ecclésiastiques du second ordre. La Fare proposa de l'envoyer par Languet, évêque de Soissons, premier suffragant de Reims; nous verrons pourquoi. Le régent y consentit; mais, pour flatter la vanité de l'archevêque, et s'assurer en même temps de la signature, il chargea Languet de deux lettres cachetées. Dans l'une il ordonnoit à l'archevêque de signer sur-le-champ, sans quoi il devoit renoncer pour toujours au chapeau, et passer sa vie en exil. Dans la seconde, il l'exhortoit à signer dans les termes les plus flatteurs, lui laissant néanmoins toute liberté, et l'assurant que, refusant ou acceptant, il pouvoit venir recevoir sa calotte des mains du roi. L'archevêque, à la lecture des deux lettres, fut bientôt déterminé. Il signa tout ce qu'on voulut, montra la seconde lettre à tout le monde, supprima la

première, et vint jouir de l'objet de ses vœux, en recevant la calotte.

Le dessein de La Fare, en proposant Languet, n'avoit pas été seulement d'honorer le cardinal de Mailly, mais encore de relever son triomphe par l'humiliation du prélat qui avoit le plus déclamé contre la promotion. Si la pourpre étoit le prix du fanatisme, Languet n'avoit pas absolument tort d'être jaloux. Mailly avoit eu un mandement brûlé par la main du bourreau ; mais Languet en avoit eu deux. Son zèle n'en fut pas refroidi ; il continua de servir Rome en troublant l'église, et mourut enfin, sans calotte, plus de trente ans après.

La promotion de dix cardinaux ne fit pas tant de bruit en Europe, que la chute du seul Albéroni.

Nous avons vu le soin qu'il prenoit d'écarter de Madrid tous les Parmesans, pour n'avoir pas de témoins de son ancienne bassesse, ou par crainte qu'ils n'eussent plus de facilité que d'autres, d'approcher de la reine. Il ne put cependant réussir à empêcher cette princesse de faire venir sa nourrice, Laura Piscatori, dont elle fit son *asafeta* ou première femme de chambre, place plus distinguée en Espagne qu'en France, où elle donne pourtant le crédit qui suit toujours l'intimité domestique.

Laura, paysanne aussi fine que rustre, sachant tout ce qu'Albéroni avoit fait pour l'empêcher d'arriver, ne fut pas la dupe des ménagemens extérieurs du ministre, aperçut la haine et la rendit. Le cardinal insinuoit sourdement à la reine la distance qu'elle devoit mettre dans sa confiance entr'elle et sa nourrice. Laura, sans entrer dans ces distinctions fines, attaquoit brutalement le ministre, n'aiguisoit pas ses traits, mais portoit des coups assommans.

Le régent vouloit se délivrer d'Albéroni, son ennemi personnel. L'abbé Dubois, instruit par ses espions de l'ascendant de Laura sur la reine d'Espagne, et sachant, par le sien sur son maître, combien ce ressort est puissant, entreprit de s'en servir pour accabler le ministre. Il fit offrir à Laura tout l'argent qu'elle voudroit ; car elle ne pouvoit pas prétendre autre chose de sa faveur. Ainsi, l'intérêt réuni à la haine déterminâ la nourrice. Il n'étoit pas difficile de lui persuader que le bien de l'état s'accordoit avec le sien. Quelque idée avantageuse qu'Albéroni eût pu donner de ses projets à leurs majestés catholiques, il lui étoit impossible de cacher les mauvais succès : la flotte détruite, des places prises, des troupes battues ou forcées de se retrancher, un roi sans alliés, obligé de soutenir une guerre ruineuse et malheureuse contre les premières puissances, les

projets du ministre, grands si l'on veut, mais sans moyens satisfaisans, et dès là insensés.

Laura profita de tous ses avantages, fit envisager à la reine, et par elle au roi, l'ambition et la folie d'Albéroni. On est trop heureux quand les princes jugent, comme le peuple, les ministres et les généraux par les succès : c'est le plus sûr. La reine, consternée de ses désastres, humiliée de son choix, se dégoûta de son ministre; et comme tous les manifestes des états ligués contre l'Espagne n'attaquoient directement qu'Albéroni, elle crut, en le sacrifiant, mettre à couvert l'honneur de la monarchie; et Albéroni reçut, par un billet de Philippe V, ordre de sortir en vingt-quatre heures de Madrid, et dans quinze jours de la domination d'Espagne, avec défense de voir personne, d'écrire au roi, à la reine et à qui que ce fût. On mit, en même temps, auprès de lui un officier des gardes du corps, pour veiller sur sa conduite jusqu'à la frontière.

À Barcelone, le lieutenant de roi lui donna une escorte de cinquante cavaliers qui lui furent très-utiles; car deux cents miquelets l'ayant attaqué à Trenta-Passos, le cardinal, à la tête de l'escorte et de ses domestiques, fit face à ces brigands, et parvint à les écarter.

Pendant qu'Albéroni s'éloignoit, on s'aper-



cut à Madrid qu'il emportoit des papiers de conséquence, et entr'autres le testament de Charles II; qui instituait Philippe V héritier de la monarchie. Il avoit apparemment dessein de gagner la protection de l'Empereur, en lui livrant un titre si précieux. On fit courir après lui, et il fallut user de violence pour le fouiller; mais le détachement qui l'avoit défendu contre les miquelets, obéissant alors aux ordres du roi, l'officier fit défaire le bagage et ouvrir les coffres du cardinal. Tout, jusqu'à sa personne, fut exactement visité. Le testament et généralement tous ses papiers furent saisis; et l'officier, jusqu'à ce moment respectueux pour le cardinal, le traita en exécuteur militaire, et le quitta en l'envoyant, en termes formels, à tous les diables. Jamais victoire n'avoit fait éclater, en Espagne, autant de joie que la disgrâce du ministre: chacun en publioit ce qu'il savoit et ne savoit pas. Des actes de despotisme ministériel sont toujours si communs, qu'on n'est pas réduit à citer faux. Le roi étoit le seul à les ignorer; la reine devoit les savoir; mais, pour son honneur, elle feignoit de les apprendre. Les puissances étrangères félicitèrent, à cette occasion, leurs majestés catholiques; et, dès ce moment, on ne douta plus de la paix.

La manière dont Albéroni venoit d'être visité, et les insultes qu'il craignoit encore en Espa-

gne, lui firent presser sa marche vers la France, et y entrer avant même qu'il eût reçu le passeport qu'il avoit fait demander.

Le chevalier de Marcieu, qui l'avoit fort connu avant sa fortune, reçut ordre d'aller le joindre à la frontière, sous prétexte de civilité et de sûreté pour sa personne, sans souffrir pourtant qu'il lui fût rendu aucun des honneurs d'usage, de l'engager à parler sur les affaires d'Espagne, le roi, la reine, le ministère actuel, et sur-tout ce qu'il nous importoit de connoître, et de ne le quitter qu'à son embarquement à Antibes, d'où il comptoit passer en Italie.

Le cardinal, en voyant le chevalier de Marcieu venir à sa rencontre, ne douta pas que ce ne fût pour l'observer et en rendre compte, et le lui dit franchement. Marcieu s'en défendit toujours; et, quoique le cardinal sût à quoi s'en tenir, il ne se contraignit pas davantage sur le roi et la reine, qu'il traitoit d'ingrats. *Si la reine, disoit-il, qui a le diable au corps, trouve un bon général, elle troublera l'Europe : il lui est facile de gouverner son mari qui, dès qu'il a dit à voix basse : Je veux être maître, moi; finit par obéir, et à qui il ne faut qu'un prie-Dieu et les cuisses d'une femme.* Il ajoutoit que lui, Albéroni, loin d'avoir excité la guerre, s'y étoit toujours opposé; qu'il n'avoit eu aucune part à

la conjuration du prince ; que le duc du Maine n'y avoit point paru ; mais que la duchesse étoit une *méchante diablesse*, et que la plupart de ses partisans ; qu'il ne nommeroit jamais, ne valoient pas *un écu de bon argent* ; que le débarquement en Bretagne étoit une folie qu'il avoit toujours blâmée ; qu'il avoit même traversé l'embarquement en Espagne ; qu'il seroit partout pour M. le régent, tel que ce prince pourroit le désirer ; et que les écrits contre la régence avoient tous été faits en France. Il prétendoit que le ministère qu'il laissoit en Espagne, ne seroit plus composé que d'ignorans obligés à des égards pour tous ceux qui approchoient un roi foible. Il ne doutoit pas qu'on n'eût voulu le faire assassiner par les miquelets, en l'obligeant de passer par la Catalogne dont il avoit fait punir la rébellion, au lieu de le laisser sortir par Pampelune, comme il l'avoit demandé.

Le chevalier de Marcieu, suivant ses ordres, fit prévenir secrètement la douane de Narbonne, de visiter exactement le bagage du cardinal, sous prétexte de voir s'il n'y avoit rien de sujet aux droits. On n'y trouva que douze cents pistoles, et aucun bijou de prix. Il falloit, vu l'état qu'il tint dans la suite à Rome, qu'il eût placé à tout événement, pendant sa faveur, des sommes considérables chez les étrangers. Il voulut per-

suader qu'il étoit pauvre ; mais qu'il s'en inquiétoit peu, attendu qu'il n'avoit de parens qu'un neveu qu'il avoit, disoit-il, *fait châtrer*, c'est-à-dire fait prêtre ; et une nièce qu'il faisoit religieuse. Ces détails et plusieurs autres, se trouvent dans les lettres du chevalier de Marcieu, des 6 janvier 1720, et jours suivans, jusqu'au 1.<sup>er</sup> février qu'il vit embarquer à Antibes, sur une galère génoise, le cardinal, qui le chargea d'un mémoire et d'une lettre où il lui offroit les moyens de faire, à l'Espagne, la guerre la plus dangereuse. Le régent ne l'honora pas d'une réponse. J'ai rapporté ailleurs ce que le cardinal dit, en passant à Aix, sur le renvoi de la princesse des Ursins.

Albéroni passa d'Antibes à Livourne, et se rendit à Parme, où il reçut tous les honneurs dus à sa dignité, par ordre du duc de Parme, dont il étoit né sujet. Cette vaine étiquette ne le consolait pas de n'avoir d'asile qu'au milieu de ses compatriotes, qui l'avoient méprisé dans son origine, jaloué dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, ce que les Italiens expriment par la *prepotenza*, et qui triomphoient de son abaissement. Il sortit de Parme, et fut, plus d'un an, errant, fugitif, et comme exilé de la terre entière. Le respect pour la pourpre romaine ne lui parut pas une sauvegarde suffisante à Rome,

contre le ressentiment du pape qu'il avoit traité insolemment. Ce ne fut qu'en 1721 qu'il se rendit à Rome, au conclave qui suivit la mort de Clément XI.

Le plus vif chagrin d'Albéroni, fut de n'avoir pas obtenu les bulles de l'archevêché de Séville, après avoir donné sa démission de l'évêché de Malaga; et, comme s'il eût été en droit d'attester le ciel, il entroit quelquefois en fureur, en s'écriant que le pape, l'Empereur et leurs majestés catholiques en répondroient devant Dieu. Il est sûr que, s'il fût resté en possession d'un siège considérable, il auroit pu, aidé de la superstition espagnole, lutter souvent contre la puissance royale.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA RÉGENCE.



---

## NOTES

*Écrites par M. l'abbé de Vauxcelles, sur son  
exemplaire des Mémoires Secrets (\*).*

### TEXTE.

L'ARCHEVÊQUE de Narbonne, La Roche-Aimon, maître des états par les prérogatives de sa place, s'avise, pour faire sa cour, d'offrir un vaisseau..... Le prélat, un des plus bornés de son ordre..... ( Page 29. )

### NOTE.

On a réimprimé, au bout de cinquante ans, la liste de sa licence en Sorbonne, pour montrer qu'il avoit eu le dernier rang. Il n'en est pas moins arrivé à tout, *en rampant*. On fit une estampe où on le représentoit poignardant la province de Languedoc, et rougissant sa calotte dans le sang de la malheureuse province. Je n'ai point connu d'homme plus ignorant; mais il faut tout dire; il avoit du talent pour gouverner; ses diocèses étoient bien conduits. Il a eu, comme un autre, son oraison funèbre; elle n'est même pas mauvaise, et le plaisant est qu'elle fut faite par un pauvre évêque *in partibus*, à qui il n'avoit rien fait donner.

L'affaire en resta là; mais les soupçons ont subsisté long-temps. On ne vouloit pas faire attention que Fagon et Boudin étoient intéressés à justifier l'insuffisance de leur art. ( Page 39. )

(\* ) M. l'abbé de Vauxcelles n'a fait des notes que sur le premier volume des *Mémoires Secrets*.

Tout ceci est pris des Mémoires de Saint-Simon, pleins de la plus épouvantable haine contre le duc du Maine et madame de Maintenon. Duclos étoit plein tout à la fois de probité et de malice; il étoit porté à croire qu'un récit malin étoit vrai, et qu'un récit vrai devoit être malin.

Le duché de Bracciano ayant été vendu pour payer les dettes de la maison des Ursins.... ( Page 73. )

Il faut lire la maison Orsini. Le duché de Bracciano fut acheté par les Odescalchi, maison originaire de Côme, qui dut sa fortune à la banque, et sa grandeur à la papauté d'Innocent XI.

Le père de La Chaise occupa long-temps ce poste ( de confesseur ), et procura beaucoup de considération à sa société. Souple, poli, adroit, il avoit l'esprit orné, des mœurs douces, un caractère égal. ( Page 116. )

Il n'étoit pas haï, même des sectes. J'ai cherché inutilement dans ma mémoire quel protestant lui dédia un ouvrage; mais j'ai lu cette dédicace qui n'avoit pas l'air d'une flatterie, mais d'un hommage sincère.

L'évêque d'Orléans d'aujourd'hui, est celui qui a eu et qui aura toujours le moins d'autorité dans sa place, qu'il ne doit qu'à son peu de consistance. On y vouloit quelqu'un qu'on pût déplacer sans choquer le public, et c'étoit, à cet égard, le meilleur choix qu'on pût faire : il y en

a eu de plus haïs que lui, aucun de si méprisé.  
( Page 122, en note. )

J'ai combattu un jour Duclos sur cet article, et il m'avoit paru disposé à le retoucher, d'autant plus que j'avois fourni un prétexte à sa malignité, en lui racontant quelques mots de l'évêque d'Orléans. Ce prélat, forcé à se retirer en 1772, alla scandaliser Marseille; puis il vint faire dans son diocèse une espèce de conversion à laquelle il avoit grande confiance. Il disoit un jour : *J'espère de la miséricorde de Dieu ; j'ai toujours été heureux : vous verrez que je finirai par aller en paradis.* Il fut remplacé par son neveu, qui a tourné comme on le sait. Il est resté de l'oncle un souvenir qui n'est assurément pas celui de l'estime ; mais qui n'est pas non plus celui de la haine. Il avoit de la gaîté et de la franchise, l'imagination d'un Provençal, l'ignorance et le libertinage d'un moine de Lerins. C'étoit lui qui avoit fait séculariser ce monastère, où il avoit fait profession.

Le successeur de ce moine fut l'ambitieux La Roche-Aimon, non moins ignorant, mais exercé dans l'enfance par une mère intrigante, à prétendre aux grands honneurs. La mère vivoit d'affaires ; le fils fut un abbé de qualité, qui prit carrosse dès sa licence. Il voyagea à Rome, accompagné de l'abbé d'Aydie qui l'éclipsoit dans la société ; mais qui resta bien en arrière pour la fortune. L'abbé de La Roche-Aimon fut fait évêque de *Sarepta*, dans la Terre-Sainte, et coadjuteur de l'évêque de Limoges, qui demanda si instamment d'en être délivré, qu'on mit La Roche-Aimon à Tarbes, d'où il monta à Toulouse, puis à Narbonne, puis à Reims, d'où il parvint à la grande aumônerie et au cardinalat. Quand Louis XV mourut, il aspirait à mettre dans sa famille un titre de duc. On le chassa en 1777, et

M. de Marbeuf le remplaça jusqu'en 1789. *Il m'a trop fait de bien*, etc., etc.

Saint Paul et saint Augustin, disoit le fougueux jésuite (Tellier), étoient des têtes chaudes, qu'on mettroit aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarasse peu d'un apôtre. ( Page 124. )

Les historiens accablent la mémoire du P. Tellier, et je ne la défends pas ; mais il est impossible qu'il ait tenu le propos que Duclos raconte ici : il étoit avide d'anecdotes ; mais il ne les examinoit pas avec assez d'attention. C'est pour cela qu'il a calomnié le vertueux Lamoignon, au sujet de l'acquisition de la terre de Courson ; c'est pour cela aussi qu'il a raconté une fable sur la prétendue veuve de *Petrowitz*, fils du czar.

Quelque rapide qu'en fût la lecture (de la bulle *Unigenitus*), le saint père crut entendre un manifeste contre l'écriture et les Pères ; il en fut effrayé, mais Fabroni..... ( Page 125. )

M. Duclos, je vous atteste que vous avez cru ces petits contes sur la foi du janséniste Ozanne et de pareils gazettiers. Clément XI étoit très-savant, grand théologien, bon littérateur, poète même distingué parmi les modernes qui se sont avisés de faire des vers latins. Vous en faites ici un imbécille.

Cette bulle présentée au roi le 3 octobre, reçut d'abord en France le même accueil qu'à

Rome : Bissi même en parut indigné ; Tellier lui ferma la bouche. ( Page 127. )

Fariboles inventées par les jansénistes, et que Duclos n'étoit pas fait pour croire ; mais il avoit du foible pour ces conteurs-là, parce qu'ils étoient *anecdoteurs* et frondeurs, *e lui anche*. De là aussi son goût pour les Mémoires de Saint-Simon, quoiqu'il ne les approuvât pas en tout. M. de Voltaire en faisoit moins de cas.

Il n'y avoit à cet égard personne à préférer au cardinal de Rohan, prélat d'une naissance illustre, formé par les Grâces pour l'esprit et la figure. ( Page 129. )

Il avoit fait ses études théologiques avec la plus haute distinction, et ses camarades de licence disoient qu'il étoit *le plus noble, le plus beau et le plus savant d'eux tous*.

Croyez-vous, répondit de Langle, que le pape soit incorrigible ? ( Page 133. )

Pierre de Langle, Breton, homme peu réservé, disoit un jour devant miladi Shrewsburi : *Pierre de Rome condamne Quesnel ; Pierre de Boulogne l'absout*. L'Angloise, toute protestante qu'elle étoit, trouva ce propos déplacé. *La différence des deux Pierre est grande, lui dit-elle ; Pierre de Boulogne n'est qu'un Pierrot*.

Beaucoup de personnes prétendirent que cet ambassadeur (de Perse) n'étoit qu'un aventurier. ( P. 135. )

Les Mémoires manuscrits de Breteuil, introducteur des



ambassadeurs, racontent des scènes plaisantes de l'insolence et des emportemens de cet ambassadeur. Breteuil fut obligé de prendre le ton menaçant.

Le lendemain, dès quatre heures du matin, elle monta en chaise de poste, et se fit précéder à l'archevêché par un homme de confiance un peu plus que son ami. ( Page 141. )

J'ai souvent entendu raconter ces mêmes faits à Duclos; il nommoit cet ami intime, qui est mort plus de quarante ans après, et que j'ai vu dans une des premières places du département des affaires étrangères, M. de Bus..... Mademoiselle Chausseraie a souvent dit au même homme les détails de l'empoisonnement de Madame, en 1671.

Bolduc, premier apothicaire, m'a assuré qu'elle ( madame de Maintenon ) avoit dit en sortant : Voyez le rendez-vous qu'il me donne ! cet homme-là n'a jamais aimé que lui. ( P. 149. )

M. Duclos, l'apothicaire Bolduc, qui étoit homme de mérite et dont j'ai connu les enfans, n'a point entendu les paroles qu'on attribue à madame de Maintenon. Il les a crues sur la foi de quelqu'un, comme vous sur la sienne. Je crois que cela est imaginé par quelque plaisant de *l'œil de bœuf*, où par fois on s'avisoit d'imaginer des contes à petit bruit.

Je ne réveille point les bruits sur madame de Soubise. ( Page 181. )

Quelques-uns assureroient que le cardinal de Rohan, grand aumônier à la fin du règne, étoit le fruit de cet amour.

Louvois, qui frémissait de devenir inutile s'il n'entretenoit, comme un feu sacré, celui de la guerre, espéroit enflammer tout le protestantisme de l'Europe. ( Page 185. )

M. de Rulhière a développé ces faits avec infiniment de sagacité; il rend Louvois véritablement *exécrable*. Duclos n'a pas assez poussé ses recherches.

Il est fâcheux pour l'honneur de Bossuet dont le nom étoit d'un si grand poids dans les affaires de religion..... ( Page 186. )

Bossuet, ami du chancelier Le Tellier, s'en rapportoit à lui sur cette grande affaire, dont peut-être Louvois leur déroboit les secrets et horribles ressorts. Cela est vraisemblable. L'ambitieux intendant de Poitou, que Louvois mit en œuvre, en savoit plus long que le père de Louvois lui-même sur l'histoire secrète de la révocation de l'édit de Nantes. Il faut lire Rulhière pour s'en former une idée, sans pourtant adopter avec trop de confiance ses idées. *Il avoit aussi son système.*

Au défaut du titre de reine, la duchesse de Berri cherchant à s'en attribuer les honneurs et même à les outrepasser, traversa depuis, le Luxembourg, où elle logeoit, jusqu'aux Tuileries, entourée de ses gardes. ( Page 221. )

Le caractère de la duchesse de Berri n'alloit pas jusqu'à l'ambition : ce vice étoit plus haut qu'elle; mais elle avoit toutes les prétentions et toute l'étourderie de la vanité. Duclos me disoit un jour : *Elle ne doutoit de rien non plus qu'une intendante.*

La marquise de Mouchy, dame d'atour de la princesse, en étoit la digne confidente; elle vivoit en secret avec Riom, comme la duchesse y vivoit publiquement. (Page 253.)

Duclos m'a raconté que la duchesse de Berri avoit sollicité madame de Mouchy, de lui céder le comte de Riom. La Mouchy étoit une femme svelte : madame de Berri avoit la taille épaisse. Quoiqu'on ne pût guère les prendre l'une pour l'autre, il fut convenu que madame de Berri seroit substituée à la dame d'atour. Celle-ci donna un rendez-vous à Riom : la princesse en profita. Riom, étonné de cet embonpoint, disoit le lendemain à un de ses amis : *Voyez cette madame de Mouchy, qui a l'air grosse comme une mauvette, cela tient une place énorme dans un lit.* Tel fut le commencement de ce scandaleux amour.

Rouillé du Coudrai persuada aussi de rappeler les comédiens italiens, qui avoient été chassés par le feu roi. (Page 248.)

Cette famille de Rouillé n'est pas la même que celle qui s'est élevée de nos jours au ministère et alliée avec MM. d'Harcourt. Les Rouillé du Condrai sont où se disent plus anciens. Le poète Rousseau fut d'abord précepteur du fils de ce du Coudrai.

Au parterre de l'opéra, un jeune homme que l'abbé Servien pressoit vivement, lui dit : Que me veut donc ce b..... de prêtre ? Monsieur, répondit l'abbé avec le ton doux de ses pareils : Je n'ai pas l'honneur d'être prêtre. (Page 271.)

Il est honteux de prostituer l'histoire à répéter des bons mots de libertin. L'éditeur auroit servi Duclos, en supprimant cette anecdote infâme. Il ne m'a pas lu cet endroit ; je l'en aurois fait rougir.

Le régent auroit bien voulu se le persuader ; mais les conseils de Saint-Simon , passionné pour les prérogatives des ducs, lui étoient suspects. ( Page 344. )

Il faut lire dans les Mémoires de Saint-Simon le ton d'élévation et de mysticité avec lequel il parle de la dignité de duc et pair : ce sont des méditations métaphysiques plus abstruses qu'un traité *de attributis*.

Il y avoit alors à Paris une femme nommée la Fillon , célèbre appareilleuse, par conséquent très-connue de l'abbé Dubois. ( Page 374. )

Le régent fut obligé dans la suite de paroître sacrifier cette femme : elle disparut. Elle eut ordre de passer pour morte ; on lui donna douze mille livres de rente , et trente mille fr. d'argent : elle devint madame la comtesse de \*\*\*, qui alla vivre décemment dans une petite ville d'Auvergne, où Castanies se trouva quelques années après elle sans la reconnoître : elle le prit à part et lui révéla son secret.

Pendant que ces choses se passoient à Paris, le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid, y étoit très-désagréablement. ( P. 380. )

Nous avons vu ce duc mourir plus de cinquante ans après. Son père étoit né en 1610 : en sorte que le père et le fils ont parcouru entre eux les trois longs règnes de Louis XIII,

Louis XIV et Louis XV qui forment une période de cent soixante - quatre ans. Il épousa sur la fin mademoiselle Turgot, qui se trouva ainsi la bru d'un homme né en 1610, et la belle-sœur du duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, père de Louis XV.

**FIN DES NOTES DE M. L'ABBÉ DE VAUXCELLES  
ET DU CINQUIÈME VOLUME.**

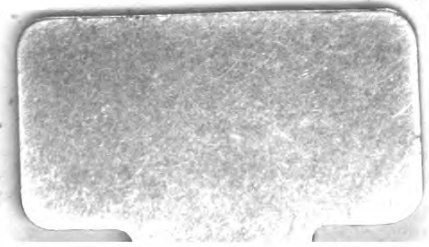
81324096





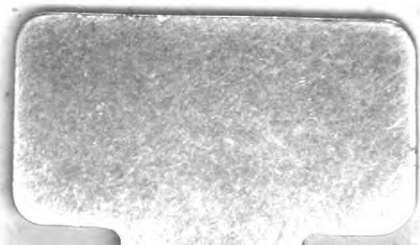
Clareuil

: 17.6.82 :



Clareuil

17.6.82





Clareuil

17.6.82



Clareuil

17.6.82



Clareuil

17.6.82